



Rapport 2019

Situation en matière de développement durable dans les Hauts-de-Seine



#DépartementInnovant

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. Pour un environnement sain	8
1.1. La préservation des espaces de Nature	9
     	
1.2. La politique de l'eau	17
   	
1.3. La lutte contre la pollution de l'air	27
  	
1.4. La lutte contre le bruit	27
 	
2. Pour un territoire solidaire	29
2.1. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations	30
           	
2.2. Les collèges et les collégiens	54
      	
2.3. Le sport pour tous	67
   	
2.4. La culture pour tous	72
     	
2.5. Les politiques d'aménagement de cohésion sociale	87
       	
3. Pour un territoire dynamique et attractif	91
3.1. Le développement des mobilités durables	92
    	

3.2. Les initiatives économiques.....101



3.3. Une stratégie de tourisme durable105



3.4. La transition énergétique.....106



3.5. L'indice de positivité du Département des Hauts-de-Seine111



4. Pour une administration innovante et responsable 112

4.1. Des finances saines et durables.....113



4.2. Une commande publique responsable114



4.3. La gestion des ressources humaines : favoriser l'évolution professionnelle.....116



4.4. La modernisation de l'administration départementale121



4.5. Les outils numériques125



4.6. Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable.....127



4.7. Une stratégie de développement durable134



5. ANNEXE : Tableau des indicateurs 137

INTRODUCTION

Selon la définition donnée dans le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies (ONU), où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable en application de la loi portant engagement national pour l'environnement (dite loi de Grenelle II). Ce document annuel est élaboré et présenté préalablement au débat sur le projet de budget.

Le rapport 2019 se présente en quatre grands chapitres thématiques. Ils soulignent les axes de force des politiques départementales contribuant au développement durable de son territoire :

1. Pour un environnement sain
2. Pour un territoire solidaire
3. Pour un territoire dynamique et attractif
4. Pour une administration innovante et responsable.

Chacun d'entre eux présente les résultats des politiques engagées ; les éléments de bonne gouvernance mise en œuvre ; et les mesures exemplaires de l'administration, appliquées à son propre fonctionnement.

L'élaboration de ce rapport 2019 a été menée en pleine période de crise provoquée par le coronavirus SARS-COV-2. Le Département, chef de file des solidarités et de l'action sociale sur son territoire a dû réagir rapidement pendant les périodes de confinement et post-confinement, en mettant en place des dispositifs exceptionnels. Ceux-ci seront évidemment détaillés dans le rapport 2020. Par anticipation, le présent rapport en évoque certains pour leur émanation directe des dispositifs en cours. Ceux-ci ont effectivement favorisé une certaine forme de résilience, qui est une qualité essentielle pour une collectivité durable.

Comme dans le rapport précédent, le Département a mis en corrélation ses actions avec les 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU à l'horizon 2030. L'agenda 2030 est un programme qui porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités, en assurant sa transition écologique et solidaire.

Egalement, pour la seconde année, le Département a fait calculer son indice de positivité qui s'élève à 74 %. Cet indice met en exergue les bons résultats obtenus sur les dimensions « d'environnement positif » et de « dynamique positive ».

Par ailleurs, quatre évènements sont mis en avant dans l'actualité législative et réglementaire de l'année 2019.

Premièrement, la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) avait prévu l'entrée en vigueur au 1er janvier 2018 du transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI du Département vers la Métropole du Grand Paris.

Par l'effet des dispositions de la loi du 30 décembre 2017, dite loi « FESNEAU », ce transfert est reporté au 1er janvier 2020, date jusqu'à laquelle les Départements peuvent éventuellement agir dans ce domaine de compétence à condition de conclure une convention avec un EPCI à fiscalité propre (la Métropole du Grand Paris ou MGP) pour préciser leur mission respective en matière de prévention des inondations. Le décret n°2019-119 du 21 février 2019 est venu en préciser les modalités. La loi reconnaît en outre, par l'article L. 3232-1-1 du CGCT, une compétence d'assistance technique aux communes et aux EPCI dans ce domaine. Le Département n'a pas souhaité s'appuyer sur la loi « FESNEAU ». En conséquence une partie de l'année 2019 a été consacrée à l'élaboration des conventions de transfert de charge à la MGP pour cette compétence, conventions approuvées par la MGP et le Département en décembre 2019.

Ensuite, la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique impose la fin de la mise à disposition des produits en plastique à usage unique, au plus tard le 1er janvier 2020.

Cette interdiction s'imposera à tous, et notamment à la restauration collective scolaire dont le Département a la charge dans les collèges. La liste des produits concernés (gobelets, verres, assiettes) est fixée à l'article L. 541-10-5 III al. 1er du Code de l'environnement.

La loi dite « EGALIM » (loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous) a ajouté à cette liste les pailles, couverts, piques à steak, couvercles à verre jetables, plateaux-repas, pots à

glace, saladiers, boîtes et bâtonnets mélangeurs pour boissons.

Cette loi interdit au plus tard le 1er janvier 2020, l'utilisation des bouteilles d'eau plate en plastique dans les services de restauration collective scolaire (article L. 541-10-5 III al. 5 du Code de l'environnement).

Ce texte législatif contient un volet information des usagers et de concertation (art. L. 230-5-2 et suivants, nouveaux, du Code rural et de la pêche maritime). Au 1er janvier 2020, les personnes morales en charge des restaurants collectifs devront informer, une fois par an, par voie d'affichage et par communication électronique, les usagers des restaurants collectifs dont elles ont la charge :

- de la part des produits (bio, soit en conversion vers le bio, soit relevant de certains labels soit entrant dans une vraie externalité environnementale mesurable...) entrant dans la composition des repas servis ; le décret n°2019-351 du 23 avril 2019 est venu préciser les catégories de produits pouvant entrer dans ce décompte des denrées alimentaires de qualité et durables dans la composition des repas.
- et des démarches qu'elles ont entreprises pour développer l'acquisition de produits issus du commerce équitable.

Puis, la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat vise à répondre à l'urgence climatique. Son article 28 prévoit notamment que « les collectivités territoriales et leurs groupements (...) couverts par un plan climat-air-énergie territorial prévu à l'article L. 229-26 du Code de l'environnement peuvent intégrer leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre et leur plan de transition dans ce plan climat-air-énergie territorial ».







Cette loi ajoute à l'article L. 122-1 du Code de l'environnement une distinction entre l'autorité environnementale chargée de l'examen des projets au cas par cas pour décider s'ils seront soumis ou non à évaluation environnementale, et la personne précisément en charge de la réalisation de cette évaluation environnementale. Le V bis de l'article L. 122-1 prévoit ainsi que « ne peut être désignée comme autorité en charge de l'examen au cas par cas ou comme autorité environnementale une autorité dont les services ou les établissements publics relevant de sa tutelle sont chargés de l'élaboration du projet ou assurent sa maîtrise d'ouvrage ».

Enfin, la loi du 23 novembre 2018 dite loi « ELAN » rend obligatoires les actions de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire existants afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour le parc concerné d'au moins 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050, par rapport à 2010. Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 est venu préciser les modalités de mise en œuvre de ces objectifs. Sont soumis à ces obligations de réduction de la consommation d'énergie les propriétaires et preneurs à bail de bâtiments à usage tertiaire privés ou publics, comprenant notamment les collectivités territoriales, dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1000 m². A partir de 2021 et au plus tard le 30 septembre, ces derniers devront renseigner chaque année les résultats obtenus l'année précédente en termes de performance énergétique sur une plateforme informatique dédiée. Le préfet pourra infliger, après mise en demeure restée sans effet, une amende administrative pour les collectivités territoriales qui ne respecteraient pas l'un des objectifs de réduction de la consommation d'énergie finale.






Le rapport présente des actions phares qui concernent (par ordre d'apparition) :

- Une gestion environnementale exemplaire des matériaux sur le chantier du parc des Chanteraines ;
- La compensation écologique du tramway T10 ;
- Un nouveau contrat de délégation pour l'assainissement ;
- Un nouveau Pôle social départemental à Châtillon ;
- Le Bus Santé Femmes ;
- Activity', premier groupe d'intérêt public interdépartemental de l'insertion en France ;
- Le FS2I : une solidarité interdépartementale renforcée pour réduire les inégalités territoriales ;
- Produire et consommer des produits sains à Siem Reap au Cambodge ;
- La protection sociale complémentaire pour les agents ;
- Le robot de télé-présence dans les collèges ;
- Stage de 3^e pour l'égalité des chances ;
- L'atelier d'or ;
- L'application Randonnées Hauts-de-Seine ;
- La mise en service du tramway T1 à Asnières ;
- Le Web des Initiatives Collaboratives, le « WIC » ;
- Le lancement du Curious Lab 92-78 ;
- Un portail internet commun Yvelines/Hauts-de-Seine.

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.	<ul style="list-style-type: none"> Extrême pauvreté, pauvreté Protection sociale Accès aux ressources Vulnérabilité Mobilisation des ressources Prise en compte dans les politiques
 <p>2 FAIM «ZERO»</p>	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	<ul style="list-style-type: none"> Faim Malnutrition Productivité et petits exploitants Agriculture performante et résiliente Diversité et partage des ressources génétiques Recherche agronomique Exportation et commerce Fonctionnement des marchés alimentaires
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité maternelle Mortalité néonatale et infantile Maladies transmissibles, maladies non transmissibles Conduites addictives Accidents de la route Santé sexuelle et procréative Couverture santé universelle Santé environnement Tabac Recherche/ mise au point et accès aux médicaments Personnel de santé Sécurité sanitaire
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> Éducation scolaire Soins et éducation préscolaires Formation professionnelle et enseignement supérieur Compétences et accès à l'emploi Egalité des chances Apprentissages fondamentaux Éducation pour le développement durable Accessibilité des établissements scolaires Bourses de formation et d'études supérieures Formation des enseignants (pays en développement PED)
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les discriminations Violences et exploitation Mariage forcé et mutilations Promotion et partage des travaux domestiques Participation et accès aux postes de direction Santé sexuelle et procréation Droit et accès aux ressources Technologies et autonomisation Politiques d'égalité
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'eau potable Accès aux services d'assainissement et d'hygiène Qualité de l'eau Gestion durable des ressources en eau Gestion intégrée des ressources Protection et restauration des écosystèmes Coopération et renforcement de capacités Gestion collective de l'eau

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'énergie Énergies renouvelables Efficacité énergétique Recherche et investissement Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> Croissance du PIB Productivité économique Développement des TPE et PME Utilisation efficiente des ressources Plein emploi et travail décent Accès des jeunes à l'emploi et la formation Exploitation des enfants, traite, travail forcé Droits & sécurité au travail Tourisme durable Accès aux services financiers et d'assurance Aide pour le commerce des PED Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures durables, résilientes et accessibles Industrialisation socio-économiquement durable Accès de toutes les entreprises aux services financiers Modernisation et durabilité des filières industrielles Innovation, recherche et développement Appui aux pays en développement Diversification et ajout de valeur Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des revenus des plus pauvres Autonomisation et intégration Égalité des chances Politiques publiques ciblées au service de l'égalité Règlementation de la finance Gouvernance internationale Migrations Traitement spécial et différencié Aide publique au développement Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	<ul style="list-style-type: none"> Accès au logement décent Transports sûrs, accessibles et viables Urbanisation durable Préservation du patrimoine Prévention et limitation de l'impact des catastrophes Impact environnemental Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs Développement territorial Politiques intégrées pour des territoires résilients Bâtiments durables et résilients
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Établir des modes de consommation et de production durables.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelles Gaspillage alimentaire Gestion écologique des produits chimiques Réduction des déchets Responsabilité sociétale des entreprises Marchés publics durables Formation et information environnementales Tourisme durable Politique de subvention de l'énergie

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	Résilience et adaptation Politiques climatiques Éducation et capacité d'action Fonds vert Renforcement des capacités
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.	Pollutions marines Écosystèmes marins et côtiers Acidification des océans Règlementation de la pêche Préservation de zones marines Subventions nuisibles à la pêche Petits États insulaires Recherche et transferts de techniques marines Préservation de la pêche artisanale Droit de la mer
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	Préservation des écosystèmes terrestres Gestion durable des forêts Dégradation des sols Écosystèmes montagneux Biodiversité et espèces menacées Ressources génétiques Braconnage et trafics d'espèces protégées Espèces envahissantes Intégration de la biodiversité dans les politiques Financement (Biodiversité) Financement (Forêts) Moyens dans la lutte contre le braconnage
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	Réduction de la violence Maltraitance et exploitation infantiles État de droit et accès à la justice Criminalité organisée Corruption Institutions exemplaires Prise de décisions inclusive Gouvernance internationale État civil Information et protection des libertés Terrorisme et criminalité Politiques non discriminatoires
	Partenariats pour la réalisation des objectifs.	Mobilisation des ressources nationales Aide publique au développement Ressources financières supplémentaires Maîtrise de la dette nationale Investissements ciblés Coopération scientifique et technologique Transferts ciblés de technologies Capacités scientifiques et technologiques Renforcement des capacités Système commercial multilatéral équitable Exportations des pays en développement Accès aux marchés Stabilité économique mondiale Cohérence des politiques Souveraineté nationale Partenariat pour le développement durable Partenariats multi-acteurs Recueil de données Construction d'indicateurs de développement durable

PARTIE 1

POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

Le département des Hauts-de-Seine présente un caractère urbain évident, renforcé par une densité de population record de 9 130 habitants/km². Étonnamment, son environnement naturel a été relativement préservé. Dessiné par les vallées de la Seine et de la Bièvre, il offre à ses habitants une variété de paysages, portés par un relief de plateaux, de coteaux et de plaines. Aussi, un tiers de son territoire est végétalisé et la moitié de ces espaces présente un intérêt patrimonial pour leur qualité paysagère, écologique et culturelle, soit près de 2 900 hectares. La Seine et ses berges, les forêts domaniales de Meudon, Verrières, Malmaison et Fausses-Reposes, le domaine national de Saint Cloud, le domaine départemental de Sceaux et les nombreux autres parcs et jardins des Hauts-de-Seine, dont plus 620 ha sous la responsabilité directe du Département, constituent les sites majeurs de la trame verte du territoire. Cet ensemble est relié par les 414 km d'itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental.

Deux politiques départementales majeures sont à l'œuvre pour la préservation de cet environnement naturel : celle des espaces naturels sensibles (ENS), qui consiste à acquérir, entretenir et ouvrir au public ces espaces de nature ; et celle de l'eau, qui permet la bonne gestion des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que la valorisation de la Seine et de ses berges. Par ailleurs, le Département contribue à la lutte contre la pollution de l'air, ainsi qu'à la lutte contre le bruit, qui restent les deux nuisances environnementales les plus délétères en Ile-de-France.

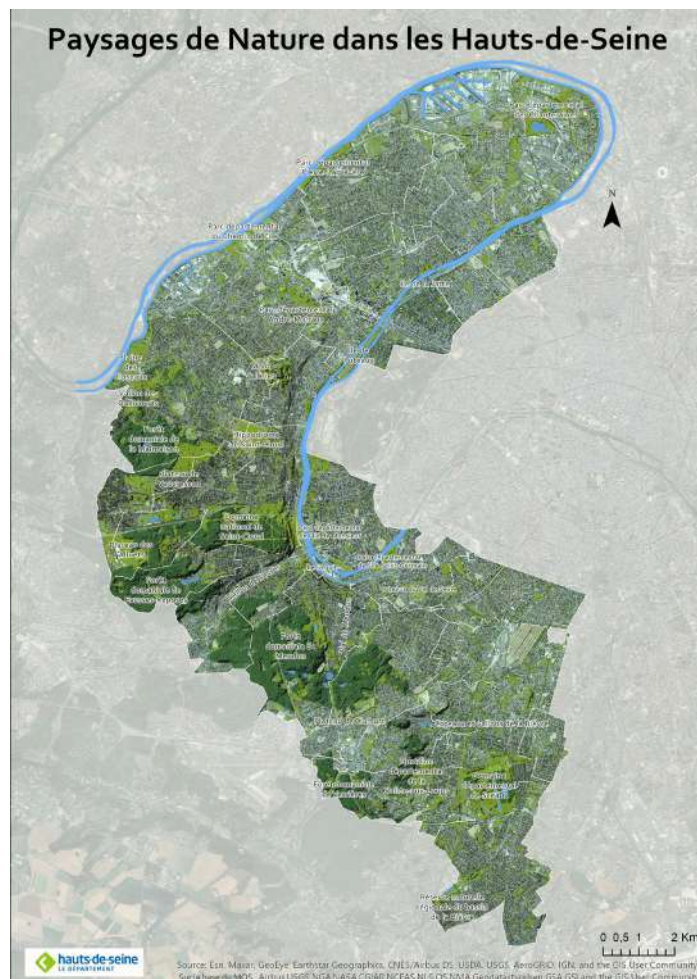
Aussi, le Département des Hauts-de-Seine se révèle être un contributeur responsable dans la préservation d'un environnement sain, composante essentielle à la bonne santé et au bien-être des Hauts-séquanais.



1.1. La préservation des espaces de Nature



1.1.1. La stratégie Nature



La stratégie départementale des espaces de nature dans les Hauts-de-Seine

Les principes d'élaboration d'une nouvelle stratégie ont été votés en décembre 2018. La finalisation du diagnostic et la rédaction d'un premier plan d'actions ont été lancés en 2019. Il s'agit de réunir l'ensemble des outils opérationnels du Département contribuant à la préservation et au développement de l'infrastructure verte alto-séquanaise, en cohérence avec celle des Yvelines. La stratégie s'appuie sur :

- le schéma départemental des espaces naturels sensibles,
- le schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges,
- le schéma des parcours buissonniers,
- le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,
- le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE),
- la démarche environnementale appliquée dans les parcs et jardins départementaux et la labellisation EVE® de 16 sites départementaux par l'organisme de contrôle Ecocert,
- les arbres d'alignements sur voirie départementale (30 000 sujets sur plus de 300 km).

Cette stratégie contribue directement à la transition écologique du territoire et à la santé de ses habitants. Mettre chaque Alto-séquanais à 15 min à pied d'un espace de nature, développer une promenade continue de 36 km le long de la Seine, porter à 500 km les itinéraires de promenades, valoriser les espaces naturels d'intérêt départemental, étendre et gérer de façon exemplaire les Espaces Naturels Sensibles départementaux, sont les objectifs poursuivis. En outre, un objectif d'éducation citoyenne est également développé.

Les Communes seront les partenaires privilégiés de cette stratégie et bénéficieront d'une aide technique et financière pour leur contribution au développement de cette infrastructure verte, en termes de création d'espaces et de liaisons.

Perspective(s) :

Le Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines élaborent un atlas des espaces naturels sensibles (ENS). Cet ouvrage présentera les 44 plus beaux ENS gérés par les 2 départements, ainsi que les liaisons qui les connectent.

1.1.2. La gestion des espaces naturels sensibles, des parcs et jardins départementaux

1.1.2.1. Le principe d'écologie de réconciliation

La gestion des sites départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. Sur les parcs et jardins, il s'agit de concilier l'accueil du public et les usages des lieux avec la préservation des habitats, de la flore et de la faune. Cette gestion différenciée et écologique a généré de nouvelles ambiances paysagères, au bénéfice des promeneurs : prairies, haies champêtres, lisières forestières, zones humides... Si la majorité des sites sont déjà classés en ENS, le parc de la Folie Saint-James, le Jardin Albert-Kahn, le jardin de l'étang Colbert, le Haras de Jardy et le Pré Saint-Jean seront également proposés en ENS dans le prochain plan d'action de la stratégie nature.

Pour suivre l'impact des pratiques de gestion, le Département met en œuvre des outils d'investigation (inventaires faune et flore avec différents protocoles comme par exemple l'ADN environnemental pour les amphibiens ou les indicateurs d'Indice Ponctuel d'Abondance pour les oiseaux...), des outils techniques (analyse des pratiques de tonte, suivi des bilans carbone, commande de végétaux locaux ou indigènes...) et des outils de conservation (archéologie des jardins, recherche d'archives historiques...) et de satisfaction des usagers (enquête lors des bilans de gestion par site, échanges avec les agents d'accueil...).

1.1.2.2. Des plans de gestion paysagers actualisés tous les 5 ans

Tous les sites départementaux possèdent leur plan de gestion paysager. Ils sont structurés autour d'objectifs de conservation à long terme pour permettre de protéger les surfaces de nature, prendre en compte les évolutions du climat et réfléchir aux modes de résilience.

Le plan de gestion est une programmation sur cinq ans des actions principales à conduire pour préserver et améliorer la valeur patrimoniale du site (patrimoine naturel et culturel), tout en garantissant le maintien des usages par le public. Il garantit le juste équilibre entre ses différentes vocations (écologique, paysagère, sociale, historique...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.

En 2019, les plans de gestion du parc Henri-Sellier, des bois de Garenne et de la Solitude sur la commune du Plessis-Robinson, le parc André-Malraux à Nanterre et la promenade Jacques Baumel autour du Mont-Valérien ont été remis à jour.

Les synthèses des plans de gestion pour la Promenade des Vallons de la Bièvre, le jardin de l'étang Colbert et le parc Pierre-Lagravère ont été renouvelées.

Perspective(s) :

Entre fin 2020 et le premier trimestre 2021, les plans de gestion du parc du Chemin de l'Île et de la promenade bleue à Nanterre, ainsi que le parc Casimir-Davaine et les étangs de la marche à Garches et le parc des sports de la Grenouillère à Antony seront renouvelés. Les synthèses des plans de gestion du Domaine de la Vallée aux loups, des parcs du Plessis-Robinson, du parc André-Malraux et de la promenade Jacques Baumel seront mises à jour sur la même période.

1.1.2.3. Les labellisations des parcs départementaux

La qualité des espaces de nature du Département permet d'être labellisée à plusieurs titres.

1.1.2.3.1. La certification EVE® par Ecocert

Le référentiel EVE® pour Espace Végétal Ecologique détaille les critères appliqués à dix domaines de compétence que les parcs doivent respecter pour pouvoir être labellisés. Pour vérifier cela, l'organisme Ecocert procède à des audits annuels dans les parcs. Cette labellisation est un contrôle qualité de la gestion environnementale engagée par le Département.

Suite à la campagne d'audits 2019, le label est maintenu pour l'ensemble des 16 sites. L'audit démontre le professionnalisme et l'engagement des équipes pour évoluer dans leur compétence. Quatre indicateurs de suivi sont d'ailleurs mis en place dans un souci d'amélioration continue du service : la nature des surfaces entretenues, le bilan carbone des tontes d'entretien, la consommation d'eau potable, et la satisfaction du public pour l'entretien des parcs. Ainsi en 2019, le dernier indicateur montre que 70 % des personnes en moyenne se déclarent satisfaites à très satisfaites.

Les 16 parcs et jardins départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®, totalisent une surface en gestion écologique de 585 ha, soit la plus grande surface de parc de la région Ile-de-France dans ce mode de gestion relevant d'une collectivité territoriale.

Perspective(s) :

Deux nouveaux sites vont renforcer ce système fin 2020, la promenade bleue entre Nanterre et Colombes et le parc des sports d'Antony situé à l'intérieur du Domaine départemental de Sceaux.

> ACTION PHARE

Une gestion environnementale exemplaire des matériaux sur le chantier du parc des Chanteraines

Parmi les 10 domaines évalués, le label EVE® s'attache à la bonne gestion des déchets dans une perspective d'économie circulaire. Dans le cadre de la réfection des allées du parc départemental des Chanteraines, un recyclage sur site des matériaux issus des anciens cheminements a été réalisé. Une aire de transformation des matériaux de 4500 m² a été créée, afin de récupérer les matériaux des anciennes allées, béton désactivé blanc et pavés de granit gris, de très grande qualité. Cette transformation in situ a permis de récupérer 5300 tonnes de matériaux et d'économiser 300 rotations de camions, entraînant un bilan carbone particulièrement vertueux. L'enjeu environnemental de ce chantier a permis le soutien de partenaires institutionnels et des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de la région Ile-de-France au titre de la désimperméabilisation des sols.

Innovant, ce chantier fait école : une grande partie des matériaux issus de la réfection de l'étang des Hautes-Bornes du parc des Chanteraines, va également être rapatriée sur l'aire de transformation des matériaux.

1.1.2.3.2. Le label refuge pour la biodiversité par la Ligue de protection des oiseaux (LPO)

Dix parcs sont agréés « refuge LPO pour la biodiversité ». En 2019, le renouvellement d'agrément a été attribué au Haras de Jarly, pour une période de 5 ans. Le Domaine de la Vallée aux loups rejoint cette labellisation qui permet avec la LPO des actions vers le public (visites ornithologiques, atelier nature pour les collégiens).

L'objet de cet agrément est d'assurer une veille ornithologique et de mener des actions de préservation des milieux naturels.

Perspective(s) :

Fin 2020, le label sera initié dans le Domaine départemental de Sceaux et renouvelé pour le parc des Chanteraines.

1.1.2.3.3. Le label « Jardin remarquable » par le Ministère de la Culture

Le label « Jardin remarquable » est remis par le Ministère de la Culture pour une durée de 5 ans à un jardin public ou privé pour la qualité de son histoire, de sa composition paysagère, de sa gestion et de la médiation réalisée par le propriétaire.

Trois sites sont primés depuis 2011 : le jardin et musée Albert-Kahn et les Domaines départementaux de la Vallée aux loups et de Sceaux.

1.1.2.3.4. Le label « Conservatoire des collections végétales spécialisées » (CCVS)

Le CCVS, créé en 1989 à l'initiative de scientifiques et d'amateurs passionnés, s'est donné pour mission de rassembler et conserver des collections de végétaux particulières en France.

Il a établi une charte des collections qui comprend 2 niveaux de reconnaissance :

- «Collection Nationale CCVS» (CN) : collection d'intérêt national qui présente des critères d'excellence lors de son évaluation. Elle doit notamment, par sa composition, être largement représentative du thème choisi.
- «Collection Agréée CCVS» (CA) : collection qui doit encore s'enrichir, ou dont le mode de culture, la gestion ou la pérennité sont encore insuffisants pour obtenir le label «Collection Nationale CCVS».

Le Département possède depuis 1999, une collection nationale au Domaine de la Vallée-aux-Loups pour les Convolvulacées, donnée par le célèbre botaniste Patrick Blanc et une collection agréée dans ce même domaine pour le jardin des Aulnes.

Perspective(s) :

Au Domaine de la Vallée-aux-Loups, une nouvelle collection correspondant aux variétés anciennes de Rhododendrons de l'arboretum sera proposée en 2021 au lieu de 2020 en raison du confinement survenu durant la période de floraison.

1.1.2.4. Les rassemblements festifs

Les parcs et jardins départementaux proposent au public des animations et visites tout au long de l'année et lors des grandes manifestations (Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine) ainsi que des ateliers d'art floral, d'aquarelle botanique, des conférences et des visites. L'objectif est de connecter le citoyen à la nature, de promouvoir un cadre de vie agréable et un environnement sain.

Tous les ans, le Département met en place des programmes d'animations variés dans le cadre des grandes manifestations nationales qui ont un impact environnemental, social, économique et culturel.



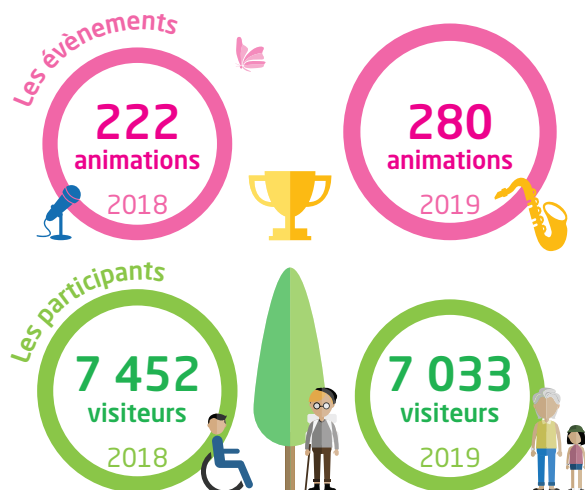
© CD92 M. Hoeltgen



© CD92 M. Hoeltgen

En 2019, 280 animations ont accueilli 7 033 personnes dans 10 parcs du Département.

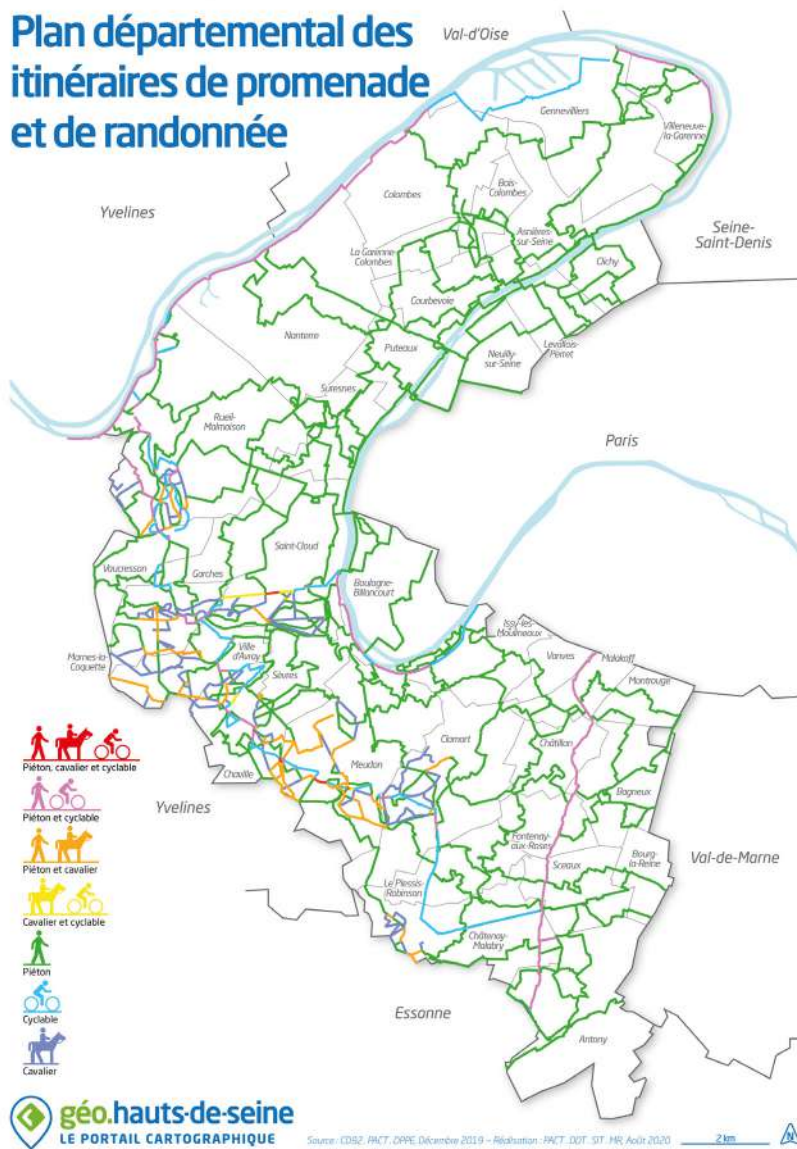
Les rassemblements festifs dans les parcs



1.1.3. Le plan départemental d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) et le schéma des parcours buissonniers

414 km d'itinéraires ont été identifiés et dévolus à la randonnée pédestre : 4 sentiers de grande randonnée, 1 sentier de grande randonnée de pays, 11 sentiers de petite randonnée.

Le Département mène plusieurs actions, conséquentes de cette compétence départementale : le balisage des itinéraires, le suivi des dossiers de subvention aux communes et EPCI, la conception et le suivi d'actions de valorisation et de communication. En 2019, dans le cadre de la mise à jour du PDIPR et en partenariat avec le comité départemental de randonnée pédestre, 26 communes ont été consultées.



Le schéma des parcours buissonniers est un document prospectif et complémentaire au PDIPR. Il vise le développement de 500 km de liaisons vertes, permettant à chaque habitant des Hauts-de-Seine de rejoindre un espace vert en moins de 15 min à pied. Il détaille donc un potentiel de nouveaux itinéraires à aménager et inscrire au PDIPR, qui contribueront au déploiement d'une trame verte et bleue équilibrée à l'échelle départementale.

Les parcours buissonniers



Cette trame s'appuie sur l'identification de 10 promenades vertes et d'une promenade bleue, le long de la Seine. Selon les opportunités foncières, les Communes peuvent ainsi développer de nouveaux tronçons avec l'aide du Département. La réalisation de la Promenade verte de Bois-Colombes (1.4 ha sur 800 mètres linéaires), ouverte au public en juin 2018, est une illustration de ce type de partenariat.



Promenade verte de Bois-Colombes © CD92

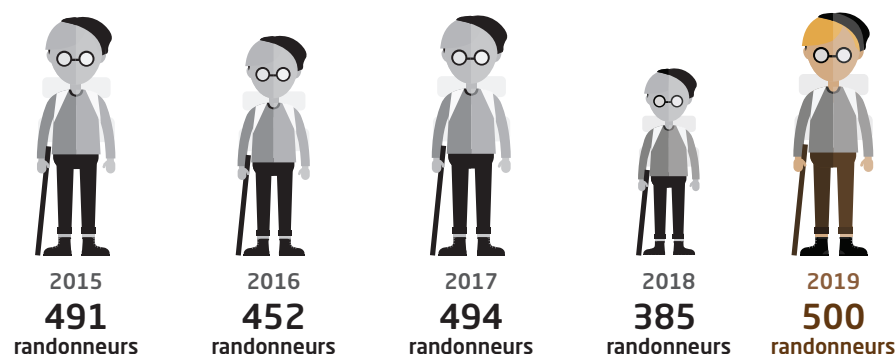
Les randonnées : l'événementiel

La 9e édition de l'événementiel « Randonnées dans les Hauts-de-Seine » a eu lieu du 24 au 26 mai 2019, dans le cadre de la fête de la nature.

Comme les autres années, cinq itinéraires de randonnées, de 6 à 8 km ont été proposés au public, du nord au sud des Hauts-de-Seine, assortis de points d'intérêt commentés. Ils rassemblent au total 500 personnes.



Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »



1.1.4. La préservation du patrimoine arboré

Le patrimoine arboré des voiries départementales, des parcs et des collèges fait l'objet d'une attention particulière dont la responsabilité principale est assurée par un service dédié à la gestion des arbres, à la protection végétale, aux approvisionnements en végétaux.

Le Département procède au suivi de l'état sanitaire et de résistance mécanique de l'ensemble de ses arbres. Les diagnostics sanitaires sont réalisés de manière approfondie par une agence d'expertise tous les 3 ans sur les voiries et les collèges et tous les 4 ans dans les parcs (Les techniciens arboricoles quant à eux réalisent des observations visuelles intermédiaires et régulières).

Perspective(s) :

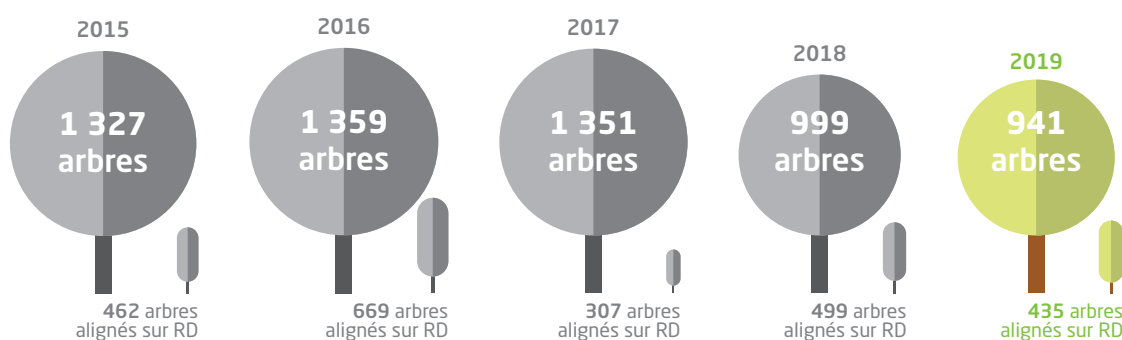
Un nouvel outil informatisé va être mis en fonction en 2020 pour la gestion du patrimoine arboré. Il repose sur une base de données géolocalisées et détaillées de l'état sanitaire de chaque arbre faisant l'objet d'un diagnostic. Associés à un système mobile, les techniciens vont pouvoir consulter et actualiser en direct cette base dès leurs constatations sur le terrain. Cet outil apporte une véritable plus-value en connaissance et gestion responsable de ce patrimoine. La première étape de mise en œuvre concerne les arbres d'alignement sur voirie.

En 2019, les approvisionnements en végétaux représentent 941 arbres, 3 100 plants et baliveaux forestiers, 19 706 arbustes, 35 936 plantes vivaces, 62 073 plantes saisonnières, 63 002 bulbes.

Le patrimoine arboré des voies départementales est certainement le plus vulnérable et il requiert des pratiques de gestion adaptées. Il est composé de 30 000 arbres représentant un linéaire planté de 300 km.

En 2019, 439 arbres ont été plantés le long des routes départementales des Hauts-de-Seine soit un taux de renouvellement d'environ 1,5 %.

Nombre total d'arbres plantés par le Département



Dans le cadre des économies d'eau et dans l'objectif d'optimiser la reprise des arbres nouvellement plantés, des sondes tensiométriques et des cuvettes artificielles pour des arrosages plus efficaces les 2 premières années de plantation sont installées.

> ZOOM

Mise en place de dispositifs pour lutter contre le chancre coloré à Antony

Le Département des Hauts-de-Seine a détecté la présence du chancre coloré (*Ceratocystis platani*) sur 14 platanes le long de la RD920, à Antony. Ce champignon s'attaque uniquement aux platanes et provoque un dessèchement et la mort de l'arbre en quelques mois ou années. Le 17 septembre 2019, le Préfet de région a pris un arrêté relatif à la lutte du chancre coloré, qui stipule que les arbres situés dans un rayon de 35 mètres doivent également être éliminés, afin d'éviter tous risques de contamination. Au total, 102 arbres seront abattus entre le 10 novembre et 20 décembre 2019.

L'arrêté préfectoral a défini le territoire d'Antony en zone délimitée. Ainsi tous les travaux réalisés sur ou à proximité de platanes doivent depuis 2019 être déclarés à la direction régionale et les outils et matériels de coupes ou de terrassements désinfectés par précaution. Le Département et la ville d'Antony assurent une surveillance accrue des platanes sur cette zone délimitée afin d'identifier au plus tôt d'éventuels nouveaux foyers de contamination.

1.1.5. La compensation environnementale

Le 23 janvier 2018, la Préfecture des Yvelines a pris un arrêté portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public (GIP) « Opérateur de compensation des atteintes à la biodiversité sur le territoire des Yvelines et territoires limitrophes », plus simplement dénommé BIODIF.

Co-fondé par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, ce groupement a pour objet de promouvoir un développement territorial équilibré articulé autour de l'évitement, la réduction et la compensation des impacts des aménagements, permettant la préservation et la valorisation des espaces naturels, et ainsi le maintien de la qualité de vie des habitants et l'attractivité des territoires. Il s'agit concrètement, par l'acquisition, l'amélioration écologique et la gestion durable de fonciers non urbanisés, d'accompagner les porteurs de projets d'aménagement et d'équipement du territoire.

En novembre 2019, le service de la communication interne a organisé un café projet « BIODIF » à la fois pour les agents du Département des Hauts-de-Seine et pour ceux des Yvelines. Ce café projet animé par Pascal Clerc, directeur de BIODIF a permis d'informer et de valoriser l'action de BIODIF.

> ACTION PHARE

La compensation écologique du tramway T10

« Offrir un gain écologique » à la forêt de Verrières à la suite des travaux d'aménagement du site de maintenance du T10 à Châtenay-Malabry

Le Département a signé une convention de gestion écologique avec Biodif en 2019 pour compenser les travaux du projet T10 Antony-Clamart. Pour le compte du Département, des travaux de restauration écologique ont ainsi été entrepris en forêt de Verrières avant même que la construction du site de maintenance du T10 ne soit commencée. Les travaux de compensation consistent en la création de mares, d'îlots de sénescence, de clairières, de restauration de lisière, ...



© Cyril Badet - Ile de France Mobilités

9,45 ha de forêt à proximité immédiate du tracé du T10, aux bois de la Béguinière et du Carreau ont été restaurés. Aussi, pendant 30 ans, des diagnostics écologiques seront entrepris régulièrement afin de mesurer l'impact de la gestion sur les toutes les espèces indiquées dans l'arrêté préfectoral (les chiroptères (chauve-souris), l'écureuil roux, le hérisson d'Europe, l'avifaune des milieux forestiers (bouvreuil, Pic noir, etc.), les amphibiens (triton palmé, triton ponctué...), etc.). Ces mesures de compensations environnementales s'évaluent à 3M€ sur 30 ans, soit 1 % du coût global du projet Tram 10.

1.2. La politique de l'eau



1.2.1. Le service public d'assainissement, une compétence départementale

Le Département a une compétence pour exercer un service public d'assainissement, et à ce titre il est propriétaire d'un important réseau de transport des eaux usées et pluviales. Son rôle est d'acheminer au mieux les eaux usées jusqu'aux stations d'épuration gérées par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les effluents sont ainsi traités et dépollués jusqu'à un niveau de qualité admissible pour le milieu naturel, la Seine.

1.2.1.1. Le règlement du service départemental d'assainissement des Hauts-de-Seine

Le 18 décembre 2018, l'assemblée départementale a délibéré sur l'adoption d'un nouveau règlement départemental d'assainissement. Ce règlement est applicable à partir du 1er janvier 2019. Il a fait d'objet d'une communication auprès des usagers, par le délégataire la SEVESC. Il est également communiqué en cas de demandes de nouveaux branchements.



Les principales modifications apportées concernent :

- les conditions de réalisation de nouveaux branchements sur le réseau départemental et leur contrôle,
- les dispositions particulières pour les eaux pluviales sont complétées avec notamment :
 - les caractéristiques techniques des ouvrages de gestion des eaux pluviales proposées qui peuvent inclure des techniques favorisant l'évapotranspiration telles que : noues, toitures ou dalles végétalisées, bassins d'infiltration...
 - certaines eaux pluviales polluées qui seront prétraitées avant infiltration ou avant rejet au réseau public par utilisation de techniques adaptées aux polluants et aux débits générés telles que filtres à sable, filtres plantés, décanteur... Les séparateurs à hydrocarbures ne seront nécessaires que pour des sites particuliers comme les stations de distribution de carburants, certaines aires industrielles ou certains parkings.

[https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.6 Eau/2 - Reglement departemental d assainissement 2019.pdf](https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.6_Eau/2_-_Reglement_departemental_d_assainissement_2019.pdf)

1.2.1.2. Un nouveau contrat de délégation

> ACTION PHARE

Un nouveau contrat de délégation pour l'assainissement

Un nouveau contrat de délégation de service public (DSP) a été attribué à la SEVESC pour une durée de 12 ans à compter du 1er janvier 2019 pour la gestion du service public d'assainissement du Département.

Dans le cadre de ce traité, les principales missions confiées au délégataire sont :

- l'exploitation du réseau départemental d'assainissement et la relation avec les usagers,
- la maintenance et le renouvellement des équipements électromécaniques, ainsi qu'une partie des travaux de réhabilitation,
- le développement du système d'information géographique décrivant le patrimoine d'assainissement,
- la production d'indicateurs règlementaires.

...

...

Le contrat comporte un certain nombre d'engagements en faveur de l'environnement avec des indicateurs de performance visant à minimiser les rejets, par temps de pluie, dans le milieu naturel. En parallèle, des actions sont également engagées pour réduire l'impact carbone lié à l'exploitation du réseau d'assainissement. Par exemple, dès janvier 2019, les contrats de fourniture d'électricité portent sur l'achat d'une électricité d'origine renouvelable et française disposant de garanties d'origine. En 2019, cela correspond à 4,8 GWh d'électricité, soit l'ensemble des besoins en électricité du contrat d'exploitation de la DSP.

<https://www.powernext.com/fr/donnees-du-registre>.

1.2.1.3. Le contrôle des effluents « entrants » dans le réseau

Les eaux domestiques

Annuellement, des visites chez les riverains sont réalisées pour contrôler la conformité de leurs installations intérieures. Il s'agit de conseiller et d'accompagner les usagers dans la mise en conformité de leurs installations le cas échéant, dans la gestion de leurs eaux pluviales, dans le respect de la bonne séparativité des réseaux (eaux pluviales / eaux usées) et la présence d'un clapet anti-retour pour éviter, en cas d'évènements pluvieux, l'inondation des sous-sols. Les contrôles liés à la bonne séparativité des réseaux sont renforcés en 2019. Ces actions sont en lien avec les objectifs relatifs à la baignade comme mentionné dans le paragraphe ci-après « qualité « eau de baignade ».

Instruction des permis de construire

Le Département instruit tous les permis de construire et s'assure, pour les pétitionnaires rejetant au réseau départemental, de la bonne application des prescriptions du règlement départemental d'assainissement, notamment relatives aux eaux pluviales. En 2019, la direction de l'eau a traité 603 permis de construire.

Les eaux usées non domestiques

Les eaux usées non domestiques correspondent aux eaux usées rejetées aussi bien par des industriels que par des commerçants, restaurateurs, artisans. Elles peuvent avoir des caractéristiques différentes de celles des eaux usées des ménages. Des contrôles réguliers sont effectués aux rejets des sites industriels et auprès des artisans (garages, restaurants, pressings, ...). Il s'agit tant de contrôles planifiés que de contrôles inopinés avec prélèvement au rejet de l'entreprise. En 2019, 313 prélèvements ont été réalisés lors de 356 visites inopinées. En parallèle, le Département apporte des conseils aux industriels et artisans pour améliorer la qualité de leurs rejets. Il délivre aux sites rejetant des eaux usées non domestiques au réseau départemental, un document réglementaire sous forme d'arrêté ou de convention, attestant de l'acceptation de leurs eaux usées et les obligeant à mettre en place une autosurveillance de leurs rejets. En 2019, le Département a ainsi réglementé 80 sites.

Météorologie et études du réseau

Afin de proposer des solutions visant à limiter les inondations dues aux débordements du réseau par temps de pluie et les rejets d'eau polluée en Seine, le Département réalise des études de diagnostic du fonctionnement hydrologique et hydraulique de son système d'assainissement. Des études spécifiques sont par ailleurs réalisées pour améliorer la compréhension générale du fonctionnement du réseau sous diverses conditions d'exploitation, telles que l'indisponibilité d'ouvrages pour travaux (« chômages ») ou crue de Seine.

Travaux d'amélioration et de réhabilitation du réseau

Le Département intervient sur le réseau d'assainissement afin de prévenir des dégradations ou d'y remédier : travaux de consolidation des ouvrages, de rénovation des branchements, d'étanchement des collecteurs, etc....

1.2.1.4. Le suivi annuel de la qualité hydro-biologique de la Seine

Dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges, adopté en 2006, le Département réalise un suivi hydro-biologique des berges de Seine afin de caractériser l'impact éventuel des aménagements réalisés ou projetés, sur le milieu aquatique. Pour ce faire, un

programme pluriannuel de mesures est établi et 9 stations de prélèvements, réparties sur les 39 km de linéaire de Seine que compte le département, sont suivies. Les investigations réalisées annuellement portent d'une part sur l'identification et le comptage par échantillons des poissons, des peuplements végétaux et des macro-invertébrés en Seine et d'autre part sur l'analyse des algues microscopiques sensibles à la pollution du milieu aquatique.

En 2019, il est constaté assez peu de changements dans la composition des peuplements des macrophytes (végétal aquatique visible à l'œil nu), ce qui traduit une très forte résilience de la végétation aquatique face aux événements climatiques exceptionnels observés ces dernières années sur le territoire (crue, canicule, sécheresse, etc.). En ce qui concerne la productivité piscicole, il apparaît cette année et ce quelle que soit la station suivie, que les espèces les plus sensibles à leurs habitats, telles que le barbeau, le chabot, l'hotu et la vandoise, sont très peu représentées en termes d'effectifs. Cette baisse importante de la productivité de ces espèces est observée d'une manière générale depuis 2015/2016. A priori, d'autres facteurs intervenant à plus large échelle joueraient donc sur leur productivité.

> ZOOM

L'arrêté frayère

Il est à noter que le 22 mars 2019, l'arrêté inter-préfectoral n°2019/DRIEE/SPE/016 dit « arrêté frayère » est entré en vigueur. Ce dernier liste les espèces de la faune piscicole dont les frayères et les zones d'alimentation et de croissance doivent être particulièrement protégées de la destruction sur les départements de la petite couronne. Le Département des Hauts-de-Seine est concerné par cet arrêté au titre de deux espèces à savoir le Chabot et la Vandoise.



Juvenile Chabot © Hydrosphère



Juvenile Vandoise © Hydrosphère

1.2.1.5. Evaluation de la qualité physicochimique des milieux aquatiques

Les nombreuses pressions anthropiques qui s'exercent sur les plans d'eau et cours d'eau du territoire peuvent provoquer une altération de leur qualité environnementale et sanitaire. Le Département peut dès lors être amené à réaliser un état des lieux et identifier les actions nécessaires au retour à un bon état écologique du site. En 2019, dans le cadre d'une étude visant à réduire les déversements d'eaux usées au droit du site de l'étang Colbert au Plessis-Robinson, un état des lieux de la qualité physico-chimique de l'étang a été réalisé. Les analyses ont démontré une altération prononcée par des matières azotées et phosphorées, traduisant ainsi la nécessité de réduire les apports des réseaux unitaires d'assainissement par temps de pluie vers l'étang.

Perspective(s) :

En 2020, la troisième phase de l'étude doit porter notamment sur la rehausse des déversoirs d'orage, l'optimisation des prises de temps sec et l'augmentation de la capacité de certains réseaux d'eaux usées.



Etang Colbert © CD92/DE

1.2.1.6. Une qualité « eau de baignade »

Le Département s'est engagé, au côté des acteurs de l'eau d'Ile-de-France, pour un retour à une qualité « eau de baignade » de la Seine dès 2024 pour les Jeux Olympiques de Paris (JOP) et progressivement sur le territoire d'Ile-de-France. Cela contribuera à une amélioration pérenne du cadre de vie des Hautséquanais, tant d'un point de vue environnemental que sanitaire et social.

Cette amélioration de la qualité bactériologique de la Seine nécessitant un travail partenarial fort entre les différents acteurs de l'eau d'Ile-de-France et soulevant des enjeux à la fois d'assainissement et d'urbanisme, un groupe de travail « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine » a été mis en place par le préfet de région en vue de l'élaboration d'un plan d'actions pour atteindre les objectifs visés.

En 2019, le Département a ainsi signé une convention de partage des données dans le cadre de sa participation au sous-groupe de travail intitulé « amélioration de la connaissance », piloté par la Ville de Paris et chargé de renforcer les connaissances de la qualité bactériologique des cours d'eau.

En parallèle, environ 180 contrôles de conformité des branchements relatifs à la séparativité des réseaux eau pluviales - eaux usées ont été réalisés sur 2019 dans l'optique d'identifier et de supprimer les rejets d'eaux non traités dans le milieu naturel par temps sec. Le bassin versant de la vallée de la Bièvre a été identifié comme zone prioritaire.

1.2.1.7. Le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges

Depuis 1980, le Département mène en continu le ramassage des déchets flottants sur la Seine et ses berges.

Cette action s'inscrit dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. Elle concerne la Seine ainsi que les 66 km de berges traversant le territoire en rives droite et gauche du fleuve et bordant les 4 îles altoséquanaises de Saint-Germain, Seguin, de Puteaux et de la Jatte. Les bateaux nettoyeurs interviennent au droit de chacune des 17 communes du Département longeant la Seine.

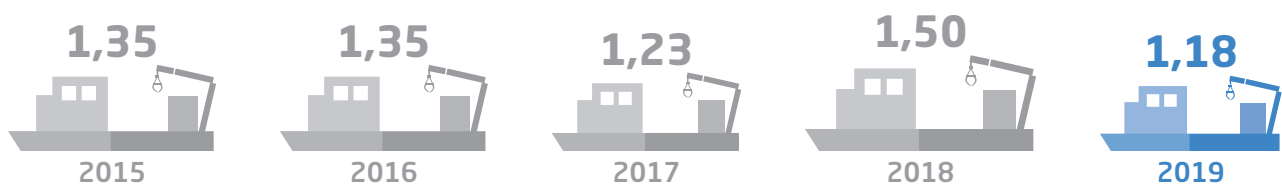
Cette mission d'intérêt général très importante pour les usagers et les riverains du fleuve vise à lutter contre la pollution en évitant la dissémination de produits toxiques dans le milieu naturel et l'accumulation de déchets comme les verres, les plastiques, le caoutchouc, le polystyrène, les emballages et les épaves dont la durée de vie est souvent très élevée. Elle a aussi pour objectif de préserver la qualité des espaces aménagés en berges par le Département et de restaurer dans les meilleurs délais l'accessibilité des berges et la sécurité du plan d'eau, par le nettoyage des promenades basses longeant la Seine après les crues hivernales, voire printanières, et après les orages estivaux.

En 2019, les bateaux affectés au marché du Département ont été réquisitionnés par la préfecture suite aux conséquences de l'incendie du SIAAP d'Achères du 3 juillet, pour le ramassage des poissons.

3 à 11 tonnes de déchets sont collectés par semaine par les deux bateaux nettoyeurs.

En 2019, 195 tonnes de déchets ont été collectées dont 73 tonnes de bois et feuillages valorisés sur des plateformes de compostage (37 %) et 121 tonnes de déchets industriels banals triés dans des filières ad hoc en centre de tri (cartons, verres, métaux principalement).

Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs (tonnage moyen par benne)





Intervention des bateaux nettoyeurs sur les berges de Clichy-la-Garenne
© CD 92/Alain Pallot

1.2.1.8. Des partenariats pour la gestion de l'assainissement et des milieux naturels

Le Département adhère aux 17 principes de la ville « eau-responsable » développés par l'International Water Association, association relayée par l'Association française des professionnels de l'eau et des déchets (ASTEE) dont fait partie le Département.

L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville. Cette gestion durable de l'eau en ville s'articule autour de 4 niveaux d'actions :

- Des services d'eau durables pour tous,
- Une conception urbaine sensible à l'eau,
- Une ville connectée à son bassin versant,
- Des communautés « eau-responsables ».

Plus d'informations : <https://www.astee.org/production/principes-de-liwa-pour-les-villes-eau-responsables/>

1.2.2. La gestion des eaux pluviales

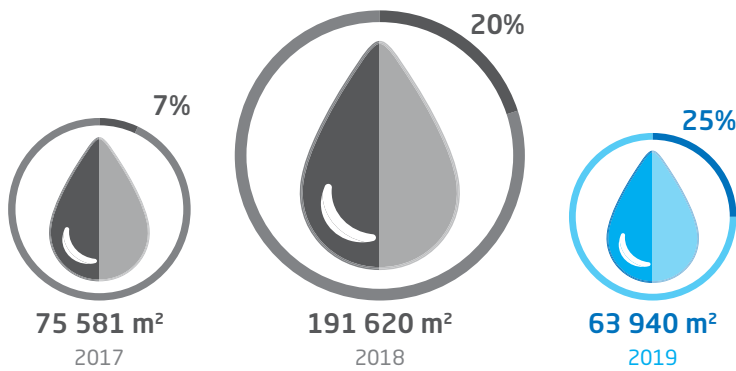
1.2.2.1. La politique de gestion durable des eaux pluviales

Afin de réduire, par temps de pluie, les risques d'inondation par débordement des réseaux d'assainissement et de limiter en zone unitaire les déversements d'eaux usées dans la Seine, le Département mène une politique de gestion durable des eaux pluviales auprès des différents partenaires. L'objectif est de favoriser une gestion à la source de ces eaux par l'usage de techniques alternatives. La réduction des volumes rejetés au réseau d'assainissement et la dépollution des eaux de ruissellement par le sol sont alors des effets bénéfiques complémentaires à la réduction des débits d'eau injectés dans les égouts. De plus, l'évapotranspiration des végétaux alimentés par les eaux de ruissellement a pour effet de réduire la température urbaine. Impact paysager de la végétalisation, dépollution par les sols, développement de la biodiversité et création d'îlots de fraîcheur sont des services écosystémiques qui améliorent le cadre de vie urbain induits par la gestion à la source des eaux de pluie.

La promotion de ces nouvelles techniques alternatives nécessite un grand nombre de rencontres avec les aménageurs afin de les sensibiliser et d'obtenir des améliorations de leurs projets, pour les rendre plus conformes aux attentes du Département. Ainsi, presque une centaine de réunions et d'échanges privilégiés ont été organisés en 2019.

En 2019, 26 nouvelles parcelles étaient dotées d'installations de régulation des eaux pluviales constatées conformes pour une surface totale de 63 940 m², dont 15 975 m² de surface traitée en techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales.

Surfaces dotées d'installations de régulation des eaux pluviales conformes, et pourcentage d'entre elles traitées en techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales



Les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales regroupent des installations comme des toitures végétalisées, des noues, des bassins à ciel ouvert, des chaussées et enrobés drainants ...

En 2019, moins de parcelles ont été branchées sur le réseau d'assainissement départemental. Cela dépend des projets des promoteurs. Toutefois, une amélioration constante ces dernières années de la proportion de parcelles où les eaux pluviales sont traitées avec des techniques alternatives est à souligner.



Toiture végétalisée de la résidence "Les toits de Boulogne"
© CD92/DE

1.2.2.2. La gestion des impacts des crues

L'année 2019 a été employée au transfert de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) du Département à la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'application de la loi NOTRe. Le transfert est en vigueur au 31 décembre 2019.

Le Département conserve une astreinte renforcée « crue » pour assurer la continuité du service public d'assainissement. Les moyens techniques de lutte contre le débordement des réseaux sont activés en cas de crue (vannes empêchant l'eau de Seine de rentrer dans le réseau, pompage de l'eau excédentaire des réseaux pour la renvoyer dans la Seine, communication par le biais de bulletins de crue quotidiens).

1.2.2.3. Le bassin de stockage des eaux pluviales d'Antony

Le secteur sud d'Antony, le long de la RD 920, est un secteur sensible aux inondations liées aux orages. Les études menées sur ce secteur ont montré un besoin de stockage des eaux pluviales de 6 000 m³. La solution retenue consiste en la réalisation d'un bassin circulaire d'environ 4 950m³ (diamètre 22 m / profondeur 17 m) et d'une chambre d'alimentation.

Les études d'avant-projet se sont terminées en 2018 et se sont poursuivies en 2019 par des études complémentaires. Un modèle physique a été construit. Il a permis de vérifier les dispositions constructives arrêtées pour le dimensionnement de la chambre.

1.2.2.4. Le projet d'automatisation des Déversoirs d'orages (DO) sur le bassin versant de Courbevoie

Plusieurs déversoirs d'orage sont présents sous la RD7, sur les communes de Puteaux, Courbevoie et Asnières. Leur fonction principale est de renvoyer les trop-pleins d'effluents unitaires dans la Seine en cas de fortes pluies pour éviter les débordements sur la voie publique du collecteur d'assainissement. Actuellement ces DO sont statiques. L'automatisation ou la reconfiguration desdits ouvrages permettra de mieux contrôler les interfaces entre le réseau départemental et le milieu naturel. Dans ce contexte, quatre DO situés Quai de Dion Bouton à Puteaux et Quai du Docteur Dervaux à Asnières-sur-Seine seront automatisés et trois autres à Courbevoie seront reconfigurés (via un déplacement et une rehausse des barrages à poutrelles fixes existants). Ces DO équipent le collecteur de quai du bassin versant de Courbevoie, situé sous la RD7.

Les études opérationnelles DO n°45 à Asnières ont été achevées début 2019.

Perspective(s) :

Les travaux démarreront au troisième trimestre 2020 pour un achèvement en 2021.

1.2.2.5. La création d'une liaison hydraulique avec le réseau du SIAAP au niveau du collecteur Sèvres-Achères-Rueil (SAR62)

Cette opération concerne la création d'une liaison d'environ 50 mètres linéaires entre le réseau départemental Rive Gauche de Seine (RGS) et le collecteur Sèvres-Achères-Rueil (SAR du SIAAP), au droit de la Manufacture de Sèvres. La réalisation de ce maillage permettra notamment de réduire de 30 % les rejets d'eaux résiduaires dans la Seine par les déversoirs d'orage le long du linéaire concerné et de faciliter la mise à sec du réseau RGS sur près de 4 300 m et donc d'éviter les dépenses liées à la mise en place de groupes électropompes pour le diagnostic et la réhabilitation de ce collecteur.

En 2019, les études d'avant-projet ont été finalisées et les études de projet ont été réalisées. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de finalisation.

1.2.2.6. La gestion des eaux pluviales de voirie

Le Département met en œuvre, dès que possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales à l'occasion de ses chantiers de réaménagement de voirie (infiltration naturelle, bassins de rétention...) afin de réduire par temps de pluie les inondations et les rejets polluants vers le milieu naturel aquatique. A titre d'exemple, dans le cadre du projet de prolongement du tramway T1 entre Asnières-sur-Seine et Colombes, le projet prévoit la création d'une noue, de bassins de rétention, l'augmentation de l'infiltration grâce à l'augmentation de la surface plantée et à l'utilisation de pavés enherbés.

Dans le cadre des travaux de requalification de l'avenue du Général de Gaulle (RD 906) à Clamart, un réseau enterré de près de 500 mètres linéaires a été créé. Celui-ci a été surdimensionné afin de permettre le stockage de 140 m³ d'eaux pluviales et leur rejet à un débit régulé. En plus de cet ouvrage, sur la contre-allée de desserte, les eaux pluviales sont recueillies et dirigées vers les fosses d'arbres pour y être infiltrées. Ce sont ainsi 1 808 m² de trottoirs qui ont été déconnectés du réseau pluvial d'assainissement.

Dans le cadre des travaux du boulevard de la Défense (RD 914), 2 bassins de rétention ont été créés.

Perspective(s) :

Pour 2020, les travaux d'aménagement se poursuivent ainsi que la création d'ouvrages de rétention pour un volume de rétention final de 891 m³ et au total 6 ouvrages de rétention avec des débits de fuite limités.

A la fin de l'année 2019, 17 sites gérés par le Département sont équipés de réservoirs.

1.2.2.7. Une certification environnementale réussie

La direction de l'eau est engagée dans une démarche d'amélioration de sa performance environnementale. Le système mis en place est conforme à la norme internationale ISO 14001 version 2015.

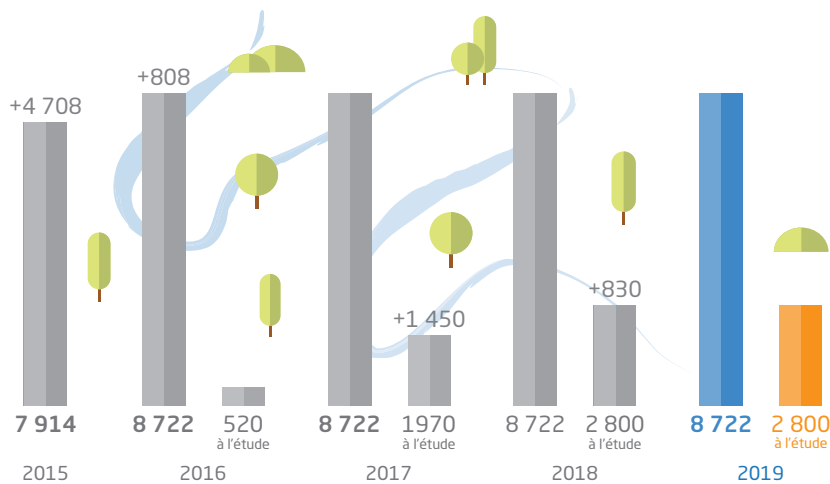
Cette démarche fait l'objet d'une certification par un organisme extérieur accrédité, le Laboratoire National d'Essais (LNE). Chaque année, un auditeur analyse le système et l'organisation déployés au sein des équipes de la direction de l'eau.

La politique environnementale de la direction de l'eau est disponible sur : https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.6_Eau/01.6.5_Demarche_environmentale/DE-Politique_Env-20180705.pdf

1.2.3. Rendre la Seine aux habitants

Le schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges a pour principal objectif de rendre la Seine aux habitants et de réaliser une promenade de 39 km le long de la Seine, dite « promenade bleue ». Le Département en assure la mise en œuvre. Plusieurs projets d'aménagement sur les berges se sont poursuivis en 2019 sur les 2 800 m de berges à l'étude.

Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade et à l'étude (en mètre)



1.2.3.1. Courbevoie aval

Après l'aménagement des berges de Seine en amont du pont de Courbevoie, les études se poursuivent pour assurer la continuité de l'aménagement jusqu'au parc de Bécon. Suite au périmètre et programme retenus, le maître d'œuvre a été désigné et la phase étude préalable / diagnostic, réalisée.

Perspective(s) :

Deux variantes du projet seront proposées à la ville. La phase d'étude avant-projet, l'étude cas par cas et le dépôt du dossier environnemental doivent être engagés en 2020.

1.2.3.2. Asnières-sur-Seine

L'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy a pour objectif d'ouvrir la ville sur le fleuve, de pérenniser et valoriser les berges et leurs accès par la création d'une promenade continue. Le projet permettra également d'améliorer la qualité du milieu naturel en créant des zones humides et des frayères.

L'année 2019 a été consacrée à la désignation du maître d'œuvre, la validation de l'étude préalable et du diagnostic et notamment le choix d'une variante de promenade sur ponton flottant pour permettre des promenades au plus près du fleuve. La phase avant-projet a également été engagée.

Perspective(s) :

Cette dernière s'achèvera en 2020 après la réalisation de sondages géotechniques et sondages relatifs à d'éventuelle pollution présente.

1.2.3.3. Estacade des marinières à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne

L'estacade des marinières, ouvrage en balcon sur la Seine, au sein du parc des Chanteraines sur les communes de Gennevilliers et de Villeneuve-la-Garenne, est fermée au public depuis plusieurs années du fait d'un risque d'effondrement et de basculement en Seine. L'objet de l'opération est de déconstruire cette estacade, de renaturer et stabiliser la berge. La promenade piétonne, permettant de rejoindre le site Vallons-de-Seine au parc des Chanteraines, sera reprise, offrant des accès à l'eau (belvédères, promontoires...). Une cale de mise à l'eau pour faciliter la pratique du kayak sur le site a également été intégrée et devra être mise en corrélation avec le projet de base nautique.

L'année 2019 a été consacrée au lancement de la procédure de désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera finalisée à l'été 2020.

1.2.3.4. Pointe amont Ile Saint-Germain

Les études ont été relancées en 2017 afin de valoriser cet espace et de l'intégrer au parc de l'Île Saint-Germain. En 2019, des échanges avec le gestionnaire du parc ont eu lieu pour étendre le périmètre d'aménagement des berges sur le grand bras en lien avec la rénovation de la Tour aux Figures.

Perspective(s) :

En 2020, une étude de faisabilité sera réalisée sur le périmètre étendu et un concours de maîtrise d'œuvre pourrait être organisé si le projet est validé.

1.2.3.5. Ile Seguin - études sur l'aménagement des berges et création d'une escale

En 2017 le Département a lancé une réflexion sur la création d'escales sur l'Île Seguin. Un premier équipement a été créé à l'occasion du « One Planet Summit » de décembre 2017. L'escale permet d'accueillir des bateaux de tourisme fluvial de 5 m de large dans des conditions de débit définies. Par ailleurs, une étude de faisabilité d'aménagement des berges au droit de la Seine Musicale a été menée en 2018 et validée en 2019 en lien avec le projet d'implantation d'une œuvre monumentale à la pointe aval de l'île.

Perspective(s) :

La procédure de désignation du maître d'œuvre sera initiée en 2020.

1.2.3.6. L'aménagement des berges à Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret

Sur l'année 2019 se sont poursuivis les travaux de la RD1 quai de Clichy et quai Charles Pasqua sur les communes de Clichy-la-Garenne et Levallois-Perret. Le projet consiste à aménager les quais en boulevard urbain sur 1,2 km. Une promenade sous le pont d'Asnières en bordure du fleuve proposera un nouveau cadre paysager.



Travaux sur la RD1 à Clichy © Sennse-CBadet

1.2.3.7. La RD7 Suresnes-Saint-Cloud : requalification des berges et des quais de Seine

> ZOOM

RD7 Suresnes-Saint-Cloud : requalification des berges et des quais de Seine

Un important programme de requalification des berges et des quais de Seine (rive droite et rive gauche) a été engagé par le Département. Celui-ci consiste, non seulement en un réaménagement de voirie avec un nouveau partage par l'intégration de pistes cyclables mais aussi et surtout en une reconquête et une renaturation des berges qui viseront à permettre une appropriation de l'usage de ces lieux par le public. Il s'agit de recréer des espaces paysagers de promenade et de détente et d'une façon générale d'ouvrir la ville vers le fleuve tant du point de vue du paysage que des usages.

...

...

A la suite de l'approbation, en 2018, du bilan de la concertation et de l'état initial faune-flore, le dossier d'étude d'impact a été réalisé en 2019 et la consultation de maîtrise d'œuvre lancée.

Perspective(s) :

Fin 2020, aura lieu l'enquête publique.

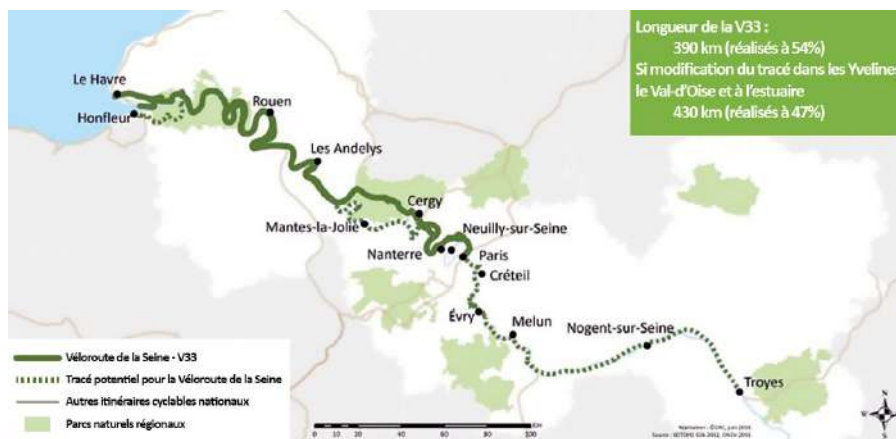


Cheminement piéton sur berge le long de la RD7 © Studio Graphy

1.2.4. Le développement conjoint du territoire autour de l'Axe Seine

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines portent conjointement la déclinaison dans leurs territoires des actions interdépartementales mises en œuvre par l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS), créée en 2016 et réunissant également le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados. L'objectif est de constituer un espace de dialogue avec les acteurs publics et privés de l'Axe Seine et de fédérer les initiatives locales, en menant des projets au plus près des territoires.

Parmi les premières réalisations de l'ADAS ayant un impact direct sur l'ouest francilien, peuvent notamment être cités la manifestation biennale « Fête en Seine » (2017 et 2019), vecteur de redécouverte de la Seine et de ses atouts par les habitants au moyen d'événements festifs et sportifs, et surtout le projet de véloroute « La Seine à Vélo », piloté par l'ADAS.



Depuis 2018, une quinzaine de collectivités maîtres d'ouvrage ont défini par convention un plan d'actions pluriannuel permettant l'ouverture dès juin 2020 de cette véloroute qui reliera Paris et Le Havre / Honfleur. Au titre de ce projet, les Hauts-de-Seine et les Yvelines poursuivront la réalisation de la « promenade bleue » le long des berges de Seine et travailleront à l'amélioration des services aux usagers de cet itinéraire.

L'ADAS intervient aussi pour le développement du tourisme fluvial. Elle a ainsi initié de nouveaux partenariats en organisant des ateliers de concertation dans les six départements de l'Axe Seine. Réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la promotion des croisières fluviales, ces ateliers ont permis d'élaborer un plan d'actions global.

1.3. La lutte contre la pollution de l'air



1.3.1. Améliorer la qualité de l'air

Conscient de l'enjeu sanitaire et économique que représente l'amélioration de la qualité de l'air, le Département mène depuis plusieurs années une politique d'aménagement du territoire. Elle contribue à lutter contre la pollution de l'air : le développement des transports collectifs, le remplacement progressif des infrastructures routières de transit, héritées de l'Etat, par des boulevards urbains fluides et apaisés, la création d'un nouveau rapport entre les villes et le fleuve, la promotion d'une densification raisonnée des zones urbaines ou encore le développement et la protection des espaces naturels et forestiers.

Dans cette dynamique, le Département a rendu un avis favorable au Plan de protection de l'atmosphère (PPA) approuvé par arrêté inter-préfectoral le 31 janvier 2018 pour la période 2018-2025. Ce plan prévoit 25 défis déclinés en 46 actions concrètes et cible en priorité les secteurs des transports et de l'immobilier résidentiel et tertiaire, principaux émetteurs de particules fines (PM10) et d'oxydes d'azote (NOx).

Le Département a par ailleurs contribué à la feuille de route pour la qualité de l'air (FRQA) d'Ile-de-France qui rassemble des actions concrètes menées par les collectivités franciliennes pour réduire les émissions de polluants et en particulier celles liées au chauffage au bois et au trafic routier. Cette feuille de route, demandée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, vient compléter le PPA au travers de 11 défis et a été approuvée le 29 mars 2018.

Par ailleurs, la Loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi LAURE), rendait obligatoire l'examen de faisabilité de la création d'aménagements cyclables à l'occasion des réalisations ou rénovations de voies urbaines. C'est dans ce cadre que le Département a mis en place au fil de ses interventions sur voiries départementales, un réseau cyclable aménagé de 150,5 km linéaire (lire chapitre 3.1.4.5 le développement des aménagements cyclables).

1.3.2. Gérer les pics de pollution atmosphérique

Le Département s'associe aux procédures d'information-recommandation et d'alerte auprès des Altoséquanais en cas d'épisodes de pollution prévus par l'arrêté inter-préfectoral n°2016-01383 du 19 décembre 2016. Les recommandations sont consultables sur le site internet : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/environnement/la-gestion-des-episodes-de-pollutions-atmospherique>

1.4. La lutte contre le bruit



Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

En tant qu'autorité gestionnaire des infrastructures départementales et d'une partie des routes nationales qui lui ont été transférées, le Département doit élaborer son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le PPBE du Département a été approuvé en décembre 2017 pour la période quinquennale 2017-2021. Il est consultable sur le site internet : <https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/environnement/le-plan-de-prevention-du-bruit-dans-lenvironnement>

Ce PPBE vise essentiellement à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes.

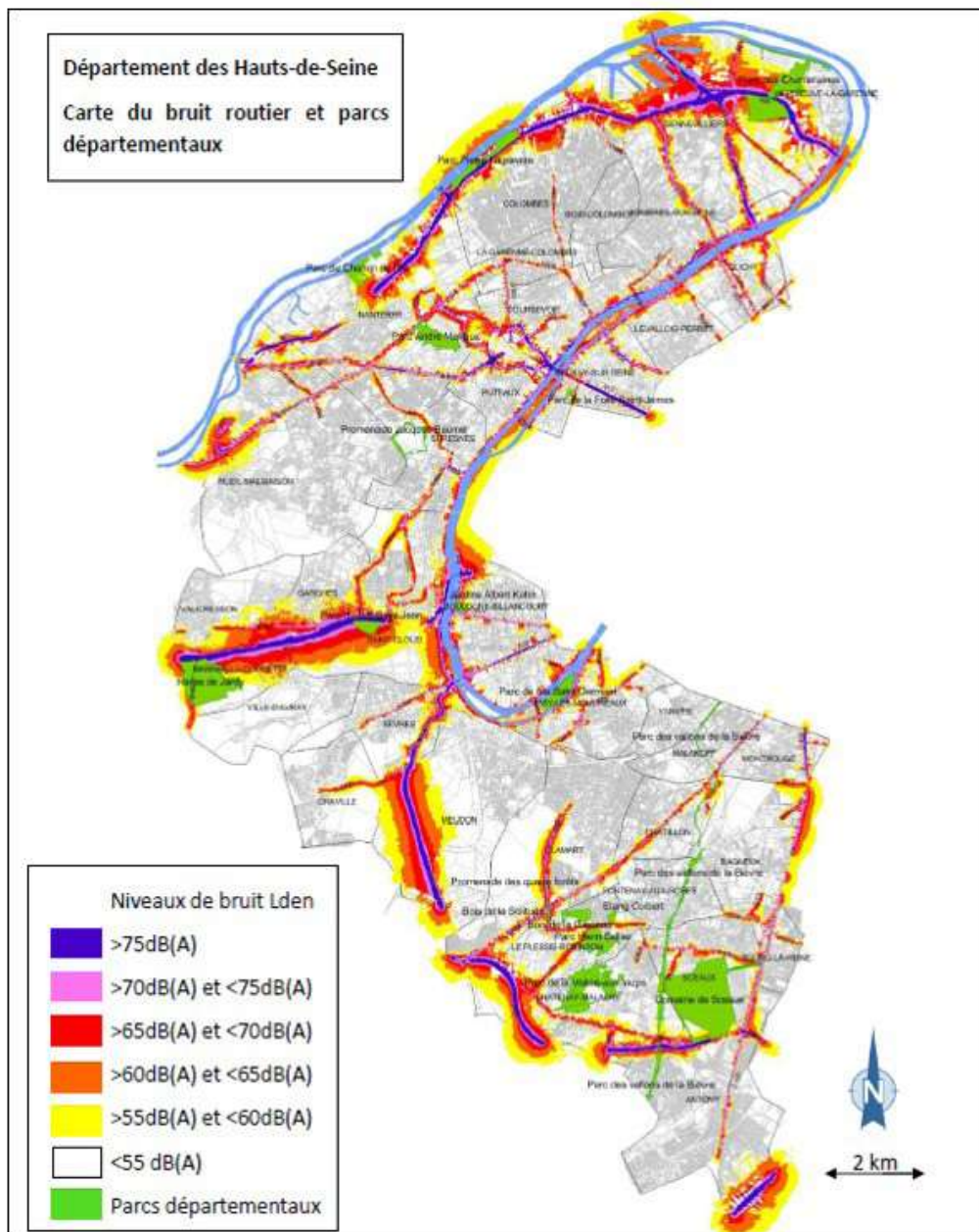


© Région Ile-de-France

Le réseau départemental concerné par ce plan (trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an) représente un linéaire total d'environ 266 km sur un total de 332 km dont 118 km concernent des routes départementales avec un trafic supérieur à 6 millions de véhicules par an.

Perspective(s) :

Suite à la publication des cartes de bruit stratégiques de l'Etat de 3ème échéance en 2019, l'élaboration du PPBE départemental de 3ème échéance est initiée en 2020.



PARTIE 2

POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Les enjeux en matière de solidarité sont nombreux au sein du département des Hauts-de-Seine. Le dernier recensement compte 1,6 millions d'Altoiséquanais. Si le territoire se caractérise par la présence d'une population jeune et dynamique, 38 % de la population ayant moins de 30 ans, il est également un département dont le vieillissement de la population constitue un des enjeux majeurs pour les années à venir. En effet, les dernières projections de l'INSEE prévoient une augmentation de 37,8 % des plus de 65 ans, en 2030. Par ailleurs, les enjeux de solidarité entre les territoires et les populations sont forts au sein du territoire départemental tant les caractéristiques socio-démographiques sont hétérogènes.

Face à ces constats, le Département met en œuvre une politique ambitieuse en matière de solidarité, au-delà de ses compétences socles, que ce soit au travers de l'action sociale ou d'autres domaines tels que l'éducation ou encore la culture et le sport. Ainsi, l'assemblée départementale a adopté en 2018 le Schéma interdépartemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale, et mène de nombreuses actions avec le Département des Yvelines pour les publics éloignés de l'emploi. Par ailleurs, le Département met en œuvre de nombreuses actions afin de favoriser l'accès à la culture et au sport pour tous. Il est également solidaire avec les villes du département en accompagnant les politiques publiques locales au travers des contrats de ville mais aussi plus largement au travers du FS2i ou des actions tournées vers l'international.



2.1. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations



Le Département, en tant que chef de file de l'action sociale, assure des compétences obligatoires en matière de Solidarités.

Directement concerné par le pilier insertion sociale et professionnelle, il met en œuvre des politiques publiques d'actions sociales et médico-sociales qui répondent aux objectifs de développement durable.

2.1.1. Le Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine (SIOSMS)

Le 28 septembre 2018, le Département, en coopération avec les Yvelines, a adopté le Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 (SIOSMS). Il a pour ambition, à travers la mise en œuvre de ses orientations stratégiques, de répondre aux enjeux démographiques du territoire interdépartemental (hausse de 7 % de la population à l'horizon 2030) et sociétaux (vieillesse de la population : les 65 ans et plus augmenteraient de 37,8% et atteindraient 600 000 habitants en 2030).

La feuille de route structurante pour la période 2018-2022 décline par thématique les grandes orientations à mener en matière de :

- Protection maternelle et infantile, planification familiale et accueil de la petite enfance ;
- Prévention et protection enfance - Jeunesse ;
- Insertion, lutte contre la pauvreté, inclusion sociale ;
- Prévention et maintien de l'autonomie en direction des personnes en situation de handicap et des personnes du Grand Âge.

2.1.1.1. La réorganisation des services sociaux

En 2019, afin de faciliter la mise en œuvre des orientations du SIOSMS, le Département des Hauts-de-Seine s'est engagé dans un projet de réorganisation de ses services sociaux (Pôle Solidarités). L'objectif principal a été d'évoluer d'une organisation métiers vers une organisation plus transversale et pluridisciplinaire permettant de garantir une offre de service d'accès aux droits et d'accompagnement médico-social globale et de qualité pour l'ensemble des familles altoséquanaises notamment les plus fragiles.

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans les débats et enjeux actuels de la modernisation de l'organisation et de la mise en œuvre des politiques d'accompagnement social et de l'impact du développement des nouvelles technologies sur les pratiques professionnelles : professionnalisation des évaluations d'informations préoccupantes et évolution vers une évaluation pluri-partenaire (Education Nationale, Justice, Caf, ...), mise en place d'un référent de parcours, dématérialisation d'une partie de la démarche d'évaluation et d'accompagnement, inclusion numérique des personnes accompagnées, etc.

L'enjeu de cette réorganisation est d'améliorer l'offre de service aux Altoséquanais dès la première prise de contact, en veillant à ce que tous les droits soient bien ouverts (lutter contre le non-recours), en proposant une évaluation à 360 degrés de la situation de l'utilisateur afin de ne rien laisser de côté et en mettant en place un plan d'action personnalisé qui couvre les attentes de l'utilisateur et de sa famille. Toutes ces actions sont coordonnées par un référent de parcours qui garantit le suivi des démarches et la mise en œuvre cohérente des interventions. Il mobilise différents professionnels et partenaires selon leurs expertises et les problèmes rencontrés par l'utilisateur. Le projet d'accompagnement personnalisé repose sur l'expertise de chaque professionnel et s'élabore avec l'utilisateur et des équipes pluri-professionnelles, capables d'intervenir dans tous les champs de compétences confiés au Département, de la petite enfance au grand âge.

La nouvelle organisation proposée s'inscrit également dans un contexte d'évolution importante des usages numériques, avec la démarche « Action Publique 2022 » et le partenariat enclenché avec la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (Dinsic) de l'État sur « les démarches simplifiées » afin de développer la e-administration sociale et les démarches participatives et collaboratives associant professionnels du médico-social et usagers. L'objectif

final, tel que défini dans les orientations du Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale est d'amener l'utilisateur à être un acteur de son insertion sociale et professionnelle, à mobiliser les ressources de son territoire et développer sa capacité à rebondir face aux aléas de la vie.

La nouvelle organisation du pôle Solidarités a été adoptée le 19 mars 2019.

2.1.1.2. Une action sociale territorialisée pour assurer l'accès de tous à un service public efficace

La Direction des solidarités territoriales (DST) est dédiée à l'accueil et à la prise en charge de l'ensemble des usagers. Elle regroupe tous les services recevant du public (pôles sociaux et leurs « satellites » Centres de PMI, CPEF, Espaces Insertion, dans l'attente du déploiement du plan de restructuration des locaux lancé en 2013 par le Département).

Chacun des 13 services des solidarités territoriales (SST) s'organise de la même manière :

- une unité « Accueil, Relation au public et support » chargée de l'accueil, de l'information, de l'orientation de tous les usagers ainsi que du suivi administratif des dossiers et des fonctions support du SST ;
- une unité pluridisciplinaire et polyvalente « Evaluation » chargée d'assurer toutes les primo-évaluations des mineurs et des majeurs afin de détecter les fragilités des personnes vulnérables dans leur globalité et leur environnement ;
- une unité pluridisciplinaire et polyvalente « Accompagnement et suivi du public » chargée de mener les suivis et accompagnements sociaux et médico-sociaux des usagers et des familles.



2.1.1.3. Favoriser l'accès aux services sociaux dans des structures adaptées

> ACTION PHARE

Un nouveau pôle social départemental à Châtillon

Le Département a inauguré le 26 septembre 2019 un nouveau pôle social à Châtillon. Ce pôle social, ouvert depuis fin mai 2019, incarne un nouveau visage de l'action sociale et vise à faciliter le parcours de l'utilisateur. Sur 1 200 m², il accueille les citoyens haut-séquanais du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 sans interruption.

Ce troisième pôle social met l'accueil au cœur de la relation avec l'utilisateur. Dès l'entrée, des ordinateurs en libre-service sont à disposition pour les démarches en ligne (impôts, Caisse d'allocations familiales, prestations départementales), facilitant l'accès aux droits. Cinq agents « gestionnaires Offre de Service » viennent à lui pour l'aider si besoin et l'orienter vers l'offre sociale qui couvre toute la palette de l'offre d'accompagnement social, médico-sociale et d'insertion départementale, dans les domaines de la Protection Maternelle et Infantile, la planification et l'éducation familiale, l'accueil de la petite enfance, la Prévention et la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse, l'Insertion et l'Autonomie.

2.1.1.4. Favoriser l'accès aux services sociaux par l'inclusion numérique

Le Département des Hauts-de-Seine a lancé en 2019 une expérimentation en faveur de l'inclusion numérique. Cette démarche s'inscrit dans le SIOSMS 2018-2022, qui se construit autour de plusieurs axes :

- une volonté d'accompagner de manière plus globale et d'apporter une réponse personnalisée à une grande diversité de public (enfance, jeunesse, famille, insertion sociale, autonomie des personnes âgées et handicapées) ;
- le développement d'une approche préventive en s'appuyant sur les capacités individuelles de personnes, pour les aider à mobiliser les ressources de leur environnement et être autonomes, dans la réalisation de leurs démarches d'accès aux droits ;
- la mise en place d'une offre de service d'actions sociales globale ;
- des espaces numériques en libre-service et des équipes dédiées pour accompagner les usages numériques dans les pôles sociaux.

Dans ce cadre, une expérimentation en faveur de l'inclusion numérique a été menée en 2019 au pôle social de Châtillon. Ce pôle social dispose de trois niveaux d'accompagnement au numérique :

1. L'unité d'accueil est constituée de gestionnaires d'offre de services, à même d'identifier les besoins, d'orienter les usagers dans leurs démarches et d'assurer un accompagnement numérique. Ils dirigent, en premier niveau, les usagers les plus autonomes vers des bornes numériques en libre-service. Les gestionnaires restent toutefois à proximité pour apporter un appui ponctuel si une difficulté est rencontrée par les usagers.
2. Deuxième type d'accompagnement, les gestionnaires proposent à l'utilisateur de s'inscrire à des ateliers collectifs, sur des besoins spécifiques (création d'une boîte mail, navigation sur un site). Ces ateliers de formation sont assurés par les gestionnaires d'offres de service.
3. Le troisième niveau d'accompagnement au numérique est l'accompagnement individuel sur rendez-vous par les gestionnaires d'offre de services. Y sont principalement traitées les questions d'accès aux droits (retraite, CAF, ...). Lors des rendez-vous d'ouverture des droits, la personne apporte ses identifiants, les tape elle-même. Aucune donnée personnelle n'est conservée a posteriori (la navigation web est faite en « mode privé »).

Entre juin et décembre 2019, 210 rendez-vous d'ouverture des droits ont été réalisés par les gestionnaires d'offre de services au pôle social de Châtillon.

2.1.1.5. Le développement des démarches en ligne

Afin de simplifier les démarches en ligne des usagers, ces derniers peuvent désormais télécharger des formulaires de demandes d'allocation sur le site internet du département, comme par exemple les demandes d'allocation Bébédôm, la demande simplifiée de la carte mobilité inclusion (notamment dans le cadre d'une première demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie) ou encore la demande

d'admission en établissement ou d'accès aux prestations d'un service médico-social pour personne en situation de handicap.

2.1.1.6. Un renforcement des partenariats pour faciliter la mise en œuvre du SIOSMS

Afin de faciliter la mise en œuvre des orientations du SIOSMS, le Département a lancé un plan de renforcement des compétences des professionnels notamment ceux assurant les missions de front office du public en s'appuyant également sur une complémentarité des compétences avec ses partenaires. Les partenariats initiés en 2018 se sont poursuivis et renforcés notamment en matière d'adaptation de l'offre de services et établissements sociaux et médico-sociaux et de leur gestion.

Partenariat avec Paris La Défense pour faciliter l'accès aux droits : Chalet de la solidarité au marché de Noël

Le Département a continué en 2019 le partenariat initié en 2018 avec Paris La Défense, aménageur du site de La Défense. Pour la deuxième année consécutive, les équipes du pôle Solidarités ont participé au marché de Noël 2019 de La Défense, au sein du chalet solidaire qui accueille associations et services sociaux.

L'objectif de cette initiative est d'aller à la rencontre des usagers, de faire connaître l'action du Département, d'orienter les usagers vers les services aptes à répondre à leur demande, mais aussi de partager avec les Hautséséquanais un temps convivial et festif.

Ce partenariat a aussi pour objet de renforcer la synergie des acteurs intervenant sur le site de La Défense : associations, maraude et service social départemental ont en effet un rôle à jouer au quotidien auprès des personnes qui y vivent souvent dans une précarité profonde.

Partenariat avec Emmaüs Connect/ WeTechCare pour mettre en œuvre l'offre d'inclusion numérique

Le Département a fait le choix de se faire accompagner par Emmaüs Connect/ WeTechCare pour élaborer son offre d'inclusion numérique et sa stratégie de mise en œuvre sur son territoire, impliquant les services internes du Département et les partenaires externes : institutions, opérateurs sociaux, associations, acteurs privés, etc. Cette mission qui a débuté à l'été 2018, s'est concrétisée, en 2019 par l'expérimentation d'une offre numérique globale au sein du Pôle Solidarités de Châtillon. Le pôle social de Châtillon propose, aux Hautséséquanais les plus fragiles et éloignés des usages numériques 3 niveaux d'accompagnement au numérique :

1. Les usagers les plus autonomes sont dirigés vers des bornes numériques en libre-service afin de réaliser leurs démarches d'accès aux droits. Ils peuvent bénéficier d'un appui ponctuel d'un gestionnaire d'offre de services (GOS) s'ils rencontrent une difficulté ;
2. Les gestionnaires proposent à l'utilisateur de s'inscrire à des ateliers collectifs, sur des besoins spécifiques (création d'une boîte mail, navigation sur un site). Ces ateliers de formation sont assurés par les GOS.
3. Le troisième niveau d'accompagnement au numérique est l'accompagnement individuel sur rendez-vous par les GOS. Y sont principalement traitées les questions d'accès aux droits (retraite, CAF, ...). Entre juin et décembre 2019, 210 rendez-vous d'ouverture des droits ont été réalisés par les gestionnaires d'offre de services au pôle social de Châtillon.

Perspective(s) :

L'expérimentation d'une démarche d'accompagnement à l'inclusion numérique des usagers des services sociaux départementaux les plus éloignés de ces usages a été présentée, lors de la conférence-débat le 9 janvier 2020, par les membres du Conseil de Développement Durable Interdépartemental, dans le cadre de sa 18ème saisine « Yvelines/Hauts-de-Seine : attractivité et solidarités à l'ère numérique ». Cet échange a permis d'évoquer deux enjeux majeurs : le design éthique et l'impact des plateformes numériques.

Le Département des Hauts-de-Seine prévoit de déployer la démarche d'accompagnement aux usages numériques pour faciliter l'accès aux droits à l'ensemble des Pôle sociaux au fur et à mesure de leur création.

Partenariats avec les Associations, Personnes Publiques et Privées pour faciliter l'adaptation de l'offre de services et d'établissements sociaux et médico-sociaux

La contractualisation entre le Département et les associations ou personnes publiques et privées gestionnaires de services et d'établissements d'accueil dans les champs de la Protection de l'Enfance, l'Autonomie (personnes âgées et/ou handicapées) s'est poursuivie en 2019 :

- Pour le secteur des personnes handicapées, 5 Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont été mis en œuvre avec les associations Espérance Hauts-de-Seine, Protection sociale de Vaugirard, Œuvres d'Avenir, Papillons Blancs de Saint-Cloud et la Fondation Santé des Etudiants de France) contre 4 en 2018. Au total, 9 CPOM sont signés à ce jour représentant 37 modes d'accueil.
- Pour le secteur des personnes âgées, 5 CPOM ont également pris effet avec le Groupe ARPAVIE, Hauts-de-Seine Habitat, le Centre Hospitalier des quatre villes, le Groupe Maisons de famille, l'EHPAD public autonome La Chesnaye, situé à Suresnes contre 6 en 2018.

Perspective(s) :

Pour le secteur de la Protection de l'Enfance, le CPOM interdépartemental Yvelines-Hauts-de-Seine avec la Fondation d'Auteuil, initié en 2018, n'a pas pu être conclu. Les négociations continuent pour une finalisation en 2020.

Un nouvel engagement du Département dans le cadre du programme départemental de lutte contre les violences faites aux femmes

Le Département et la Préfecture des Hauts-de-Seine se sont fortement engagés depuis plusieurs années dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le soutien renouvelé par le Département en 2018 auprès des associations intervenant dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes se poursuit en 2019 avec l'ensemble des acteurs et professionnels spécialisés. Le programme départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes se décline sur 4 axes :

1. Actions de prévention pour améliorer la condition des femmes par la sensibilisation et l'information du grand public et des professionnels des Hauts-de-Seine, en partenariat avec les 3 Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nanterre et l'association Le mouvement du Nid.
2. Accueil et écoute : le dispositif inter-associatif Femmes Victimes de Violences (FVV 92) est coordonné par 4 associations : l'Escale, l'AFED 92, l'ADAVIP 92 et SOS femmes alternative (Centre Flora Tristan). Ces associations travaillent en lien étroit avec le service de l'Insertion, de l'emploi et des actions sociales pour accompagner ces femmes dans leurs démarches.
3. Logement temporaire et accompagnement de femmes victimes de violences (130 places d'hébergement financées par le Département).
4. Dispositif de Télé protection grave danger (TGD) dans les Hauts-de-Seine : la convention de mise en place du TGD, signée le 11 mai 2016 entre le Département, la Préfecture, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre, le Procureur de la République, les services de police, les sociétés Orange, Mondial Assistance et l'association L'Escale Solidarités Femmes permet d'attribuer, sous certaines conditions, un téléphone portable d'alerte géo localisé aux femmes victimes de violences conjugales ou victimes de viols, en situation de très grave danger.

Le numéro départemental
01.47.91.48.44

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

2.1.2. La protection maternelle et infantile, la planification familiale et l'accueil de la petite enfance

2.1.2.1. Une Gestion de Relation Citoyen (GRC) unifiée pour la PMI

Les usagers de la PMI sur les deux Départements peuvent contacter la plateforme téléphonique de prise de RDV et d'information des usagers auprès des centres de Pmi et des centres de planification familiale départementaux.

Des informations et/ou conseils téléphoniques sont apportés, certains à caractère général ou d'orientation (1er niveau) d'autres sont des conseils et/ou accompagnement personnalisé par un professionnel de la PMI ou du Planning familial.

Numéro de la plateforme téléphonique et de RDV PMI,
pour les Hauts-de-Seine
0 806 00 00 92

Perspective(s) :

Ce dispositif a permis le développement de la télé-santé en Protection Maternelle et Infantile pendant la crise liée à la COVID-19, particulièrement pendant le confinement. Des télé-consultations en PMI ont été assurées pour les actes suivants :

- Consultations de suivi de grossesse de sage-femme ne nécessitant pas d'examen gynécologique,
- Entretiens prénataux précoces des sages-femmes,
- Entretiens par un conseiller conjugal et familial,
- Entretiens réalisés par le Centre de planification et d'éducation familiale ne nécessitant pas de gestes techniques,
- Suivis et conseils en sortie de maternité par les puéricultrices (la télé-consultation permettant l'observation de l'enfant),
- Consultations en psychologie, pour un soutien et une écoute auprès des familles ou des personnes isolées.

2.1.2.2. Faciliter le choix du mode de garde des enfants en bas âge

Le choix du mode de garde des enfants est facilité par l'allocation Bébédome Hauts-de-Seine, prestation volontaire du Département.

La prestation est versée aux familles pour la garde d'un enfant de moins de 3 ans par un assistant parental ou un assistant maternel et pour les familles ayant un enfant handicapé de moins de 3 ans et percevant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Par ailleurs le Département, en coordination avec les autres acteurs compétents sur ce champ (CAF, communes, intercommunalités), dispose d'une offre de modes de garde quantitativement et qualitativement adaptée et diversifiée. Ainsi, fin 2019, 733 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) offrent 27 850 places sur le département. 1 195 places ont été créées en 2018.

A ce mode collectif s'ajoute 12 352 places mises à disposition par les 4 314 assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par des particuliers et agréé(e)s par le Département.

2.1.2.3. Assurer la prévention de la santé dès le plus jeune âge

Dans le cadre de la protection et de la promotion de la santé maternelle et infantile (PMI), des mesures de prévention sont mises en place dès le début de la grossesse. En 2019, plus de 2 409 femmes enceintes ont été suivies en PMI (chiffre sous-estimé en raison de la mise en place du logiciel Horus en cours d'année), soit 11% des femmes enceintes au regard des naissances domiciliées sur le département.

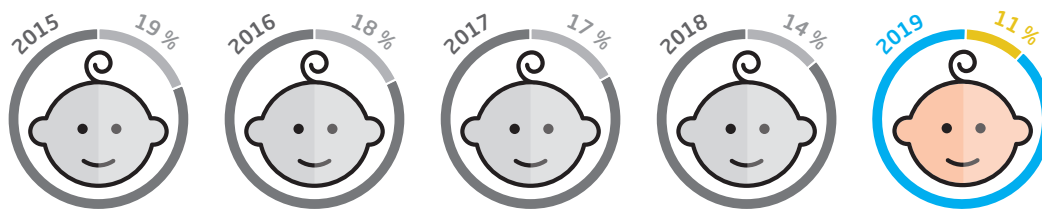
Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, prévoient d'intensifier la prévention périnatale par une prise en charge précoce de la grossesse notamment en direction des femmes en situation de précarité ou vulnérabilité : développement de l'entretien prénatal précoce (EPP) à partir du 4^{ème} mois de grossesse et de l'entretien post-natal (EPN) pour dépister les pathologies du lien mère - enfant dans les 15 jours à 3 semaines suivant la naissance.

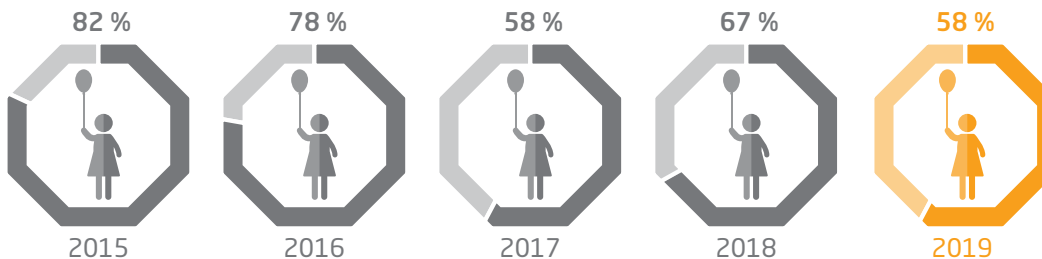
Le logiciel Horus déployé en 2019, devrait permettre d'assurer un suivi renforcé des femmes enceintes et des nouveau-nés présentant une santé fragile et de réaliser les premières études épidémiologiques.

En raison du déploiement du logiciel Horus, en cours d'année 2019, certaines données sont indisponibles (vaccinations notamment) ou ne reflètent pas la totalité des actes et accompagnements individuels (nombre de femmes enceintes suivies, pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivi par les puéricultrices/nombre de naissances domiciliées) et collectifs menée par le Département.

Pourcentage de femmes enceintes suivies par rapport au nombre de naissances domiciliées



Taux de couverture des bilans de santé pour les 3-4 ans scolarisés



Nouveau dispositif des bilans de santé en école maternelle

Action prioritaire du Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022, en matière de prévention et promotion de la santé des enfants de 3 à 4 ans, l'organisation des bilans de santé a été revue en septembre 2019, en partenariat avec l'Education Nationale, afin de proposer un dépistage pour 100 % des enfants de la tranche d'âge concernée, soit. 22 000 enfants entrant en moyenne section pour l'année scolaire 2019-2020.

Le bilan de santé permet la surveillance de la croissance staturo-pondérale et du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que le suivi de ses vaccinations. Le repérage précoce des problèmes de santé à un âge clef du développement de l'enfant, permet une meilleure acquisition des apprentissages.

Depuis janvier 2020, ce bilan de santé comprend également un dépistage des troubles visuels, assuré par une orthoptiste de l'association CADET auprès des enfants scolarisés en petite section.

Lorsqu'un trouble est détecté, les parents sont informés et orientés vers un médecin ou un spécialiste, en lien avec le médecin de l'Education nationale dans les cas complexes.

Perspective(s) :

Les orientations du schéma interdépartemental prévoient que les services de PMI des deux Départements deviennent un service ressources et un acteur proactif de prévention pour les professionnels de la santé (libérale et hospitalière).

2.1.2.4. L'adoption des enfants pupilles de l'État et l'accompagnement des candidats dans un projet d'adoption sociale

> ZOOM

Mieux identifier les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance

En 2019, le service interdépartemental des agréments et des adoptions (SIAA) a siégé au sein de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants Confiés (CESSEC) de chacun des deux Départements Yvelines et Hauts-de-Seine. Cette Commission doit contribuer à identifier les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont le statut n'est pas en adéquation avec la réalité de ce qu'ils vivent. Cela concerne notamment les enfants qui vivent un délaissement parental et pour lesquels, après une requête auprès du tribunal puis un jugement, l'entrée dans le statut de Pupille de l'État permettra au Conseil de famille de définir un nouveau projet de vie, pouvant être une adoption (simple ou plénière), un parrainage, un accueil par un tiers durable et bénévole, ou un maintien de placement.

En 2019, le SIAA a également développé l'axe de travail relatif à l'accompagnement des candidats détenteurs d'un agrément en vue d'adoption, particulièrement orientés sur un projet d'adoption d'un enfant pupille de l'État (enfant né dans le secret, enfant remis à l'ASE en vue d'adoption, enfant devenu pupille suite à un jugement de délaissement parental). L'objectif est de sécuriser cette parentalité adoptive et de préparer l'accueil de l'enfant, avec ses besoins spécifiques, dans la famille.

Pour consolider la mise en œuvre de ses missions, et par conséquent sécuriser le parcours des enfants accompagnés, le SIAA a renforcé ses liens avec les services départementaux de la protection de l'enfance, dans leur nouvelle organisation.

Le SIAA a pris en charge 21 accouchements dans le secret (9 pour les Hauts-de-Seine) dont 6 rétractations (3 pour les Hauts-de-Seine) de la mère de naissance. Un enfant est décédé, 14 bébés (6 dans les Hauts-de-Seine) ont été adoptés. 10 enfants (7 dans les Hauts-de-Seine) ont été admis pupilles suite à un jugement de délaissement parental.

Perspective(s) :

Cinq projets d'adoption sont en cours.

En 2020, le SIAA conforte ces partenariats, notamment avec les Services de Solidarités Territoriales des Hauts-de-Seine et les Territoires d'Action Départementale des Yvelines, pour contribuer à partager une vision commune de l'enjeu du statut de Pupille pour un enfant placé, mieux faire connaître ses missions et les points d'interaction avec ses partenaires.

2.1.2.5. Prévention santé et accompagnement des femmes

> ACTION PHARE

Le Bus Santé Femmes

Le Département des Hauts-de-Seine soutient, à parité avec celui des Yvelines, le déploiement progressif du Bus Santé Femmes.

Ce dispositif itinérant, créé en 2019, vise à proposer un espace protégé permettant une prise de contact et un accompagnement à but préventif, sanitaire, social et psychologique, adapté à chaque femme vivant dans un quartier en difficulté ou dans une commune rurale périurbaine et victime d'isolement ou de souffrance. Cette antenne mobile sociale a pour mission de répondre aux besoins spécifiques des femmes : prévention santé (conseils en matière de contraception et de médecine générale), dépistages (auditif, visuel, cholestérol et diabète), entretiens psychologiques, prévention des violences, accès aux droits, conseil juridique, sécurité, accompagnement de la vie quotidienne. Ce bus circule sur les territoires altoséquanais et yvelinois.



Le Bus Santé Femmes inauguré
le 26 novembre 2019 devant le HD Arena
© CD92/Olivier Ravoire

2.1.3. La prévention et la protection enfance - jeunesse

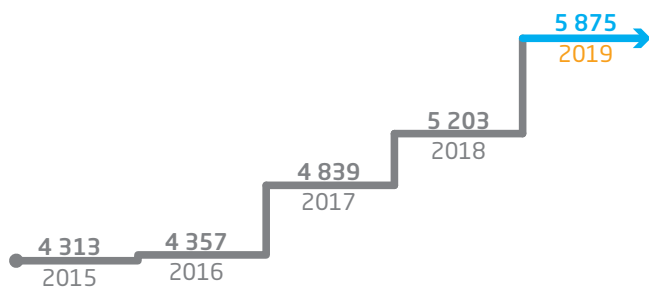
2.1.3.1. Assurer la protection des enfants et des jeunes, tout en soutenant la fonction éducative des parents

Mesures d'aide sociale à l'enfance

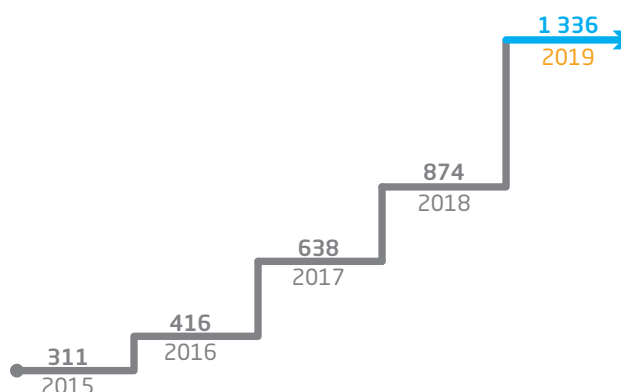
L'année 2019 confirme une relative stabilité des mesures de l'aide sociale à l'enfance mais met également en exergue l'émergence d'un public nouveau : les Mineurs non accompagnés (MNA), dont 1 336 ont été accompagnés dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance en 2019 (contre 874 jeunes MNA en 2018).

Au 31 décembre 2019, 6 391 jeunes bénéficient d'une mesure d'aide sociale à l'enfance.

Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année (en cumulé)



Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre



Mesures d'actions éducatives

Poursuivant son engagement dans l'approche préventive fixée par les lois du 05 mars 2017 et 16 mars 2016, le Département priorise, chaque fois que possible, des mesures éducatives à domicile.

Ainsi, les parents, les mineurs et majeurs de moins de 21 ans, confrontés à des difficultés matérielles, éducatives ou psychologiques, peuvent bénéficier notamment d'une Aide éducative à domicile (AED) ou d'une Action éducative en milieu ouvert (AEOM).

En 2019, 3 112 mineurs et majeurs de moins de 21 ans ont été suivis dans le cadre d'une mesure d'aide éducative, ordonnée par le juge des enfants.

Nombre total de jeunes suivis pour une aide éducative dans l'année



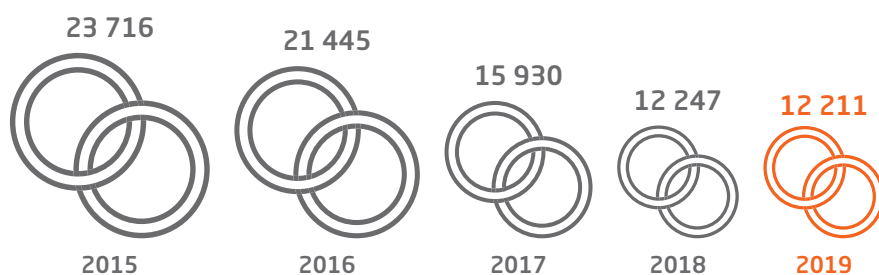
La part des mesures éducatives/ensemble des mesures de protection de l'enfance (en %)



Accompagnement des jeunes et des femmes sur les questions de sexualité et d'éducation familiale

En 2019, 12 211 consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal permettant, notamment aux femmes et aux jeunes d'être informés ou conseillés sur les dispositifs de contraception, de prévention ou de limitation des grossesses non désirées (interruptions volontaires de grossesse), de dépistage et de traitement des infections sexuellement transmissibles, de prévention et de lutte contre les violences conjugales et/ou intrafamiliales ont été réalisés. En partenariat avec l'Education nationale, une information auprès des collégiens a été diffusée au cours des séances d'information organisées sur le thème de la sexualité.

Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal



Soutien à la parentalité

Dans le cadre de sa politique de prévention en direction des familles, le Département développe des actions de communication en matière de soutien à la parentalité.

Perspective(s) :

Pendant le confinement, le Département a mis en place un dispositif inédit, Veille Active Jeunes 11-25 ans, sur les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses en partenariat avec 31 structures et services, notamment des structures de la prévention spécialisée, afin de maintenir ses missions de prévention et de protection auprès d'un public jeune vulnérable (prévention des violences familiales, conduites à risque, exclusions, ruptures, décompensations psychiques). 555 jeunes ont été approchés dans ce cadre. Le Département a prolongé ensuite ce dispositif sur tout le territoire des Hauts-de-Seine pour la période estivale.

2.1.3.2. Prévenir de la délinquance et aider les victimes

L'unité prévention de la délinquance et citoyenneté au sein du Département, gère le programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention. Ce dispositif, basé sur des critères fixés par l'Assemblée départementale permet de soutenir de nombreuses actions initiées dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), au titre du fonctionnement comme de l'investissement.

En 2019, ce dispositif a soutenu 27 programmations communales et 42 programmations associatives pour un montant total de 720 K€ en fonctionnement et 74,2 K€ en investissement.

ADAVIP92

Le Département soutient l'ADAVIP92 depuis sa création en 1984, dans le cadre de 3 actions :

1. Le dispositif « Assistance victimes des Hauts-de-Seine », constitué de permanences juridiques dans les commissariats et du service d'aide aux victimes en urgence (SAVU 92). Créé en 2005, il s'inscrit dans le cadre d'une convention conclue entre le département et l'Etat, l'Association des maires des Hauts-de-Seine et l'ADAVIP 92 ;
2. Les permanences de travailleurs sociaux dans 9 commissariats des Hauts-de-Seine ;
3. L'accueil quotidien dans ses antennes Nord et Sud et sa consultation de victimologie assurée au centre Médico-Judiciaire des Hauts-de-Seine (hôpital de Garches et l'antenne de la Garenne-Colombes).

En 2019, dans le cadre du dispositif « Assistance victimes Hauts-de-Seine », des victimes ont été prises en charge, en urgence, par le service d'aide aux victimes et d'autres ont été reçues dans les commissariats, dans le cadre des permanences juridiques et des entretiens ont été réalisés.

Les intervenants sociaux en commissariats :

Des personnes ont été reçues lors des permanences des travailleurs sociaux dans les commissariats du département (Antony, Asnières, Boulogne-Billancourt, Châtenay-Malabry, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Nanterre et Villeneuve-la-Garenne).

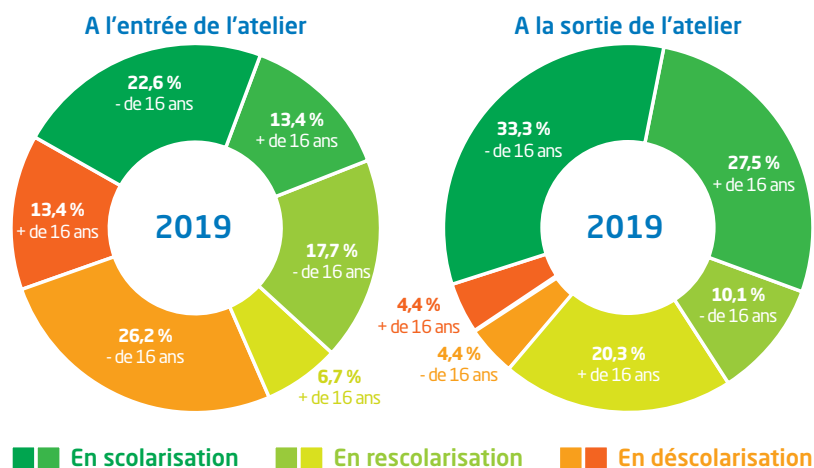
Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire



© Adobe Stock

Depuis 2012, dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, le Département soutient l'action menée par l'association EPHETA Jeunesse Amitié. Cette association a pour objet de lutter contre la déscolarisation et favoriser l'accès aux soins des adolescents déscolarisés sur les communes de la boucle nord des Hauts-de-Seine.

Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA



2.1.3.3. Projet de création d'un centre de lutte contre les psycho-traumatismes des enfants et des jeunes

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, qui assurent les missions de protection de l'enfance sur leur territoire, se sont engagés dans le cadre du Schéma interdépartemental d'action sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022, dans une démarche volontariste en vue de la création d'un centre de lutte contre le psycho-traumatisme à destination des enfants et jeunes et de leur entourage.

L'ambition de ce projet est de mieux prendre en charge le parcours de santé et psychologique des enfants et des jeunes afin de prévenir les risques de ruptures qui entraînent des traumatismes dont les prises en charge peuvent être qualifiées d'impossible par les professionnels médicaux, paramédicaux, médico-sociaux, socio-éducatif, chargés d'assurer la prise en charge et l'accompagnement global de l'enfant ou du jeune.

Depuis le mois de juillet 2019 une équipe projet composée de professionnels représentant ces domaines d'expertise a été mise en place. Cette équipe a défini les thématiques et axes de travail à mener :

- Prise en charge : traiter sur le court terme le psycho-traumatisme, orienter ou passer le relais vers d'autres structures de prise en charge longue, participer ponctuellement à l'évaluation des situations ;
- Sensibilisation et formation : sensibiliser tous les acteurs en contact avec les enfants en vue d'une détection précoce des troubles et former les professionnels intervenants dans le parcours de l'enfant ;
- Recherche et innovation : soutenir, impulser et coordonner des travaux de recherche en matière de psycho-traumatisme, appliquer des protocoles de prise en charge validés ;
- Information et documentation : mettre à disposition du grand public une documentation et informer l'environnement de l'enfant pris en charge sur les modalités de prestations.

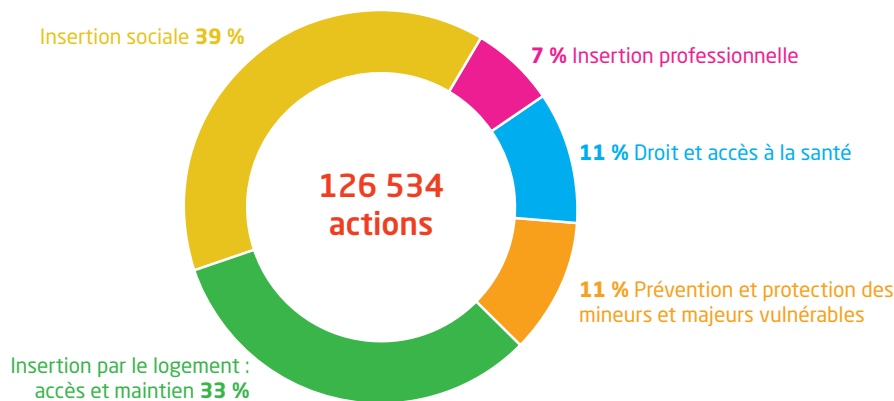
Perspective(s) :

La réflexion s'est poursuivie en 2020 et est élargie à d'autres professionnels et acteurs des deux départements qui vont être amenés à contribuer à la réflexion sur trois thématiques : la détection du psycho-traumatisme, l'accompagnement des parents et de l'entourage, l'évaluation des besoins de l'enfant et l'offre de prise en charge ou d'accompagnement.

2.1.4. L'insertion, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale

En 2019, tous domaines de l'action sociale et médico-sociale départementale confondus, les travailleurs sociaux, médico-sociaux et administratifs ont mis en œuvre 126 534 actions et ont permis aux Hautséquanais accompagnés d'accéder à leurs droits en matière de droits sociaux et santé, de prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables, d'insertion sociale, d'insertion professionnelle et d'accès ou de maintien au/dans le logement.

Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux, en 2019



2.1.4.1. Favoriser l'insertion socio-professionnelle et l'inclusion sociale

Au 30 septembre 2019, 30 038 foyers sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) dont 7 % bénéficiaires du RSA majoré (personnes seules avec enfants) ; 52 577 personnes sont couvertes par le dispositif.

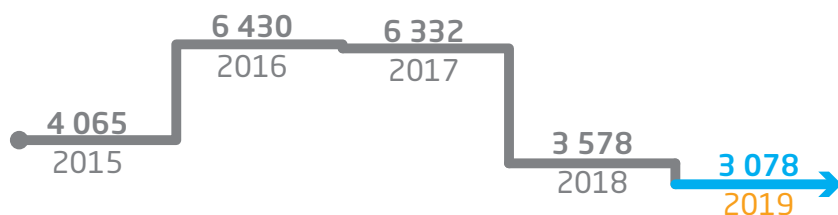
En 2019, 37 197 personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement personnalisé (périmètre Droits et Devoirs) par un référent unique, ont été accompagnées dont 62,3 % dans le cadre d'un accompagnement professionnel ; 12 586 Contrats d'engagement réciproque (CER) ont été élaborés. Le Programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) permet, à travers les actions pluri-partenariales du Pacte Territorial d'Insertion, de couvrir les besoins d'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Dans ce cadre, 3 078 bénéficiaires du RSA ont bénéficié d'un accompagnement socio-professionnel par les Espaces Insertion (Département/communes ou intercommunalités) et, 1 893 ont retrouvé une activité. De plus le partenariat avec Pôle Emploi, à travers le dispositif d'accompagnement global (binôme conseiller emploi/professionnel social) a permis de réaliser des accompagnements individualisés (en moyenne 2 000).

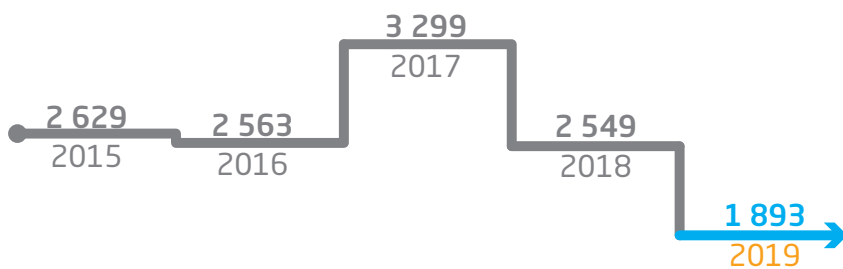
Pour les personnes en grande vulnérabilité, 1 261 aides au titre du Programme départemental des aides financières (PDAFI) ont été attribuées. Par ailleurs, dans l'objectif de compenser une rupture ou une diminution temporaire de ressources, des charges exceptionnelles dans l'entretien ou l'éducation des enfants, 11 772 familles ont bénéficié de secours exceptionnels et 980 d'allocations mensuelles.

L'accès et le maintien dans le logement des ménages en difficultés se traduisent par deux dispositifs : les aides financières du Fonds de solidarité logement (FSL) avec 4 114 demandes d'aides financières accordées (contre 4 426, en 2008), soit 69% des demandes et l'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel



Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité



Dans la continuité du partenariat avec Pôle Emploi et la mise en place progressive des Lois MAPTAM et NOTRe (notamment la création des ETP), certains Espaces Insertion ont fermé. Les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours socio-professionnel, domiciliés dans les territoires d'action sociale concernés ont été orientés vers Pôle Emploi.

Profils des bénéficiaires embauchés

Grâce aux clauses sociales, des personnes initialement bénéficiaires du RSA ont été embauchées 85 % d'entre elles sont des hommes, 15 % sont des femmes.

Tranche d'âge		Niveau de formation initiale		Origine des candidats		Type de contrats	
<26 ans	8 %	Sans qualification	50 %	Pôle Emploi	56 %	CDI	14 %
26 à 49 ans	79 %	Niveau CAP-BEP	36 %	Esp.Insert./DAS	19 %	CDD	76 %
>50 ans	13 %	Niveau Bac	14 %	CAF, PLIE, ASSO	25 %	Intérim d'insertion	10 %

2.1.4.2. Une stratégie commune pour l'insertion et le retour à l'emploi

> ACTION PHARE

ActivitY', premier groupement d'intérêt public interdépartemental de l'insertion en France

Le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines ont adopté, le 18 octobre 2019, la mise en place de la première Agence Interdépartementale de l'Insertion (groupement d'intérêt public interdépartemental), en France : ActivitY' Yvelines - Hauts-de-Seine. Première à l'échelle nationale et nouvelle étape dans le rapprochement des Yvelines et des Hauts-de-Seine, cet établissement unique en son genre a vocation à porter un ensemble de solutions innovantes et partenariales pour rendre plus employables les publics yvelinois et altoiséquanais les plus éloignés de l'emploi, construire avec les partenaires une offre de formation qualifiante et professionnalisante et renforcer l'accompagnement intensif des personnes. ActivitY', est également l'interlocuteur de référence pour les entreprises en recherche de main d'œuvre sur l'ensemble de l'ouest francilien et propose une stratégie commune de développement des relations avec les partenaires économiques.

Perspective(s) :

La création de cette Agence Interdépartementale de l'Insertion est une première étape dans la mise en place, au cours des 3 prochaines années, d'une stratégie d'insertion visant à faire émerger un « territoire de compétences Hauts-de-Seine/Yvelines » reposant sur plusieurs piliers :

- Desserrer, à l'ouest, le potentiel d'emplois en appuyant les recrutements dans les filières en développement, notamment celles à externalités positives et pourvoyeuses d'emplois non-délocalisables (économie du dernier kilomètre, économie résidentielle, économie de partage et économie de services...);
- Accompagner les 25 projets de rénovation urbaine (380 M€ programmés par les deux Départements) où l'ensemble des marchés comporte des clauses sociales avec 7 % d'heures d'insertion minimum ;
- Créer un vivier de main d'œuvre avec les pôles de formation et d'insertion yvelinois et altoséquanais pour les filières en tension : aide à domicile, métiers du BTP, du ferroviaire, de la restauration, métiers de la vente et du tertiaire.

La plateforme JOB78-JOB92

L'année 2019 a été marquée par le lancement conjoint, le 28 mars, de la plateforme JOB78-JOB92 par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. La plateforme vise à :

- Elargir l'offre de services du territoire interdépartemental en matière d'accompagnement au retour à l'emploi,
- Proposer aux employeurs et aux bénéficiaires du RSA une solution gratuite, rapide et simple d'utilisation,
- Augmenter les chances de trouver des profils et des offres d'emploi à proximité qui correspondent aux critères des employeurs et des demandeurs d'emploi grâce à la géolocalisation,
- Faciliter les recrutements des entreprises grâce à une plateforme intelligente,
- Favoriser l'accès à l'emploi durable,

Au 31 décembre 2019, on comptait près de 5 000 bénéficiaires du RSA inscrits sur la plateforme JOB 78-JOB 92 et près de 1 600 candidatures publiées. Par ailleurs, 300 recruteurs étaient inscrits, 1 000 offres d'emploi déposées et 1 500 prises de contact entre candidats et employeurs effectuées via la messagerie sécurisée.

2.1.4.3. L'accueil de personnes condamnées à une peine de Travail d'intérêt général (TIG)

Le Travail d'intérêt général (TIG) est une peine alternative à l'incarcération qui consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une personne morale de droit privé, chargée d'une mission de service public.

Cette sanction permet d'impliquer directement la société civile dans la réinsertion des personnes condamnées, avec trois objectifs principaux :

- Sanctionner le condamné en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice ;
- Permettre au tribunal d'éviter de prononcer une peine d'emprisonnement de courte durée,
- Impliquer la collectivité dans un dispositif de réinsertion sociale des condamnés.

En ouvrant plusieurs postes au sein de ses services, le Département s'implique directement et participe pleinement à cette politique de prévention de la récidive et de la réinsertion sociale.

Depuis 10 ans, le Département a ainsi accueilli 352 tigitistes au sein de 20 postes répartis dans l'ensemble des pôles, dont 21 en 2019.

2.1.4.4. La réinsertion des sortants de prison

En 2019, le Département a financé la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre pour l'intervention d'un conseiller professionnel directement à la Maison d'arrêt de Nanterre. Ce dispositif permet un accompagnement global et individualisé à destination de jeunes incarcérés, puis accompagnés après leur sortie. Cela représente une prise en charge nécessaire pour une meilleure réinsertion.

En 2019, ce sont 82 personnes qui, pour la première fois, ont rencontré la conseillère de la mission locale, dont 8 mineurs. 78 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement. 13 aménagements de peines pour emploi ou formation ont été demandés et 7 ont abouti.

En parallèle, le Département a financé un nouveau projet « parcours impulsion » de l'Association Auxilia qui vise à expérimenter, au sein de la Maison d'arrêt de Nanterre, un parcours d'accompagnement de 5 semaines, poursuivi à l'issue de l'incarcération. L'expérimentation a concerné 13 détenus identifiés, 11 ont suivi le parcours intégralement.

2.1.4.5. Des ateliers d'éducation artistique et culturelle à destination des personnes détenues

En 2019, le musée et la coordination culturelle du service pénitentiaire d'insertion et probation des Hauts-de-Seine ont souhaité reconduire des actions éducatives, artistiques et culturelles communes à la Maison d'arrêt des Hauts-de-Seine (MAHS).

Sur l'année 2019, l'action a consisté, avec le groupe de 12 détenus participants au projet, en :

- L'animation d'une série de 8 ateliers dont une sortie au musée Albert-KAHN sur le thème « Attitudes photographiques » ;
- La présentation dans l'espace dit du « socio » de la maison d'arrêt d'une exposition des photographies réalisées par les participants.

2.1.5. Prévention et maintien de l'autonomie en direction des personnes en situation de handicap et des personnes du Grand Age

2.1.5.1. Assurer l'autonomie des personnes

Le maintien à domicile des personnes du grand âge et des personnes en situation de handicap est une priorité du Département. Il se traduit par l'attribution et le financement de plusieurs prestations individuelles et le développement d'une offre de services d'accompagnement à domicile assez étoffée sur le territoire.

8 374 personnes du grand âge bénéficient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile (APAD) et 417 de l'aide-ménagère.

3 676 personnes en situation de handicap (dont 257 enfants) bénéficient de la Prestation de compensation du handicap à domicile facilitant leur vie à domicile par des aides humaines, techniques, animalières ou l'aménagement de leur logement ou domicile ; 1 462 personnes bénéficient de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) leur permettant d'avoir une aide humaine pour l'exercice des gestes de la vie quotidienne.

Parallèlement, le Département propose une offre de services d'accompagnement à domicile assez large : téléalarme, téléassistance, services d'aide et d'accompagnement à domicile, adaptation du logement notamment.

Hackathon Innovation et Autonomie Hauts-de-Seine

Mise en place en 2016, (dans le cadre de la loi ASV), et présidée par le Président du Département des Hauts-de-Seine, la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) (1) a poursuivi ses orientations pour développer l'offre de prévention de la perte d'autonomie et décliné son programme de travaux autour de trois priorités :

- le vote du forfait autonomie 2019,
- le renouvellement des financements pour les projets issus du Hackaton
- et le lancement d'un appel à projets interdépartementaux Yvelines/Hauts-de-Seine avec une méthodologie renforcée d'accompagnement des projets.

La dynamique incitative du forfait autonomie a permis de soutenir la création de postes d'animateurs dans sept résidences autonomie. En 2019, le budget du forfait autonomie s'est élevé à 971 283€ (+ 43% par rapport à 2018).

Afin de poursuivre les actions de l'axe 6 « Autres Actions de prévention » initiées, en juin 2018, à l'issue de l'Hackaton Innovation et Autonomie Hauts-de-Seine, la Conférence des Financeurs a procédé à une évaluation intermédiaire des projets lancés et renouvelé son soutien financier à 25 créateurs impliqués dans 32 actions, pour un montant de 803 972€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'objectif d'engagement d'une convergence des travaux des Conférences des financeurs des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines (axe 2 du volet Autonomie du SIOSMS), un appel à projets interdépartemental a été lancé portant sur le développement d'une offre d'accompagnement en matière : de santé et de nutrition, du bien-être et du lien social, de la mobilité, de la culture, de l'inclusion numérique et de l'adaptation de l'habitat et des aides techniques.

L'aide d'Allocation personnalisée d'autonomie Habitat : APA Habitat

Cette aide est destinée, sous conditions de ressources, à des particuliers nouvellement bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

En 2019, 29 personnes ont pu, grâce à cette aide, adapter leur logement à leur perte d'autonomie et ainsi continuer à vivre dans leur domicile. Le montant total attribué en 2019 s'élève à 87 K€.

632 logements, toutes aides confondues, ont donc été financés durant l'année 2019.

Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine, le Département des Hauts-de-Seine, en coordination avec les Yvelines, souhaite favoriser l'adaptation du logement en simplifiant et optimisant l'instruction et le financement pluri-partenarial des projets.

2.1.5.2. Assurer la mobilité des personnes

2.1.5.2.1. Aider à la mobilité

Une aide au transport adapté à la demande, de porte à porte et à prix réduit est financée par le Département à travers le dispositif «Pour aider à la mobilité 92 (PAM 92)».



Le marché en cours a pris fin en mars 2019. Un nouveau marché commun avec le Département des Yvelines a été mis en œuvre permettant d'optimiser le coût par utilisateur de la prestation mobilité et d'augmenter le volume des clauses sociales : passage de 9 006 heures/an au lieu de 1 333 heures/an.

Afin de faciliter leur mobilité, Les personnes âgées peuvent bénéficier du titre de transport Améthyste.

2.1.5.2.2. L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et personnes à mobilité réduite

L'accessibilité aux moyens de déplacement (bus, voirie) des personnes à mobilité réduite et des usagers en fauteuil roulant est une priorité du Département. Ainsi, dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Département a lancé depuis plusieurs années un programme de mise aux normes afin de mettre en accessibilité les points d'arrêt bus, les traversées de chaussées et les cheminements piétons du réseau routier départemental.

Au 31 décembre 2019, plus de 90 % des arrêts bus situés sur voirie départementale ont été rendus accessibles, soit un total de 1 593 points. Ce nombre représente l'ensemble des arrêts bus dont la mise aux normes est techniquement réalisable, et permet ainsi au Département de respecter l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) d'Ile-de-France Mobilités.

Afin d'assurer l'accessibilité et la continuité de la chaîne de déplacements pour les personnes à mobilité réduite, le Département s'est engagé à mener les travaux nécessaires à la mise aux normes des 5 415 traversées de chaussée, dont 733 sont déjà conformes aux normes d'accessibilité, et des 600 kilomètres de cheminements piétons sur la voirie départementale.

Compte tenu de l'importance du linéaire de cheminement et du nombre de traversées concernées, une priorisation dans la programmation des interventions a été définie. Cette programmation a été établie de manière transversale tout en veillant à la mise en conformité, vis-à-vis des personnes à mobilité réduite (PMR), des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) dont le Département est gestionnaire. La programmation des travaux de voirie est ainsi calée sur celle des bâtiments départementaux afin de planifier en priorité des interventions aux abords des ERP et IOP déjà rendus accessibles.

En 2019, 13 diagnostics de terrain supplémentaires ont été réalisés aux abords de bâtiments départementaux (collège, PMI, ex-EDAS...). Les premiers travaux de mise en accessibilité ont démarré en fin d'année 2017. Actuellement, 4 ERP ont été traités avec la mise en accessibilité de la voirie départementale attenante dans un rayon de 300 mètres.

Fin 2019, l'élaboration de nouveaux marchés de travaux a été lancée pour permettre la réalisation des travaux de mise en accessibilité des traversées piétonnes et des trottoirs sur le réseau routier départemental.

Perspective(s) :

Les travaux pourront démarrer au deuxième semestre 2020.

2.1.5.3. Une réponse accompagnée pour tous, à destination des personnes en situation de handicap

Le Département s'est engagé dans la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » qui se donne pour objectif de proposer une réponse individualisée à chaque personne dont la situation le nécessite. Cette réponse doit permettre d'éviter les ruptures de parcours et de s'adapter aux projets de vie des personnes handicapées.

Cette démarche est de plus en plus connue et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine a enregistré plus d'une centaine de sollicitations en 2019, concernant essentiellement des mineurs sans solution. Les déficiences les plus représentées sont les troubles du spectre autistique et les troubles du psychisme. Des plans d'accompagnement global (PAG) sont mis en œuvre, proposant à ces familles des solutions transitoires et co-construites dans l'attente de la réponse adaptée. Le contenu des plans peut être très varié et comporter des réponses dans les domaines éducatif, thérapeutique, d'insertion professionnelle, etc. Les pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) sont mobilisés pour travailler sur ce qui peut freiner une admission en établissement (comportement problème, acquisition de la propreté, préparation au collectif, etc.). Parmi les personnes accompagnées, un tiers ont trouvé une réponse adaptée ou innovante grâce à la mobilisation croissante des acteurs sur la démarche.

Cette nouvelle dynamique engage le Département, la MDPH et ses partenaires (notamment l'Education Nationale, l'ARS, la CAF, la CPAM) ainsi que les Associations et Etablissements publics gestionnaires de structures sociales, médico-sociales et de santé concernés, dans une co-construction de solutions innovantes qui doit permettre la mise en œuvre rapide de solutions nouvelles.

> ZOOM

Via Trajectoire : les prémices d'une démarche qualité pour le suivi de l'effectivité des décisions d'orientation de la CDAPH

L'entrée en service au printemps 2019 de Via Trajectoire, outil de suivi des décisions d'orientation médico-sociale prononcées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CDAPH) représente une réelle avancée pour les acteurs concourant à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cet outil a trois objectifs :

- suivre les orientations de manière partagée entre les MDPH et les gestionnaires de services et établissements sociaux et médico-sociaux ;
- piloter l'adéquation entre l'offre d'équipements sociaux et médico-sociaux et le profil des personnes orientées ;
- favoriser l'équité de traitement des personnes en situation de handicap.

Perspective(s) :

Au regard de sa forte implication dans la démarche, la MDPH des Hauts-de-Seine a été choisie par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Ile-de-France pour porter le « dispositif intégré handicap », à compter de 2020, dans le département des Hauts-de-Seine. Ce dispositif consiste d'une part, à accompagner prioritairement les personnes en situation de handicap dont la situation l'exige et, d'autre part, à créer une dynamique territoriale entre les acteurs (sociaux, médico-sociaux et de santé notamment) permettant de fluidifier les parcours d'insertion sociale et professionnelle. Un financement de 215 000 € par an pour 5 ans, permet le recrutement de trois personnes dédiées aux missions de la « réponse accompagnée pour tous ».

2.1.5.4. Des ateliers pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap à la Ferme des Chanteraines

Les ateliers adaptés sont organisés à la ferme des Chanteraines avec des thématiques différentes et complémentaires en utilisant le jardinage, la médiation animale et la sensibilisation à la nature d'un parc. Par la médiation animale, c'est le rapport à l'alimentation et aux soins qui est abordé. Le jardinage se base sur le fonctionnement cyclique d'un potager avec des activités variées : semis, rempotage, travail au sol, récolte de légumes, découverte et travail du compost, désherbage... La nature permet d'aborder les saisons et les changements sur les plantes, le cycle du soleil et la marche en confiance.



Atelier de jardinage © CD92

En 2019, 28 ateliers de jardinage, 26 ateliers de médiation animale et 28 ateliers nature ont été organisés au parc des Chanteraines, soit un total de 82 ateliers composés de 8 participants à chaque fois. Chaque année un travail préparatoire est réalisé avec les encadrants des centres d'initiative par le travail et les loisirs pour fixer les objectifs des participants en début d'année et faire un bilan en fin d'année. Il fixe des objectifs sociaux, physiques, psychologiques et/ou cognitifs vers lesquels tendre : améliorer la confiance en soi, savoir travailler en équipe, participer à des tâches physiques, comprendre des consignes, stimuler la mémoire et la curiosité...

2.1.5.5. Une stratégie commune pour l'autonomie des personnes âgées ou atteintes d'un handicap

Le social Lab E-Tonomy, programme d'accélération pour les start-up dans le domaine de l'autonomie

Les candidats retenus (une trentaine) ont bénéficié d'un accompagnement de 4 mois en amont porté par Invie et son social lab afin de leur permettre de vérifier la pertinence économique et sociale de leur projet de création. Cet accompagnement s'est concrétisé par :

- Une journée de pitch training en juin 2019 au Campus des Mureaux ;
- Présence au salon E-Tonomy, les 9 et 10 octobre 2019, afin de bénéficier d'échanges avec d'autres experts et exposant du secteur, se faire connaître et confronter la pertinence de leur projet de création avec le public et les autres professionnels ;
- Clôturé par une journée « Pitch day », le 11 octobre 2019, les membres de la Conférence des financeurs des deux Départements ont délibéré, après présentation des projets par les candidats, et validé leur soutien financier à 17 projets de créations sur le territoire des Hauts-de-Seine.

Une « Question de famille » interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, intitulée « l'Innovation et Autonomie, les initiatives 2018-2019, au service des seniors » a été lancée par les deux Départements lors du salon E-Tonomy. Le grand public et les professionnels et acteurs du secteur de l'Autonomie ont ainsi pu appréhender l'ensemble des initiatives et projets réalisés et développés sur le territoire interdépartemental.

Perspective(s) :

Dans le cadre des orientations du Schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine, le Département des Hauts-de-Seine souhaite mener une réflexion commune avec le Département des Yvelines et, en concertation avec les membres des CDCA des deux Départements, sur la consolidation et le développement d'une offre de soutien aux aidants, en s'appuyant sur une étude de besoins.

2.1.6. Le fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FSZI)

> ACTION PHARE

Le FSZI : une solidarité interdépartementale renforcée pour réduire les inégalités territoriales

En 2019, le fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FSZI) créé par les sept Départements d'Île-de-France a débuté son action visant à favoriser un aménagement solidaire de leurs territoires. Mettant en œuvre une péréquation volontaire fléchée vers l'investissement afin de réduire les inégalités territoriales, le fonds a été abondé à hauteur de 62 M€ par le Département des Hauts-de-Seine sur un total de plus de 150 M€.

La participation des Hauts-de-Seine appuie principalement le financement de projets d'investissements portés par les autres Départements, tels que la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly, la construction de collèges et de nombreux projets liés aux mobilités. En retour, le Département a reçu une aide de 2 M€ qui contribue à la mise en œuvre de différents investissements réalisés sur le territoire altoséquanais.

2.1.7. La solidarité internationale

2.1.7.1. L'ouverture vers l'international

Depuis 2008, la politique de coopération internationale conduite par le Département permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. Elle vise aussi à sensibiliser les Hauts-séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agro-écologie, qui constitue une alternative à la production conventionnelle et s'appuie sur les écosystèmes naturels. Ces modes de production, adaptés aux surfaces réduites, diminuent les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques et économiques très satisfaisants.

Grâce au soutien à ce modèle agricole les systèmes alimentaires locaux sont repensés tout en combattant la pauvreté (augmentation des revenus des agriculteurs, diminution de l'exode rural) et en préservant durablement les ressources naturelles.

Au Cambodge, depuis 2008, le Département a, en partenariat avec les autorités locales, permis à de nombreuses familles vivant de l'agriculture à Siem Reap de :

- diversifier leurs activités de maraîchage et de transformation des produits tout au long de l'année, se structurer et créer des circuits de commercialisation auprès des marchés locaux et des hôtels-restaurants de Siem Reap ;
- diffuser des pratiques agro-écologiques au moyen de parcelles de démonstration, d'échanges entre producteurs et de vidéos réalisées par les paysans eux-mêmes.

En 11 ans, ces activités ont permis aux agriculteurs bénéficiaires d'augmenter leurs revenus, d'avoir accès aux soins, de revaloriser leur métier, de produire et consommer de façon responsable et durable, de lutter contre le changement climatique et de s'associer dans une perspective de durabilité.

> ACTION PHARE

Produire et consommer des produits sains à Siem Reap au Cambodge

La formation aux techniques agro-écologiques (compost liquide, maîtrise de la ressource en eau, associations culturales, mise en place d'un réseau de fermiers pilotes...) proposée par le programme conduit à Siem Reap permet aux 3 000 bénéficiaires concernés de la Province d'améliorer la qualité, la diversité et les rendements de leur production.

Aujourd'hui, ces produits issus de l'agro-écologie sont très bien valorisés auprès des consommateurs locaux : marché hebdomadaire dédié aux produits locaux, foire agricole annuelle, cooking class, visite des fermes et de jardins pédagogiques.

Une reconnaissance de la spécificité de ces produits agro-écologie renforce la demande en produits sains. En 2019, deux grands groupements d'agriculteurs, EcoFarm et Green Farmers, se sont structurés pour être mieux identifiés par les consommateurs et répondre à leurs demandes. Cette organisation sécurise sur le long terme les circuits courts instaurés avec les hôtels restaurants de la ville de Siem Reap. Elle professionnalise les échanges et organise tout au long de l'année une offre plus importante et diversifiée.

Concrètement, cette structuration permet de mutualiser les biens et les services, de construire des relations durables avec les acheteurs professionnels et les consommateurs, de garantir la qualité des produits grâce à un système de contrôle interne, de développer des actions de promotion.

...



A Siem Reap, le groupement EcoFarm présent sur le marché hebdomadaire dédié aux produits locaux © GRET

Au Bénin, l'action conduite par le Département contribue à la structuration et au développement des filières soja, petit élevage, plantes aromatiques et médicinales, afin de valoriser ces productions sur les marchés locaux et urbains d'Abomey-Bohicon.

Il s'agit d'une part de renforcer la coopération de l'ensemble des acteurs de chaque filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, etc.), afin de leur permettre d'instaurer des relations commerciales équitables et durables et d'autre part d'accompagner une production saine et locale.

Dans cette perspective, les modes de production issus de l'agro-écologie sont appliqués. Depuis 2017, les productions sont de meilleures qualités, plus rémunératrices et pérennes, du fait de l'impact favorable des principes agro-écologiques sur la régénération des sols. La transformation des productions se développe également avec, notamment, des initiatives culinaires à forte valeur ajoutée concernant le soja.

En Arménie, le programme accompagne la mise en place d'une filière de produits laitiers dans la région du Tavouch. Depuis 10 ans, la productivité laitière s'est considérablement améliorée, les productions de fromages, inspirées du savoir-faire français, se sont diversifiées et les circuits de commercialisation renforcés, en particulier en direction de la Russie.

Le Département initie une démarche d'optimisation de la gestion du programme et souhaite l'intégrer dans le système éducatif agricole arménien la ferme de Lussadzor.

En Haïti, le programme de soutien à la filière cacao, mis en œuvre depuis 2009, revêt des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Actuellement la régénération des cacaoyers, processus permettant de renouveler une plantation en état de dégradation, est une étape essentielle au développement de la production de cacao. La régénération présente des avantages :

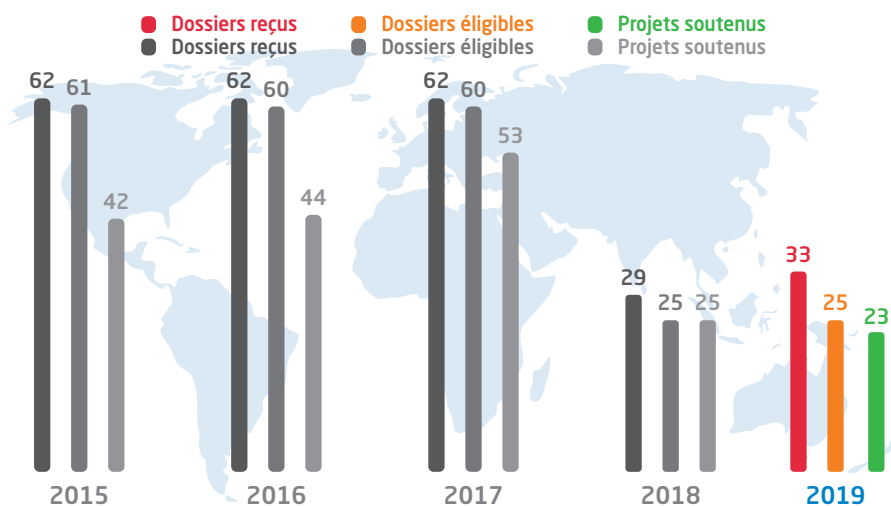
- environnementaux : reboisement, résilience des espèces végétales, réduction des attaques de pestes, parcelles plus ordonnées et attrayantes ;
- sociaux : amélioration de la technicité des producteurs, confiance dans la filière ;
- économiques : augmentation des revenus, création d'emplois dans les zones de production ;
- commerciaux : augmentation du volume à l'exportation, fidélisation des clients.

Ainsi, grâce à l'amélioration de la qualité et l'augmentation des volumes, la commercialisation et la bonne gouvernance des coopératives, la FECCANO (Fédération des coopératives cacaoyères du Nord) est devenue un acteur incontournable sur le marché du cacao en Haïti. Les fèves de la FECCANO sont collectées dans des conditions respectueuses de la pratique des planteurs et de l'environnement.

2.1.7.2. L'appel à projets « Initiatives Jeunes Solidaires » : la lutte contre la malnutrition et l'extrême pauvreté

Depuis plus de dix ans, le Département accompagne les jeunes altoséquanais dans la conception et la réalisation de projets de solidarité internationale dans le cadre du dispositif Initiatives Jeunes Solidaires. 397 projets ont été soutenus par le Département dans 35 pays. Cela représente un soutien global de plus d'1 million d'euros.

Nombre de dossiers du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires »

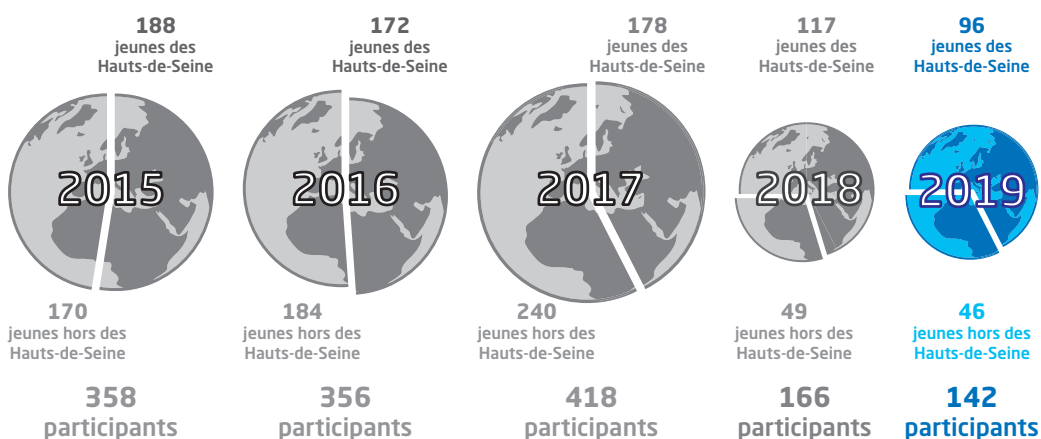


En 2019, 23 initiatives portées par 96 jeunes altoséquanais ont bénéficié d'un soutien financier du Département pour un montant total de 83 000 €.

Montant global attribué au dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires »



Répartition des jeunes lauréats du dispositif « Initiatives Jeunes Solidaires » (Altoséquanais ou pas)



4 initiatives se déroulent dans les pays ciblés par la politique de coopération internationale du Département : 1 au Cambodge et 3 au Bénin. Les autres projets concernent la Bolivie (1), l'Inde (1), Madagascar (6), le Népal (1), le Pérou (3), les Philippines (1), le Vietnam (5) et la Zambie (1).

4 exemples de projets soutenus en 2019 :

› Maitso'lidaire (Madagascar)

Ce projet est porté par 3 étudiants en pharmacie du campus de Châtenay-Malabry et 1 sage-femme diplômée. Il vise à contribuer à une réhabilitation écologique du village de Mahalavolona à Madagascar et à améliorer les conditions de vie des habitants en matière environnementale et sanitaire.

Dans ce cadre, les jeunes ont participé à la sensibilisation de la population locale au tri des déchets et distribué des bacs individuels. Ils ont également participé à la mise en place avec SVP Felana - le partenaire local - d'une solution pérenne pour le recyclage des déchets en valorisant des compétences techniques auprès des villageois. En outre, la sage-femme a exercé bénévolement au dispensaire et animé des ateliers de sensibilisation gynécologique, de suivi de grossesse, et sur la contraception.

> Un renouvel'Eau pour Ponley (Cambodge)

Ce projet, porté par sept étudiants en médecine et en pharmacie, membres de l'association Sol'Su a pour objectif d'assurer un accès à l'eau potable aux habitants du village de Ponley, au Cambodge. Il se compose de trois activités principales : l'installation d'équipements pour traiter l'eau en vue d'assurer un accès à l'eau potable, la contribution à la construction d'un four pour brûler les déchets non recyclables, l'organisation d'activités de prévention auprès d'enfants.

> Les éco-bidons d'Andasibe (Madagascar)

Ce projet est porté par quatre membres des Scouts et Guides de France de l'antenne de la Garenne-Colombes. L'objectif est de sensibiliser au ramassage des déchets à Andasibe, au moyen de :

- la présentation de l'impact des déchets sur l'environnement et la santé, à l'aide de panneaux explicatifs ;
- l'organisation d'ateliers manuels avec les élèves pour confectionner des poubelles destinées à leur cour de récréation ;
- l'installation de poubelles dans l'école et l'animation de jeux ludiques sur le ramassage des déchets.

> Mission Bagnibe (Bénin)

Le projet, porté par un groupe de scouts de Rueil-Malmaison, a pour objectif d'appuyer un couple de volontaires envoyé au Bénin par l'association FIDESCO dans le cadre d'un projet de développement de la permaculture. L'objectif ainsi que les activités de ce projet répondent aux problématiques rencontrées dans la zone de Bagnibe au Bénin : malnutrition, problèmes sanitaires, paludisme. Ils s'inscrivent dans les principes du développement durable.

Ainsi, les jeunes ont contribué à remettre en valeur la culture maraîchère, à développer la culture et la vente de l'artémisia (antipaludique naturel). Ils ont également organisé de nombreuses activités de sensibilisation aux pratiques agro-écologiques et d'animation, auprès d'enfants notamment, afin de les sensibiliser à l'importance du respect de l'environnement.

Cette action présente des points communs avec le programme d'appui à la production locale soutenu par le Département dans la région du Zou au Bénin.

Origine des pays des projets soutenus : 397 projets soutenus dans 35 pays



2.1.8. Une administration exemplaire : le soutien et la protection des agents départementaux

2.1.8.1. L'accompagnement social des agents

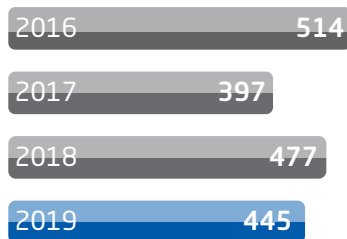
Soucieux de l'épanouissement de ses agents et conscient des interférences entre sphères privée et professionnelle, le Département déploie une politique sociale de proximité dédiée à son personnel momentanément fragilisé, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (santé, mode de garde, parentalité, logement...).

Le service d'accompagnement social du personnel et handicap accompagne les agents afin de les aider en cas de difficultés. Il a mené 744 entretiens en 2019, pour 445 agents suivis, et a accordé 204 aides de solidarité et 111 subventions pour enfant ou jeune adulte handicapé.

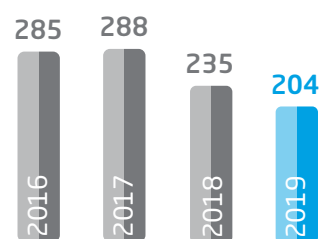
9 nouveaux prêts à caractère social ont été accordés au cours de l'année 2019 après un examen en commission avec des représentants des organisations syndicales.

Accompagnement social des agents

Agents suivis



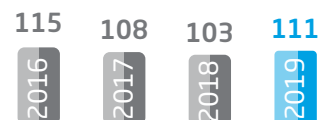
Aides de solidarité accordées



Entretiens



Subvention pour enfants ou jeunes adultes handicapés



La baisse constatée du nombre d'aides de solidarité accordées aux agents dépend du nombre d'agents suivis, de l'impact du PAS sur la gestion des budgets par les agents et de la priorisation à l'aide aux démarches pour obtenir des aides et leurs droits auprès des autres organismes.

La légère hausse du nombre de subventions enfants ou jeune adultes handicapés s'explique simplement par la composition familiale des agents.

2.1.8.2. La politique sociale à destination des agents

Les prestations d'actions sociales proposées visent à améliorer les conditions de vie des agents départementaux et leurs familles notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs. C'est un enjeu à la fois social, de bien-être individuel et collectif au sein de la collectivité et d'attractivité pour le Département.

L'année 2019 a été malheureusement marquée par une baisse de fréquentation importante de la restauration collective générant une hausse du prix du repas pour l'agent.

Perspective(s) :

En février 2020, le restaurant inter-entreprises (RIE) de l'Aréna a fermé.

La fin de l'année 2019 a donc été consacrée à la définition d'une nouvelle offre de restauration comprenant une extension des droits aux titres restaurant, d'accès privilégiés dans les restaurants et commerces avoisinants et l'aménagement de nouveaux lieux de restauration dans les locaux départementaux.

Le budget consacré à la restauration reste le principal poste de dépenses avec une charge nette d'environ 1,4 M€.

Perspective(s) :

L'année 2020 est consacrée à l'extension des titres restaurant aux agents affectés dans les bâtiments centraux et au lancement de la procédure d'acquisition des titres restaurant toujours sous format dématérialisé dans le cadre d'un groupement de commande (avec l'EPI Yvelines/Hauts-de-Seine et Département des Yvelines). L'extension des titres restaurant dématérialisés permettra de développer l'économie des restaurants et commerces d'alimentation et d'aider financièrement les agents à mieux se restaurer.

En outre, les prestations sociales et de loisirs facilitent la garde des enfants et leur scolarité, ainsi que la gestion d'une crèche départementale d'une capacité d'accueil de 80 enfants d'agents départementaux avec l'arrivée de 23 nouveaux enfants. De plus, elles permettent aux agents de pouvoir partir en vacances pour un moindre coût.

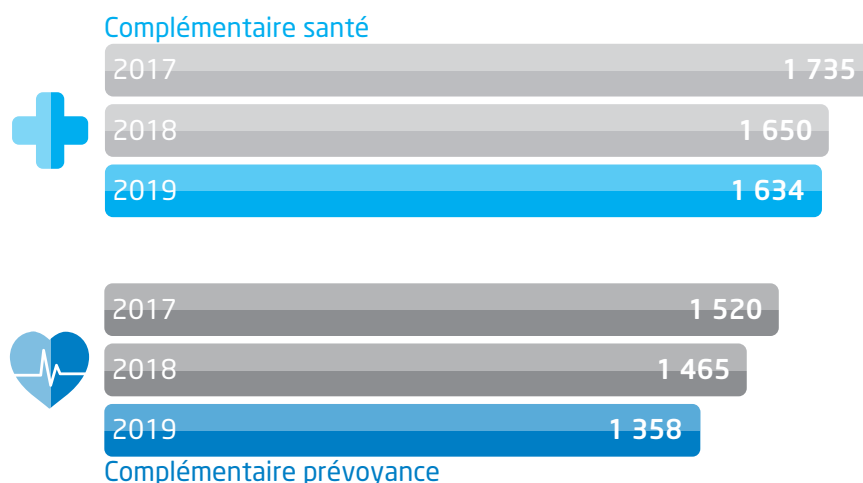
> ACTION PHARE

La protection sociale complémentaire pour les agents

En ce qui concerne la protection sociale complémentaire, l'année est particulièrement dense avec l'approbation de deux nouvelles conventions de participation pour les risques santé et prévoyance avec toujours un niveau d'aide financière important en faveur des agents (40 € par mois) qui ont pris effet le 1er janvier 2020. Cela a nécessité donc la mise en place d'une campagne de renouvellement des adhésions individuelles sur les derniers mois de l'année. Les nouveaux contrats permettent une meilleure prise en compte du besoin des agents (trois niveaux de couverture au lieu de deux et possibilité de panachage au sein du foyer pour la santé et offre à la carte pour la prévoyance en lieu et place du pack). Le nombre d'adhérents subventionnés au 31 décembre 2019 est de 1 634 pour la complémentaire santé et de 1 358 pour la complémentaire prévoyance. La dépense s'établit à 762 K€ en 2019.

Enfin, 49 logements ont été attribués en 2019 à des agents. Une baisse liée à l'augmentation de la demande et un taux de libération des logements sociaux qui diminue.

Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département au 31 décembre de l'année



2.1.8.3. La médecine professionnelle et préventive

Le Département a pour mission d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel. La visite médicale individuelle (3 118 consultations en 2019) permet de vérifier la compatibilité du poste de travail de l'agent avec son état de santé et le cas échéant, de préconiser les aménagements de postes nécessaires notamment pour les agents ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. De plus, il mène des actions en milieu professionnel (visites de locaux, aménagement de postes), en collaboration avec les conseillers de prévention ainsi que des missions préventives de santé publique (cardiologique, anti-tabac et de nutrition).

Il est également en charge du déploiement de défibrillateurs dans les parcs départementaux, dans les établissements départementaux et dans les collèges publics des Hauts-de-Seine. En 2019, le parc de défibrillateurs est constitué de 226 appareils.

Enfin, au sein de l'équipe médicale, deux psychologues cliniciennes du travail apportent un soutien aux agents en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles. Elles participent notamment à la prise en charge des agents victimes ou témoins d'agression.

Perspective(s) :

L'acquisition d'un nouveau logiciel permettra de renforcer la qualité du suivi médical des agents.

2.1.8.4. La prévention des risques au travail à travers le document unique

En 2019, le Département a travaillé sur l'intégration des nouvelles organisations de travail et des risques professionnels, ainsi que sur la mise en place des diverses actions de prévention.

Plusieurs autres actions ont été menées en parallèle :

- La communication dans le domaine de l'hygiène et la sécurité au travail a été enrichie par 23 documents de sensibilisation, de consignes et de procédures élaborés et/ou actualisés au cours de l'année ;
- Un nouveau Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) a été mis en place, suite aux élections professionnelles de décembre 2018 ;
- 43 visites d'inspection ont été réalisées par l'ACFI (Agent Chargé des Fonctions d'Inspection) de la collectivité ;
- Un nouveau processus en cas de trouble du comportement ou de comportement inadapté d'un collaborateur a été approuvé par le CHSCT ;
- L'actualisation du document unique qui permet une évaluation de l'ensemble des risques y compris les risques psycho-sociaux, de faire le point sur les actions de prévention mises en place et d'en définir de nouvelles, soit 12 534 actions de prévention au total.

2.2. Les collèges et les collégiens



2.2.1. La compétence départementale sur les collèges

Le Département veille à ce que les 75 605 collégiens inscrits dans un des collèges du département puissent étudier et pratiquer des activités culturelles et sportives, dans les meilleures conditions. Au sein des établissements publics, le personnel départemental assure au quotidien l'accueil, l'hébergement, la restauration scolaire et l'entretien des locaux.

En 2019, le Département des Hauts-de-Seine consacre 156 millions d'euros aux collèges publics et privés et aux collégiens du département pour favoriser leur réussite. Il investit massivement pour la réalisation de plusieurs opérations majeures de construction, reconstruction, réhabilitation et rénovation des bâtiments d'enseignement. Ce budget est également consacré au programme annuel des travaux récurrents sur les bâtiments scolaires, aux travaux liés à la sécurité, aux aménagements courants, ainsi qu'à une provision pour travaux urgents et imprévisibles. En 2019, le Département consacre 51 millions d'euros aux bâtiments scolaires.

Les projets en cours de l'année 2019

Le collège Marcel Pagnol a été livré en 2019 à Rueil Malmaison. Ce collège d'une capacité d'accueil de 700 élèves a été démoli et entièrement reconstruit en inscrivant dans une démarche Haute qualité environnementale (HQE).

L'année 2019 a été consacrée aux travaux de terrassements préparatoires pour la construction du nouveau collège La Paix à Issy-les Moulineaux qui accueillera 700 élèves.



Collège Marcel Pagnol ©CD92

Perspective(s) :

La livraison collège La Paix à Issy-les Moulineaux est prévue fin 2020.

La construction du collège Henri-Wallon à Malakoff, avec des exigences énergétiques et environnementales ambitieuses, a été initiée en 2019. Il aura une capacité d'accueillir 600 élèves contre 440 actuellement.

Perspective(s) :

La livraison du collège Henri-Wallon à Malakoff est prévue en 2024.

Les procédures de marchés publics (dialogue compétitif), engagées en 2018, pour la réhabilitation lourde des collèges de la Fontaine du Roy à Ville d'Avray et Anne Franck à Antony se sont poursuivies en 2019.

Perspective(s) :

Les 2 collèges seront livrés 2023.

En 2019, le Département a lancé des concours de maîtrise d'œuvre pour les collèges :

- Henri-Wallon à Malakoff (reconstruction pour 600 élèves),
- Voltaire à Asnières (nouveau collège pour 700 élèves),
- Pierre Brossolette à Chatenay-Malabry (reconstruction pour 700 élèves),
- Alfred-de-Vigny à Courbevoie (reconstruction pour 500 élèves),
- Claude-Nicolas-Ledoux Le Plessis-Robinson (reconstruction pour 600 élèves),
- Joliot-Curie à Bagneux (reconstruction pour 600 élèves).

Perspective(s) :

Pour les projets cités ci-avant, les équipes lauréates seront désignées en 2020.

Un projet de reconstruction du collège Evariste-Galois à Nanterre est prévu en étroite concertation avec Nanterre et Puteaux pour une ouverture à la rentrée 2027.

2.2.2. Le numérique et les collèges

2.2.2.1. L'Environnement numérique des Collèges (ENC)

L'Environnement Numérique des Collèges des Hauts-de-Seine (ENC HdS) se déploie sur l'ensemble des 93 collèges publics du département, en concertation avec l'Éducation nationale, ainsi que dans l'école de danse de Nanterre. Ce dispositif a pour objectif principal la réussite des élèves, mais aussi de les familiariser aux usages technologiques d'aujourd'hui, ainsi qu'au monde de demain. Pour cela, le Département met à disposition des équipements innovants, sécurisés fondés sur une infrastructure solide.



© ITOP Education

Le portail de services numériques permettant à l'ENC HdS d'être performant est l'environnement numérique de travail (ENT) qui offre un accès unique et sécurisé à l'ensemble de la communauté éducative, ainsi qu'aux familles qui peuvent consulter en ligne les informations du collège, ainsi que l'emploi du temps, le cahier de texte, les notes et absences de leur(s) enfant(s).

L'ENC développe de nouvelles ressources et de nouveaux usages entre enseignants et élèves, mais aussi pour les professionnels de l'éducation (nouveaux services d'information, de communication, d'organisation, de pédagogie et de gestion de la scolarité).

Il permet de limiter l'utilisation du support papier, ainsi que le poids des cartables.

Ainsi, de par ses dimensions sociales (accès facilité au savoir, lutte contre les fractures numériques), économiques (encouragement de la création d'emplois de proximité et le développement des PME innovantes) et environnementale (réduction de la consommation de papier), l'ENC HdS s'inscrit dans une démarche éco-citoyenne.

Depuis sa mise en place en 2015, les usages de l'ENT HdS ne cessent de s'intensifier et de se diversifier. Au plan national, l'organisme en charge du dispositif de mesure d'audience des ENT français place l'ENC HdS nettement au-dessus des moyennes nationales et comme étant le plus abouti.

Le nombre de visites mensuelles du portail a dépassé les 2,6 millions en décembre 2019, soit 32 % de plus qu'en décembre de l'année précédente avec le même nombre d'utilisateurs potentiels.

Environ 23 millions de visites sur le portail ENC ont été comptabilisées pour l'année scolaire 2019,

soit une augmentation de 35 % du nombre de visites par rapport à l'année scolaire précédente, sans qu'aucun nouveau collègue ne soit déployé.

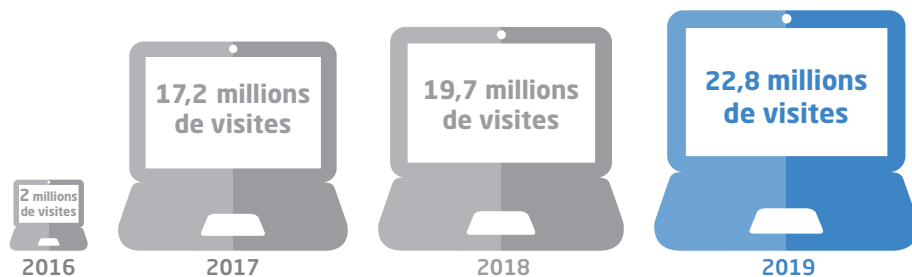
Pour l'année scolaire 2019, 1,9 millions de SMS ont été envoyés depuis les ENT.

Depuis la rentrée scolaire 2019, 73 collèges des Hauts-de-Seine ont migré vers un nouvel Environnement Numérique de Travail appelé « oZe » dont l'interface est plus ergonomique, intuitive et responsive, c'est-à-dire qui s'adapte aux différents types de matériels mobiles (smartphones, ultra-portables ou tablettes). Ce nouvel ENT permet de toucher encore davantage de parents, notamment ceux qui ne disposent pas d'ordinateurs au domicile ou qui ne sont pas à l'aise avec les usages du numérique.

Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement numérique de travail (ENT) des collèges



Nombre de visites du portail d'Environnement numérique de travail (ENT) des collèges



2.2.2.2. L'inclusion numérique

Le niveau d'équipement numérique des collèges a évolué pour s'adapter aux nouveaux usages et à la mobilité.

Tous les collèges disposent d'une connexion internet haut débit (fibre internet à 20 Mo) et le wifi est déployé progressivement dans les établissements. À la fin 2019, ce sont 76 collèges, soit environ 80 % des établissements, qui en bénéficient.

Perspective(s) :

La fin du déploiement est prévue à l'automne 2020.

Depuis 2017, les matériels mobiles sont déployés dans les collèges aussi bien pour les élèves que pour les enseignants. A l'automne 2019, la totalité des enseignants des collèges des Hauts de Seine sont désormais équipés d'un ultra-portable. Chaque salle est équipée d'un moyen de projection (vidéoprojecteurs et / ou VPI).

Le Département a également fait le choix d'équiper tous les élèves accueillis dans les dispositifs ULIS (Unités Locales pour l'Insertion Scolaire) d'une tablette numérique. En effet, l'évaluation menée avec un institut de sondage dans le cadre de l'expérimentation des Équipements Mobiles Individuels a montré que ces enfants en situation de handicap trouvaient des bénéfices plus importants que les autres en termes d'apprentissage. Depuis octobre 2019, les élèves, les coordonnateurs ULIS et les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) des 53 ULIS du Département sont ainsi équipés de tablettes numériques individuelles.

Pour accompagner les projets pédagogiques et éducatifs, les établissements peuvent être dotés de matériels innovants dans le cadre d'un appel à projets (imprimante 3D, scanner 3D, mallette de baladodiffusion, kit webTV, Kit web radio...). Cette dotation a permis de proposer aux collèges différentes actions numériques et d'impulser une dynamique territoriale. Face au succès de la première édition

dont les évènements de restitution se sont déroulés au printemps 2019, ces actions innovantes sont reconduites, avec le Département des Yvelines, pour l'année scolaire 2019-2020, avec l'offre suivante :

- une exposition « Imagine ton collègue » autour de l'aménagement des espaces, fondée sur la modélisation et la conception 3D (12 collèges participants) ;
- un défi de programmation Défi'BoT (37 collèges participants) ;
- un projet « Sur les chemins de l'école » destiné aux élèves nouvellement arrivés et accueillis en Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A) qui sont invités à réaliser un magazine en ligne présentant l'école dans leurs pays d'origine (17 collèges participants) ;
- un concours « Robotyc » sur la thématique du robot écolo Trieur de déchets (14 collèges participants).

Perspective(s) :

Les productions liées à ces actions numériques innovantes seront présentées lors du printemps de l'éducation qui se déroulera en mai 2020.

Lors de la crise de la COVID-19, ce dispositif numérique a permis la distribution d'équipements pour les collégiens non équipés. 2 000 ordinateurs ultraportables ont été débloqués en urgence par le Département, auxquels s'ajoutent 600 tablettes mises à disposition par Seine-et-Yvelines numérique auprès des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance. Avec les équipements remis avant la crise aux enseignants et aux élèves, c'est 10 000 équipements mobiles qui ont été prêtés en tout.

> ACTION PHARE

La protection sociale complémentaire pour les agents

L'engagement du Département en faveur de l'inclusion numérique s'est traduit par l'acquisition de 3 robots de télé-présence. Il permet aux collégiens contraints de rester chez eux temporairement de garder le lien social avec leur classe. Grâce à un ordinateur piloté depuis son domicile, l'élève peut participer virtuellement aux différentes activités pédagogiques et temps forts de l'établissement. Ce sont trois collèges qui expérimentent ce dispositif depuis la rentrée 2019.



Robot au Collège P. Éluard à Châtillon © Willy Labre

Le robot est équipé d'un système de visioconférence (microphone, système son, caméra et écran), d'un moteur et de roues. L'élève peut interagir avec la classe en levant la main pour prendre la parole, être visible sur l'écran du robot s'il le souhaite, se déplacer dans la salle de cours pour présenter un exposé, zoomer sur le tableau pour prendre des notes ou encore suivre ses camarades en cours de récréation ou à la cantine. Avec une autonomie de 8 h, le robot peut assurer la télé-présence de l'élève durant toute une journée.

Grâce à ce dispositif, le Département entend lutter contre l'isolement des élèves hospitalisés, en longue convalescence ou souffrant d'une phobie scolaire, et assister à la conservation d'un lien essentiel à l'apprentissage. Il renforce ainsi son engagement en faveur d'une école inclusive.

2.2.3. Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine et sa carte multiservice

Depuis 2 ans, « le Pass+ Hauts-de-Seine » permet aux familles haut-séquanaises de bénéficier de plusieurs services proposés par la collectivité à partir d'un seul compte.

La carte multiservice créée en 2018 s'adresse aux 73 700 collégiens des collèges publics et privés des Hauts-de-Seine, aux élèves de l'école de danse de l'opéra de Paris basée à Nanterre et aux jeunes scolarisés dans des établissements spécialisés et domiciliés dans le département.



Elle regroupe l'ensemble de l'offre éducative du Département proposée aux collégiens et pour l'année scolaire 2018-2019, les familles peuvent accéder à plusieurs services :

- **Deux outils de soutien scolaire en ligne gratuit**
- **La restauration scolaire pour les 66 collèges publics** qui relèvent de la délégation de service public ;

- **Des activités extra-scolaires des collégiens** : Grâce à l'aide financière départementale qui permet la pratique d'activités sportives et culturelles : 80 € pour les élèves non boursiers et 100 € pour les élèves boursiers ;
- **Des bons plans culturels** : Cette carte multiservice intègre des invitations gratuites et des bons plans proposés par le Département pour faciliter l'accès aux structures culturelles départementales .

En 2019, les interfaces du site Pass+ ont été complètement revues afin d'améliorer l'expérience utilisateur. Cela s'est traduit par une baisse très importante d'inscriptions papier à la restauration scolaire. C'est un résultat très positif en matière d'inclusion numérique.

Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine



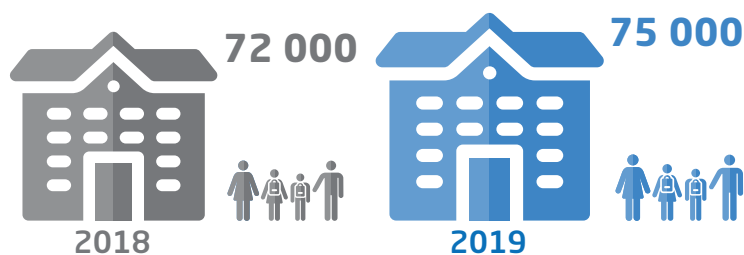
Pour la campagne 2019-2020, plus de 65 000 collégiens se sont inscrits au Pass+.

2.2.4. L'éducation, la prévention, la citoyenneté et la transition

Outre l'amélioration de la qualité de vie, l'accès à une éducation inclusive et équitable contribue à renforcer la capacité des jeunes à devenir responsables et autonomes. Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et pour répondre avec des solutions innovantes aux problématiques de ce monde.

Cette année encore, plus de 75 000 collégiens ont eu accès aux dispositifs proposés par le Département dans le cadre du projet ERMES (Ensemble pour la réussite et la mobilisation des élèves sur leur scolarité) et de la médiation éducative dans les collèges.

Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative



Les données ont été consolidées.

Accès de tous à une éducation de qualité et égalité des chances

C'est dans cette perspective que le Département a engagé une évolution de son organisation et de ses actions éducatives. En 2019, plusieurs dispositifs ont fusionné en un appel à projet global en synergie avec le projet académique 2020 de l'Académie de Versailles et les projets d'établissement des collèges. L'objectif étant, à travers cette dotation unifiée, de proposer aux établissements pour la rentrée 2019-2020 une démarche renforçant le dialogue et favorisant ainsi une meilleure adéquation entre les problématiques des établissements, leurs priorités d'action et les ressources mobilisées pour y répondre.



La réussite scolaire dans les Hauts-de-Seine
© CD92/Stéphanie Gutierrez Ortega

En 2018-2019, 24 000 collégiens ont participé aux dispositifs du Département dans le cadre des projets ERMES (Ensemble pour la Réussite et la Mobilisation des Élèves dans leur Scolarité) et PREMIS (Plan pour la réussite éducative et une meilleure insertion scolaire) pour renforcer les apprentissages et prévenir le décrochage scolaire. PREMIS cible les élèves les plus en difficulté, dans une vingtaine d'établissements et situés en zone d'éducation prioritaire. Des ateliers pédagogiques sont également proposés à l'ensemble des collèges du Département.

Soucieux d'ouvrir les jeunes à l'altérité, à la découverte culturelle ou environnementale, le Département encourage les initiatives des collèges au travers du dispositif SIEL (Soutien aux initiatives éducatives locales) et des voyages d'étude. Près de 14 000 collégiens ont participé à l'un de ces dispositifs. Parmi les projets SIEL, neuf concernaient directement l'environnement et la cohésion du groupe, par exemple, le projet du collège Voltaire à Asnières avec « La biodiversité utile », ou celui du collège Jean Perrin à Nanterre sur « La bonne image de soi ». Ce dispositif permet également l'intégration d'élèves de classe ULIS dans certains projets, favorisant ainsi la cohésion sociale et le lien à l'autre, comme dans le projet « Fais moi signe » sur le langage des signes réalisé par des collégiens entendants.

Lors des voyages d'étude, 2 580 élèves ont expérimenté découverte culturelle, sensibilisation au développement durable et vivre ensemble. Ces projets citoyens, interdisciplinaires, inclusifs et fédérateurs associent sensibilisation à la transition et démarche coopérative. Le voyage à Blainville-sur-mer des élèves du collège Albert Camus de Bois-Colombes a permis de réaliser des travaux de préservation des ressources naturelles. Celui des élèves du collège Alain Fournier de Clamart, à Orléans, avec une classe de 5e accompagnée de 12 élèves de classe ULIS a abordé le thème de l'entraide et de la coopération en lien avec le programme d'histoire concernant la place des femmes au Moyen-âge.

Enfin, le Département continue d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet professionnel en participant à l'organisation de 27 forums des métiers qui ont réuni environ 15 000 jeunes en 2019.

> ACTION PHARE

Stage de 3^e pour l'égalité des chances

La direction unifiée de l'éducation propose un stage collectif et multi-métiers aux élèves de 3^e des collèges de Bagneux et de Sceaux. L'objectif est de permettre aux collégiens de découvrir un large panel de métiers et de donner une image valorisante du monde du travail.

Cette expérimentation répond à un enjeu d'égalité des chances. En effet, un collégien sans réseau social n'ira pas au-delà de son quartier, de son milieu habituel, tandis que des organismes publics ou privés situés dans un périmètre proche peuvent faire découvrir leurs métiers. Ainsi, en décembre 2019, dix collégiens se sont immergés dans les différents métiers exercés au Domaine de Sceaux. Pendant une semaine, les jeunes ont eu une présentation du site, puis la découverte multi-métiers avec chaque journée dans un service différent de la direction de la culture et de la direction des parcs, des paysages et de l'environnement. Enfin, cette expérience s'est conclue par une présentation orale des élèves à leur famille de ce qu'ils ont appris. Les collégiens ont également pu à cette occasion exprimer leurs remerciements aux agents qui les ont reçus.

Maillage des compétences et des initiatives locales

En 2019, la coordination de territoire a poursuivi sa mission de facilitatrice du maillage territorial avec notamment une attention particulière portée sur une plus grande implication des habitants dans de nouveaux projets tels que les cafés des parents ou la valorisation de la participation des jeunes. Les coordonnateurs de territoires ont investi différentes instances stratégiques en appui aux politiques locales (Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, Programme de réussite éducative, observatoires et groupes de travail thématiques communaux...) et apporté leur contribution aux diagnostics locaux communaux. Ils sont positionnés dans les dialogues de gestion avec le service départemental de la politique de la ville afin d'affiner la vision territoriale des dynamiques locales. Ils ont contribué à des réflexions sur de grandes thématiques tels que les comportements à risque, l'exclusion scolaire, l'égalité hommes femmes, l'orientation scolaire, initiant ou participant parfois des projets expérimentaux (parcours de découverte stage de 3e ou encore Curious Lab). Ils ont également permis d'élargir des partenariats départementaux avec la Fédération des centres sociaux. Par ailleurs, deux coordonnateurs participent activement au déploiement des Cités Éducatives sur le département.

Épanouissement et bien-être

Les médiateurs agissent dans ce domaine par la mise en place de projets sur les relations filles/garçons, sur des actions citoyennes (droits des femmes, semaine de l'égalité), sur la lutte contre l'homophobie, sur le travail de mémoire et sur le bon usage des réseaux sociaux (repérage des fake news, capacité de discernement...).

Le Département déploie 73 médiateurs éducatifs répartis dans 64 collèges publics des Hauts-de-Seine afin d'assurer le maintien d'un bon climat scolaire, serein et apaisé qui participe à la réussite des élèves et de les accompagner au développement de comportements citoyens.



Les médiateurs
© CD92/Olivier Ravoire

Ces médiateurs interviennent dans des champs variés tels que :

- **la prévention**, avec la création d'espaces de parole et d'écoute, des interventions en heures de vie de classe, la prévention du harcèlement, l'intégration des 6e, la médiation par les pairs, la participation active au sein des CVC (conseils de vie collégienne) et des CESC (commission d'éducation à la santé et à la citoyenneté) ;
- **la gestion de conflits et le déploiement de projets collectifs** qui accompagnent, en relation avec la communauté éducative, les collégiens en difficulté. Pour cela, les médiateurs éducatifs participent aux commissions de suivis, d'absentéisme, et au Groupe de Prévention Décrochage Scolaire (GPDS) ;
- **des actions de remobilisation et d'estime de soi pour favoriser la persévérance scolaire.** Dans cet objectif, les médiateurs travaillent en réseau avec les coordonnateurs de territoire et les gestionnaires de projets éducatifs et citoyens au sein du SAEC ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (association, service mairie, Programme de réussite éducative PRE...).

En février dernier, le Département a signé une convention avec le Mémorial de la Shoah, ce qui a permis à un groupe de 16 médiateurs éducatifs de découvrir et de se familiariser avec les ressources pédagogiques de ce lieu de mémoire. Des thématiques sur la théorie du complot ont pu également être travaillées.

2.2.5. La sensibilisation des collégiens au développement durable

2.2.5.1. Le concours des Trophées IDEES Junior

Le Département a créé le concours Trophées IDEES Junior pour valoriser et promouvoir l'implication des établissements et des collégiens des Hauts-de-Seine qui se sont engagés dans une démarche de développement durable par des actions concrètes. Ce concours est réalisé annuellement depuis 2011. En 2019, huit collèges ont candidaté au concours. Placée sous le thème du changement climatique, la cérémonie de remise des prix a eu lieu le vendredi 7 juin 2019. Elle a réuni 166 personnes dont 130 jeunes.

Pour l'édition 2019, les prix ont été décernés de la manière suivante :

- 1^{er} prix : le collège Joliot Curie à Bagneux pour son projet « Poulailleur pédagogique et éducatif »,
- 2^e prix : le collège Marguerite Duras à Colombes pour son projet « Gestion et valorisation des déchets du collège »,
- 3^e prix : le collège Jules Verne à Rueil-Malmaison pour son projet « Bilan carbone du collège Jules Verne ».

Le jury a également attribué d'autres prix :

- Prix « Coup de cœur » au collège Voltaire à Asnières-sur-Seine pour son projet « Une biodiversité riche avec les ruches »,
- Prix « Espoir » au collège Louis Pasteur à Gennevilliers pour son projet « Prends-en de la graine ! ».



1er prix, Collège Joliot Curie © CD92



Echange entre les élèves et les comédiens © CD92

Pour animer cette cérémonie, le Département a proposé aux élèves une pièce musicale pédagogique sur le thème du changement climatique : « Après la pluie... le beau temps !? » par la compagnie Corossol.

Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior



2.2.5.2. Le dispositif « Eco-collèges »

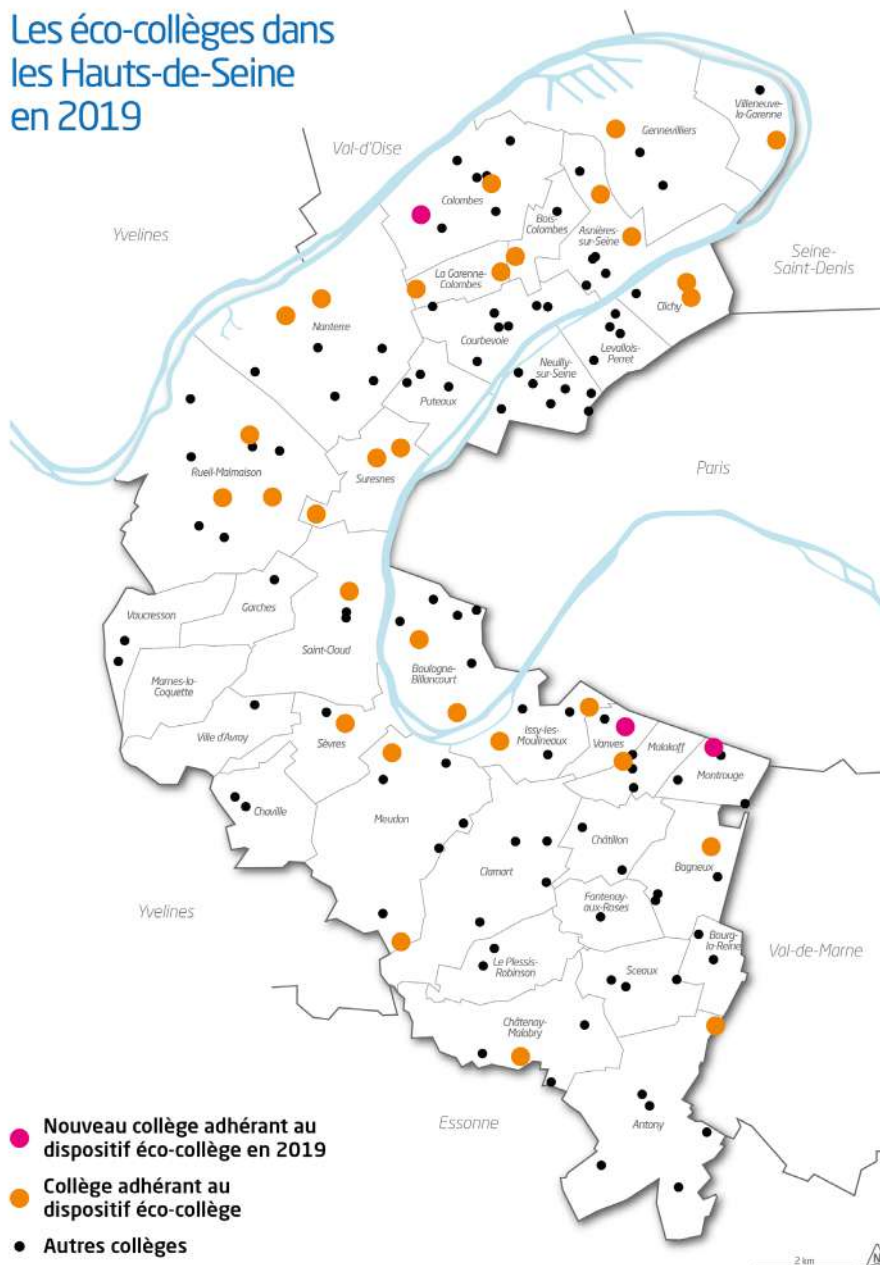
Le dispositif éco-collèges, créé en 2009 en partenariat avec l'Inspection académique, a pour but d'accompagner les établissements qui s'engagent dans une démarche d'éducation au développement durable. Il vise, au moyen d'une pédagogie active autour d'un projet, à inciter les élèves à adopter des comportements citoyens. Dans cet esprit, des outils sont proposés aux établissements (visites de terrain, animations, prêt de bornes interactives, etc.).

Nombre cumulé de collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92



En 2019, 3 nouveaux collèges ont intégré le dispositif et signé la charte Eco-collège : Marguerite Duras à Colombes, Robert Doisneau à Montrouge et Saint-Exupéry à Vanves. A ce jour, 33 établissements se sont ainsi investis dans une démarche globale, structurée et pérenne, concrétisée notamment par la formation d'éco-délégués, l'information des agents techniques sur le tri des papiers et des piles, l'accompagnement autour de projets tels que le compostage, le jardinage pédagogique, des visites techniques, des actions de sensibilisation aux risques auditifs, etc.

Les éco-collèges dans les Hauts-de-Seine en 2019



Les animations environnementales dans les collèges

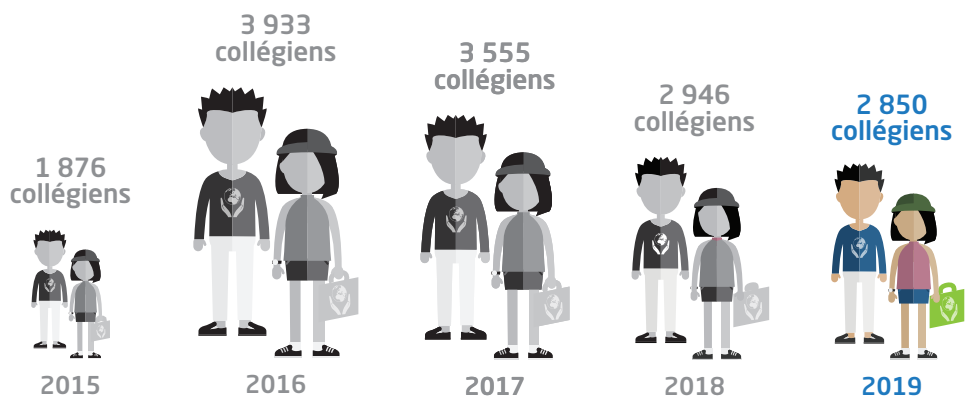
Plusieurs thèmes d'animation sont proposés dont l'empreinte écologique, le réchauffement climatique, l'énergie, l'éco-consommation, les déchets et le tri, le compostage, la biodiversité mais aussi l'agriculture et l'alimentation durable.

Ces animations gratuites, d'une à trois heures chacune, s'appuient sur des outils pédagogiques interactifs et s'adressent à une demi-classe ou une classe entière. Les actions menées dans les collèges en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable en 2019 ont donné lieu à 141 interventions concernant 2 850 collégiens participants aux séances.

Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges



Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges



Les interventions dans les collèges ont ciblé des groupes plus petits. C'est pourquoi le nombre de collégiens sensibilisés n'a pas augmenté malgré le nombre d'interventions croissant.

2.2.5.3. Reconnecter les collégiens avec la nature

Le Département propose un accompagnement aux collèges qui souhaitent créer ou développer un jardin pédagogique. Ce soutien comprend des conseils, une aide matérielle (graines, outils, carrés potagers, composteur). En 2019, 10 projets d'aide au jardinage pédagogique (mise à disposition de carrés potagers, outillage, graines et plants) ont été développés dans 10 collèges dont 6 en éco-collèges. Depuis 2016, 27 carrés potagers ont été accompagnés et 102 zones de jardinages créées.

Perspective(s) :

L'objectif pour 2020 est d'aider 10 projets similaires.



Un jardin potager dans le collège R. Rolland au Plessis-Robinson © CD92

2.2.5.4. La sensibilisation à la sécurité routière et à la mobilité durable pour les collégiens

La caravane de la sécurité routière est une action de sensibilisation menée conjointement avec la Préfecture et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Ce dispositif, sous forme d'ateliers, intègre l'ensemble des enjeux liés à la sécurité routière et aux mobilités durables. Le programme est mis en œuvre sur la base du volontariat des établissements. En 2019, 2 838 élèves de 22 collèges ont bénéficié de ce dispositif départemental de prévention.

Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière



2.2.6. Des parcours communs d'éducation, artistiques et culturels (EAC)

Pour marquer cette nouvelle organisation interdépartementale de la direction de l'éducation, 5 000 collégiens issus des deux Départements ont été accueillis au Château de Versailles. Le temps d'une journée le 20 mai 2019, les collégiens ont eu l'opportunité de suivre un programme vivant, ludique et créatif construit autour de plusieurs temps forts : une visite du château comme lieu de pouvoir de la monarchie absolue à la démocratie représentative, un déjeuner à l'Orangerie, suivi d'un parcours d'écocitoyenneté dans les jardins et bosquets, accompagné d'une scénographie musicale et d'artistes.

2019 a également été l'année de la constitution d'un groupement de commandes pour étendre le dispositif Pass + aux collégiens des Yvelines.

Perspective(s) :

Dans le cadre du rapprochement avec les Yvelines, des parcours communs d'EAC sont envisagés. De même une réflexion autour d'un dépôt d'archives commun est en cours d'élaboration afin de pallier le manque de lieux de conservation des deux services d'archives départementales.

2.2.7. Le recyclage des ordinateurs des collèves

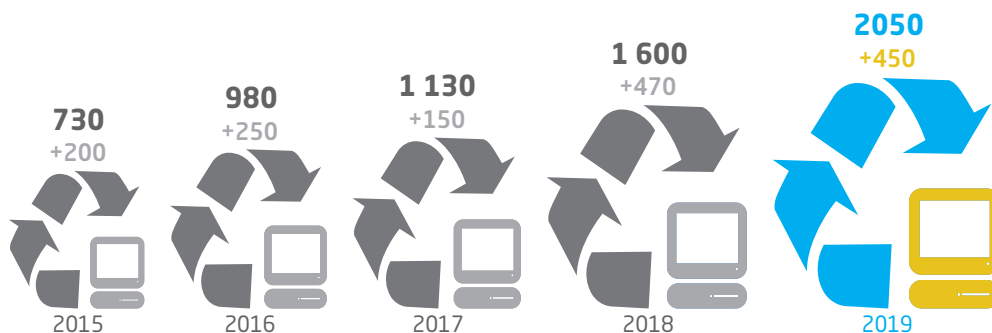
Le Département contribue à l'égalité numérique et réduit la consommation d'appareils électroniques neufs avec des dons d'ordinateurs recyclés faits aux collégiens en situation de handicap ou en difficulté.

Ces postes informatiques sont reconditionnés par l'association ECODAIR et cédés gratuitement aux familles. Ils sont livrés avec un système d'exploitation Windows 7, une suite bureautique, un écran plat, un clavier et une souris neufs.

Chaque année, une ou plusieurs cérémonies de remise des ordinateurs sont organisées en présence du Président du Conseil départemental et des Vice-présidents concernés.

En 2019, deux cérémonies ont eu lieu, d'abord en juin au cours de laquelle 250 ordinateurs recyclés ont été attribués aux familles, puis en décembre où 200 ordinateurs supplémentaires ont été distribués. 2 050 ordinateurs recyclés ont ainsi été offerts depuis le début du dispositif, en 2013. À noter que la cérémonie de décembre s'est tenue, pour la première fois, au niveau interdépartemental avec les Yvelines.

Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté (en cumulé depuis 2013)



2.2.8. La restauration responsable dans les collèges

Les 66 collèges en contrat de concession :

› Promouvoir l'agriculture durable :

Plusieurs actions sont mises en place par le délégataire du service public de restauration scolaire dans les collèges des Hauts-de-Seine dans le cadre d'une agriculture durable qui s'articule de la manière suivante :

- des modes d'approvisionnement s'appuyant sur une saisonnalité des produits pour les denrées fraîches et une agriculture raisonnée pour les produits surgelés. 25 % des produits sont locaux et proviennent de moins de 200 km. ;



La restauration scolaire
© CD92/Sandrine Fondacci

- des viandes labellisées (poulet label rouge, bœuf et veau race à viande, porc français et agneau de l'Union Européenne) pour 22 % des produits.

Les produits issus de l'agriculture biologique sont présents à hauteur de 25 % soit trois composants dans tous les choix proposés par semaine hors mercredi.

Le délégataire a noué un partenariat avec une société dans le but d'installer la première légumerie bio et conventionnelle en Ile-de-France aux Mureaux (78). Cela permet le développement et la structuration de la filière agricole locale et l'utilisation de légumes frais en restauration scolaire. 75 tonnes des légumes bio de cette légumerie sont dédiées chaque année aux menus des collégiens du département. Pour le bio, l'audit de certification ECOCERT, réalisé en 2019 sur 17 établissements représentatifs, a permis de certifier le niveau 1 pour les 65 collèges en contrat de concession. Les critères pour la certification sont : 10 % de bio et 10 composantes bio par mois, au moins 1 composante « Bio et Local de la fourche à la fourchette » par mois, sans OGM, sans additifs et avec une sensibilisation à l'écologie et au gaspillage.

› Conserver et exploiter les ressources marines :

Les poissons non labellisés servis aux collégiens bénéficient d'une certification MSC délivrée par la Marine Stewardship Council. Cette certification couronne les bonnes pratiques de gestion pour préserver des emplois, assurer la pérennité des stocks de poisson et contribuer à la protection du milieu marin.

› Préserver les écosystèmes :

Deux fois par semaine, un repas végétarien est servi aux élèves. De cette manière, les convives sont sensibilisés au développement durable et à la préservation des ressources en diminuant l'empreinte carbone.

Le délégataire met également en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire :

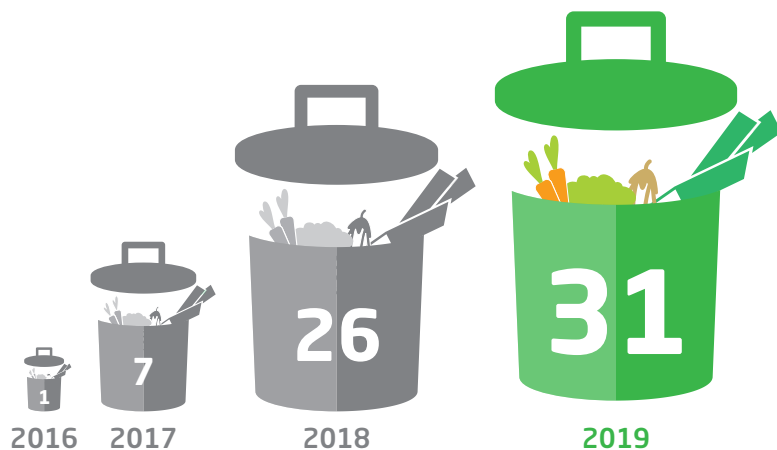
- repas à 4 composantes permettant d'une part de privilégier la qualité des aliments et d'autre part de réduire le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires ;
- animation chasse au gaspi : campagne d'affichage et de collecte du pain (3 fois par an durant une semaine) pour sensibiliser les collégiens au gaspillage du pain ;
- sensibilisation des élèves au gaspillage par la mise en place de tables de tri sur 27 collèges, soit 1 de plus que l'an dernier.
- sur 2 collèges, faute de place pour une table de tri, le tri des biodéchets est effectué en laverie par les agents du délégataire.

Le délégataire propose des actions dans le cadre de l'exploitation du service :

- Formation et sensibilisation du personnel à la gestion des fluides et des énergies sur les offices.
- Les barquettes 1/3 pour les plats chauds uniquement produits à la cuisine centrale sont biodégradables et peuvent être recyclées dans la filière carton ou valorisées par compostage et méthanisation.
- Les barquettes 1/3 sont allégées en plastique pour les plats froids soit une diminution de 19 % de plastique.
- Les produits d'entretiens sont éco-labellisés à l'exception des bactéricides.

Le Département est engagé dans une démarche de développement de la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire. En 2017, la valorisation des biodéchets a été mise en place dans les collèges produisant plus de 10 tonnes de biodéchets par an. En 2019, 31 établissements (dont le collège Joliot Curie à Bagneux et celui de Thomas Masaryk à Chatenay-Malabry) sont gérés par un établissement public territorial « Vallée Sud Grand Paris » pour une expérimentation de 3 ans. Les biodéchets sont collectés avec des camions bennes fonctionnant exclusivement au gaz naturel puis valorisés par compostage ou méthanisation.

Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine (en cumulé)



Perspective(s) :

L'objectif est qu'un autre collège bénéficie d'une valorisation des biodéchets alimentaires de la restauration au 30 septembre 2020.

Les 22 collèges en Unité centrale de production (UCP)

Les actions menées en UCP prévoient la présence de produits issus de l'agriculture biologique et de produits labellisés dans les menus. Les collèges peuvent mener des actions ponctuelles dans le cadre de projets pédagogiques.

> ACTION PHARE

L'atelier d'or

Le premier « atelier d'or (Office de Réchauffage) » s'est tenu le 4 décembre 2019 à l'Unité Centrale de Production de Boulogne. Il a réuni sept responsables d'office de réchauffage, trois cuisiniers d'UCP et une gestionnaire des sept collèges du bassin de Boulogne (communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-Les-Moulineaux) des Hauts-de-Seine.

Cette formation obligatoire a pour objectif de fédérer les principaux acteurs de la restauration scolaire autour de thèmes spécifiques, avant chaque période de vacances scolaires.

L'UCP de Boulogne produit 3080 repas par jour en moyenne à l'aide de 17 agents ATTEE et dessert sept établissements dont un internat. Les responsables d'office de réchauffage des collèges satellites étaient présents. Ils ont présenté leurs missions et le fonctionnement de la restauration au sein de leur établissement.

Cette première rencontre avait pour but également de faire le point sur l'hygiène et les règles communes, la valorisation des produits bio et du terroir ainsi que la présentation des plats (découpe de fromages et de fruits).

Un dossier complet a été remis à chaque participant. Il rappelle le matériel nécessaire au bon fonctionnement de la cuisine, telles que le port de protections individuelles qui garantissent une hygiène et une sécurité de base, les gestes essentiels ou encore tenir à disposition un kit de protection obligatoire pour tout visiteur en cuisine.



Unité Centrale de Production de Boulogne
© Sandrine Fondacci

...

...

Ce document décrit également étape par étape (de la réception des produits à la mise en place dans le self) le traitement des denrées fabriquées en UCP, puis diffusées aux collègues satellites. L'« atelier d'or » a permis de définir des objectifs de convergence entre les UCP de Boulogne et de Rueil-Malmaison : harmonisation et échanges des pratiques, valorisation des compétences, groupement de commandes commun, et tendre à moyen terme vers une harmonisation des menus.

2.3. Le sport pour tous



Au-delà du simple plaisir de la pratique, le sport est un moyen d'éducation et de formation qui, outre la transmission de savoirs et de techniques, doit porter des valeurs de partage et de citoyenneté.

Une pratique sportive régulière, adaptée, basée sur l'amélioration de la qualité de vie, s'inscrit ainsi dans une stratégie de développement durable dans la mesure où elle favorise la cohésion sociale, le respect du vivant, et permet d'identifier la nécessité de protéger la nature et la santé de chacun.

Le sport de compétition, quant à lui, est soumis à un devoir d'exemplarité des comportements, en raison de sa visibilité et des responsabilités qui en découlent vis-à-vis de l'ensemble de la société.

Le code du sport souligne que les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale, précisant également qu'elles contribuent à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé.

Les dispositifs sportifs départementaux sont adaptés en permanence afin de répondre efficacement à la diversité et aux évolutions des différents types de pratique des Hauts-séquanais. Ils s'adressent aux jeunes et moins jeunes, aux personnes valides ou en situation de handicap, aux filles et aux garçons. Les différents champs d'intervention concernent aussi bien les activités des collèges et des clubs, la pratique de loisirs et de compétition, ainsi que le soutien aux actions des communes et des associations.

2.3.1. Les manifestations sportives

Les manifestations sportives valorisent les équipements sportifs du Département ainsi que la promotion et le développement de la pratique sportive auprès des Hauts-séquanais, notamment sur des thématiques comme le handisport, le sport féminin ou le sport santé.

Chaque année, en juillet, l'opération Nautique Hauts-de-Seine permet à tous les publics (à partir de 10 ans sur la Seine, de 6 ans sur le bassin d'esquimautage) de s'initier gratuitement aux activités nautiques, sur le site du Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres. 10 192 participations ont été enregistrées en 2019, soit + 16 % par rapport à 2018, à travers la pratique de l'aviron, du canoë-kayak, ou encore de la voile, sur la Seine, en milieu urbain. L'ensemble de ces initiations aux activités nautiques est accessible aux personnes en situation de handicap.



L'opération Nautique Hauts-de-Seine
©CD92/Olivier Ravoire

Le Département soutient également la Journée du Cheval, organisée chaque année en septembre par le Comité départemental d'Équitation des Hauts-de-Seine au Domaine départemental du Haras de Jarly. Cette journée de découverte des activités équestres, entièrement gratuite, permet également aux jeunes de découvrir notamment les nombreux métiers de la filière équestre, génératrice d'emplois, ou encore de participer à des ateliers, à des visites guidées et des baptêmes en poney ou en attelage. En 2019, 4 000 baptêmes en poney et 3 000 ballades en attelage ont ainsi été organisés et près de 1 400 enfants ont participé à l'atelier « soin des poneys ». Pour sensibiliser le grand public, et notamment les jeunes, à la richesse du patrimoine du Domaine départemental de Jarly, plusieurs animations ont été proposées, axées sur l'histoire du Centre équestre : un livret-jeu pour les enfants et des visites à pied, avec une guide-conférencière.



Depuis 1989, le Département apporte son soutien aux Internationaux de France de Tennis Handisport (BNP Paribas Open de France) organisés par la Fédération Française Handisport. En 2019, le Département a accueilli les 34^{ème} Internationaux de France de tennis fauteuil au Parc départemental de la Grenouillère à Antony. Ces Internationaux, classés dans les 5 meilleurs tournois mondiaux de la discipline, ont réuni durant six jours une centaine de sportifs dont les meilleurs au classement international 2019. Parallèlement, le travail d'information auprès des scolaires a permis d'accueillir 37 classes (primaire et collège) autour d'ateliers sportifs et de sensibilisation au handicap.

Le Département a renouvelé son soutien à l'association Kiwanisport pour l'organisation des « 27^{ème} Parcours d'activités motrices des Hauts-de-Seine » qui se sont tenus au Complexe sportif Marcel Bec à Meudon et à la piscine Roger Aveneau à Vanves. Ces deux journées ont permis à plus de 400 sportifs accompagnés de leurs éducateurs de pratiquer divers ateliers sportifs terrestres et aquatiques (coordination, motricité, adresse, ...) et de faire un baptême de plongée. Ces sportifs ont pu ainsi s'initier et se confronter à des épreuves et des jeux adaptés à leurs capacités, sous l'encadrement de bénévoles mobilisés par l'association.

2.3.2. Vacan'Sports Hauts-de-Seine

Le dispositif «Vacan'Sports Hauts-de-Seine» permet aux jeunes âgés de 6 à 17 ans qui ne partent pas en vacances d'avoir accès gratuitement à un grand nombre d'activités sportives différentes dans les Hauts-de-Seine pendant l'ensemble des vacances scolaires (hors mois d'août). L'objectif principal du programme est de rendre accessibles les pratiques sportives pour tous les jeunes, notamment ceux qui ne partent pas en vacances, filles ou garçons, valides ou en situation de handicap, quel que soit leur niveau physique ou sportif et ainsi favoriser la mixité entre tous les jeunes du département.

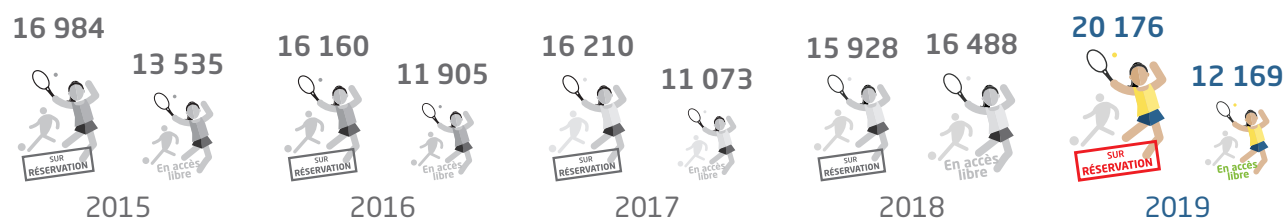
Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec les initiatives locales. «Vacan'Sports Hauts-de-Seine» propose une pédagogie par tranche d'âge, des programmes spécifiques (comme Tous à Vélo), la mise en place de stages de perfectionnement, ainsi que des rassemblements événementiels.

Pendant les périodes de vacances scolaires, les jeunes peuvent ainsi participer aux activités soit :

- sur réservation, accompagnés par les animateurs et éducateurs de structures Jeunesse, associatives ou municipales, altoséquanaises. Les structures doivent s'inscrire à l'avance auprès du service dédié du Département ;
- en libre accès, que les jeunes soient en groupe ou en individuel.

En 2019, hors vacances de Noël, 20 176 places sur réservation (une place représentant un créneau journalier de 4 heures d'activités pour un jeune) ont été utilisées et 12 169 passages de jeunes ont été enregistrés l'été en accès libre.

Vacan'Sports : nombre de participants sur réservation ou en accès libre



La baisse du nombre de passages en libre accès en 2019 se justifie par la canicule qui a notamment engendré deux jours de fermeture totale du dispositif.

2.3.3. Les activités physiques de pleine nature

> ZOOM

Les trophées sportifs scolaires

Le Département propose différents trophées sportifs, durant le temps scolaire, en faveur des élèves des classes des collèges publics et privés sous contrat des Hauts-de-Seine ainsi qu'aux jeunes en situation de handicap issus d'établissements spécialisés du département. Ces actions ont pour objectifs :

- de favoriser et de dynamiser la pratique sportive pendant le temps scolaire ;
- de répondre aux attentes de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS) dans le collège et aux évolutions du sport en général ;
- de favoriser la pratique sportive de l'ensemble des jeunes du département, filles et garçons, valides ou en situation de handicap, à travers de véritables projets de classe/groupe ;
- mais également de favoriser la citoyenneté à travers l'apprentissage des différences, comme la mixité dans le sport ou l'intégration de jeunes en situation de handicap ;
- d'accompagner le développement de la pratique des Activités Physiques de Pleine Nature tout en utilisant et en valorisant le patrimoine départemental, parcs et équipements sportifs...

Trois trophées sportifs scolaires sont ainsi organisés par le Département. Ils ont accueilli plus de 5 700 jeunes en 2019 :

1. Azimut Hauts-de-Seine : découverte de la course d'orientation autour d'un challenge et d'une initiation sur une journée ;
2. Trophée Rugby Hauts-de-Seine : rassemblement départemental autour du rugby (tournoi et ateliers), à l'issue duquel tous les participants sont invités à un match de rugby du Racing 92, le club des Hauts-de-Seine ; les vainqueurs participent à un stage de rugby à Paris La Défense Arena ;
3. Trophée Aventure Hauts-de-Seine : pratique des Activités Physiques de Pleine Nature sur une journée à travers des ateliers sportifs, avec un séjour sportif aventure en province pour les trois meilleures classes.

Pour ces dispositifs, le Département prend en charge l'intégralité du coût de l'activité (encadrement, matériel et transports) dans la limite des crédits alloués, et selon les règlements en vigueur.



Trophée rugby
©CD92/Olivier Ravoire



Trophée Aventure
©CD92/Stéphanie Guttierrez Ortega



Azimut ©CD92/Stéphanie Guttierrez Ortega

2.3.4. Favoriser l'intégration du handicap au travers du sport

Le Département, à travers ses actions en faveur des personnes en situation de handicap, poursuit sa politique de sensibilisation aux valeurs partagées du sport.

Ses actions visent à contribuer au développement du bien-être (amélioration de la confiance en soi et de l'image de soi), des fonctions motrices, physiologiques et cognitives, mais également de la vie sociale de la personne en situation de handicap.

Toutes ces actions s'inscrivent dans une réflexion considérant l'individu et ses besoins particuliers en premier lieu.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Département s'appuie sur différents dispositifs qu'il organise directement ou en collaboration et en soutien du mouvement associatif :

- **Le dispositif Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées :**

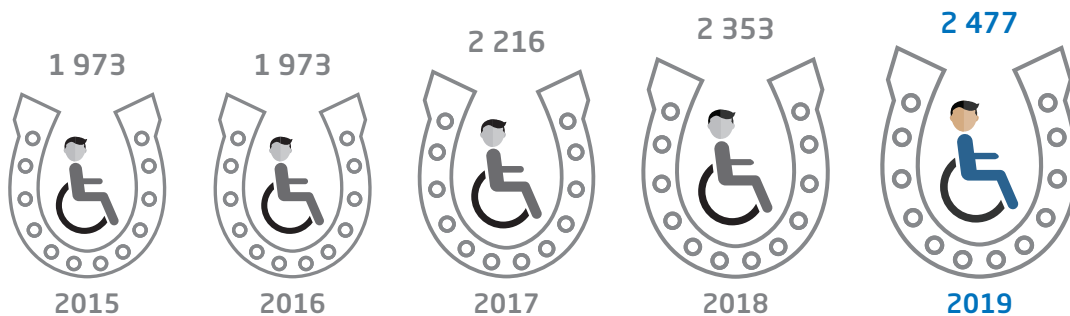
Le Département propose un accompagnement des élèves en situation de handicap autour des Activités Physiques de Pleine Nature (APPN) depuis de nombreuses années.

Ainsi, à travers le dispositif Plein Air Handicap et Activités équestres adaptées, ce sont dix activités (équitation, tennis, golf, VTT, tir à l'arc, sarbacane, marche nordique, canoë-kayak, escalade, course d'orientation) qui sont proposées sous forme de cycles de 7 à 14 séances, avec un accompagnement et un encadrement adapté.

Le nombre des établissements participant à ce dispositif ne cesse de croître (+ 10 % lors de la rentrée 2019-2020 par rapport à la rentrée 2018-2019).

Lors de la rentrée scolaire 2019-2020, ce sont 110 établissements qui se sont inscrits à ce dispositif (29 ULIS-collège, 38 Ulys-école et 43 établissements spécialisés), soit 2 477 jeunes pour 24 196 passages et 4 051 heures de pratique.

Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées (en nombre de jeunes concernés)



- **Les opérations sportives ponctuelles**

À travers ces dispositifs sportifs mis en œuvre auprès des collégiens, le Département vise à favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

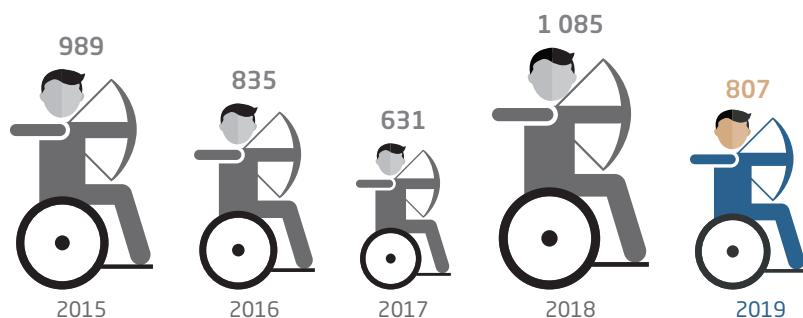
Ainsi, lors du Trophée Azimut (découverte de la course d'orientation), du Trophée Aventure Hauts-de-Seine (épreuve autour des APPN), et du Trophée Rugby Hauts-de-Seine (rencontre sportive des élèves de 5e), la participation des élèves en situation de handicap aux côtés des collégiens valides est permise. Lorsque les conditions de pratique ne permettent pas de favoriser l'intégration de ce public, des trophées spécifiques sont mis en place, comme dans le cadre du Trophée Flag Rugby (rugby sans placage) ou du Trophée Aventure Adapté (épreuves adaptées autour des APPN).

En 2018-2019, 541 jeunes ont participé à ces actions et aux opérations menées en partenariat avec BLR 92, le club de fleuret des Hauts-de-Seine, et l'Union Nationale du Sport Scolaire des Hauts-de-Seine.

- **Le dispositif Vacan'Sports**

Le dispositif Vacan'Sports est accessible aux jeunes en situation de handicap. En 2019, 807 jeunes en situation de handicap y ont participé, les activités de danse et trampoline connaissant un succès particulier auprès de ce public.

Vacan'Sports : participation des jeunes en situation de handicap



La baisse du nombre de participations s'explique par la fermeture de nombreuses structures spécialisées en juillet et par les difficultés de déplacement causées par les grèves durant les vacances fin 2019.

• Le Département accompagne et soutient

Le Département accompagne et soutient également l'association ODAAS et les comités sportifs départementaux Handisport et Sport Adapté dans leurs actions de sensibilisation et d'animation auprès des personnes en situation de handicap et des collégiens. En 2019, sept actions soutenues par le Département et menées par ODAAS et les comités handisport et sport adapté, ont permis de sensibiliser à la pratique sportive adaptée, les jeunes en situation de handicap accueillis dans les établissements spécialisés et les ULIS des Hauts-de-Seine.

2.3.5. L'engagement pour la formation et l'insertion sociale au Domaine départemental du Haras de Jardy

Engagement pour la formation :

Le Domaine départemental du Haras de Jardy permet à de nombreux jeunes de se préparer aux métiers liés à l'équitation (enseignant, animateur, entraîneur...) et au métier de professeur de golf. Chaque année, une formation complète est délivrée à une centaine de jeunes grâce à des installations de qualité et une équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Engagement pour l'insertion sociale :

L'opération Gratuité Scolaire, les dispositifs Activités équestres adaptées et Vacan'Sports permettent au centre équestre, au golf et au tennis du Haras de Jardy de remplir un rôle social et éducatif en proposant des séances d'équitation, de tennis et de golf à tous les publics.

L'Opération Gratuité Scolaire consiste à accueillir gratuitement une classe de primaire de chaque commune du département pour un cycle de golf de cinq séances.

Le dispositif Vacan'Sports Hauts-de-Seine propose quant à lui à tous les jeunes de 6 à 17 ans du département de découvrir gratuitement pendant les vacances scolaires l'équitation, le golf et le tennis, selon des formules variées, de la simple journée de découverte au stage de 5 jours.

2.3.6. Des partenariats à valeur forte dans le milieu sportif pour les jeunes

Les partenariats clubs des Hauts-de-Seine - la formation et les valeurs partagées

Le soutien historique du Département aux associations sportives pour leur fonctionnement et leurs manifestations sportives, et depuis 2019, le haut niveau sportif, est intégré dans les contrats de développement Département-Communes.

Par ailleurs, le Département a développé des partenariats « clubs des Hauts-de-Seine » avec cinq clubs : le Racing 92 pour le rugby, Nanterre 92 pour le basket, Paris 92 pour le handball féminin, BLR 92 pour le fleuret et Boulogne 92 pour l'aviron.



Ces partenariats permettent de véhiculer des valeurs fortes : la solidarité, l'exemplarité, le courage, le respect, l'engagement, la ténacité, le travail, l'humilité, valeurs partagées par le Département.

Ces clubs sont fortement investis, au-delà de leur nécessaire exemplarité auprès des jeunes, dans la formation des jeunes sportifs et dans la mise en œuvre d'opérations pour les collégiens notamment. Ainsi, ces partenariats sont également assortis d'opérations spéciales. Par exemple, chaque année, 2 000 jeunes hauts-séquanais dont les vainqueurs du Trophée Rugby des collèges, sont invités à assister à un match du Racing 92. BLR 92 organise une journée découverte du fleuret pour une centaine de jeunes en situation de handicap et Nanterre 92 propose une session d'ateliers sportifs pour les jeunes participant à Vacan'Sports.

Ces partenariats intègrent systématiquement un soutien fort aux actions de formation des jeunes, notamment aux centres de formation agréés par le Ministère des Sports, centres qui prennent en compte tous les aspects, éducatifs, scolaires, médicaux et sportifs des jeunes concernés. Ces derniers bénéficient ainsi d'un encadrement et d'un suivi global de qualité leur permettant, entre autres, de suivre leur scolarité dans les meilleures conditions, qu'ils soient destinés à poursuivre une carrière sportive ou pas.

2.4. La culture pour tous



La politique culturelle du Département est basée sur les valeurs portées par le Département : proximité, solidarité et innovation. Elle est orientée autour de contenus exigeants et de l'enjeu citoyen de la culture pour tous. Elle a vocation à irriguer le territoire des Hauts-de-Seine afin d'y créer, pour tous les habitants et tous les publics, des opportunités d'épanouissement personnel, de cohésion sociale, d'éducation, mais aussi de développement de l'économie et de l'emploi et s'inscrit pleinement dans les enjeux du développement durable.

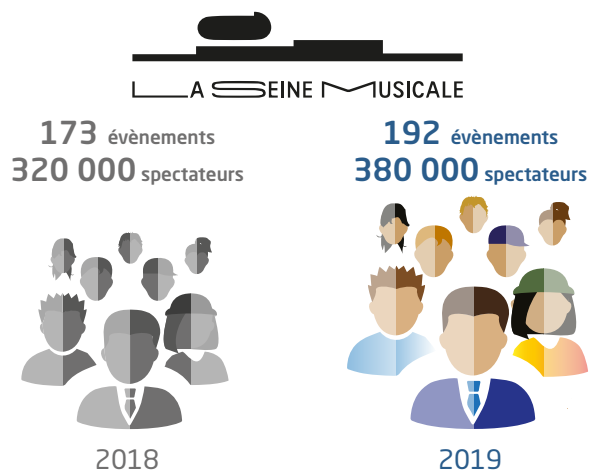
Le Département a placé parmi ses priorités de rendre des contenus exigeants accessibles à tous, notamment les publics les plus éloignés de la culture, également publics cibles des compétences obligatoires de l'échelon départemental.

2.4.1. La réussite dans l'exploitation de la Seine Musicale

Encore cette année, la Seine Musicale, lieu culturel devenu incontournable permet de réaffirmer la position forte du Département dans le domaine culturel notamment pour faire de l'Ouest parisien le moteur de l'attractivité du Grand Paris et affirmer le rôle de proximité de l'échelon départemental.

Toujours dans un souhait de partager avec le plus grand nombre, la Seine Musicale a accueilli lors de la journée des enseignements artistiques, une vingtaine de conservatoires et écoles labellisées des Hauts-de-Seine, qui ont investi les espaces afin d'y proposer des concerts, spectacles, créations et expositions. 60 évènements ont ainsi été proposés, impliquant près de 1 000 participants (élèves et professeurs) et attirant 3 000 visiteurs.

Fréquentation de La Seine Musicale



2.4.2. Des offres culturelles accessibles à tous les publics

Axe fort de la politique départementale, l'éducation artistique et culturelle s'adresse à tous les publics, sans en exclure aucun, et permet de réaffirmer les missions citoyennes des musées, des théâtres, des bibliothèques et des équipements culturels. Avec pour objectif de favoriser l'égal accès de tous à l'art, l'éducation artistique et culturelle (EAC) est fondée sur trois piliers :

- La rencontre avec les œuvres et les créateurs,
- La pratique artistique,
- L'appropriation de connaissances.

Perspective(s) :

Cet engagement a motivé le déploiement de dispositifs exceptionnels lors de la période de confinement liés à la COVID-19. Une offre en ligne renforcée s'adressant à tous les publics, familial notamment, a été développée autour de rendez-vous quotidiens sur les réseaux sociaux.

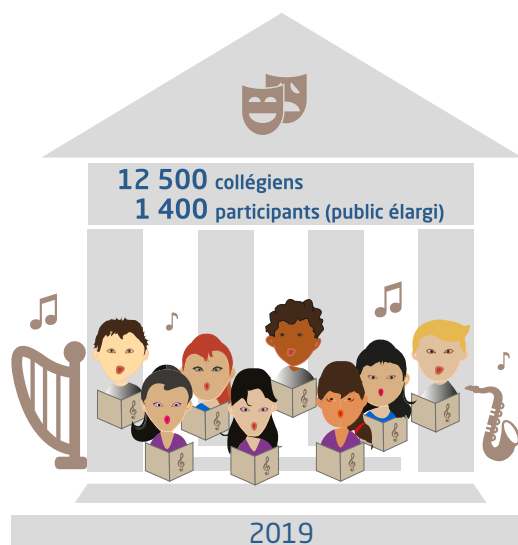
Tous les jours, le Département a proposé de faire découvrir virtuellement ses musées départementaux (Maison de Chateaubriand, musées Albert-Kahn et du domaine de Sceaux) et les Archives départementales, via leurs comptes Facebook et Instagram, grâce à des contenus pédagogiques, historiques et ludiques.

2.4.2.1. Les dispositifs récurrents d'Éducation artistique et culturelle (EAC)

Ces dispositifs conjuguent une attention marquée à la diversité des champs artistiques explorés (musique, théâtre, danse, arts du cirque, patrimoine, arts visuels) et une répartition équilibrée des actions menées, entre le nord et le sud du département.

4 itinéraires culturels, de 7 à 107 ans, ont été organisés comme les années précédentes. Ils ont permis d'atteindre 12 500 collégiens et 1 400 participants issus des publics éloignés de la culture sur la saison 2018-2019.

Fréquentation en Éducation artistique et culturelle



Chœur des collèves :

Il s'agit d'un dispositif de pratique chorale avec un ensemble artistique invité qui accompagne le projet à travers des formations et des répétitions jusqu'aux concerts de restitution. 500 collégiens y participent tout au long de l'année scolaire au sein des collèges publics et privés et à l'auditorium de la Seine Musicale.

Perspective(s) :

Le dispositif va se déployer, avec la création d'un Chœur interdépartemental en septembre 2020, dans le Département des Yvelines

Collège au cinéma :

Il s'agit d'un dispositif national d'éducation à l'image proposant de découvrir trois films contemporains ou de patrimoine sur grand écran. 10 000 collégiens y participent tout au long de l'année scolaire à raison d'un film par trimestre.

Parcours Eteignez Vos Portables :

Il s'agit de parcours d'éducation artistique et culturelle à destination des collégiens et publics éloignés, permettant la fréquentation des œuvres et des artistes à travers des sorties culturelles, des ateliers de pratique artistique et un travail de restitution. Ce dispositif est mis en place en partenariat avec un réseau très important de lieux culturels du Département. Sur la saison 2018-2019, 68 parcours « Eteignez vos portables » ont été organisés en partenariat avec 53 lieux culturels.

Entrée des artistes :

Il s'agit d'un programme d'actions artistiques et culturelles sous forme d'ateliers et de spectacles pour des personnes en situation de fragilité (enfants placés en institutions, personnes âgées dépendantes, bénéficiaires des minima sociaux, personnes en situation de handicap...). Sur la saison 2018-2019, 10 projets ont été menés en partenariat avec une vingtaine d'acteurs culturels et ont touché 800 personnes.

2.4.2.2. Les actions adossées aux festivals Chorus des Hauts-de-Seine et à La Défense jazz festival

Des parcours sont proposés à tous les publics afin de leur permettre de découvrir et d'approfondir leur connaissance des courants musicaux. Plus de 50 jeunes, accompagnés par les missions de prévention départementales ont bénéficié d'actions de sensibilisation alliant pratique artistique et découverte des métiers liés à l'organisation d'un festival.

2.4.2.3. La manifestation « La science se livre »

Du 2 au 24 février 2019, pour sa 23^e édition, la manifestation départementale « La science se livre » a abordé la thématique « Humain Animal ». Plus de 200 événements scientifiques gratuits ont maillé le territoire à destination de tous les publics, y compris les plus éloignés de la culture, en partenariat avec 50 acteurs culturels dans 30 communes des Hauts-de-Seine.

Fréquentation : 20 000 personnes.



2.4.2.4. Les actions pour valoriser le patrimoine et l'attractivité du territoire

La Tour aux Figures de Jean Dubuffet

Implantée dans le parc de l'Île Saint-Germain depuis 1988 et acquise par le Département en 2015, la Tour aux Figures de Jean Dubuffet a subi des travaux en 2019. Une exposition photos a été installée au pied de la tour et des ateliers créatifs ont été proposés lors des Journées européennes du Patrimoine le 21 et 22 septembre.

Perspective(s) :

La Tour aux figures sera ouverte au public en 2020. Une offre de visite et d'ateliers dans la Grande halle de l'Île Saint-Germain sera mise en place afin de valoriser ce patrimoine emblématique de l'art contemporain.

Le Printemps de la sculpture

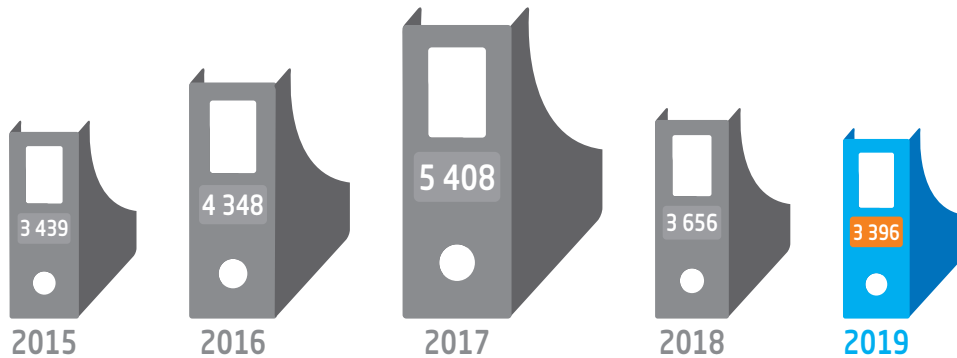
Cette manifestation entièrement gratuite permet de valoriser le patrimoine sculpté du Département et de fédérer les acteurs culturels du territoire autour de parcours ludiques et interactifs, permettant aux visiteurs de découvrir la richesse de la sculpture, ses trésors cachés, la variété de cet art et les secrets de ses techniques. La première édition s'est déroulée du 29 mars au 1er avril 2019 et a attiré 4 100 visiteurs.

2.4.3. L'offre culturelle des archives départementales

Outre leur mission première de conservation des documents à valeur légale au service de tous les citoyens, les Archives départementales poursuivent leur mise à disposition des documents historiques auprès du plus grand nombre par différents moyens.

En 2019, outre les accueils de 3 à 5 classes par semaine, les Archives départementales, dans un souci de « culture pour tous », ont participé à différents parcours Eteignez Vos Portables. De même le partenariat avec l’Astrolabe (Unité psychiatrie adolescent de l’hôpital Louis-Mourier), les ateliers auprès des détenus de la Maison d’Arrêt de Nanterre, l’accueil de groupes du champ social, les visites des expositions pour des associations (personnes âgées, étrangers...) se sont poursuivis.

Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (en nombre d’élèves) (Capacité d’accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)



Les chiffres sont en légères baisses pour les mêmes raisons que l’an passé (moins de créneaux proposés à cause de la redéfinition des tâches des professeurs-relais et priorité à la co-construction des séances avec les enseignants) en revanche il y a davantage de prêts d’expositions itinérantes.

A l’occasion de l’exposition « L’envers du décor » présentée dans le bâtiment de Nanterre, un atelier « art et archives » a été élaboré. Piloté par une artiste plasticienne, les participants réalisent des œuvres à partir de documents destinés à l’élimination suite aux opérations de tri des archives. Alliant recyclage et création artistique, cet atelier a rencontré un vif succès auprès des différents groupes qui ont pu y participer : scolaires, familles, personnes âgées, agents du Département...



Atelier d’art plastique
© CD92/S. Gutierrez-Ortega

2.4.4. L’offre culturelle des musées départementaux

2.4.4.1. Le Musée départemental Albert-Kahn

Le jardin du musée départemental Albert-Kahn a rouvert ses portes le 21 septembre 2019 après trois ans de fermeture pour travaux, le chantier se poursuivant sur les bâtiments du nouveau musée pour une ouverture complète du site fin 2021. Cette réouverture partielle a été l’occasion de renouer les liens avec le public, en particulier, public de proximité, bouloonnais et habitants altoséquanais et de présenter le projet du nouveau musée. Le public est au rendez-vous, avec une fréquentation totale depuis la réouverture de 38 920 visiteurs sur 3 mois (+ 25 % par rapport à la fréquentation moyenne avant réouverture).

Une programmation inclusive

L’année 2019 a été une année de transition, marquée par la réouverture du jardin au public à partir du mois de septembre. La programmation de médiation et d’action culturelle s’est donc déployée dans un premier temps hors-les-murs, avec un « retour » in situ au 4e trimestre de l’année, uniquement dans les jardins.

› L’offre de médiation et d’ateliers :

La programmation hors-les-murs permet de faire découvrir la collection des Archives de la Planète aux scolaires du 1er et du 2nd degrés, aux familles et aux publics relevant de l’accessibilité.

Elle se décline comme suit :

- Une offre d'ateliers réguliers à destination des scolaires et des familles, animés par des médiateurs du musée dans les établissements scolaires d'une part, dans les musées de la ville de Boulogne-Billancourt et les médiathèques des Hauts-de-Seine d'autre part.
- Des projets d'actions culturelles sur le long terme pour les scolaires et des publics éloignés de la culture dans le cadre de dispositifs ou partenariats nationaux ou départementaux :
 - deux projets avec la maison d'arrêt des Hauts-de-Seine,
 - une résidence artistique territoriale en milieu scolaire à Nanterre
 - trois projets « PACTE » (Projets Artistique et Culturel en Territoire Educatif) gérés par la DAAC (Délégation Académique à l'Action Culturelle),
 - un projet « Eteignez Vos Portables » avec le collège Saint-Exupéry à Vanves et un groupe d'alphabétisation du Département,
 - deux projets avec l'Astrolabe (unité pédopsychiatrique de l'hôpital Louis Mourier),
 - un projet avec l'Association Les Papillons Blancs (accompagnement de la prise en charge de personnes handicapées mentales) à Vanves et à Boulogne-Billancourt.

› Le projet Concordance (Contrat Local d'Éducation Artistique ou CLEA) :

Il s'agit d'un dispositif du Ministère de la Culture qui vise à favoriser la présence d'artistes sur un territoire tout en proposant une éducation artistique et citoyenne.

L'année 2019 était une année de préfiguration, accueillant en « résidence-mission » le couple d'artistes Les Epoux, P - Pascale et Damien Peyret, qui ont, à partir des collections du musée, conçu des interventions et activités communes avec certains acteurs sociaux et culturels du Département.

Le projet, comprenant temps forts, ateliers, spectacles et visites, s'est déployé sur quatre communes du territoire, Chatillon, Vanves, Bagneux et Malakoff, mobilisant huit lieux culturels et des structures socio-éducatives partenaires (école, collèges, structure dépendant de l'Aide Sociale à l'Enfance, conservatoire, maisons de quartier et association d'apprentissage du français et médiathèques).

Fréquentation des activités de médiation, ateliers et projets EAC :

5301 scolaires 1er et 2nd degré

695 personnes issues du champ social ou en situation de handicap

164 personnes venues en famille

Dans le cadre du CLEA : 140 bénéficiaires, 210 personnes accueillies dans le cadre des temps forts

› La programmation Jardin :

L'offre culturelle « hors-les-murs » est complétée cette année par un programme d'animations dans le jardin présentant des formats de visites classiques et d'autres plus « décalées » (visites sensorielles et poético-décalées » en nocturne, ateliers pour les familles, ...). Le coup d'envoi de cette programmation a été donné lors des Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre 2019.

Cet événementiel s'est prolongé par une semaine d'ouverture gratuite favorisant la découverte ou la redécouverte du site par tous les publics, en particulier de proximité. Une programmation de visites guidées thématiques a été organisée en novembre et décembre 2019, à savoir, douze visites par mois, avec une combinaison de visites historiques (« dans la peau d'un invité d'Albert-Kahn », de visites jardin (botanique et jardin japonais), et de visites sensorielles inclusives, permettant l'exploration du jardin par d'autres sens que la vue (accessibles aux personnes déficientes visuelles).



Visite sensorielle et « poético-décalée » en nocturne dans les jardins ©CD92/Willy Labre

La médiation au jardin

Le projet humaniste d'Albert-Kahn s'incarne de façon complémentaire dans les collections images et la collection jardin, reflets de la volonté du mécène de favoriser la paix par une meilleure connaissance du monde et de sa diversité.

Les activités de médiation sur site intègrent progressivement des éléments de sensibilisation du public aux enjeux environnementaux. C'est le cas plus particulièrement pour les visites guidées botaniques, assurées durant les Journées Européennes du Patrimoine et sur le dernier trimestre 2019, par des membres de l'équipe jardin.

De même, l'information du public sur site comporte une charte de l'usage du jardin, à destination des visiteurs et en particulier des scolaires, rappelant les règles de préservation de cet environnement fragile.

Enfin, la newsletter du musée intègre chaque mois un « coin du jardinier » qui présente les spécificités saisonnières de l'entretien de cet espace végétal remarquable.

Perspective(s) :

Les principes de programmation et la volonté d'ouverture vers tous les publics seront bien sûr reconduits en 2020, au travers des projets EAC (dispositifs PACTE, EVP et CLEA).

2.4.4.2. Le Musée du Domaine départemental de Sceaux

En 2019, le château était fermé pour des travaux de rénovation et de réaménagement. Il a ré-ouvert au public le 13 décembre 2019 pour 4 mois d'exposition consacrée à la famille des Colbert. La fréquentation du musée a pour autant augmenté par rapport à 2018, grâce aux expositions temporaires et à l'évènement « Les feux de Monsieur Colbert ».

Au total il y a eu 24381 entrées depuis la réouverture.

L'offre culturelle du musée du Domaine départemental de Sceaux :

En 2019, pendant la période de fermeture du château, le musée a programmé des expositions temporaires dans la galerie bis (Ecuries) :

- Who is who chez les Colbert, du 15 janvier au 21 avril 2019.
- Dessiner un jardin, des croquis d'Oudry au transparent de Carmontelle, du 30 avril au 1er septembre 2019.
- L'extraordinaire aventure de Zarafa, la girafe de Charles X, du 1er octobre au 29 décembre 2019.

Le château a rouvert ses portes avec l'exposition Les Colbert, ministres et collectionneurs, le 13 décembre 2019.

Pour chacune de ces expositions, des actions de médiation étaient programmées, avec des visites guidées, des visites ludiques, des ateliers d'arts plastiques, des rencontres...

Ainsi, pendant l'année 2019, visites et ateliers sont adaptés et programmés à destination de différents publics : les familles, les scolaires et le public du champ social (hôpital de jour, institut des Hauts-de-Seine, foyer logement, cité de l'enfance).

Avec les familles, l'accent est mis sur le renforcement du lien entre les générations, la création du lien social et l'accompagnement de la formation des visiteurs de demain par la transmission des connaissances et la pratique artistique.



Visite guidée botanique lors des Journées Européennes du Patrimoine ©CD92/Willy Labre



Atelier jeune public dans le cadre de L'extraordinaire aventure de Zarafa, la girafe de Charles X ©CD92/Olivier Ravoire

Avec les scolaires du 1er et 2nd degré, il s'agit, pour le musée, de mener avec les élèves une démarche de parcours d'éducation artistique et culturelle, en s'appuyant sur les 3 piliers de l'EAC : le contact avec les œuvres d'art et/ou les artistes, l'apport de connaissances et la pratique artistique. 8640 jeunes répartis sur 159 classes ont participé à ces activités.

L'utilisation de matériaux de récupération :

Dans le cadre de ses ateliers, le musée du Domaine de Sceaux sensibilise au développement durable, en utilisant des matériaux de récupération.

Lors des ateliers de gravure, les participants sont par exemple invités à utiliser une brique de lait comme support pour la réalisation de leur œuvre.

Perspective(s) :

Grâce à un travail de fond sur l'adaptation des contenus culturels et un travail de partenariat avec les associations et les structures sociales, le musée souhaite promouvoir ce patrimoine auprès d'un public plus large, en mettant l'accent sur les collégiens, et en développant l'offre aux publics éloignés et empêchés du département.

2.4.4.3. La Maison de Chateaubriand

Le projet de développement du parc et de la maison de Chateaubriand : « Maison d'écrivain patrimoniale, placée sous le signe de l'hospitalité, dédiée à Chateaubriand et au romantisme, accueillante à tous les publics et ouverte aux auteurs contemporains » s'affirme et ambitionne de faire de la maison de Chateaubriand un lieu de mémoire, de découverte du patrimoine, de création et de participation. L'objectif est aussi de valoriser l'intimité et la sérénité d'un lieu préservé de la ville.

Expositions patrimoniales et contemporaines, cycle de rencontres débat et de philosophie, Biennale littéraire, ateliers d'écriture et de pratique artistique, visites du site participent directement à l'accueil des publics et à faire vivre ce patrimoine tout au long des saisons.

En 2019, la Maison de Châteaubriand a compté 29 368 visiteurs (groupes ou individuels).

L'offre culturelle au service du développement des publics

L'offre culturelle s'est enrichie à travers différents événements sous forme de colloques, conférences ou encore séances philosophiques.

Des événements nationaux (Nuit des musées, JEP, Nuit de la lecture, Rendez-Vous aux jardins), départementaux (La science se livre, un brin de lecture) et locaux (Chasse aux œufs, Ouverture Festival Cinéma de Chatenay, Festival musique Val d'Aulnay) sont organisés tout au long de l'année.



Atelier de lecture dans le cadre d'Un Brin de Lecture
©CD92/Stéphanie Gutierrez Ortega

La valorisation des collections

En 2019, les collections ont été valorisées grâce à la rénovation des espaces « chambre de Juliette Récamier » et « chambre de Chateaubriand » et le renouvellement de la présentation.

Le Département souhaite faire vivre la Maison de Chateaubriand à travers ses collections, aussi il a mis en place une politique d'acquisition et de gestion renouvelée qui se caractérise notamment par le lancement d'une étude de faisabilité pour le chantier des collections et l'élaboration d'un plan de sauvegarde des biens culturels, en partenariat avec la direction Générale des Patrimoines du ministère de la Culture.

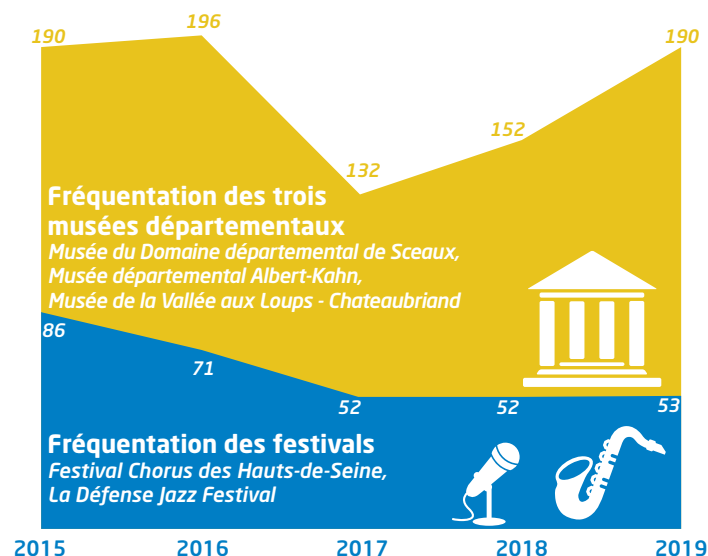


Rénovation de la « chambre de Juliette Récamier »
©CD92/Julia Brechler

Perspective(s) :

Afin de pallier la petitesse des lieux et de leur conserver l'intimité et la sérénité que le public affectionne dans une maison et un parc littéraire, le développement d'un double numérique constitue un enjeu important, tout en garantissant un droit à la déconnexion in situ.

Fréquentation des festivals et des musées départementaux (en milliers de personnes)



2.4.5. Les publics au cœur de la Vallée de la Culture

2.4.5.1. La politique des publics

2.4.5.1.1. Mieux connaître ses usagers

> ZOOM

L'Observatoire des publics

Sous l'intitulé « Observatoire des publics » est regroupé l'ensemble des outils contribuant à la connaissance des publics de la Vallée de la Culture. Identifier quels sont les publics déjà touchés et ceux à conquérir est un préalable à la définition et à la mise en œuvre d'une politique des publics de la Vallée de la Culture. Ce sont également des outils d'évaluation permettant l'acquisition d'une culture de l'amélioration continue.

Courant 2019, des tableaux de bord mensuels et annuels des sites culturels ont été complétés par un baromètre annuel intégrant un référencement et des indicateurs issus de comparaisons nationales. Par ailleurs, un observatoire touristique complète ce dispositif et permet d'élargir l'analyse comparative aux musées de France du territoire. L'analyse des données de fréquentation est également complétée par des études des publics.

En 2019 ont été réalisées une étude sur les non-publics du musée du Domaine départemental de Sceaux à partir des usagers du parc et une étude sur les visiteurs à la haute saison de la Maison de Chateaubriand et du musée du Domaine départemental de Sceaux.

Enfin, un livre d'or numérique complète ce dispositif, permettant en particulier le recueil de la satisfaction des visiteurs.

L'Université de Nanterre et le Comité régional du Tourisme sont des partenaires de cet observatoire.

Perspective(s) :

L'objectif de 2020 est de conforter les outils existants en consolidant le baromètre annuel avec les données 2019 et de structurer le pôle d'études des publics par un accord cadre spécifique. En termes de contenus, 2020 sera consacrée à l'identification de la communauté du festival Chorus afin de la fidéliser et de l'élargir, au visitorat du musée départemental Albert-Kahn à sa réouverture, ainsi qu'à une connaissance approfondie des usagers des parcs départementaux.

2.4.5.1.2. La prise en compte du parcours de l'utilisateur

En 2019, la prise en compte du parcours de l'utilisateur s'enrichit de nouvelles méthodes de travail : la production de personae (archétypes de publics acquis et/ou à développer) pour mieux appréhender les besoins et les irritants des usagers par typologie de public et la rédaction collégiale d'une Charte de la qualité de l'accueil.

Perspective(s) :

Ces outils sont mis en œuvre dès 2020.

2.4.5.1.3. La qualité de l'accueil des sites patrimoniaux

Dans le cadre d'un partenariat avec le Comité régional du Tourisme, quatre sites patrimoniaux du Département bénéficient de visites mystères ayant vocation à évaluer la qualité de l'accueil des usagers. En 2019, le musée du Domaine départemental de Sceaux, la Maison de Chateaubriand, La Malmaison et la Cité de la céramique de Sèvres ont bénéficié de cette action.

2.4.5.1.4. Favoriser la participation des publics des solidarités à la Vallée de la Culture

En 2019 a été organisée la structuration du plan d'actions départemental intitulé « Pour la participation des publics des Solidarités à la Vallée de la Culture ». Ce plan définit trois axes d'intervention : informer les publics des solidarités et leurs interlocuteurs sur les offres et dispositifs existants, favoriser leur participation à la Vallée de la Culture et former les travailleurs sociaux et les professionnels de la Vallée de la Culture. Il a vocation à contribuer à l'accès de tous les publics, y compris les plus démunis, aux sites naturels et culturels du Département et à leurs offres.

2.4.5.1.5. Le forum Vallée de la Culture à destination de la communauté éducative

Le 16 décembre 2019 a eu lieu, à l'Orangerie du musée du Domaine départemental de Sceaux, le premier forum Vallée de la Culture favorisant la rencontre entre les sites naturels et culturels du territoire et la communauté éducative. L'objectif est de donner tous les outils à la communauté éducative pour élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle et/ou d'éducation au développement durable en partenariat avec un site naturel et/ou culturel du Département. Cet événement a le soutien de l'Académie de Versailles.

Perspective(s) :

D'autres éditions de ce forum sont prévues en 2020.

2.4.5.1.6. Le réseau politique des publics, mise en place d'une communauté apprenante

Instauré en février 2019, le réseau politique des publics a vocation à créer une communauté apprenante de professionnels en charge du développement des publics. Il vise une meilleure fluidité des informations entre les différents services et la mise en place d'une démarche transversale de formation par les pairs.

En 2019, le réseau s'est consacré à la production d'un diagnostic de l'existant (publics touchés, modalités d'action, partenaires et spécificités de territoire) afin de constituer la première étape de rédaction du document stratégique partagé sur la Politique des publics de la Vallée de la Culture.

2.4.5.2. Le développement des publics

Au travers de la Vallée de la culture, le Département valorise la qualité de vie et développe l'attractivité du territoire autour de ses atouts culturels, patrimoniaux, naturels... De fait il déploie des dispositifs destinés à promouvoir la diversité et la richesse des offres et à favoriser la circulation des publics entre celles-ci et à ouvrir le spectre des publics.

Les actions mises en œuvre visent notamment à :

- **inciter à la visite**, par la mise en place de conditions d'accueil privilégiées pour les visiteurs individuels comme pour les prescripteurs ;
- **fidéliser**, par la mise en place de dispositifs d'abonnements, mais aussi la constitution et l'animation de communautés (amateurs, professionnels, associations ...), favorisant l'implication et l'engagement des publics ;
- **concevoir des produits et des conditions d'accueil à destination des prescripteurs**, dont la mise en place d'offres sous forme de packages, à destination des groupes (ex : Une journée au Domaine de la Vallée aux Loups).

2.4.5.3. L'innovation pour des expériences de visites renouvelées

Le Département s'attache à valoriser ses atouts culturels et naturels par des outils numériques. Ceux-ci contribuent à l'attractivité du territoire et à son rayonnement, mais aussi au développement et au renouvellement de la fréquentation (rajeunissement de la cible, familles...).

Ils permettent ainsi :

- De proposer des expériences alternatives au sein des sites culturels et naturels de la Vallée de la culture, en proposant des parcours et en favorisant les découvertes,
- De valoriser et rendre accessibles les collections (musées et patrimoine vert), notamment hors-les-murs,
- D'inciter à la circulation des publics sur le territoire.

2.4.5.3.1. Le développement de l'application Découverte Hauts-de-Seine

Afin de compléter l'offre d'animations destinées aux familles et de proposer un outil pérenne de découverte du patrimoine sculpté des institutions partenaires, une application smartphone a été développée. L'objectif est de donner une dimension ludique à l'évènement pour développer le public familial et de mettre en place un dispositif incitatif pour favoriser la visite de plusieurs sites pendant l'évènement ou tout au long de l'année.

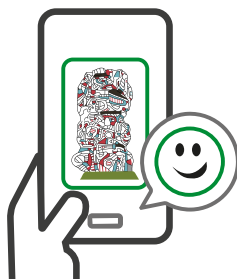
Lancée dans le cadre du Printemps de la sculpture, l'application Découverte Hauts-de-Seine permet d'accéder de manière permanente à une chasse aux sculptures incluant une étape ludique dans chacun des 12 sites partenaires. La validation de plusieurs missions donne accès à un tirage au sort permettant de gagner des cadeaux offerts par les partenaires.

La Seine Musicale et le Domaine départemental de Sceaux proposent également un parcours spécifique incluant de nombreux petits jeux et permettant de résoudre une énigme finale.

Nombre de téléchargements de l'application Découverte Hauts-de-Seine

Découverte Hauts-de-Seine

511



2019

2.4.5.3.2. L'application Randonnées Hauts-de-Seine

> ACTION PHARE

L'application Randonnées Hauts-de-Seine

Cette nouvelle application numérique à destination des amateurs de randonnées pédestres propose 20 randonnées sur le territoire et permet de découvrir le territoire et ses nombreux points d'intérêt naturels et culturels.

L'application mentionne le degré de difficulté, la durée du parcours, assorti de 4 à 8 points d'intérêts géolocalisés qui se déclenchent quand le promeneur est à proximité. La majorité des circuits est réalisée en boucle, avec au départ et à l'arrivée la mention du transport en commun le plus proche, pour le confort des randonneurs.

Nombre de téléchargements de l'application Randonnées Hauts-de-Seine (depuis son lancement fin mai 2019)

Randonnées Hauts-de-Seine

1 187



Les randonnées les plus plébiscitées sont la Seine retrouvée, le Domaine départemental de Sceaux, la promenade bleue.

2.4.5.3.3. L'audiopen

Outil de médiation numérique, l'audiopen présente le nouveau parcours permanent de la Maison de Chateaubriand.

Perspective(s) :

Le parcours adulte réalisé en 2019 est complété en 2020 avec un parcours famille et une version anglaise.

2.4.6. Conserver et rendre accessibles les documents à valeur légale et historique

Les missions des Archives départementales au service de tous les citoyens

Le monde des archives reste souvent mystérieux pour beaucoup. Les raisons d'être de cette direction, légalement obligatoire, sont autant citoyenne que culturelle : d'une part permettre à tout citoyen de prouver ses droits et d'autre part conserver un patrimoine commun afin de connaître notre passé et d'écrire l'histoire de notre territoire et de ses habitants.

Au travers de l'exposition « L'envers du décor » la direction des Archives départementales a voulu fêter ses 50 ans et faire connaître ses missions (les 4 C : collecter, conserver, classer, communiquer) aussi bien auprès des agents du Département qu'auprès du public. Les archives de tous les services publics agissant sur le territoire des Hauts-de-Seine sont collectées pour en assurer une bonne conservation, puis classées afin de pouvoir les communiquer. Différents vecteurs sont utilisés afin que le plus grand nombre ait accès à ce patrimoine : salle de lecture, recherches par correspondance, expositions, séances en direction des scolaires, visites de groupes du champ social, ateliers famille, conférences...



> ZOOM

L'atelier de conservation de la direction des Archives départementales

En 2008 le Conseil international des musées (ICOM-CC) a défini la restauration-conservation comme « l'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif la sauvegarde du patrimoine culturel matériel, tout en garantissant son accessibilité aux générations présentes et futures [...] ».

Particulièrement attentives à ces problématiques, les Archives départementales des Hauts-de-Seine se sont dotées, depuis 2004, d'un atelier de conservation préventive aux multiples missions. Elles visent à veiller aux bonnes conditions de conservation ; vérifier et adapter les conditionnements pour permettre des manipulations sécurisées ; suivre la recherche scientifique sur les nouveaux matériaux et les techniques de restauration ; préparer les documents pour les expositions ;

...

...

assurer le suivi des marchés de désinfection et de restauration dans des ateliers extérieurs ; sensibiliser et former tous les agents aux bonnes pratiques de dépoussiérage, conditionnement, manipulation des documents.

Toutes ces actions permettent de transmettre un patrimoine en bonne santé.



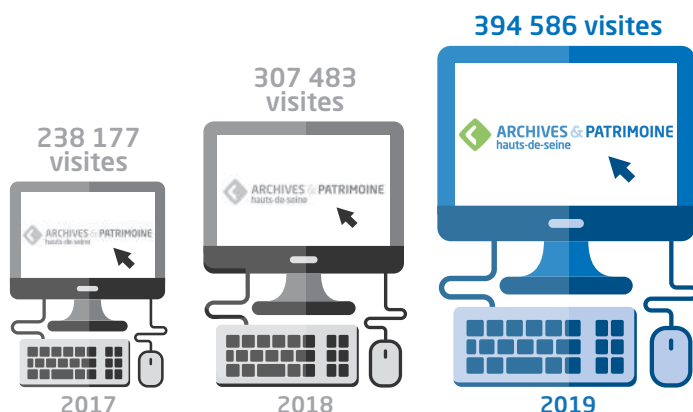
Gommage avec de la poudre de gomme

© CD92/Vincent Lefebvre



Consultation d'archives en salle de lecture dans l'atelier de conservation

Fréquentation du site internet Archives & Patrimoine



La hausse en 2019 s'explique par de nouvelles mises en ligne de nombreuses ressources (poursuite de l'état civil, listes nominatives de recensement, répertoire des notaires, ouvrages de la bibliothèque d'histoire locale, cahiers de doléance de la Révolution française).

2.4.7. Les Entretiens Albert-Kahn, laboratoire d'innovation publique

A la fois lieu de réflexion et d'action, les Entretiens Albert-Kahn se positionnent comme un laboratoire pour l'expérimentation d'actions publiques innovantes menées dans le département des Hauts-de-Seine. L'action publique et la gouvernance, la diversité culturelle, les solidarités et le cadre de vie sont les principales thématiques abordées lors de ces conférences.

En 2019, les thématiques suivantes ont été abordées au cours de six entretiens :

- Europe post-élections : quels impacts pour les territoires ;
- Comment renforcer la biodiversité au quotidien ? (En partenariat avec le Festival Atmosphères 2019) ;
- Devenir une organisation apprenante, de la posture individuelle à la pratique collective ;
- Du manager au leader, devenir agile et collaboratif : L'Intelligence Artificielle pour les managers et leurs équipes ;
- Où va la démocratie ? ;
- Les innovations pédagogiques au service des territoires apprenants.

2.4.8. L'archéologie préventive, un outil d'étude et de valorisation du patrimoine culturel

Le Service archéologique interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (SAI 78-92) est au cœur des enjeux actuels du développement durable en participant à la préservation du patrimoine par l'étude. Il

intervient sur l'ensemble de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive, depuis la détection des sites à leur valorisation, en passant par la fouille et la recherche. L'ensemble de ses actions contribuent au développement des politiques d'aménagement du territoire, culturelles et éducatives des deux Départements.

2.4.8.1. L'archéologie préventive, acteur du développement du territoire

La principale mission du service consiste à mener des opérations d'archéologie préventive, diagnostics et fouilles, avant la mise en œuvre des travaux d'aménagement. En 2019, 14 hectares ont été diagnostiqués sur la ZAC du Panorama à Clamart (92) et sur le projet de contournement de la RD 154 entre Verneuil-sur-Seine et Vernouillet (78). Ces opérations permettent de réaliser des fenêtres d'observation, sous la forme de tranchées linéaires réalisées à l'aide de moyens mécaniques, dans le but de révéler des traces d'occupations anciennes. Ainsi, les diagnostics réalisés ont permis de détecter un nouveau site gaulois encore non-répertorié dans les Yvelines et de collecter du mobilier archéologique, essentiellement de la céramique, datant de la même période.

En 2019, le service se voit également confié la réalisation d'un chantier de fouille à Poissy (78) sur l'emplacement d'un imposant centre d'entraînement et de formation sportif. Cette opération d'envergure se développe sur plus de 8 hectares et mobilise une vingtaine d'archéologues sur le terrain pendant plus de neuf mois. Les fouilles vont permettre la mise au jour de plusieurs occupations datant de la Préhistoire à la fin de l'Antiquité. Les données et les objets collectés seront ensuite étudiés et analysés en laboratoire pendant deux ans.



Réalisation des tranchées de diagnostic sur l'opération de la ZAC du Panorama à Clamart ©EPI 78-92/A. Konopka

Perspective(s) :

Les résultats obtenus après cette phase d'étude et d'analyse devraient considérablement modifier les connaissances archéologiques, environnementales et historiques sur la commune de Poissy et ses environs.

Les archéologues du service interviennent également en dehors de leur ressort territorial, notamment dans le cadre de la coopération scientifique avec l'Arménie. Créée en 2017, elle est codirigée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le CNRS, et a pour but d'évaluer le potentiel archéologique de la province du Tavush (nord-est de l'Arménie). En 2019, les missions de détection et de cartographie des sites archéologiques se sont poursuivies et les premiers sondages ont été réalisés sur des sites ciblés, afin d'évaluer leur potentiel et leur état de conservation. En parallèle, les premières actions de formation et de valorisation du patrimoine local ont été initiées. Un groupe d'une quinzaine de jeunes élèves du lycée international de Dilidjan ont pu bénéficier d'une journée en immersion dans le cadre du programme éducatif Explore Armenia.



Journée de formation sur le site archéologique arménien d'Achadjur ©Institute of Archaeology and Ethnography / A. Mkrtchyan

Perspective(s) :

En 2020, le SAI va se concentrer sur la détection de nouveaux sites lors des prochains diagnostics dans les communes d'Achères (78), Carrières-sous-Poissy (78), Mantes-la-Jolie (78), Asnières-sur-Seine (92) et Nanterre (92). Une part importante des effectifs est également déployée pour la finalisation de la fouille à Poissy et deux archéologues vont assurer pendant plus d'un mois la continuité de la Mission Caucase en Arménie.

2.4.8.2. La conservation des objets et de la documentation archéologiques

Outre les activités de terrain, le service prend en charge la gestion et la conservation des objets archéologiques mis au jour sur son territoire. Ainsi, en 2019 ce sont plus 1 700 nouveaux artefacts qui ont été stabilisés, enregistrés et conditionnés dans les réserves, portant à près de 296 000 le nombre

d'objets inventoriés. Certains de ces objets archéologiques ont été prêtés à des musées municipaux, parmi lesquels quatre poteries gauloises découvertes à Nanterre, actuellement exposées dans les collections permanentes du Musée Carnavalet de Paris.

En termes de restauration, outre la remise en état des objets pour étude dans le cadre des opérations d'archéologie préventive, il a été choisi cette année de valoriser une œuvre emblématique des Hauts-de-Seine. La fresque de la villa gallo-romaine de Vanves a été remontée et peut désormais être présentée au public dans le cadre des visites guidées du service.



Remontage en cours de la fresque gallo-romaine de la villa de Vanves
©EPI 78-92/ S. Lefèvre

Afin d'optimiser la diffusion des ressources documentaires, le catalogue de la bibliothèque archéologique (6 735 ouvrages dont 3 910 en accès libre en salle de lecture) ainsi que le « Fonds Jeunesse » destiné aux enseignants (715 références) sont désormais consultables en ligne sur le site internet de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine : <http://www.epi78-92.fr/larcheologie/ressources/>.

2.4.8.3. La valorisation du patrimoine archéologique, une mission essentielle

L'objectif du service est de conserver la mémoire des sites et de leurs occupants en s'impliquant dans la diffusion des résultats scientifiques et des découvertes auprès de la communauté scientifique et du grand public.

Ainsi les archéologues du service font régulièrement connaître leurs travaux de recherche lors de tables rondes ou de colloques et en publiant des articles à l'échelle régionale et nationale. L'intérêt est de mettre en lumière les découvertes archéologiques récentes réalisées dans les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. À titre d'exemple, les deux derniers articles parus portent sur les pratiques funéraires franciliennes au I^{er} millénaire avant notre ère et sur la redéfinition des espaces urbains du Moyen Âge à la fin du XIX^e siècle à Poissy.

Cette volonté d'étude et de transmission des connaissances est partagée également avec les enseignants des deux Départements. 2019 a été marquée par le développement de projets d'Éducation artistique et culturelle (ÉAC) à destination des collégiens. Onze classes, de 6^{ème} et de 5^{ème}, ont bénéficié d'actions de sensibilisation au patrimoine et d'expérimentations scientifiques telles que des visites et ateliers développés autour des méthodes de l'archéologie et des collections. D'autres formes de projets pédagogiques ont également été assurées pour 50 classes allant du primaire au secondaire, dont huit en provenance des Hauts-de-Seine. Ces chiffres sont en constante hausse grâce à la diffusion de la brochure présentant les ressources pédagogiques du service à l'ensemble des établissements scolaires des deux Départements et les interactions mise en place avec le pôle culturel des Hauts-de-Seine.

Par ailleurs, le matériel pédagogique itinérant, mis à disposition du public, a pu bénéficier à plus de 4 800 scolaires et familles des deux départements. C'est justement dans la perspective d'offrir plus de ressources en prêt que le service a obtenu une subvention de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) d'Ile-de-France, au titre de l'ÉAC, afin de créer deux nouvelles mallettes pédagogiques sur la Préhistoire et l'époque gauloise. L'ensemble de ces outils est mis à disposition de tous et est empruntable sur le site internet de l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine : <http://www.epi78-92.fr/larcheologie/ressources/>.

Le succès du site internet, notamment des outils disponibles en ligne comme les frises chronologiques, les notices de sites archéologiques et les outils pédagogiques empruntables, en plus des actions de médiation auprès des scolaires, permet d'augmenter considérablement le nombre d'Altoiséquanais bénéficiant d'une action de médiation ou de valorisation au patrimoine archéologique avec 7090 personnes en 2019 contre 4242 en 2018.

> ZOOM

Atelier pour des enseignants dans le cadre du programme d'éducation au Développement durable

Dans le cadre du programme d'éducation au Développement durable mis en place par l'académie de Versailles, la médiatrice culturelle du service a animé un atelier pour un groupe de trente enseignants. Cet atelier-débat développé autour du thème « Les vestiges qui nous parlent du passé... » propose une réflexion sur des objets ou de la documentation issus des opérations d'archéologie préventive, ainsi que sur des outils de médiation comme les maquettes ou les fac-similés.

L'objectif est de décrypter le rôle et l'apport de cette documentation, au sens large, en tant qu'outil de transmission des connaissances sur les sociétés du passé et leur environnement auprès des jeunes publics.

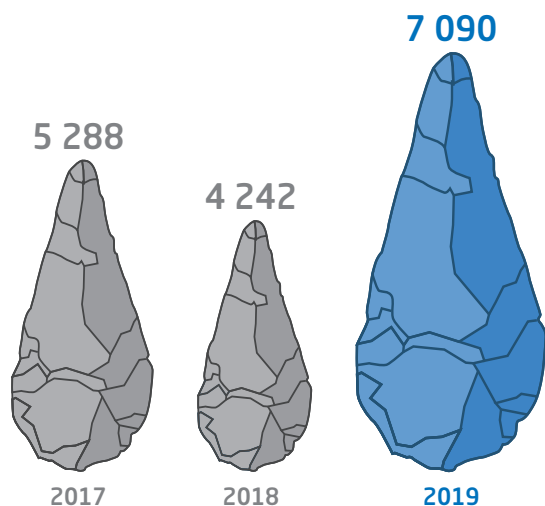


Atelier pour des enseignants dans le cadre du programme d'éducation au Développement durable
©EPI 78-92/C. Bustos

Perspective(s) :

Afin de répondre au mieux à la demande des établissements scolaires et à leurs problèmes de mobilité, un support numérique téléchargeable a été élaboré pour les collégiens. Il s'agit d'un jeu, sous forme de récit dessiné, mettant en scène des objets racontant leur expérience de l'archéologie préventive. Le jeu est enrichi de nombreuses informations impliquant les élèves dans la recherche. Ce nouveau support sera présenté au prochain forum à destination des enseignants et disponible à la rentrée 2020.

Nombre d'Altoséquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique



2.4.8.4. Le SAI, un service attentif à la réduction de son impact environnemental

Dans le cadre de ses activités, le service veille à mettre en œuvre des gestes écoresponsables sur l'ensemble de sa chaîne opératoire. Il est attentif à la gestion des déchets, à la préservation de la qualité de l'eau et des sédiments. Concrètement, il dissocie les terres végétales et stériles lors des décapages mécaniques, en concertation avec l'aménageur, et dépollue systématiquement des clous, étiquettes et bâches en plastiques les terrains impactés par les fouilles. Il développe ses infrastructures afin d'optimiser la gestion des eaux usées lors du lavage du mobilier archéologique. En 2019, une station de lavage supplémentaire a été installée et connectée à un débourbeur pour limiter les rejets des sédiments dans le système d'évacuation des eaux usées.

Dans l'ensemble de ses procédures administratives et financières, le SAI privilégie la dématérialisation qui non seulement permet une plus grande performance opérationnelle, mais répond aussi aux enjeux développement durable en réduisant considérablement sa consommation de papier.

2.5. Les politiques d'aménagement de cohésion sociale



2.5.1. La rénovation urbaine

L'intervention du Département en 2019 en faveur des territoires prioritaires et de leurs habitants s'est élevée à 1,5 M€. Cette intervention a concerné des aménagements et des équipements.

En 2019, les versements de subventions ont contribué notamment à la réalisation des opérations suivantes :

- L'achèvement des travaux de construction du centre socio-culturel Klock à Clichy. La commune a souhaité maîtriser l'impact du bâtiment sur son environnement extérieur, préserver les ressources naturelles grâce à l'efficacité énergétique du bâtiment ;
- La poursuite de la rénovation du quartier des Provinces-Françaises à Nanterre ;
- L'aboutissement de la construction du pôle d'équipements publics du quartier des Fossés-Jean, « Espace Jacques-Chirac » à Colombes. Ce pôle réunit en un seul lieu une maison de services au public, un centre social et culturel, et une médiathèque complétée d'une ludothèque.



L'espace Jacques-Chirac à Colombes inauguré le 25 janvier 2020 © CD92/Olivier Ravoire

2.5.2. La politique de la ville

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures qui en pratique s'articulent avec des enjeux relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement.

Pour ce faire, le Département a mis en place une intervention spécifique envers ces populations. Elle se matérialise d'une part par un soutien financier en faveur des politiques locales conduites par les villes et d'autre part par le déploiement progressif de deux dispositifs créés par l'Institut des Hauts-de-Seine : le réseau départemental de l'École Française des Femmes et le Bus Santé Femmes.

Le financement total du Département de ces deux volets d'intervention s'est élevé, en 2019, à 2,9 M€.

Les Ecoles Françaises des Femmes ont pour objectif de faciliter l'insertion socio-professionnelle des publics féminins de toutes origines et de tous horizons. Il s'agit de leur proposer un ensemble d'outils leur permettant de s'intégrer en favorisant leur socialisation et leur autonomie. Les femmes concernées ont pour point commun d'engager un processus d'apprentissage et de perfectionnement de la langue française.

2.5.3. Une politique de contractualisation en soutien aux démarches communales de développement durable

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel et couvre une période triennale. Il prend la forme d'un contrat de développement Département-Ville régissant les modalités d'attribution de subventions.

Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal.

Au 31 décembre 2019, et depuis le lancement du dispositif initié en 2013 :

- le Département s'est engagé sur un montant total de 472 M€ (dont 294 M€ en investissement et 177,9 M€ en fonctionnement) auprès des 36 communes du territoire ;
- 70 % des opérations intégrées dans les contrats de développement Département-Ville (soit 182 sur 260) comportent des critères de développement durable.

En 2019, 25 contrats ont été renouvelés, soit 81 opérations d'investissement supplémentaires. Les opérations concernent principalement la culture, les loisirs et le patrimoine (médiathèques, pôles culturels, cinémas, églises, etc.) puis viennent les aménagements urbains par exemple de places, de voiries ou encore de halles de marchés, et presque à égalité suivent les équipements scolaires, périscolaires et sportifs.

L'action majeure du Département se caractérise par un soutien très important à l'amélioration de la performance énergétique du bâti, toujours une priorité des préoccupations communales. Tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les villes diminuent aussi par ces actions leurs dépenses énergétiques. L'aide financière du Département à des projets affichant un objectif de maîtrise des consommations énergétiques s'avère décisive pour garantir la faisabilité de ces investissements et leur amortissement sur de plus courtes périodes.

Outre l'amélioration de la performance énergétique, l'accessibilité et le respect des normes HQE dans les constructions nouvelles sont aussi des préoccupations prioritaires en matière de développement durable sur l'ensemble des opérations subventionnées dans les contrats de développement 2019. En illustration, ci-contre, un équipement exemplaire en la matière : situé à Nanterre, le groupe scolaire Miriam-Makeba et son centre de loisirs, inaugurés le 5 juillet 2019. L'utilisation de la terre crue (ou pisé), un matériau recyclable à l'infini et ne nécessitant pas de cuisson, pour la construction d'un bâtiment accueillant du public fut une première en Ile-de-France. En outre, la production de chaleur est assurée à 90 % par une chaufferie bois et le toit-terrasse végétalisé est équipé de panneaux photovoltaïques. Le Département a apporté un soutien majeur à ce projet à hauteur de 2,2 M€.

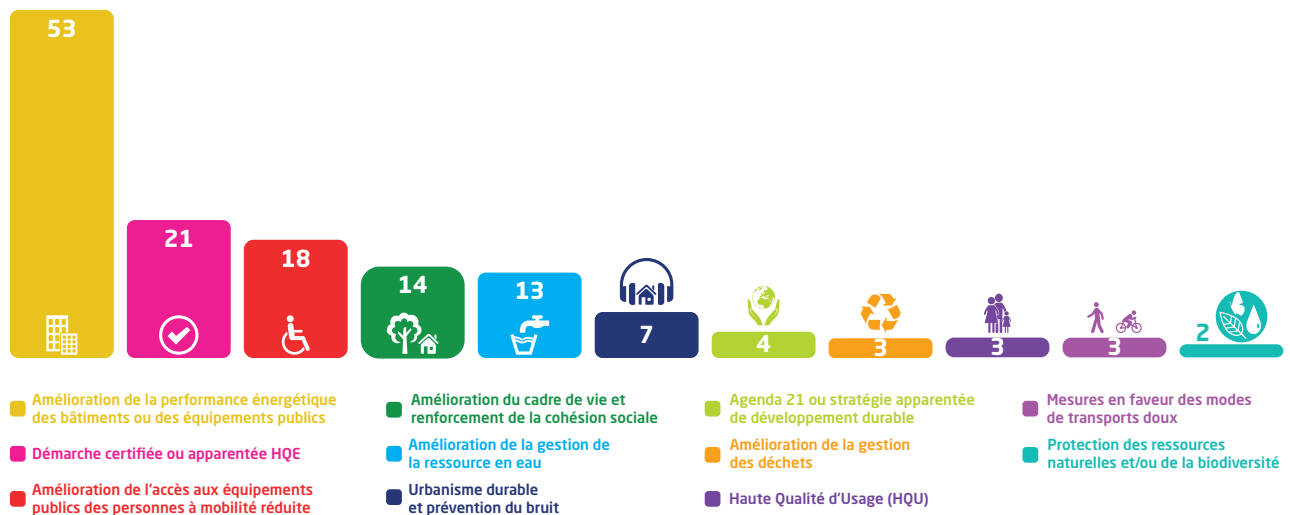
Par ailleurs, comme cela se dessinait en 2018, un nombre croissant de projets concourt à l'amélioration du cadre de vie et au renforcement de la cohésion sociale pour d'importants travaux de requalification d'espaces publics (places et ronds-points), de réhabilitation ou de création de lieux de rencontre (sportifs et culturels).

D'une manière plus générale, depuis l'origine des contrats de développement, les principales thématiques retenues par les communes dans leur programmation d'investissement restent sensiblement les mêmes à savoir l'amélioration des performances énergétiques et le respect de la démarche certifiée ou inspirée HQE, représentant plus de 70 % des préoccupations environnementales.



Le groupe scolaire Miriam-Makeba à Nanterre
© CD92/Willy Labre

Composantes du développement durable dans les contrats approuvés depuis 2013



2.5.4. L'aménagement public au service de l'entraide territoriale

Un aménageur public issu du regroupement des 4 sociétés d'économie mixte des Hauts-de-Seine et des Yvelines a été créé. La Sem 92, Yvelines Aménagement, la Semercli (Sem d'aménagement de Clichy) et la Sarry 78 (celle de la région de Rambouillet et du département des Yvelines) ne font désormais plus qu'un sous le nom de Citallios.

Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines partagent la même ambition de solidarité territoriale, de création de logements en zones denses ou tendues, en lien avec les bassins d'emplois existants ou en devenir.

Le SMQE (Système de Management Qualité et Environnement) de Citallios, certifié ISO 9001/14001, engage les collaborateurs de Citallios. Ainsi, Citallios prend en compte les trois dimensions du développement durable en :

- proposant un mode de gouvernance qui permet l'émergence d'un projet partagé ;
- favorisant la diversité fonctionnelle et typologique, la mixité urbaine et sociale en proposant des programmes variés et adaptés à l'environnement urbain ;
- optimisant et maîtrisant la consommation de l'espace en privilégiant la ville compacte et renouvelée, en mutualisant les usages et en décelant les ressources foncières cachées ;
- garantissant la sobriété énergétique aussi bien dans nos aménagements publics que dans nos constructions ou celles des promoteurs ;
- préservant l'eau et améliorant sa qualité par une gestion alternative des eaux pluviales et de l'assainissement ;
- développant la végétalisation des espaces publics pour ses qualités paysagères et bioclimatiques, en préservant la biodiversité ;
- organisant la mobilité pour tous par le développement d'une offre sécurisée de circulations douces, par la proximité de services urbains permettant ainsi un moindre recours à l'automobile, et une optimisation du stationnement ;
- réduisant l'impact environnemental et les nuisances des chantiers en prévenant les pollutions et en promouvant une bonne gestion des déchets.

2.5.5. Une stratégie commune d'innovation urbaine

Les Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont lancé en 2019 une nouvelle stratégie d'innovation urbaine, qui vise à encourager et à faciliter les projets urbains ayant une portée concrète sur un développement durable.

La première action mise en œuvre en 2019 est le lancement du Prix interdépartemental de l'innovation urbaine, qui récompense les communes et intercommunalités de l'Ouest francilien qui innovent dans la production de la ville au sein de trois domaines : innovations architecturale, paysagère et environnementale, innovations programmatique et fonctionnelle, innovations partenariale et collaborative.



En 2019, quatre communes des Hauts-de-Seine et deux communes des Yvelines seront récompensées : Châtenay-Malabry (écoquartier « La Vallée »), Clichy-la-Garenne (téléphérique urbain de déblaiement des terres de chantier de la ZAC du Bac d'Asnières), Courbevoie (maison de jeunesse « Ecollectif Briand »), Puteaux (passerelle piéton-cycliste François Coty), Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (projet « Numérique scolaire »), et la Ville de Crespières (réhabilitation innovante de son presbytère).

PARTIE 3

POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

Le département des Hauts-de-Seine compte de nombreux atouts : un patrimoine culturel et naturel riche, un réseau dense de transports et de voiries, un cadre de vie agréable contribuant à son dynamisme et à son attractivité. Moteur de la région Ile-de-France, le Département des Hauts-de-Seine représente la première concentration d'emplois, d'entreprises et de bureaux (hors Paris) et compte sur son territoire l'un des premiers quartiers d'affaires en Europe, La Défense. Son haut niveau de desserte en transport permet de relier les pôles économiques du département (La Défense ; le port de Gennevilliers ; Boulogne / Issy-les-Moulineaux...) aux secteurs résidentiels environnants. Les projets d'infrastructure de transport à venir (RER E, ligne 15) viendront renforcer l'attractivité du département et permettront d'accompagner les dynamiques urbaines et économiques en cours.

Le département des Hauts-de-Seine accompagne le développement durable et l'attractivité de son territoire par des politiques publiques ambitieuses et des investissements importants. Dans ce cadre, il s'engage dans le développement des mobilités durables en assurant notamment la co-maîtrise des prolongements ou réalisation de tramway, la maîtrise d'ouvrage de 146 km d'aménagement cyclables, et en participant financièrement aux grands projets de transports, RER E, ligne 15, et autres prolongements de lignes de métro. Dans le domaine du tourisme, le Département a adopté en 2017 sa stratégie interdépartementale du tourisme qui vise à développer un tourisme durable et responsable autour de la Seine et ses berges ainsi qu'un tourisme d'affaires, et renforcer l'offre touristique culturelle. Enfin, il soutient le développement économique sur son territoire que ce soit via l'action de promotion territoriale à destination de grandes entreprises nationales voire internationales ou des actions de promotion pour les petites entreprises telles que les artisans.



3.1. Le développement des mobilités durables



3.1.1. Une mobilité intégrée à l'environnement urbain et favorisant l'amélioration du cadre de vie

Les projets d'aménagements pour la mobilité (voirie, tramway, etc.) s'inscrivent dans une démarche d'amélioration du cadre de vie des Hauts-séquanais.

La fluidité du trafic, la sécurisation des carrefours, l'intégration des circulations douces, la mise en valeur du patrimoine et la création d'espaces végétalisés sont autant de lignes directrices pour mixer les usages et créer des espaces publics partagés et de qualité. L'aménagement de la RD 920 est emblématique de cette démarche qui se poursuit depuis de nombreuses années.

3.1.2. L'affirmation d'une politique volontariste pour les infrastructures de mobilité

Le maintien d'un investissement financier important traduit la volonté du Département de participer activement à l'amélioration du cadre de vie des Hauts-séquanais, ainsi qu'au développement de son territoire.

L'action volontariste par la réalisation de travaux et le versement de subventions dans le développement de modes de déplacements alternatifs (transports en commun, pistes cyclables) et des mobilités contribuent à la gestion responsable du patrimoine et des ressources du Département.

Les infrastructures routières :

Dans le domaine de la voirie, 67 M€ de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2019.

Le Département a principalement œuvré en renforçant le maillage du territoire, ainsi qu'en requalifiant et sécurisant les routes départementales.

S'agissant des opérations de gestion globalisées sur le patrimoine départemental, 28 M€ d'entretien et de renouvellement ont été dépensés. Ces investissements portent principalement sur des conventions de municipalisation pour la remise en état des voies transférées, l'éclairage public, les infrastructures et l'entretien des ouvrages d'art.

1 M€ a été dédié au développement de l'accessibilité de la voirie départementale, les mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux circulations douces. Enfin, le Département a consacré 700 k€ aux études générales relatives aux infrastructures routières.

> ZOOM

La Défense - RD 993 boulevard circulaire de la Défense :

Le boulevard circulaire de la Défense est devenu une route départementale le 10 août 2017 sous le nom de RD 993.

Dès sa prise de possession de cette voie, le Département a engagé trois missions :

- **Mission n°1 : La remise à niveau**

La remise à niveau (éclairage public, chaussée, signalisation, propreté) a été engagée dès le 1^{er} jour et a notamment permis la remise en service de l'éclairage public sur Courbevoie en décembre 2017.

Perspective(s) :

En 2020, les travaux d'éclairage public devraient permettre d'éclairer la dernière zone au noir sur Puteaux.

- **Mission n°2 : l'appel à projet RD993 LAB**

Le Département, en collaboration avec Paris La Défense et en partenariat avec le CEREMA, a lancé en mars 2019 un appel à projets innovants sur le boulevard circulaire, « carte blanche » laissant libre cours à la créativité des porteurs de projets.

Les 4 lauréats ont été annoncés fin 2019.

...

...

Perspective(s) :

Les expérimentations devraient commencer à l'automne 2020 jusqu'à la fin de l'année 2021, à la suite de quoi un bilan sera établi.

- **Mission n°3 : l'étude d'opportunité vers un schéma de référence**

L'étude d'opportunité sur le boulevard circulaire de la Défense porte l'ambition de produire un schéma de référence de son aménagement à moyen et long terme en étroite collaboration avec PLD (Paris La Défense) et les villes de Courbevoie et Puteaux. La phase de diagnostic a été conduite pour l'essentiel en 2018 et s'est terminée début 2019. En 2019, des stratégies et un schéma de référence ont été proposés.

Les ambitions portées sur le boulevard circulaire sont les suivantes :

- transformer le boulevard circulaire pour accroître l'attractivité du quartier d'affaires de la Défense ;
- intégrer le boulevard dans son environnement urbain pour améliorer le cadre de vie ;
- améliorer les coutures urbaines et les continuités entre le quartier d'affaires et le tissu urbain ;
- promouvoir l'innovation au service des habitants et des usagers.

Perspective(s) :

En 2020, l'étude doit finaliser un schéma de référence partagé avec éventuellement plusieurs scénarii possibles. Elle sera suivie d'un temps de montage opérationnel et de priorisation des actions à réaliser.

Les infrastructures de transports :

En 2019, un investissement de 108 M€ a été consacré aux études et travaux d'infrastructures de transports.

Les dépenses se répartissent essentiellement entre les tramways réalisés en co-maîtrise d'ouvrage départementale et les participations aux autres grands projets menés sous maîtrise d'ouvrage RATP ou SNCF.

3.1.3. Yvelines- Hauts-de-Seine : un engagement commun pour des infrastructures de transports durables

3.1.3.1. Les transports en commun interdépartementaux

Les deux Départements s'engagent de manière volontariste dans la réalisation de nouvelles infrastructures de transport en commun, telles que le prolongement du RER E de Paris à Mantes en passant par La Défense et Nanterre, que les deux Départements financent conjointement à hauteur de 350 M€, ou la poursuite du maillage du territoire par les tramways, le T6 constituant déjà depuis 2016 un trait d'union entre Yvelines et Hauts-de-Seine.

Perspective(s) :

Le RER E sera mis en service en 2022 (Nanterre) puis 2024 (Mantes).

En outre, les Départements accompagnent la mise en œuvre du Grand Paris Express, dont la ligne 18 constituera elle aussi une liaison interdépartementale, et travaillent à la conception de solutions techniques et de services facilitant le rabattement vers les gares du nouveau réseau.

L'objectif poursuivi par chacune de ces opérations est de rapprocher les pôles d'habitat et d'emploi de l'ouest de l'Ile-de-France et de faciliter les mobilités du quotidien, dans une logique de réduction de l'impact social, économique et environnemental des déplacements.

3.1.3.2. Un entretien et une exploitation durables des voiries départementales

Cet entretien et cette exploitation mutualisés concernent 1 915 km de routes, 750 ouvrages d'art (ponts, passages souterrains, murs de soutènement), 1070 carrefours à feux (717 dans les Hauts-de-Seine et 353 dans les Yvelines) et 250 ouvrages de signalisation (portiques ou potence permettant à l'utilisateur de disposer de panneaux en surplomb ou à proximité directe de la voie circulée).

Les données concernant les voiries départementales altoséquanaises sont visibles dans le chapitre 2 du présent rapport.

Depuis 1998 dans les Hauts-de-Seine, le Système Intelligent de Transport et d'Exploitation de la Route (SITER) favorise la «fluidité apaisée» pour la circulation des véhicules par le fonctionnement dynamique (cycles courts quelle que soit la période de la journée) en complément de la structuration géométrique du réseau, ce qui améliore la sécurité des usagers et une circulation régulière (sans arrêts-redémarrages intempestifs, accélérations, etc.). Sur les 1 200 carrefours du département des Hauts-de-Seine, 717 sont entretenus par le Département et 352 sont reliés au SITER.

Le SITER intègre également une gestion optimisée du fonctionnement de la priorité aux tramways tout en maintenant des conditions de circulation acceptables pour les autres usagers. Le PC SITER gère 240 carrefours yvelinois initialement raccordés à Versailles.

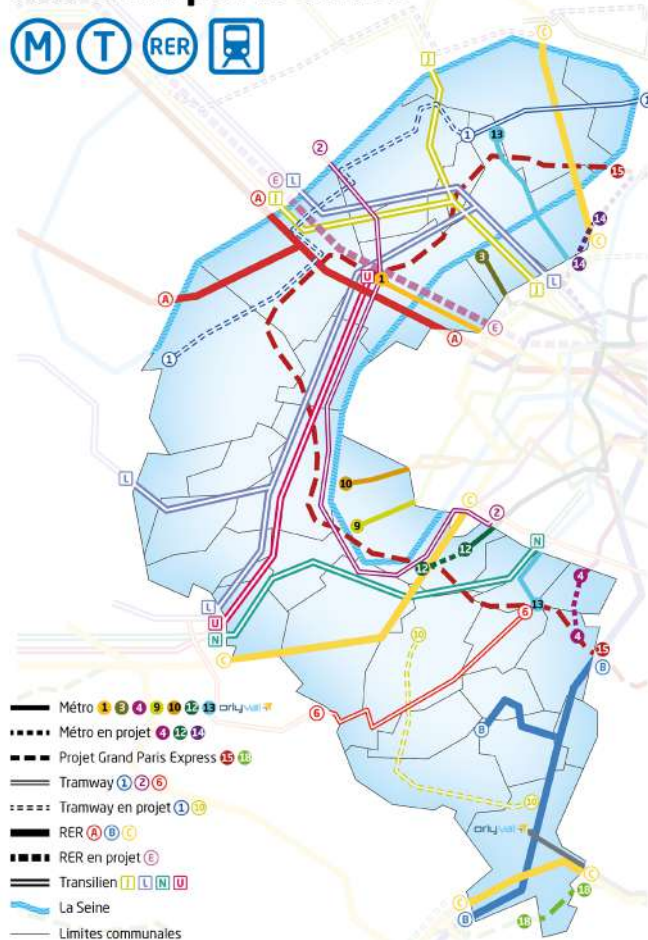
Au plan environnemental, cette régulation est vertueuse : les principaux polluants liés à l'usage des véhicules thermiques diminuent dans la même proportion que le temps de parcours (source : Airparif).

3.1.4. Les déplacements autrement : des alternatives à l'automobile

3.1.4.1. La participation du Département à Ile-de-France Mobilités

Le Département est administrateur d'Ile-de-France Mobilités et, à ce titre, a versé, en 2019, une contribution statutaire de 99,9 M€, soit 7,7 % des contributions publiques destinées au financement des services de transport en commun. Il participe également à la conception et à la réalisation de projets d'amélioration des transports en commun traversant le territoire en qualité de financeur et en qualité de maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways.

Les transports ferrés



3.1.4.2. Le déploiement des tramways

Le linéaire de tramways déjà aménagés est de 28,2 km. Actuellement, 21,2 km sont en projet et 2,1 km sont en étude.

Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 à l'ouest

Le Département est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains du prolongement du tramway T1 sur 6,4 km, avec la création de 11 stations et le réaménagement de 2 stations entre Asnières/Gennevilliers-Les Courtilles et le tramway T2 au pont de Bezons.

> ACTION PHARE

La mise en service du tramway T1 à Asnières

Les 900 premiers mètres de ce prolongement ont été mis en service le 12 octobre 2019, avec le réaménagement de l'ancien terminus aux Courtilles et la création d'une nouvelle station à Asnières-sur-Seine.



Inauguration de la mise en service © Sennse_cbadet

Perspective(s) :

Les travaux de dévoiement des réseaux concessionnaires, à réaliser en amont des travaux proprement dit du tramway, démarrent en juin 2020, par le dévoiement de l'assainissement départemental.



Travaux sur la plateforme du tramway © sennse_cbadet

Le futur tramway T10

Le Département est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains du futur T10 entre Antony (La Croix de Berny) et Clamart (place du Garde). Cette ligne comptera 14 stations sur un linéaire total de 8,2 km. Les premiers travaux liés aux concessionnaires ont démarré en 2017 et les travaux de ligne en novembre 2019.

Perspective(s) :

A l'horizon 2023, l'ensemble de la ligne sera parcouru en 25 minutes avec, en heures de pointe, un tramway toutes les 6 minutes. A une échéance plus lointaine, compte tenu des choix techniques à réaliser et des financements à mobiliser, le prolongement du T10 est envisagé vers une gare du Grand Paris Express.

Le projet de prolongement de la ligne de tramway T1 Nanterre-Rueil

Piloté par Ile-de-France Mobilités et le Département, le projet prévoit de prolonger le T1 depuis Colombes jusqu'à Nanterre et Rueil-Malmaison, soit 15 stations supplémentaires sur un parcours de 7,5 km. Il roulera sur une voie dédiée et aura la priorité aux carrefours pour être rapide et régulier.

Après la concertation préalable qui s'est déroulée l'hiver 2016 et une concertation continue depuis mai 2018, l'enquête publique, a eu lieu en septembre 2019.

Perspective(s) :

La déclaration de projet est prévue pour 2020, puis suivra la déclaration d'utilité publique fin 2020.

3.1.4.3. Le déploiement des métros, RER, Grand Paris Express

- **Le projet de prolongement de la ligne 4 du métro** reliera « Mairie de Montrouge » à « Bagnex », soit 2,7 km. Les travaux ont démarré en 2015 avec la phase génie civil, qui s'est achevée en 2018, et se poursuivent depuis avec l'aménagement des gares et la pose des voies. Le Département finance à 14,25 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2021. A l'horizon 2025, ce terminus sera connecté à la ligne 15 du Grand Paris Express.

- **Le projet de prolongement de la ligne 14 du métro** de « Saint-Lazare » à « Mairie de Saint-Ouen » a pour objectif prioritaire de désaturer le métro 13 avec la création de quatre nouvelles stations. Les travaux de génie civil des stations ont démarré en 2014. Depuis 2017, les travaux d'aménagements sont en cours. Le Département finance à 3,1 % cette opération.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée en décembre 2020.

- **Le projet de prolongement du RER E à l'Ouest** reliera « Haussmann Saint-Lazare » à Nanterre-la-Folie (horizon 2022) puis à Mantes-la-Jolie (horizon 2024). Il bénéficie d'une déclaration d'utilité publique (DUP) depuis le 31 janvier 2013. Les travaux ont démarré au printemps 2016. Le Département finance cette opération à hauteur de 150 M€.

Perspective(s) :

La mise en service est projetée courant 2022 à Nanterre et en 2024 à Mantes.

- **Le projet du Grand Paris Express** prévoit la création de 200 km de métro automatique pour relier les territoires de la Région. Le Département est maître d'ouvrage pour les études d'intermodalité concernant 4 gares du métro 15 sud (Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont de Sèvres), pour 3 gares du métro 15 ouest (Nanterre-la-Boule, Les Agnettes et Les Grésillons) et pour une gare du métro 18 (Antonypole). Enfin, il co-pilote avec la Région le pôle de La Défense sur la ligne 15 ouest.

<https://www.societedugrandparis.fr/gpe/le-grand-paris-express-en-resume>

En 2019, le Département a lancé la phase de définition des maîtrises d'ouvrage et l'élaboration du plan de financement pour l'étude autour de la gare d'Antonypole. Les propositions d'actions ainsi que leur chiffrage ont été affinés pour les pôles du métro 15 sud.

L'année 2019 a par ailleurs été consacrée à l'élaboration de la convention du pôle de La Défense. Son diagnostic a démarré avec l'analyse de la marchabilité dans un périmètre de 600 mètres autour des différents accès au pôle transport, ainsi que la réalisation des enquêtes et comptages concernant les gares routières.

Perspective(s) :

Le financement de la mise en œuvre des actions d'intermodalité est à définir pour les pôles du métro 15 sud en 2020.

3.1.4.4. Le déploiement des lignes de bus

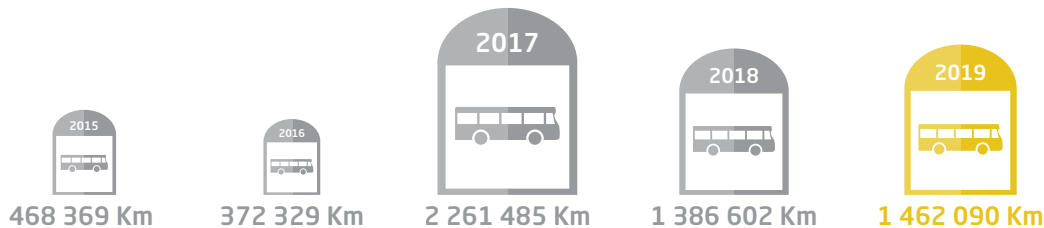
Le Département appuie auprès de l'autorité organisatrice, Ile-de-France Mobilités, les demandes du territoire d'amélioration de la desserte en transports collectifs, et favorise leur mise en œuvre en réalisant les aménagements de voirie nécessaires (création d'arrêts de bus...). Ce sont ainsi 20 lignes de bus qui ont pu être renforcées en 2019, représentant 1 million et demi de kilomètres supplémentaires parcourus.

Lignes de bus dont l'offre a été renforcée

... en nombre de lignes par an



... en nombre de km commerciaux supplémentaires par an



Le nombre de kilomètres commerciaux contractuels (KCC) supplémentaires comptabilisés est celui de l'ensemble de la ligne et pas seulement ceux des tronçons du territoire altoséquanais, dans le cas des lignes interdépartementales.

Le plan bus 2017-2021 dit « Grand Paris des Bus » s'est poursuivi en 2019 avec la restructuration du réseau bus parisien qui a permis le prolongement et la création de lignes de bus dans les Hauts-de-Seine, pour des liaisons avec Paris. Par ailleurs, un nombre important de lignes a bénéficié de renfort d'offres.

3.1.4.5. Le développement des aménagements cyclables

L'alternative aux véhicules motorisés est recherchée au travers d'un plan vélo qui comprend à la fois l'aménagement d'itinéraires cyclables sur voirie, en bords de Seine et dans les parcs, parfois associés aux itinéraires de randonnées.

Quatre itinéraires inscrits au Schéma National des Véloroutes et Voies Vertes traversent le département des Hauts-de-Seine : l'Avenue Verte London-Paris, la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel), la Seine à Vélo (entre Paris et Le Havre/Honfleur) et le Paris-Lille. En 2018, le Département a élaboré un plan de jalonnement directionnel et signalétique de ces itinéraires cyclables (pour plus de détails sur les véloroutes, voir le paragraphe 1.2.4).



Panneau passerelle de la Darse à Nanterre : Nanterre-Véloroutes Avenue Verte London-Paris, Seine à Vélo (entre Paris et Le Havre/Honfleur) et Paris-Lille ©Iris Conseil

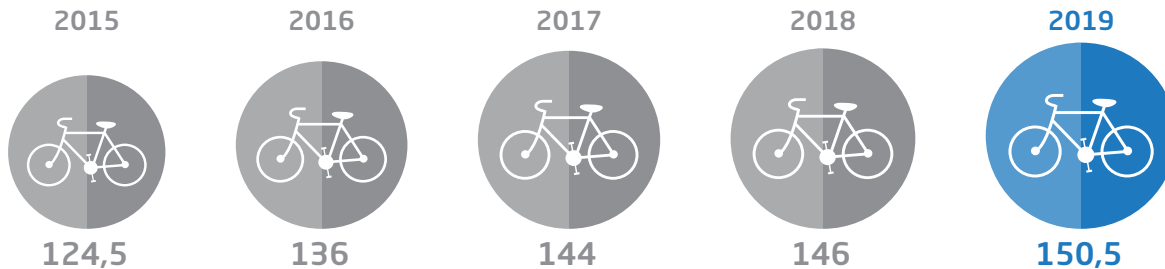


Piste cyclable sur la RD906 à Clamart ©Sennse_cbadet

Depuis 2017, le Département adhère aux instances de gouvernance de trois de ces itinéraires de véloroute (le Paris-Lille, au stade de projet, n'est pas doté d'une telle instance), ce qui lui permet de valoriser son implication technique et financière, conformément à la stratégie de développement touristique interdépartementale.

En fin d'année 2019, le réseau cyclable compte un linéaire de 150,5 km d'aménagements.

Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département (km cumulés)



Le réseau de voiries départementales comporte un linéaire total de 314 km. Le linéaire de pistes cyclables aménagées représente donc 48 % de ce réseau routier.

Parmi les aménagements cyclables réalisés en 2019, peuvent être cités les travaux réalisés :

- à Clamart sur la RD 906 (avenue du Général de Gaulle),
- à Antony sur la RD 920 (avenue de la Division Leclerc),
- à Châtillon sur la RD 72 (boulevard de la Liberté),
- à Saint-Cloud sur la RD 985 (boulevard de la République) et la RD 907 (rue Dailly) et à Neuilly-sur-Seine sur la RD 908 (boulevard Bineau).

Perspective(s) :

Conforté dans sa volonté d'encourager la pratique du vélo, le Département élabore son Plan de développement des circulations douces des Hauts-de-Seine, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France. Ce plan sera proposé au vote de l'assemblée départementale début 2021.

Cette connaissance fine du territoire et l'identification des potentialités de déploiement de futures pistes et voies cyclables, ont permis la mise en fonction rapide de 40 km de pistes cyclables bi-directionnelles provisoires (soit 80 km au total) pour faciliter la reprise des activités, en sortie de période de confinement lié à la COVID-19. Les pistes ont toutes été sécurisées par des balises autorelevables et matérialisées par des marquages jaunes sur les routes départementales.

3.1.4.6. La résorption des sites dangereux en termes de sécurité routière

Le Département réalise des diagnostics de sécurité et aménage la voirie départementale afin d'améliorer la sécurité des usagers, en particulier des plus vulnérables : piétons et cyclistes. En 2019, il a été consacré 1,7 M€ à l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière.

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/transport-voirie/securete-routiere>

3.1.5. Une administration exemplaire : l'optimisation des déplacements professionnels et la gestion des déchets de voirie

3.1.5.1. Un plan de mobilité employeur pour l'administration départementale

La loi d'orientation des mobilités (LOM) propose d'intégrer l'amélioration de la mobilité des salariés dans les négociations internes aux entreprises dans le cadre du dialogue social, en remplacement de l'obligation de réaliser un plan de mobilité employeur.

Pour définir au mieux les actions à mettre en œuvre, un bilan des déplacements des agents a été réalisé via une enquête. Les résultats ont permis d'identifier et de quantifier l'utilisation des différents modes de transports pour les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels. En 2019, l'usage de trottinettes électriques pour les déplacements professionnels sur les sites centraux du Département a été expérimenté, sans toutefois rencontrer de succès en raison de plusieurs freins identifiés.

Perspective(s) :

Des réflexions sont en cours pour la mise à disposition du personnel de vélos à assistance électrique.

3.1.5.2. Encourager les modes alternatifs à la voiture

Nombre d'agents abonnés aux transports en commun



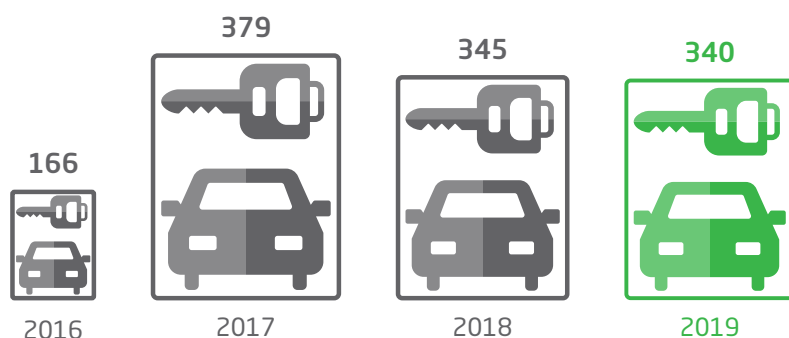
Perspective(s) :

Le Département s'inscrit dans le dispositif véligo, qui permettra à un salarié de louer un vélo électrique pour parcourir son trajet domicile-travail. La moitié du coût sera prise en charge par l'employeur. C'est une alternative au Pass Navigo mais il peut se cumuler avec ce dernier si le vélo est utilisé pour rejoindre les transports en commun les plus proches du domicile.

3.1.5.3. Rationaliser la flotte automobile départementale

Depuis 2016, le Département procède à la rationalisation de sa flotte automobile selon un plan pluriannuel avec comme objectif de la ramener en 2019 à un pool de 477 véhicules particuliers (VP) et véhicules utilitaires légers (VUL) contre 570 véhicules en 2016. Cette volonté a été atteinte puisque celle-ci compte désormais 479 véhicules (VP + VUL). La flotte complète comporte 601 véhicules en 2019.

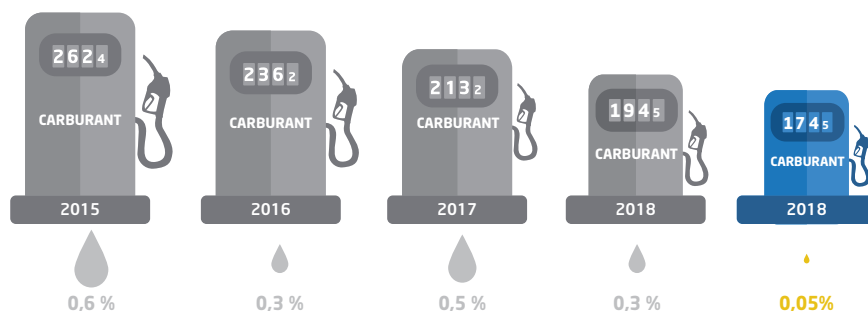
Nombre de véhicules mutualisés en cumulé



La consommation en carburants a diminué de 10 % passant de 194 497 litres en 2018 à 174 471 litres en 2019. Elle se répartit de la manière suivante :

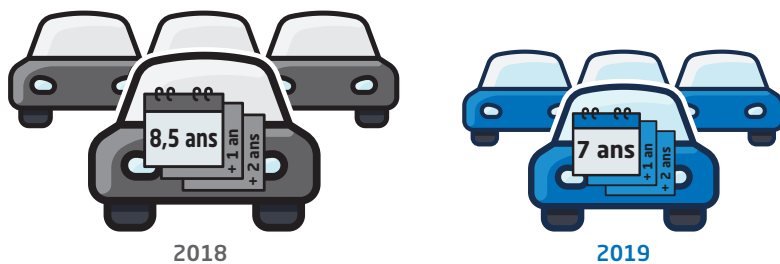
- essence : 71 090 Litres
- gasoil : 103 296 Litres
- gaz de pétrole liquéfié (GPL) : 85 Litres

Consommation totale de carburants (milliers de litres) et part du GPL dans la consommation de carburants (%)



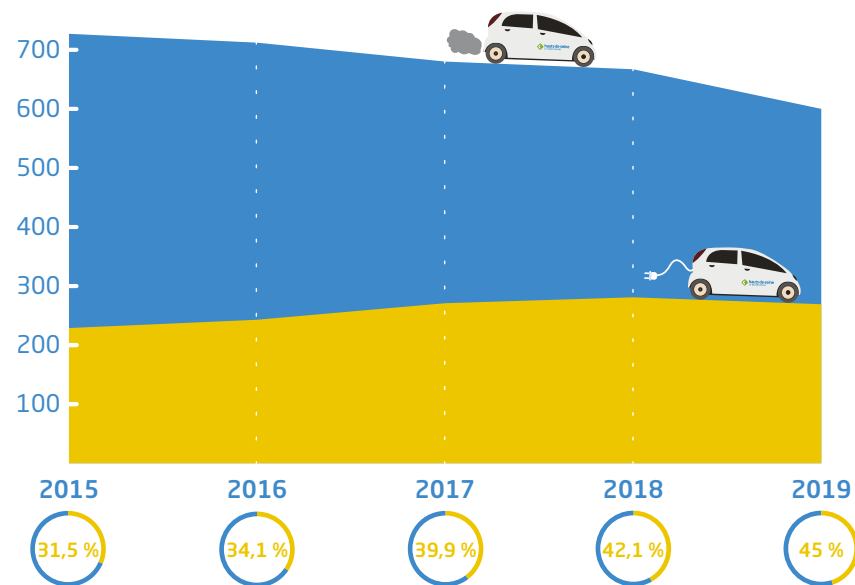
L'ancienneté de la flotte automobile quant à elle est passée de 8,5 ans en 2018 à 7 ans pour 2019.

Ancienneté de la flotte automobile (en nombre d'années)



En 2019, la flotte départementale compte 269 véhicules électriques et encore 11 véhicules GPL.

Nombre de véhicules dans la flotte automobile et part des véhicules électriques (%)



A partir de 2019, outre le renouvellement de véhicules éligibles aux critères de réforme (âgés de plus de 7 ans ou ayant parcouru plus de 100 000 km), le Département a engagé le remplacement par des véhicules hybrides, des véhicules les plus polluants de niveau Crit'Air 3, ceux-ci n'étant plus autorisés à circuler à l'intérieur de l'A86 en période de pic de pollution. Ainsi en 2019, 163 véhicules ont été achetés, faisant passer l'âge moyen des véhicules de 9 ans en 2016 à 5 ans pour 2020. L'incorporation en 2019 à la flotte de 64 véhicules hybrides non rechargeables permet de faire face aux problèmes structurels de la recharge des véhicules électriques tout en préservant l'environnement.

Perspective(s) :

Pour 2020, il est envisagé de poursuivre le rajeunissement de la flotte automobile (VP + VUL) afin d'avoir des véhicules âgés au maximum de 7 ans. De plus l'apport de véhicules hybrides continue avec 59 hybrides sur les 85 véhicules achetés.

Ce nouvel investissement ferait passer la vétusté de la flotte automobile de 5 ans en 2020 à 3 ans et demi dès 2021.

3.1.5.4. Vers une économie circulaire : la gestion des déchets de chantiers de voirie

La loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) adopté en 2015, vise à agir pour le climat. Dans le domaine des chantiers de voirie, elle porte l'ambition de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux durables pour la construction ;
- Renforcer le rôle des collectivités locales pour mobiliser leurs territoires et réaffirmer le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Conformément aux obligations décrites dans l'article 79 de la loi, le Département a des objectifs à atteindre en termes de valorisation matière des déchets.

Sur les chantiers, le Département agit directement sur le recyclage des enrobés, l'utilisation de bétons de démolition en lieu et place de granulats naturels, etc.

En 2019, sur les chantiers évalués :

- 15 des 20 appels d'offres publiés pour l'entretien routier intégraient une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets,
- 48 % de matières et déchets produits sur les chantiers d'entretien routiers (hors chantiers de désamiantage) ont été réemployés ou orientés vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière,
- 12 % de matériaux utilisés dans les couches de surface dans les chantiers d'entretien routiers étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets,
- 42 % de matériaux utilisés dans les couches d'assise dans les chantiers d'entretien routiers étaient issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets.
- Ces chiffres ont tous augmenté par rapport à ceux de 2018.

La gestion des risques amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques

Lorsque de l'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont détectés sur la voirie départementale, un plan de retrait est mis en œuvre avant les travaux selon des modalités garantant la santé des travailleurs et des riverains, et préservant l'environnement.

Les enrobés retirés sont alors orientés vers des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) conformément à l'arrêté du 15 février 2016 relatif à ces installations.

En 2019, des diagnostics complémentaires ont été réalisés ponctuellement afin de confirmer la présence de ces polluants sur des zones de travaux. Aucun n'a donné lieu à des résultats positifs et aucun désamiantage n'a été réalisé en 2019.

3.2. Les initiatives économiques



Au sein de la région capitale et au cœur des échanges internationaux, des filières d'excellence et des pôles de compétitivité structurent les efforts d'innovation et attirent les entreprises au sein du Département des Hauts-de-Seine. L'artisanat et le commerce, le tourisme ou encore l'immobilier d'entreprise sont des filières économiques dynamiques que le Département des Hauts-de-Seine souhaite soutenir.

3.2.1. Des partenariats en faveur de l'attractivité du territoire



Le Département a poursuivi en 2019 son partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA 92) et a engagé un nouveau partenariat structurant avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI Paris Ile de France). Ces partenariats s'inscrivent en effet dans les priorités du Département en faveur de l'attractivité du territoire et du développement des pôles de vie locaux. Un programme d'actions a été élaboré avec chacune des Chambres avec par exemple des actions de revitalisation des centres villes, préservant et créant des emplois de proximité, la labellisation « artisan du tourisme » pour des artisans d'excellence, le concours des jeunes entreprises « Made in 92 » et le dispositif « Doing business in Hauts-de-Seine » pour favoriser l'implantation et l'ancrage territorial d'entreprises étrangères.

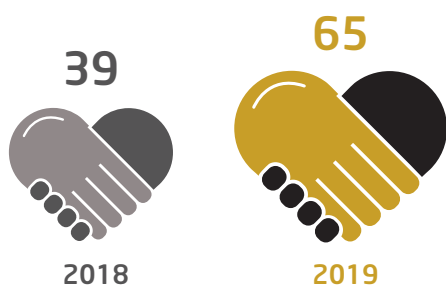
> ZOOM

Le label Artisan du tourisme

Mis en place en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le label « Artisan du Tourisme » a été décerné en fin d'année 2018 à une première promotion de 39 artisans.

Suite à la campagne de recrutement du printemps 2019, le jury, réuni le 25 septembre, a étudié 80 dossiers de candidature et retenu 65 lauréats (39 anciens lauréats + 26 nouveaux). Ils ont été distingués lors de la 2e cérémonie de remise des prix, le 8 novembre 2019, à la base nautique de l'Île de Monsieur.

Nombre d'artisans labellisés « Artisan du tourisme »



3.2.2. L'économie collaborative

Depuis 2010, le Département s'est engagé en faveur de l'économie collaborative et de l'innovation sociale dans l'objectif d'apporter des réponses à des besoins peu ou non couverts sur le territoire des Hauts-de-Seine, y compris en matière de création d'emplois.

L'économie sociale et collaborative est un réel levier d'innovation favorisant l'émergence d'activités, de filières de services, créatrices de valeur ajoutée, renforçant l'ancrage territorial, optimisant et valorisant les ressources locales, développant l'attractivité du territoire en termes d'offres de services, de complémentarité, favorisant l'insertion et la solidarité, créant et consolidant des emplois sur le territoire.

> ACTION PHARE

Le Web des Initiatives Collaboratives, le « WIC »

Le Web des Initiatives Collaboratives des Hauts-de-Seine, www.le-wic.fr, est un nouvel outil et un nouveau service mis en place par le Département.

Cette plateforme référence et propose un large répertoire d'initiatives collaboratives nationales et locales, répondant aux besoins fondamentaux du quotidien tels que se nourrir, se loger, travailler, se déplacer, s'habiller, s'équiper, se divertir, financer ses projets. Le WIC des Hauts-de-Seine met en avant les nouvelles pratiques tournées vers le partage.

Né d'une expérimentation dans le travail social, le WIC présente un intérêt aussi bien pour les habitants des Hauts-de-Seine, que pour les acteurs de l'économie collaborative et les élus : il rapproche l'offre de la demande et apporte de la visibilité aux initiatives collaboratives et aux opportunités sur le territoire. L'outil est interactif puisque les porteurs de projets eux-mêmes peuvent inscrire leur initiative. Géolocalisées, les initiatives sont classées par commune, par type d'actions, par lieu d'accueil et par thématique. Des recherches par mots clés peuvent également être réalisées par les utilisateurs de la plateforme.

Perspective(s) :

Il est prévu d'élargir ce service au territoire des Yvelines.

La journée de l'innovation collaborative

La 1ère édition des Journées de l'Innovation Collaborative a été organisée le 19 mars 2019 par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines afin de promouvoir les pratiques collaboratives faisant partie du quotidien : covoiturage, partage de logements, location de voitures entre particuliers, achat de produits d'occasion...

Ces nouvelles pratiques permettent de réaliser des économies, de lutter contre le gaspillage et de favoriser les échanges de proximité. Mais elles sont également des leviers de solidarités, d'innovations et de créations d'emplois pour les territoires et leurs habitants. A l'occasion de cette Journée, le public a pu échanger avec des porteurs d'initiatives collaboratives et assister aux tables rondes avec des experts.

La journée a été également marquée par le lancement du Web des Initiatives collaboratives des Hauts-de-Seine et du Curious Lab' 92-78.

> ACTION PHARE

Le lancement du Curious Lab 92-78

Le 19 mars 2019, le Département a lancé un laboratoire d'idées innovantes et de réflexion collective visant à enrichir l'action publique locale, et en particulier communale, par la contribution des futurs actifs et des générations futures, notamment les étudiants.

Les communes portent au Curious Lab. des projets, qui font l'objet de défis. Ils touchent des domaines variés, pointus, transverses : urbanisme, aménagement, démocratie locale, économie, action sociale, transports et mobilité, sports et loisirs, culture, accueil, modernisation de l'administration...

Les étudiants qui ont intégré le Curious Lab. travaillent sur l'ingénierie puis le développement des projets des communes en y apportant un volet innovant.

Le Département coordonne l'ensemble, coache les étudiants, apporte une méthodologie de travail, aide à la recherche de financement ou apporte toute valeur ajoutée ou expertise disponible aux projets.

Devant le succès de la première promotion (mars - août 2019), une 2^e promotion a été lancée le 27 septembre 2019. En 2019, ce sont donc 13 communes, 21 projets communaux et 250 étudiants qui ont contribué à l'émergence puis au développement de projets sur le territoire. Pour cette initiative, le Département a été récompensé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Sénat en recevant un prix Territoria d'Argent le 13 novembre 2019.



Remise des prix de la 2^{ème} promotion (Puteaux/Clamart/IESEG) © CD92/Olivier Ravoire

La Journée des financements alternatifs

Le 3 décembre 2019 a eu lieu la 6^e Journée des Financements Alternatifs au siège du Crédit Coopératif, CoopForum, Nanterre, qui a réuni 121 participants.

En organisant ces rendez-vous annuels, le Département des Hauts-de-Seine a pour ambition d'attirer aussi bien des financeurs potentiels que des porteurs de projets de tout secteur d'activité : startups, entreprises en création ou croissance, associations, entreprises solidaires ou d'insertion, commerçants, artisans... Cette année, cet événement était organisé avec le Département des Yvelines.

Ces événements autour des Financements Alternatifs mettent en avant des solutions de financement hors secteur public ou bancaire : prêts d'honneur, Business Angels, fonds d'investissement, crowdfunding, microcrédits, affacturage, finance solidaire, etc.

Le programme s'articule généralement autour d'une conférence animée par un cabinet d'expertise-comptable, présentant les nouveaux acteurs de la finance.

Des ateliers ciblés permettent d'approfondir ce sujet en fonction du profil des porteurs de projet.

Des rencontres organisées et cadencées entre porteurs de projets et financeurs alternatifs potentiels clôturent l'événement. En 2019, 88 rendez-vous ont été effectués.

La nouveauté de cette année était l'organisation de 17 pitch de porteurs de projet, en direct, devant des financeurs potentiels.

Ce fut également l'occasion de communiquer le nouveau guide des financeurs alternatifs 2020. Cet évènement annuel a été enrichi en 2019 avec 3 sessions pédagogiques d'entraînement à pitcher : à Châtenay-Malabry, aux Mureaux, et au sein de l'incubateur de l'IESEG. 34 porteurs de projet ont pu tester leur présentation devant des jurys d'experts et avoir un retour de leur part. Le Département remplit ainsi pleinement son rôle de facilitateur économique et de coordinateur de réseaux.

Adresse du guide des financeurs alternatifs :

https://www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.9_Attractivite_du_territoire_et_Innovation/Innovation/Financements_alternatifs/GFA_2020_pour_WEB_v0.pdf

Perspective(s) :

De nouvelles sessions d'entraînement au pitch sont prévues en 2020 sur tout le territoire, sur un rythme trimestriel.

3.2.3. Yvelines-Hauts-de-Seine : la valorisation d'une agriculture et d'une alimentation durables

Pour la 2e année consécutive, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont présenté la complémentarité de leurs territoires sur un stand commun au Salon International de l'Agriculture, sur l'espace régional Ile-de-France.

Du 23 février au 3 mars 2019, les deux Départements ont pu valoriser leurs atouts en matière d'agriculture et d'alimentation durable du champ à l'assiette : les filières agricoles de leurs territoires (maraîchage, arboriculture, élevage, viticulture...), les nouvelles formes d'agriculture, les produits locaux, les circuits courts, la revalorisation des matières, l'éco-pâturage, la restauration scolaire et la coopération internationale.... Ce stand a été visité par plus 15 000 visiteurs qui ont pu retrouver les acteurs de l'agriculture et déguster les produits des Hauts-de-Seine et des Yvelines.



©CD92/A. Bernard

Perspective(s) :

Devant le succès de cet évènement, les deux Départements ont renouvelé leur participation pour la 3e année en 2020.

3.3. Une stratégie de tourisme durable



En 2017, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont adopté une stratégie commune de développement touristique.

3.3.1. Mettre la Seine et ses berges en tourisme

Le développement du territoire autour de l'Axe Seine

Fin 2019, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ainsi que celui du Val d'Oise et une dizaine d'autres partenaires institutionnels ont adhéré au Contrat régional de destination Axe Seine, porté par la région Ile-de-France et visant à développer le tourisme sur ce territoire.

Plusieurs thématiques structurantes y sont traitées : tourisme fluvial, tourisme de nature et sportif, mobilité et itinérances douces, impressionnisme, hébergement touristique, séminaires et rencontres professionnelles.

Le Contrat a pour objectif de faire émerger des projets éligibles au Fonds régional du Tourisme d'Ile-de-France.

Perspective(s) :

Afin de développer le tourisme sur la Seine et ses berges, d'autres actions sont d'ores et déjà programmées dès 2020 :

- Les 6 départements de l'Axe Seine préparent leur première participation aux Rencontres nationales du tourisme fluvial qui se tiendront les 5 et 6 février 2020 à Auxerre. Ces Rencontres biennales et internationales organisées par Voies Navigables de France réunissent les acteurs institutionnels des fleuves, des croisiéristes et des tours opérateurs spécialisés. L'objectif de l'ADAS est de faire émerger une véritable destination touristique : la destination Vallée de la Seine.
- L'ADAS lance un nouveau chantier : la sensibilisation des habitants aux risques de crue. A cette fin, seront installées tout au long de l'axe Seine des œuvres au geste artistique fort. Ce projet rassemblera à la fois des experts de l'environnement et du fleuve et des artistes.

> ZOOM

Fête en Seine, le 28 et 29 septembre 2019

Afin de réunir la population autour du fleuve, l'Association des Départements de l'Axe Seine a organisé la 2^e édition de Fête en Seine, grand évènement festif le week-end du 28 et 29 septembre 2019. Les Départements, les communes et leurs partenaires ont ainsi proposé au grand public des animations se déroulant aux abords de la Seine ou sur le fleuve. Le Département a proposé deux spots :

- Un spot « nautique et culture », à l'Île de Monsieur
- Un spot « vélo » en lien avec la véloroute La Seine à Vélo, au Parc départemental Pierre Lagravère à Colombes.



©CD92 J. Brechler



©CD92 S. Gutierrez Ortega

3.3.2. Renforcer le tourisme culturel

Le Pass Malin Yvelines/Hauts-de-Seine

La mise en place d'un pass touristique à l'échelle de l'ouest francilien adopté par le Département en novembre 2019 vise à :

- Promouvoir la diversité et la richesse des offres de l'ouest francilien en matière de tourisme culturel et de loisirs,
- Favoriser l'accès des familles aux sites culturels et de loisirs du territoire en proposant un avantage tarifaire,
- Développer l'image touristique de l'ouest francilien et fédérer les acteurs autour du dispositif.

Ce pass gratuit permet au porteur, accompagné de 4 personnes maximum, de bénéficier d'un tarif réduit de 15 % minimum dans les sites partenaires.

4 catégories de partenaires sont concernées : châteaux et monuments ; sites nature et loisirs ; musées et maisons d'artistes ; spectacles et événements.

Perspective(s) :

Le principe retenu est celui d'une extension au Département des Hauts-de-Seine en 2020 du Pass Malin, déployé au sein du Département des Yvelines depuis 2018.

3.3.3. Développer le slow tourisme

En termes de circulations douces, trois grands itinéraires cyclables traversent les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines : La Véloscénie, l'Avenue Verte London Paris et La Seine à Vélo dont l'inauguration est prévue en 2020. En 2019, plusieurs actions de communication, de promotion et de commercialisation ont été mises en place.

Afin de poursuivre le travail engagé sur le parcours de la Véloscénie et d'enclencher une phase de développement et de promotion plus active, une nouvelle convention de partenariat vient d'être signée pour 4 années, de 2019 à 2022.

3.4. La transition énergétique



3.4.1. L'efficacité énergétique, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptabilité des logements des parcs public et privé

Le soutien du Département se traduit par des aides à la création de logements sociaux plus économes, par l'amélioration de la performance énergétique du parc existant public et privé, et par l'adaptation des logements aux besoins spécifiques de leurs occupants.

3.4.1.1. Le parc public

En 2019, 86 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu la certification Qualitel Habitat & Environnement et chaque construction neuve subventionnée dépasse le niveau de performance énergétique inscrit dans la réglementation thermique 2012 qui fixe des exigences de moyens, de résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie.

Le Département soutient également, dans le cadre du programme annuel d'aide à l'amélioration générale du patrimoine, l'office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, et la Société coopérative Hauts-de-Seine Habitat. L'aide totale s'élève à 10 M€ pour l'année 2019. 80 % de cette aide sont destinés à l'amélioration de la performance énergétique du parc.

3.4.1.2. Le parc privé

En 2019, 603 logements ont été aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé pour un montant total de 656 K€. 63 % des dossiers de travaux financés sont des travaux de copropriété et 37 % des travaux privés.

En intervenant sur le parc privé, le Département poursuit plusieurs objectifs :

- **Prévenir l'apparition de copropriétés dégradées sur son territoire**

Les aides départementales permettent à des propriétaires modestes d'assumer des travaux importants dans les parties communes tels que des changements de menuiseries, de réseaux, des réfections de toiture, ou des ravalements avec isolation thermique, ou des travaux d'éradication du plomb, notamment dans des copropriétés dégradées ou faisant l'objet d'arrêtés de péril ordinaire ou d'insalubrité.

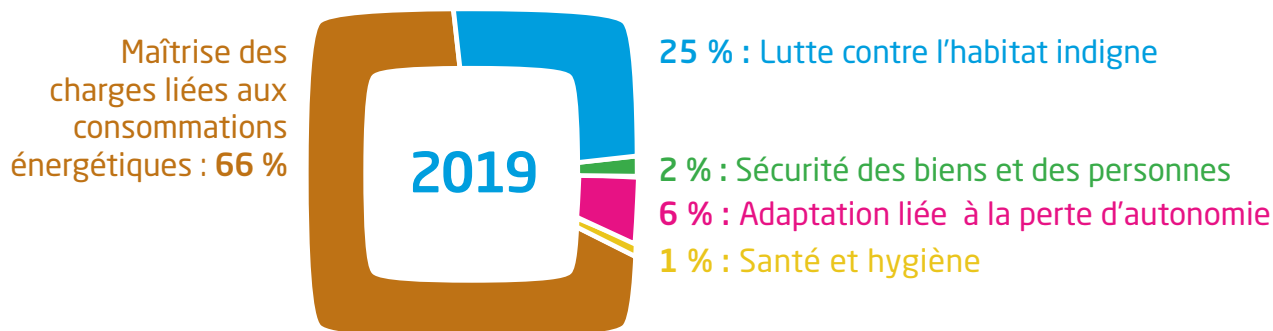
- **Garantir la durabilité sociale des logements en les adaptant aux besoins spécifiques de leurs occupants**

Dans le cadre de travaux dits privatifs ou de copropriété, les propriétaires hauts-séquanais modestes sont accompagnés dans l'amélioration de leur habitat que ce soit en matière de performance énergétique ou de sécurisation. Ces aides favorisent le maintien des propriétaires-occupants concernés dans leur logement dans des conditions de vie décentes.

- **Améliorer la performance énergétique du patrimoine ancien**

Le soutien départemental à l'amélioration de l'habitat privé permet à des ménages modestes d'assumer le coût de travaux privatifs ou de copropriété. En fixant une priorité sur l'amélioration de la performance énergétique des logements (travaux d'isolation de toiture et en façade, de changement de système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ou encore de remplacement de menuiseries), le Département favorise la maîtrise des charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.

Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées en 2019 relatives aux parties communes et/ou privées (APA Habitat comprise)



La typologie des travaux est conforme aux axes prioritaires du règlement départemental des aides à l'amélioration de l'habitat privé adopté en Commission permanente du 14 mars 2016.

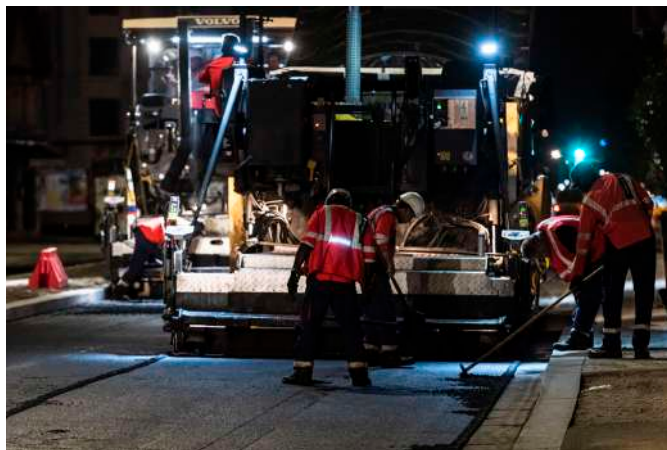
La part de travaux concourant à la maîtrise des charges représente 66 % des logements financés. Les natures de ces travaux en faveur d'une réduction des consommations énergétiques sont : les bouquets de travaux dans 55 % des cas, l'isolation thermique par l'extérieur pour 35%, le changement des menuiseries pour 5 %, le changement de chaudière ou l'installation d'un autre mode de chauffage pour 3 % et 2 % sont affectés à l'isolation de la toiture.

3.4.2. Une administration exemplaire : à la recherche de performance énergétique

3.4.2.1. Les techniques alternatives économes en énergie pour l'aménagement des infrastructures routières

Depuis 2005, les enrobés tièdes sont privilégiés lors des travaux de voirie. Ce procédé permet de faire des économies d'énergie de 15 % car la température du bitume utilisé est moins élevée. Les émissions de gaz à effet de serre sont quant à elles réduites de 30 %.

En 2019, un linéaire de 9,7 km d'enrobés tièdes a été mis en place sur les routes départementales lors de 28 opérations.



Mise en œuvre d'enrobés RD906 à Clamart © Sennse-CBadet

3.4.2.2. La rénovation de l'éclairage public des ouvrages de voirie

La mise en œuvre de sources LEDs, moins énergivores et plus durables, pour l'éclairage public sur la voirie départementale et dans les projets de tramways continue. En 2019, de nouvelles opérations d'éclairage public 100 % LEDs ont été réalisées sur le territoire (11 communes) et sur le boulevard circulaire à la Défense.

Par ailleurs, les travaux de rénovation de l'éclairage public se poursuivent sur les axes routiers départementaux (souterrains inclus) dont l'éclairage est considéré comme vétuste, tant par le mauvais niveau d'éclairage de la voie que par la dangerosité des équipements en place (usure des pieds de candélabres, non-conformité de certaines installations électriques).



Lampadaires « LED » sur la RD906 à Clamart © Sennse CBadet

3.4.2.3. La construction de l'immeuble de bureaux intégré au bâtiment Paris La Défense Aréna

L'immeuble de bureaux, intégré au bâtiment Paris La Défense Aréna, a été construit en recherche d'une certification du label HQE, tout en respectant l'ambition énergétique du label BBC-Effinergie, tel que défini dans l'arrêté du 8 mai 2007.

Le suivi des consommations sur l'année 2019 montre une réduction brute des consommations de presque 80% sur les besoins en chaud et en froid, comparativement à l'ancien hôtel du Département (630 MWh en 2019, contre 3065 MWh en 2017).

Aussi, la performance énergétique de ce nouveau bâtiment s'établit aux environs de 175kWh/m².an pour l'année 2019, alors qu'elle était de plus de 420kWh/m².an sur l'ancien hôtel du Département.

Les consommations électriques suivent également cette performance, permettant une économie sur la facture énergétique globale de presque 540k€ par année.

3.4.2.4. L'amélioration des contrats d'exploitation et de maintenance sur le patrimoine départemental

Conscient que l'efficacité énergétique passe par un meilleur pilotage des contrats d'exploitation et de maintenance, le Département a intégré des clauses d'intéressement dans ses contrats d'exploitation. Les mainteneurs sont donc intéressés afin d'améliorer le pilotage des installations de chauffage.

En 2019, ces clauses ont permis de maintenir les résultats obtenus en 2018 sur les collèges, notant une baisse des consommations d'environ 1%, tandis qu'une économie de presque 3GWh était observée sur les bâtiments hors scolaires, soit une amélioration d'environ 20% sur le gaz. Cette économie représente un gain de 707 tonnes de CO₂ sur l'année.

Le Département déploie sa stratégie de mise en œuvre des contrats de performance énergétique sur l'ensemble des collèges. En 2019 le premier contrat englobant 62 collèges a permis la réalisation de travaux sur 16 d'entre eux. Il s'agit principalement de travaux portant sur les installations d'éclairage, des chaufferies, mais également des systèmes de ventilation.

Perspective(s) :

Les économies seront mesurées à l'issue de la première période de garantie, au second semestre 2020.

Une vingtaine d'autres établissements est concernée par un second contrat, actuellement en consultation, intégrant un plus grand nombre d'intervention touchant au bâti.

Perspective(s) :

Le démarrage de ce deuxième contrat est prévu en 2021.

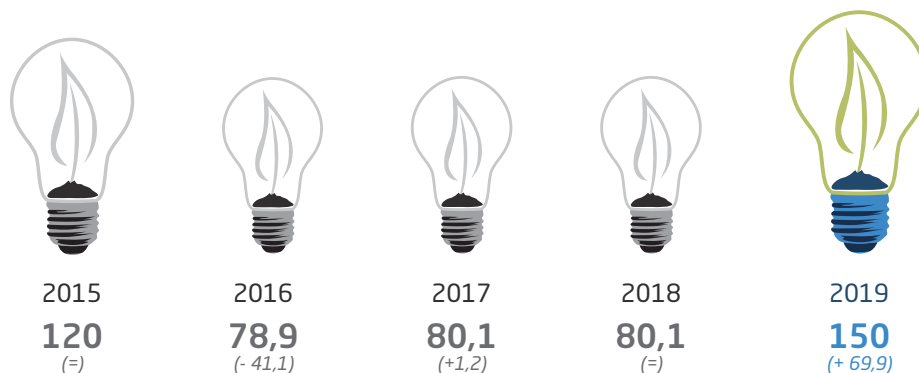
3.4.2.5. La valorisation des économies d'énergie à travers la capitalisation de Certificats d'économie d'énergie (CEE) à moyen terme

Le Département déposera au courant de l'année 2020, un dossier auprès des partenaires chargés d'instruire les CEE pour son compte. Le montant attendu sur l'année 2019 dépasse les 70GWh Cumac (cumulés et actualisés), grâce aux opérations conduites en contrat de performance énergétique. En équivalent cette économie représente la consommation annuelle en gaz pour l'ensemble du parc des bâtiments du Département.

Perspective(s) :

L'engagement en volume de CEE valorisables pour le Contrat de Performance Energétique, pour 62 collèges, s'élève à environ 362 GWh cumac. Cet engagement sera délivré au fur et à mesure de la réalisation des travaux. D'autres opérations seront également valorisées, à travers le dispositif des CEE, notamment les prochains marchés de contrat de performance énergétique (CPE).

Nombre de Certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés (en GWh cumac)



La valeur avancée en 2019 est en cours de validation (dossier en instruction). Elle sera consolidée en 2020.

3.4.2.6. La consommation d'électricité d'origine renouvelable

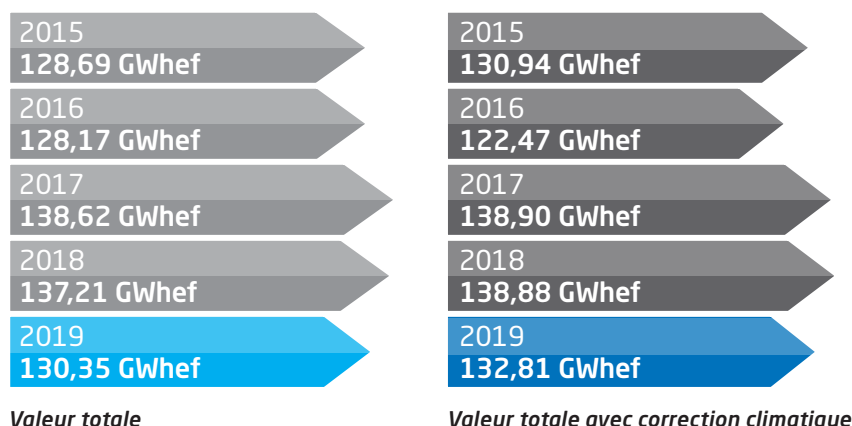
Dans le cadre des marchés d'approvisionnement énergétique, confiés au SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication), le Département a fait le choix d'une électricité à 100% d'origine renouvelable, certifiée par garantie d'origine. En 2019 c'est donc l'intégralité de sa consommation d'électricité, soit presque 52GWh, qui est produite ou compensée par ses fournisseurs à partir des sources renouvelables (hydraulique, éolien, photovoltaïque, etc.).

3.4.2.7. La consommation énergétique du patrimoine bâti

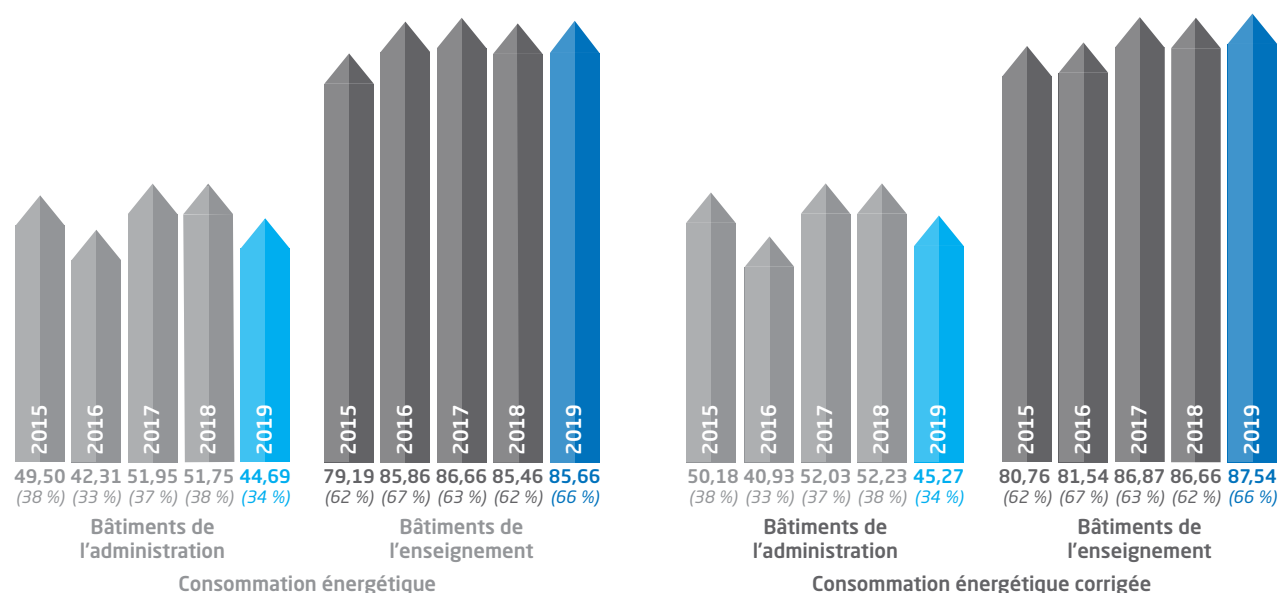
Le Département a repris le paiement en direct des dépenses énergétiques des collèges en début d'année 2017, ce qui permet une meilleure connaissance de la dépense. La consommation énergétique pour l'année écoulée, s'établit à presque 134 GWh, dont 3 GWh pour la part éclairage public et feux de signalisation.

Ce résultat démontre une légère amélioration des résultats sur 2019, comparativement à 2018, évaluée à environ 5 % sur les collèges et les bâtiments départementaux. Les deux tiers de ce gain proviennent de l'abandon de l'exploitation de l'Hôtel du Département rue Soufflot au profit de l'Arena.

Consommation énergétique totale des bâtiments (yc. collèges et sans éclairage public) en GWhcf



Consommation énergétique des bâtiments de l'administration et de l'enseignement (sans éclairage public) en GWhcf



Les données chiffrées ont été consolidées sur les années précédentes.

La correction climatique permet de réajuster les consommations énergétiques en fonction d'une année de référence. Les saisons étant plus ou moins chaudes suivant les années, ce réajustement est nécessaire pour comparer les années entre elles.

3.4.2.8. L'optimisation énergétique du parc informatique

En 2019, la démarche de Green IT, ou informatique durable, avec un système d'optimisation énergétique du poste de travail, a été poursuivie et renforcée.

Cette démarche procure un triple bénéfice. Elle permet en effet de réduire la consommation électrique du parc en procédant à des mises en veille renforcées en fonction de l'usage et à des extinctions planifiées aux horaires non travaillés. Elle permet également de procéder aux mises à jour du poste de travail pendant les horaires non travaillés et ainsi rendre ces opérations transparentes pour l'utilisateur. La modernisation du parc informatique en ordinateurs portables moins énergivores que des postes fixes a également été intensifiée.

Perspective(s) :

Une nouvelle étape va être franchie à la fin du premier trimestre 2020 en élargissant l'accès au portail à une autre direction et qui devient donc une démarche transverse.

De nouvelles fonctions de communication ont été déployées directement sur le poste de travail, étoffant l'offre déjà en place et proposant une plus grande souplesse dans les échanges et le travail

d'équipe, en particulier dans des contextes d'éloignement géographique (messagerie instantanée Jabber, softphone, service de conférence Web, visio-conférence...). Le service de visio-conférence va être modernisé afin de faciliter son expansion. Par ailleurs, le service de messagerie instantanée Jabber ainsi que le mode softphone associé se sont grandement développés.

Ces nouveaux outils permettent ainsi de limiter les déplacements des agents, tout en facilitant leurs échanges.

3.5. L'indice de positivité du Département des Hauts-de-Seine



En 2019, et pour la seconde année consécutive, le Département des Hauts-de-Seine a fait calculer son « indice de positivité ». Créé en 2013 par L'Institut de l'Économie Positive, cet indice combine vingt-cinq indicateurs relatifs à l'environnement, à l'inclusion, au cadre de vie, à la gouvernance et à la démocratie locale pour mesurer la performance des territoires et des entreprises sous l'angle d'une croissance « positive, durable et inclusive ».

Pour cette seconde année, le Département des Hauts-de-Seine améliore son score et obtient un indice de 74 % soit une augmentation de 2 % par rapport à 2018, soit le meilleur score parmi l'ensemble des pays de l'OCDE et des entreprises évalués. Ce score confirme les fondamentaux de l'attractivité du territoire haut-séquanais mis en exergue l'année dernière (cadre de vie, économie productive, haut niveau de services...) et valorise à nouveau les nombreuses initiatives du Département dans les domaines analysés (haut niveau d'investissements, politiques environnementales, gouvernance...).

Deux thèmes ressortent plus particulièrement du calcul de l'indice de positivité : les dimensions « environnement positif » (86,7 %) et « dynamique positive » (82,2 %). Ces excellents scores témoignent de l'ampleur des interventions menées depuis 30 ans par les collectivités territoriales, au premier titre le Département, pour réhabiliter en profondeur l'environnement et le cadre de vie des Hauts-de-Seine.

PARTIE 4

POUR UNE ADMINISTRATION INNOVANTE ET RESPONSABLE

Le Département, composé de 5300 agents, met en œuvre les politiques votées par son Conseil d'élus, dans le cadre de ses compétences dévolues par la loi. L'administration est organisée en 4 pôles opérationnels au service des usagers :

- Le pôle solidarités
- Le pôle éducation, sports et construction
- Le pôle attractivité, culture et territoire
- Le pôle logement, patrimoine et partenariats.

A ceux-ci, s'ajoutent 4 pôles fonctionnels :

- Le pôle communication
- Le pôle ressources humaines et financières
- Le pôle commande publique et logistique
- Le pôle évaluation, organisation et méthodes.

Le Département des Hauts-de-Seine met à l'honneur 3 valeurs inhérentes à sa mission de service public : la proximité, la solidarité et l'innovation. Aussi, en dehors de ses 5 sites centraux sur Nanterre, le Département rayonne sur tout le territoire, au plus proche des Hauts-séquanais, grâce à ses 98 collèges et 150 autres sites extérieurs (pôles sociaux, musées, jardins, parcs sportifs...). Investi de missions d'intérêt général portant une forte dimension sociale, il doit être en capacité de délivrer un service de qualité pour tous, et à plus forte raison, en temps de crise, aussi dure et inattendue soit-elle. Cette capacité à réagir lorsque l'économie de son territoire, la qualité de son environnement ou la santé de ses habitants sont malmenés, impose une robustesse et une résilience à toute épreuve. Pour cela, le Département s'appuie sur des forces qu'il a su développer et entretenir depuis sa création : une rigueur budgétaire et une bonne santé de ses finances (confirmée par la note maximale « AA perspective stable » de l'agence de notation Standard&Poor's) ; un investissement constant dans la formation professionnelle de ses agents et de leurs conditions de travail ; et une innovation permanente de ses outils et méthodes qui permettent de dispenser les services publics, de façon plus sûre, plus rapide et plus transparente. En outre, le Département assure sa permanence et sa mutabilité dans une logique de réduction de son impact environnemental. Une consommation plus responsable et une meilleure gestion de ses déchets sont mis à contribution et convergent vers un objectif d'envergure, de réduction des gaz à effet de serre.



4.1. Des finances saines et durables



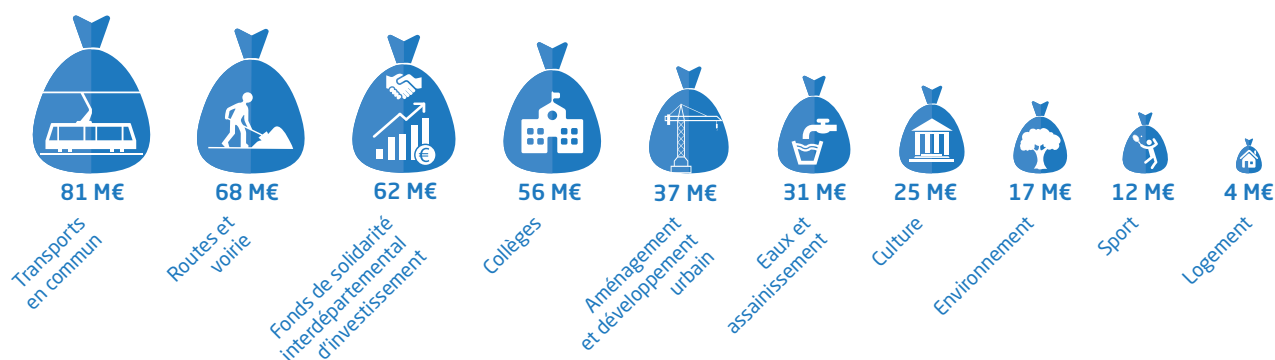
4.1.1. L'affirmation de politiques volontaires de solidarité et d'investissement

En 2019, les dépenses du Département s'élèvent à 1,9 Md€ (hors dette, Fonds national de garantie individuelle de ressource, provisions et Très haut débit), dont 1,46 Md€ en fonctionnement et 454 M€ en investissement.

La solidarité reste la mission première du Département, qui y a consacré près de 830 M€ en 2019 en agissant auprès des personnes handicapées, des personnes âgées, des familles en difficulté ainsi que des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA.)

Le développement des transports en commun représente le premier poste d'investissement du Département avec 84 M€, afin de permettre aux Hauts-séquanais de disposer d'options de mobilité durables et efficaces.

Les principaux postes d'investissement du budget du Département en millions d'euros (M€)



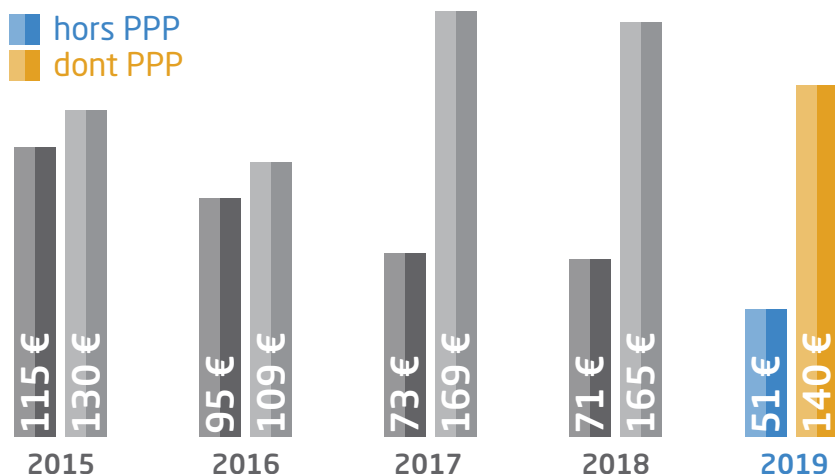
4.1.2. Une politique d'endettement orientée vers un développement durable

L'encours de dette du budget départemental s'élève à 84 M€ au 31 décembre 2019, représentant un net désendettement par rapport à l'année précédente (- 31 M€). La dette consolidée avec les partenariats public privé (PPP) du collège Pompidou à Courbevoie et de la Seine Musicale s'élève à 228 M€ (- 39 M€).

Le Département a néanmoins emprunté en 2019 sur le budget annexe d'assainissement afin de financer le programme d'investissement effectué sur le réseau d'assainissement, notamment dans le cadre des travaux préparatoires à l'aménagement des lignes de tramways T1 et T10. Dans ce but, le Département a souscrit un prêt vert, pour un total de 4 M€. Ce produit financier vient souligner l'impact positif pour l'environnement des actions entreprises par le Département sur son réseau d'assainissement. Il contribue également à une finance plus responsable, la banque ciblant des investisseurs qu'elle considère « éthiques » en ce qu'ils « se préoccupent des projets sous-jacents et de leurs impacts environnementaux dans leurs choix d'investissement ». Les prêts verts sont en effet refinancés via des obligations vertes (ou « green bonds »). L'encours du budget annexe d'assainissement s'élève ainsi au 31 décembre 2019 à 32 M€ (+ 19 M€ par rapport à 2018).

La capacité de désendettement du Département, indicateur rapportant la dette à son épargne annuelle, s'élève pour les deux budgets confondus à 0,6 années en 2019, en stabilité par rapport à 2018, ceci illustrant son faible endettement.

Montant de la dette par habitant avec et sans les Partenariats public-privé (PPP)



Le Département accélère son désendettement en 2019 avec deux remboursements anticipés et la dernière échéance d'un important contrat.

4.2. Une commande publique responsable



4.2.1. L'obtention du label Relations fournisseurs et achats responsables

Le Département a été la première collectivité territoriale à obtenir le label Relations fournisseurs et achats responsables en 2017. Ce label délivré par le Conseil national des achats distingue les entreprises et entités publiques qui ont démontré des relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. La poursuite des axes d'amélioration définis dans le plan de progrès a permis au Département de passer la deuxième revue annuelle en 2019.

4.2.2. La carte d'achat

La carte d'achat est un mode de paiement rapide pour les achats récurrents utilisé pour cinq marchés de fournitures et de services. Le Département a utilisé ce biais pour réduire son empreinte carbone en mutualisant les commandes des différents sites et par pôle afin de réduire le nombre de livraisons. Le nombre de transactions a diminué de 28% en 2019.

4.2.3. L'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics

4.2.3.1. Les clauses sociales

En 2019, le Département poursuit sa mobilisation des clauses sociales dans ses marchés publics en retrouvant le niveau de 14 % dans les marchés notifiés de 2017, contre 12 % en 2018.

Part de clauses sociales (%) dans les marchés publics hors procédure adaptée < 25 000 € HT)

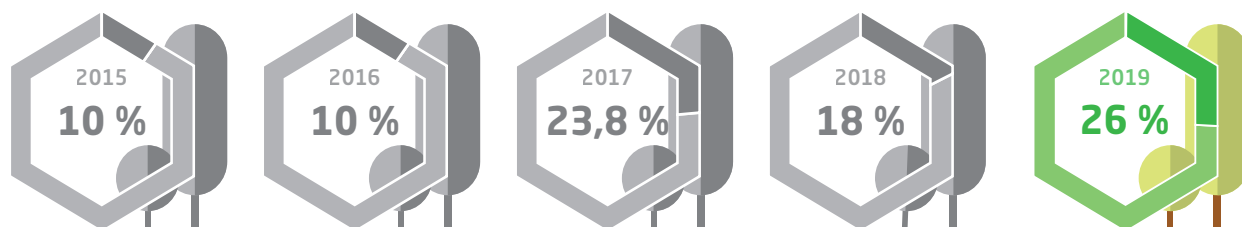


4.2.3.2. Les clauses environnementales

Le volet environnemental est formalisé au sein de politique achat du Département. A ce titre, le Département a mis en place une stratégie d'achats dans laquelle la question de l'environnement est très prégnante.

En 2019, sur tous les segments d'achat, 26 % des marchés supérieurs à 25 000 € HT intègrent des clauses environnementales.

Part de clauses environnementales (%) dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)



La volonté du Département d'intégrer des clauses sociales et environnementales reste constante. La part des marchés comportant une clause environnementale repart à la hausse en 2019 et connaît son plus haut taux depuis 2015.

4.2.3.3. Les marchés publics de travaux d'infrastructures routières et de transport en commun

En 2019, pour la sixième année consécutive, les marchés de travaux de voirie et tramways comportent des clauses sociales et environnementales, quelle que soit la nature des chantiers : aménagement de tramways, requalification de voirie, rénovation de l'éclairage public, entretien des ouvrages d'art, réfection de chaussées.

Le Département a souhaité notamment renforcer son engagement dans la réduction des nuisances de chantiers impactant les riverains et les usagers, en coordination étroite avec les communes concernées. Le guide de bonne tenue des chantiers d'infrastructures a été élaboré de façon transversale. Il est utilisé par l'ensemble des directions métiers concernées.

L'intégration des engagements de ce guide dans les pratiques du Département a poursuivi son développement en 2019, notamment en intégrant des clauses et des pénalités spécifiques dans les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux. Dans le cadre du suivi de chantier, un outil dédié permet de contrôler mensuellement la bonne mise en œuvre des prescriptions pendant toute la durée des travaux.

Concernant les chantiers de tramways, la tenue des chantiers fait l'objet d'une notation mensuelle des prestataires par le maître d'œuvre qui, si elle n'atteint pas le niveau requis dans le marché, expose le titulaire à des sanctions financières.

Depuis plusieurs années, des clauses et pénalités types relatives au recyclage des déchets sont à intégrer systématiquement dans les pièces des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

4.2.3.4. Les marchés de travaux de berges et d'assainissement

Chaque fois que la nature des travaux le permet, des clauses sociales visant à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA sont intégrées dans les marchés. Les entreprises s'engagent à honorer un certain nombre d'heures d'insertion. Le Département a mis en place un dispositif d'accompagnement des entreprises afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche.

Par ailleurs, à chaque marché relatif à des travaux de berges et/ou d'assainissement est annexé un cahier des clauses environnementales pour les chantiers, à valeur contractuelle. Ce document comprend tout un ensemble de prescriptions particulières prenant en compte l'environnement du chantier pour protéger la santé humaine, prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air, limiter les nuisances, préserver les ressources naturelles, les sites et les paysages, maîtriser la collecte, le transport, l'élimination et la valorisation des déchets et éviter les réclamations des riverains ou du public. L'application de pénalités financières est prévue dans les marchés en cas de non-respect de ces dispositions.

4.2.3.5. Les marchés des outils de communication

Le pôle communication intègre des clauses sociales et environnementales dans ses marchés. C'est le cas du marché de tractage et dépôt d'outils de communication ou encore le marché de la distribution du magazine départemental HDS Mag.

Les marchés de boitage de documents ponctuels et de la publication HDS Mag spécifient le devoir social des prestataires avec lesquels le Département travaille.

Le marché des objets promotionnels comprend également une clause environnementale demandant aux prestataires d'expliquer les mesures qu'ils mettent en œuvre pour la gestion des emballages, les déchets et le transport dans une visée de réduction de l'impact environnemental.

Le Département travaille également avec des établissements de service d'aide par le travail (ESAT). Ces organismes ont pour mission de donner aux personnes handicapées un accès à la vie professionnelle et de mettre en place les conditions de travail adéquates. Ils dispensent également les soins médicaux nécessaires au personnel en perte d'autonomie et aménage les activités professionnelles à leurs besoins spécifiques.

Le magazine trimestriel L'Abeille, à destination des jeunes, est retranscrit en braille par un ESAT. L'ESAT retenu par le Département dans le cadre de son marché de mise sous pli des documents, mène également une politique de responsabilité sociale et environnementale (qualité du recyclage et optimisation du transport).

4.3. La gestion des ressources humaines : favoriser l'évolution professionnelle



4.3.1. Le développement des compétences par la formation

L'année 2018 s'était achevée sur la perspective du déploiement du logiciel Neeva formation en 2019 afin d'automatiser un certain nombre de tâches et de mieux piloter l'activité formation. Le temps gagné permettra à l'Unité Formation et Evaluation de se consacrer à des actions à plus forte valeur ajoutée, comme par exemple, la recherche d'outils pédagogiques plus innovants et le développement de la transversalité au sein de la DRH afin d'anticiper les besoins en formation à moyen terme de notre collectivité.

Le plan de formation 2019 a été articulé autour de cinq orientations majeures :

- 1. Le développement des compétences managériales :** L'Université du Management a été lancée. La 1ère promotion s'est réunie fin mai à l'occasion d'un événement de lancement organisé dans l'espace Grande Arche de l'hôtel de la défense. Fin 2019, 180 cadres étaient en formation. Il est prévu de former en deux ans environ 500 managers et chefs de projet, soit cinq promotions entre juin 2019 et Juin 2020.

Perspective(s) :

Le premier événement de clôture sera organisé en 2020, au cours duquel les stagiaires de la première promotion, réunis en équipes opérationnelles, présenteront leurs projets. En effet, deux des quatre objectifs de ce dispositif étaient la transposabilité immédiate des acquis en formation sur des projets et la capacité à apprendre différemment en intersessions.

L'évaluation de l'Université du Management (UM) se fait à la fois sur la qualité de ce dispositif de formation, ainsi que sur l'évolution des pratiques et de la culture managériales au sein de la collectivité.

Cette évaluation s'effectue, notamment, au regard des 4 rôles clefs définis par le référentiel managérial (visionnaire, pilote, développeur, animateur), des 4 valeurs de l'Université du Management (confiance, coopération, exemplarité et engagement), et des 3 thématiques développées par l'UM (innovation, transformation et transversalité).

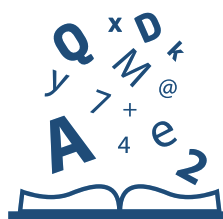
Plusieurs questionnaires sont adressés aux managers tout au long du parcours de formation.

Perspective(s) :

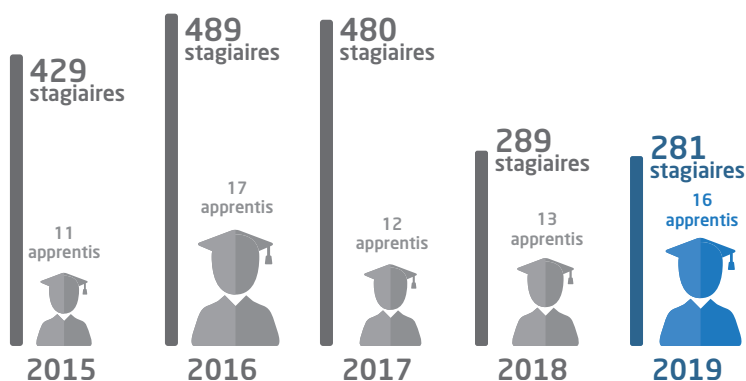
Dès 2020, des ateliers thématiques seront organisés en parallèle, afin d'approfondir des thématiques et de compléter les résultats des différents questionnaires.

2. **Le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises**, afin de maintenir et développer le niveau de technicité reconnu au Département, avec des sujets tels que la professionnalisation de l'accueil en lien avec la mise en place de la gestion relation citoyen et visant notamment le public en situation de handicap, le partage d'un référentiel commun en matière d'évaluation des situations en protection de l'enfance, les formations sur les progiciels métier, etc...
 3. **L'accompagnement des parcours professionnels des agents de la collectivité**, à travers les actions de préparations aux concours et examens professionnels, ainsi que les plans de formation individualisés élaborés pour les agents en situation de reclassement professionnel. Le Département a également confirmé les orientations et le cadrage budgétaire du compte personnel de formation mis en place en 2018, pour les agents ayant un projet professionnel différent de leurs fonctions actuelles. Sur 18 demandes instruites au titre du CPF en 2019, 13 accords ont été émis.
 4. **L'accroissement de la maîtrise des savoirs fondamentaux**, en matière d'apprentissage du français en contexte professionnel, d'achat public et de finances publiques, de bureautique, d'archivage.
 5. **Le respect des obligations statutaires et réglementaires**, comprenant notamment les actions en matière d'hygiène et de sécurité, telles que la sécurité incendie, les premiers secours, les habilitations et autorisations de travail, ou encore les risques professionnels comme l'hygiène alimentaire en restauration collective. Une convention de groupement avec le Département des Yvelines et l'Établissement public interdépartemental permet de mutualiser les actions. En 2019, 741 agents ont été formés sur ce thème pour les agents du Département et des collèges.
- Afin de répondre à la Circulaire du 02 octobre 2018, relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours, une nouvelle action de formation est mise en œuvre et sera animée par deux formateurs internes qualifiés dans ce domaine.

Nombre de jours de formation et nombre d'agents concernés par les jours de formation



Nombre de stagiaires et d'apprentis en formation



L'accès pour les agents à des modalités pédagogiques plus innovantes est généralisé (formations CNFPT à distance (plateforme Formadist, MOOC). Il s'agit de favoriser l'autonomie des agents et le travail collaboratif, tout en réduisant les déplacements et en ouvrant un accès plus large à des ressources documentaires plus variées. La partie en distanciel prend ainsi de plus en plus d'importance pour les préparations concours, en priorité pour les catégories A et B.

Perspective(s) :

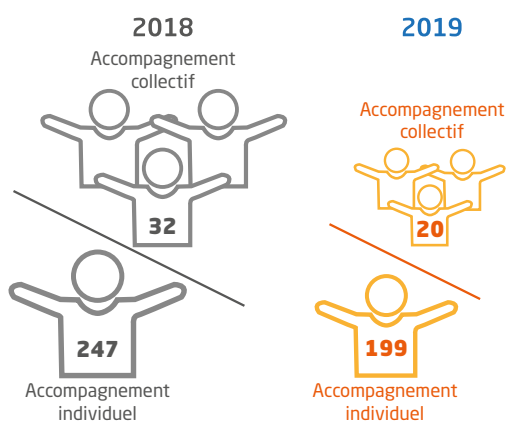
Pour le secteur social, la formation continue des personnels experts de la protection de l'enfance fera l'objet d'une attention particulière, pour permettre à tous de mettre à jour, d'élargir leurs connaissances (juridiques, retours d'expériences.) et, de se familiariser avec les postures et les pratiques professionnelles souhaitées sur le terrain.

La mise en œuvre du nouveau logiciel de compétences, NEEVA, portera en 2020 sur la partie consacrée à la formation, permettant un accès plus fluide pour les directions et pour les agents aux inscriptions et au suivi des formations, en particulier aux formations CNFPT, déjà accessibles par voie dématérialisée sur une plateforme dédiée.

4.3.2. L'accompagnement des agents dans leur parcours professionnel

En 2019, 199 agents ont été accompagnés individuellement par les conseillères en évolution professionnelle. Ils ont reçu une aide dans leur orientation professionnelle, leur retour/maintien à l'emploi pour raison de santé ou la mise en œuvre de leur projet professionnel. Parmi eux, 27 agents ont été accompagnés dans le cadre d'un reclassement ou d'un repositionnement professionnel pour raison de santé.

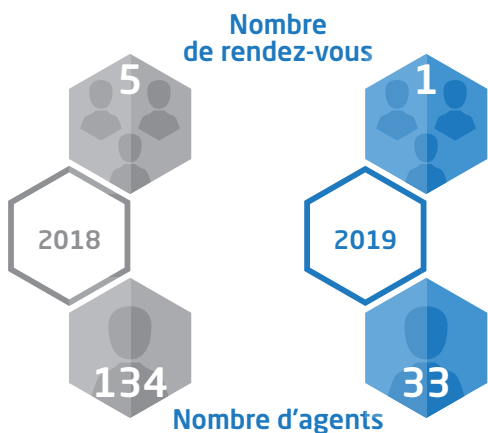
Nombre d'agents accompagnés dans leur évolution professionnelle



5 Ateliers Collectifs ont été organisés. Ils ont permis à 20 participants de bénéficier de conseils sur la rédaction de leur CV, lettre de motivation et l'entretien de recrutement.

De plus, 33 agents ont participé à un Rendez-Vous de la Mobilité autour du métier de gestionnaire comptable. Ils ont ainsi pu découvrir concrètement ce métier et, pour certains, participer à une immersion d'une demi-journée.

Les Rendez-vous de la mobilité



Par ailleurs, cette année, la direction des ressources humaines a piloté la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accompagnement des reclassements pour les agents reconnus inaptes à l'exercice de leur fonction : la PPR (Période de Préparation au Reclassement). Instaurée par le décret n°2019-172 du 5 mars 2019, la PPR vise à favoriser le maintien dans l'emploi des agents par la construction d'un parcours professionnel adapté.

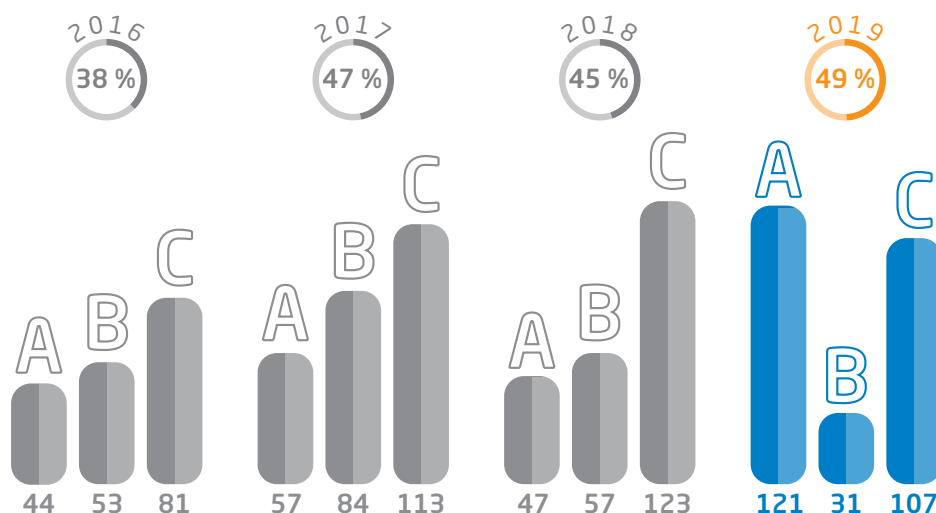
Perspective(s) :

Une convention-type a ainsi été formalisée pour une approbation en janvier 2020. Le dispositif est applicable depuis janvier 2020 pour les agents du Département.

4.3.3. L'encouragement à la diversification du parcours professionnel à travers la mobilité interne

Au cours de l'année 2019, 259 agents ont bénéficié d'une mobilité interne. Ainsi 48,5 % des recrutements sont issus des mobilités internes.

Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A, B et C et part des mobilités internes dans les recrutements



Les variations observées pour 2019 en catégorie A sont principalement dues à la réorganisation du pôle Solidarités.

4.3.4. L'accompagnement au maintien dans l'emploi

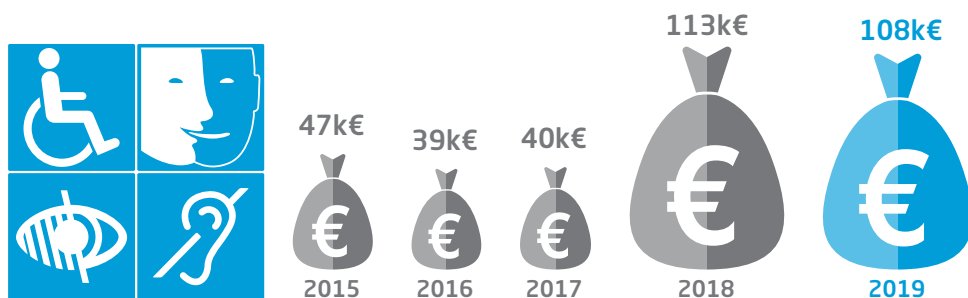
> ZOOM

Pour l'inclusion professionnelle des agents en situation de handicap

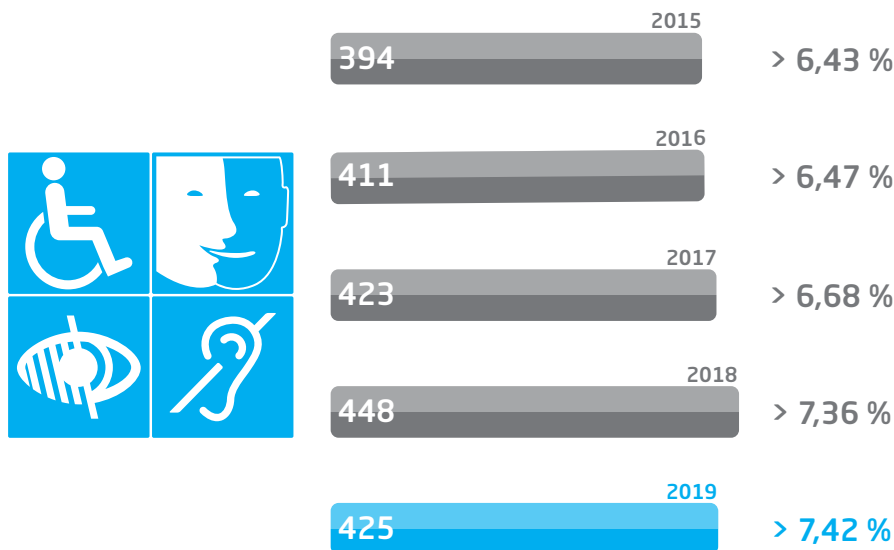
Fidèle à ses missions et à sa vocation de venir en aide aux plus fragiles, le Département s'investit dans l'accompagnement de ses agents en situation de handicap. Ainsi, le maintien au travail des bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sein de la collectivité a été amélioré. C'est le résultat du travail mené afin de trouver les solutions les mieux adaptées à chaque situation, le cas échéant en investissant dans des équipements comme des solutions de traduction instantanée pour les agents sourds et malentendants ou dans des longues formations pour devenir employé administratif et d'accueil dans le cadre de procédure de reclassement professionnel d'agents techniques. La dépense relative à l'accompagnement dans l'emploi des agents (prothèses auditives, transports, interprétariat en langue des signes, auxiliaire de vie, ...) s'est établie à 107,9 K€ pour 2019.

D'un point de vue quantitatif, le taux d'emploi légal du Département est en progression constante depuis plusieurs années et s'établit désormais à 7,42 %, très nettement au-dessus de la moyenne de la fonction publique territoriale (6,17 %) et du taux d'obligation d'emploi fixé à 6 %. Cette progression s'explique par un accompagnement continu des agents susceptibles d'être reconnus travailleurs handicapés.

Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés en k€



Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi et taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) au mois de mai de l'année en %

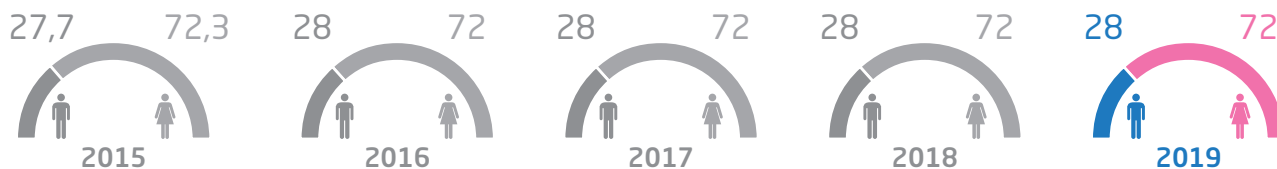


4.3.5. La mixité des effectifs

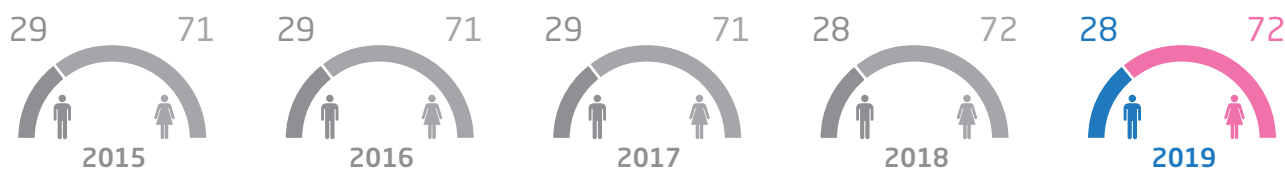
Les femmes représentent 72% des effectifs totaux au sein du Département des Hauts-de-Seine. Elles occupent 72% des postes de catégorie A dont 54% des fonctions d'encadrement.

Les femmes sont toujours très majoritaires dans les filières médico-sociale (94%) et administrative (84%). En revanche, la proportion des femmes est moindre dans les filières techniques (48%), culturelle (35%) et sportive (23%).

Part des femmes dans les effectifs (%)



Part des femmes dans les postes de catégorie A (%)



4.4. La modernisation de l'administration départementale



4.4.1. Un environnement de travail modernisé

Après l'installation du nouvel Hôtel du Département à l'Aréna et l'ouverture du pôle social de Villeneuve-la-Garenne en 2018, l'ouverture d'un pôle social à Châtillon a permis de continuer de proposer un nouvel environnement de travail plus ouvert et plus propice aux échanges favorisant le travail en équipe et le décroisement entre les services.



Environnement de travail du pôle social à Châtillon ©CD92/J. Brechler

Les nouveaux locaux sont dorénavant dotés de nouveaux bureaux plus fonctionnels, d'un service d'éditique moderne et performant fonctionnant en réseau, de nouveaux espaces de détente et d'espaces de coworking pour

encourager le mode de travail collaboratif et libérer la créativité des équipes. Les salles de réunions, réservables via la messagerie, sont équipées afin de permettre l'organisation de conférences téléphoniques ou de vidéos conférence, ce qui permet de réduire le nombre de trajets professionnels, d'optimiser le temps de travail des agents et de faciliter l'organisation des réunions.

4.4.2. Le déploiement du télétravail pour les agents

L'année 2019 a également été marquée par la généralisation du télétravail suite au succès de l'expérimentation. Au regard de l'expérimentation du télétravail du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018 inclus qui a concerné 85 agents, le Département a décidé sa généralisation avec une prise d'effet à compter du 1er janvier 2019. Ce dispositif contribue à la réduction des déplacements domicile-travail et à une meilleure conciliation vie professionnelle/vie privée.

Au 31 décembre 2019, le Département comptait 523 télétravailleurs.

Nombre d'agents en télétravail



Perspective(s) :

Le système informatique en fonction et ses outils opérationnels développés pour le télétravail a permis de réagir rapidement lors du confinement lié à la COVID-19. Un déploiement massif a pu être effectué pour garantir une continuité du service public, au-delà des exigences du plan de continuité d'activité. 5430 licences Teams ont été déployées, utilisées quotidiennement par 1 900 agents ; 1040 licences VPN supplémentaires ont été activées ; plus de 700 ordinateurs portables ont été affectés ; 440 accès à des bureaux virtuels (Citrix) ont été ouverts et 1060 lignes softphone activées.

4.4.3. La dématérialisation des outils et démarches administratives

4.4.3.1. La chaîne comptable

> ZOOM

La transmission dématérialisée de la chaîne comptable

En vertu de l'article 108 de la loi NOTRe du 7 août 2015, le Département doit depuis le 1er janvier 2019 transmettre à la paierie départementale de manière dématérialisée l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ses dépenses et de ses recettes.

Aussi, la dématérialisation de la chaîne comptable a débuté dès 2017 avec la réception de factures électroniques par le biais du portail mis en œuvre par l'État (Chorus Pro). Elle s'est poursuivie avec le recensement de l'ensemble des pièces justificatives de dépenses et de recettes en 2019 validé par la paierie départementale, avant paramétrage du système d'information financier par l'administration. Enfin, un parapheur électronique a été mis en place pour la signature des bordereaux de mandats et de titres.

Si la proportion de factures transmises directement de manière dématérialisée via Chorus Pro a peu évolué entre 2018 et 2019 (environ 76 %), le nombre de liquidations avec 100 % des pièces justificatives dématérialisées s'est élevé à 53 % en moyenne contre 32 % en 2018. Ce taux atteint 64% pour les liquidations pour lesquelles les factures sont transmises de manière dématérialisée, ouvrant des perspectives d'amélioration.

Outre l'économie d'un volume important de papier, la réduction du délai global de paiement, limité à un maximum de 30 jours par la réglementation, figure parmi les effets vertueux de la dématérialisation de la chaîne comptable. Celui-ci s'est élevé en 2019 à 29,8 jours contre 31,2 jours en 2018. Il est nettement moins élevé pour les factures qui parviennent au Département via le portail Chorus Pro (27,9 jours) que lorsqu'elles lui parviennent au format papier (35 jours).

La signature électronique des bons de commande est par ailleurs mise en place pour le service comptable du pôle ressources humaines et financières depuis la fin de l'année 2019 et doit être étendue progressivement aux autres services comptables du Département en 2020. En parallèle de la réduction des délais de transmission des bons de commande, des gains de productivité sont d'ores et déjà constatés dans l'organisation du travail des comptables et des signataires.

4.4.3.2. La meilleure gestion des ressources humaines

La mise en service du logiciel SIRH a dû être décalée à fin 2020, les équipes projet ayant été mobilisées prioritairement sur le déploiement de CEGID notre nouveau logiciel de paie puis sur la partie EPA (Entretien Professionnel Annuel) de Neeva. Ainsi la mise en service de Neeva EPA avant Neeva Formation, permettra de recenser de façon dématérialisée les souhaits de formation de nos agents départementaux et donc de mieux préparer les plans de formation.

La communication interne poursuit aussi sa démarche de dématérialisation des procédures, notamment avec mise en ligne sur l'intranet de l'appliquatif NEEVA qui a permis en 2019 de réaliser en ligne les entretiens professionnels des agents. Ceci contribue aussi à la diminution des impressions papiers.

Perspective(s) :

En 2020 seront déployés les volets formation et parcours professionnels.

4.4.3.3. Les outils de communication

Les plans médias de communication externe intègrent davantage d'affichage numérique et digital, évitant ainsi l'impression d'affiches en papier. Le remplacement des infrastructures accueillant des affiches papier par des écrans numériques se poursuit. Par ailleurs, une commande de panneaux d'affichage électronique et de publicité sur lieu de vente (PLV) pérenne a été lancée pour remplacer les kakémonos et réduire la quantité de bâches imprimées.

Le développement d'applications mobiles, telles que « Randonnées Hauts-de-Seine » ou « Printemps de la sculpture » favorise l'accessibilité à l'information tout en limitant l'usage du papier.

4.4.3.4. Les demandes de subventions

Le Département travaille à la modernisation de l’instruction des demandes de subventions qui lui sont présentées avec pour objectif le « zéro papier » et pour corollaire l’économie de ressources naturelles et la réduction des déchets ainsi qu’un meilleur confort et une plus grande réactivité dans les échanges entre son administration et les citoyens.

Le guichet unique des subventions assure la gestion des subventions de fonctionnement que le Département accorde tant aux communes qu’aux associations, hors des contrats de développement Département-Ville.

La campagne 2019 des subventions de fonctionnement entrant habituellement dans le périmètre du guichet unique (sport, culture, domaine social) a été la première traitée de manière totalement dématérialisée.

Perspective(s) :

La dématérialisation a été consolidée sur le volet fonctionnement en 2019. Il est prévu de l’étendre, en 2020, à l’investissement et aux pièces justificatives des paiements.

4.4.3.5. Le Customer relationship management (CRM)

Le Customer Relationship Management (CRM) est un outil de collecte et gestion des données des différents « publics » du Département qui a été déployé en 2015 et est mutualisé entre deux directions du pôle attractivité culture et territoire. Cet outil d’enregistrement de données sur des organismes et des personnes permet de centraliser des informations disséminées au sein de nombreux fichiers, directions et services et donne, à chacun, des données mises à jour de manière collective. Le recours au papier est significativement diminué.

Etant un outil partagé et pas simplement utilisé par des collaborateurs de différentes directions, il permet également d’innover en matière de communication auprès des usagers et différents publics.

Perspective(s) :

En 2020, le marché avec le prestataire sera reconduit et la direction de la communication rejoindra l’équipe des utilisateurs du CRM.

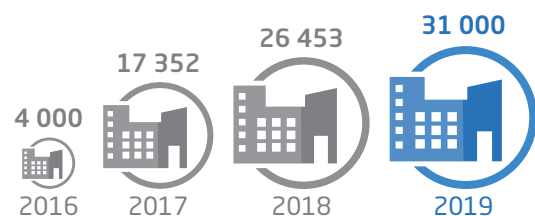
Parallèlement, le Département des Yvelines utilise le même logiciel et des synergies devraient être mises en place en 2020.

Fonctionnalités principales d'un logiciel CRM

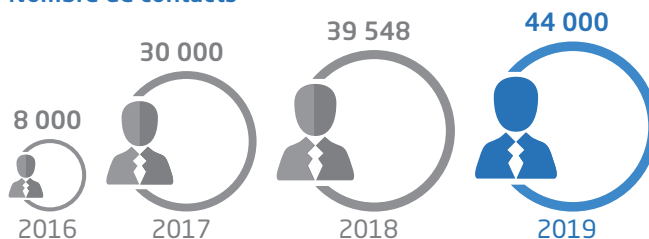


Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le CRM

Nombre d'organismes



Nombre de contacts



4.4.3.6. La gestion électronique des courriers (GEC)

> ZOOM

La mise en œuvre de l'outil de gestion électronique des courriers (GEC)

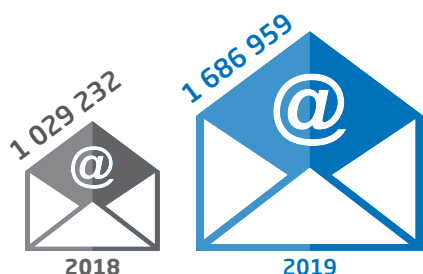
Initié en mai 2018, au sein du Pôle Solidarités avec la MDPH et la Direction de l'Autonomie, le traitement dématérialisé des courriers entrants du Pôle a été poursuivi. En 2019, 97 264 courriers entrants ont été numérisés (contre 55 000 en 2018) et 86 % ont été traités apportant ainsi une réponse au demandeur.

Depuis juin 2019, la collectivité traite désormais une part importante de son courrier via un outil de gestion électronique des courriers, Flower.

Au 31 décembre, 1 128 agents traitaient leur courrier via Flower, soit environ 9 500 plis par mois (dont 8 100 pour la direction de l'autonomie et la MDPH et 1 400 pour les autres services).

L'objectif est de faciliter l'accès aux documents pour l'ensemble des agents du Département, quel que soit leur lieu de travail et de limiter ainsi la circulation et la copie du papier.

Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants (de mars à décembre en 2018)



Le nombre de feuilles numérisées des courriers entrants sur l'ensemble du Département est de 1 686 959 feuilles.

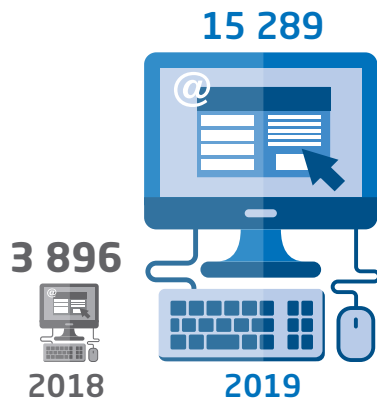
4.4.3.7. La consolidation de la démarche "Gestion de relation citoyen" (GRC)

L'année 2019 est une année charnière pour la démarche GRC dans la mesure où il s'agit de la première année pleine de fonctionnement de l'outil de CRM mais c'est également l'année qui a vu le déploiement de l'outil de gestion électronique des courriers à l'échelle de la collectivité.

Dès avril 2018, une nouvelle organisation centrée sur la qualité de l'accueil et des réponses a été mise en place grâce notamment à la prise en charge, dès le premier niveau, d'une gestion multicanale des demandes (téléphone, accueil physique, formulaires web et courrier). L'année 2019 a été consacrée à la démultiplication et à la consolidation d'équipes de niveau 2. Dans toutes les directions métier susceptibles d'être sollicitées par les usagers pour des demandes complexes ou nécessitant un fort degré d'expertise, des équipes ont été constituées. Au total, ce sont près de 750 agents qui utilisent l'application sur tout le territoire et dans les services centraux. Plus de 377 000 sollicitations ont ainsi été prises en charge.

Fait notable, le canal web au travers du formulaire de contact accessible depuis le site internet du Département connaît une forte progression (2000 demandes par mois fin 2019 contre 200 en avril 2018), traduisant la nécessité et la facilité des démarches en ligne.

Nombre de téléformulaires de contacts reçus et traités sur l'année (excepté en 2018 d'avril à décembre)



4.5. Les outils numériques



4.5.1. Le nouveau portail internet

> ACTION PHARE

Un portail internet commun Yvelines/Hauts-de-Seine

Dans le cadre de la 6e édition de la semaine de l'Innovation Publique, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont présenté leur projet commun de portail « d'aides et services » le 27 novembre 2019 : www.78-92.fr.

Ce site propose d'accéder en un simple clic, à une plateforme de services dédiés et personnalisés. Chaque dispositif (près de 250 au total) mis à disposition des usagers est présenté et renvoie vers les liens et documents essentiels pour en bénéficier. Le site délivre également une information complète sur les services interdépartementaux et la fusion engagée par les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

La page d'accueil du site internet :



Perspective(s) :

A moyen terme, ce site mettra progressivement à disposition des citoyens les démarches en ligne des deux collectivités, favorisant ainsi le format digital plutôt qu'une démarche papier.

En 2019, le Département des Hauts-de-Seine a adhéré au syndicat mixte Yvelines Numériques, qui a pour mission de développer et piloter de nouveaux services numériques innovants et mutualisés à l'échelle du territoire. A cet effet, il met à la disposition des communes, intercommunalités, et établissements publics des solutions pour l'aménagement numérique du territoire, le numérique éducatif, la vidéo protection et les télécoms.

4.5.2. Un nouveau moteur de recherche QWANT

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, soucieux de la protection des données des usagers et des agents, ont décidé de déployer le moteur de recherche français Qwant, sur l'ensemble des postes informatiques des sites départementaux (5 000 postes dans les Hauts-de-Seine), dès la fin du mois de janvier, face à la recrudescence des attaques virtuelles et suite au renforcement du Règlement Général sur la Protection des Données.

Qwant propose une offre éthique et sécurisée aux collectivités qui souhaitent s'engager sur la protection des données personnelles de leurs organisations et pour leurs administrés : environnement de recherche sécurisé, respect de la vie privée des utilisateurs, résultats neutres, pas de ciblage publicitaire, pas d'historique de recherches, les requêtes et les adresses IP sont chiffrées et les serveurs, sécurisés, sont situés en France.

Depuis septembre 2019, la solution Qwant School a été déployée sur l'ensemble des ordinateurs et tablettes des 215 collèges publics des deux départements.

Fort de ses qualités citées ci-dessus, Qwant School est ainsi devenu le moteur de recherche par défaut des postes des collèges.

Par ailleurs, il met en avant des contenus éducatifs et spécialisés ainsi que des actualités choisies pour les jeunes. Il vient en complément de la politique de filtrage et de sécurité déployée pour le parc informatique des collèges.

4.5.3. L'Open Data au service du citoyen



Des données publiques ouvertes et partagées sur le territoire

> ZOOM

L'Open Data, une année record

A la fin de l'année 2019, la plateforme Open Data propose 215 jeux de données, maintenus régulièrement à jour, et totalise, depuis le lancement de la démarche, 140 000 utilisateurs et 550 000 pages vues, traduisant la hausse continue et régulière de la fréquentation du portail observée depuis le lancement de la plateforme en janvier 2013. L'année 2019 a été une année record avec la visite de plus de 31 000 utilisateurs à elle seule. A noter que 12 nouveaux jeux de données sont venus l'enrichir.

Certaines données créées pour mesurer l'ensemble des pratiques de gestion des parcs Départementaux sont mises à disposition dans l'Open Data du Département (les plans de gestion, les natures de sol, les photos anciennes, les résultats des inventaires par exemple).

L'Open Data au service de la Culture :

Deux nouveaux projets portés par les Archives départementales ont enrichi l'offre sur l'Open Data :

- la collection des cartes et plans du XVI^e au XXI^e siècle ;
- les plans du cadastre rénové : mise en ligne des plans d'assemblage, mais surtout d'une application permettant de superposer le cadastre actuel et le cadastre rénové.

Perspective(s) :

Cette application sera enrichie avec le cadastre napoléonien.

Une plateforme mutualisée :

Dès son origine, l'un des enjeux de la démarche d'ouverture de données publiques départementales a été de nouer des partenariats avec des acteurs institutionnels afin de proposer une offre de données ouvertes consolidée sur le territoire. Le Département a mis en place une offre partenariale

à destination de tous les organismes publics. Quatre nouveaux partenaires communaux se sont ainsi lancés dans la démarche d'ouverture de leurs données publiques : Sceaux, Puteaux, Rueil-Malmaison et Colombes sont venus rejoindre Suresnes, Asnières-sur-Seine, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'Université Paris Nanterre. Ce dynamisme illustre le rôle fédérateur et facilitateur du Département dans l'émergence d'une politique commune d'ouverture de la donnée sur le territoire hauts-sequanais.

Open data au service des données ouvertes participatives :

Le Département et ses partenaires (LPO, Fédération nationale de lutte contre les organismes nuisibles, Museum national d'histoire naturelle, Office national de la chasse et de la faune sauvage, communes) ont créé un site Internet qui permet d'appréhender le développement de la perruche à collier dans les Hauts-de-Seine et plus généralement en France : <http://perruche-a-collier.fr/>.

La mise en place de cette première application de « crowdsourcing » dans ce domaine (production participative de données par le citoyen), a été réalisée dans le but de constituer une base de données scientifiques géolocalisées sur les observations de perruches à collier. Le dispositif comprend un formulaire de saisie d'observation, une application de modération, des observations citoyennes, une carte de synthèse et un tableau de bord accessible à tous. L'intégralité de cette base de données collaborative est également disponible en Open Data sur la plateforme départementale. En 2019, 98 contributions ont été enregistrées sur ce site.

Cartes interactives des services sociaux :

Des cartes interactives de localisation et d'accès aux pôles sociaux du département ont été actualisées au regard de la nouvelle organisation du pôle Solidarités. Des cartes interactives sur l'offre d'équipements de services et d'établissements sociaux et médico - sociaux et les prestations qu'ils proposent sont également mises à disposition sur le site internet du Département.

4.6. Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable



4.6.1. La contribution au plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)

L'élaboration du PRPGD a été confiée aux régions par la loi NOTRe du 7 août 2015.

En Ile-de-France, l'élaboration de ce nouveau plan a été lancée en 2016 et a pour vocation de succéder aux quatre plans spécifiques : le PREDMA (déchets ménagers), le PREDD (déchets dangereux), le PREDAS (déchets d'activités de soins) et le PREDEC (déchets du bâtiment et des travaux publics). Ce plan comprend des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets en adaptant les objectifs nationaux aux particularités du territoire francilien.

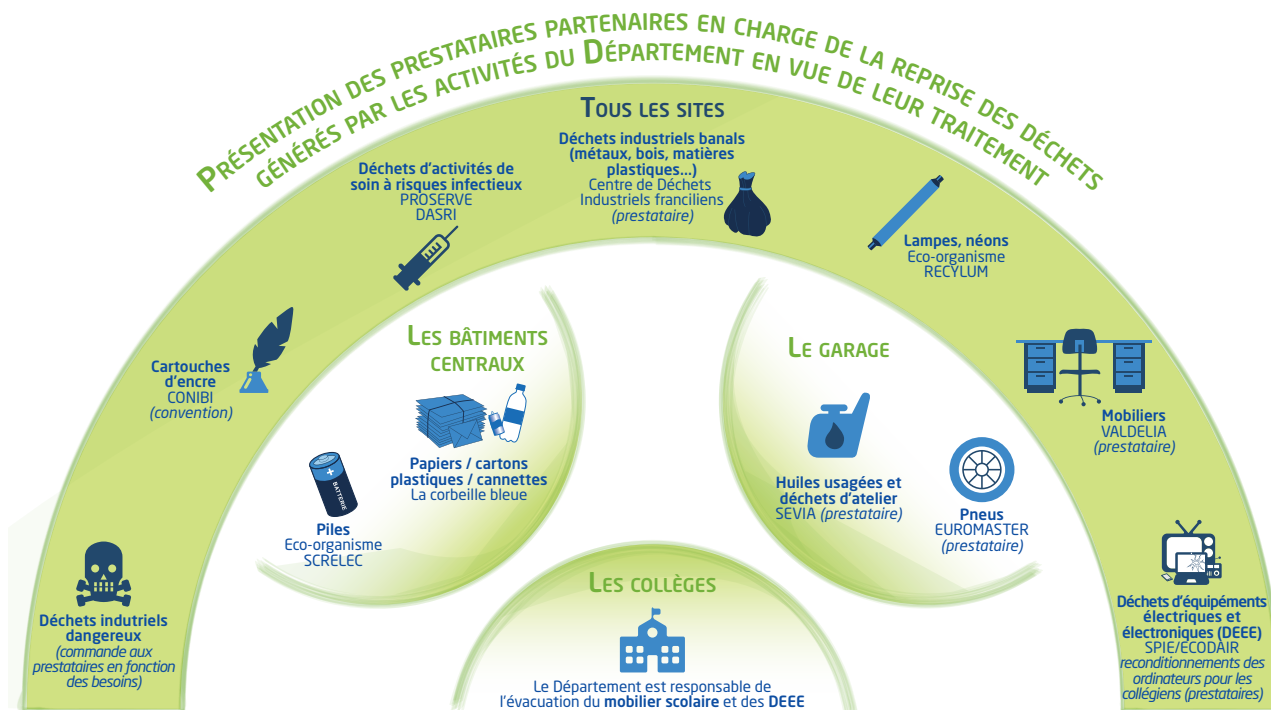
Le Département a participé aux groupes de travail et émettre un avis sur le projet de PRPGD en tant que membre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Il a émis un avis favorable, centré sur la gestion des déchets pouvant impacter le fonctionnement de son administration, dans lequel des points de vigilance sont soulignés sur :

- La collecte sélective et le tri 5 flux des entreprises et administrations ;
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ;
- Les déchets issus des chantiers du BTP ;
- Les biodéchets.

Le PRPGD a été adopté en décembre 2019 par la région Ile-de-France.

4.6.2. La gestion des déchets de l'administration



4.6.2.1. La collecte des déchets dans les bâtiments

Depuis mars 2016, les collectivités, au même titre que les entreprises, sont soumises à l'obligation réglementaire de trier à la source et de valoriser 5 flux de déchets : le bois, le verre, le métal, le plastique et les papiers/cartons. Ainsi, ces déchets valorisables ne doivent plus être mélangés au reste des autres déchets afin d'être recyclés.

En adéquation avec cette réglementation et sa volonté d'améliorer ses performances de tri, le Département continue de supprimer les poubelles individuelles de bureaux, au profit d'une démarche de tri beaucoup plus collective et plus efficace.

Des bornes d'apport volontaire pour le papier, les plastiques (bouteilles et flacons uniquement) et le métal (cannettes), le verre et les déchets non recyclables appelés DIB (déchets industriels banals) avaient déjà été installées dans les bâtiments centraux en décembre 2018.

La mise en place s'est poursuivie sur 2019, en mai à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dans les pôles sociaux de Villeneuve-la-Garenne, Châtenay-Malabry et Châtillon, puis en octobre au Pôle Universitaire Léonard Vinci.

Ces nouvelles dispositions de collecte sélective ont permis de collecter, en 2019, 2,3 tonnes de bouteilles plastiques et cannettes en métal en vue de leur recyclage par le prestataire.



Quantité de bouteilles plastiques et canettes triées en tonnes

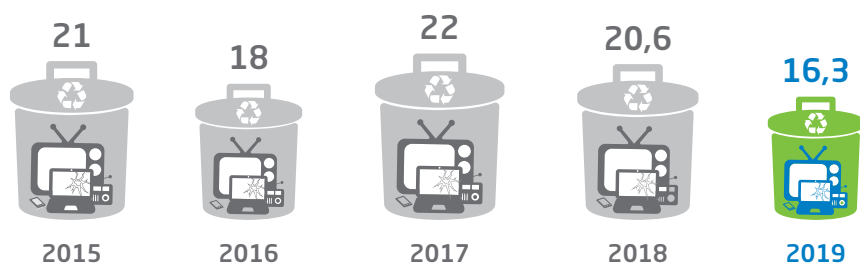


4.6.2.2. La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le Département continue à collecter et à éliminer les déchets d'équipements électriques et électroniques. Le tonnage s'élève à 16,3 tonnes en 2019, en baisse de 21 % par rapport à 2018. Avec l'opération de décembre 2019 des ordinateurs recyclés, le Département a recyclé plus de matériels, ce qui a par conséquent généré moins de déchets d'équipements électriques et électroniques.

Pour l'avenir, en passant d'un modèle d'acquisition à un modèle locatif pour les appareils multifonctions, le Département ne produira pas de déchet lors du remplacement car le prestataire reprendra ses appareils.

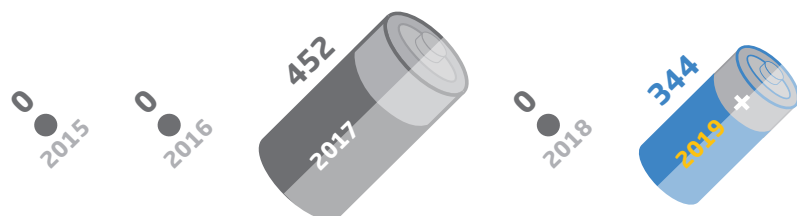
Quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés en tonnes



4.6.2.3. La collecte des piles usagées

La collecte des piles usagées est organisée dès lors que les conteneurs sont pleins et leur collecte annuelle n'est donc pas systématique. Après une année sans collecte en 2018, une collecte a été organisée en 2019 et a permis d'acheminer 344 kg de piles usagées dans la filière de valorisation adaptée.

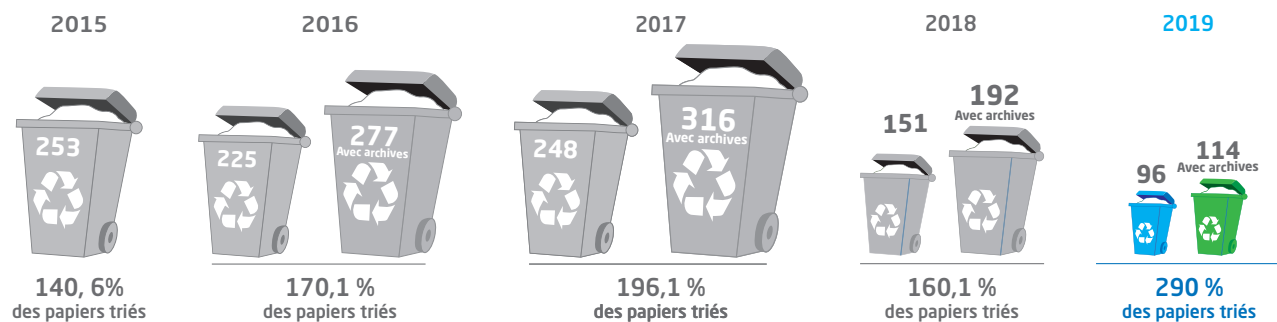
Quantité de piles usagées collectées en kg



4.6.2.4. La collecte des papiers

La collecte sélective des déchets mise en place dans les bâtiments centraux et certains autres sites depuis 2018 a permis de collecter, en 2019, 114 tonnes de papier en vue de leur recyclage par un prestataire. Cela représente 56 335 ramettes de papier en produits finis (80 g/m²). La baisse de la quantité de papier triée est en corrélation avec la diminution de la consommation de papier.

Quantité totale de papiers triés (avec et sans archives confidentielles) en tonnes et part des papiers triés (hors archive confidentielle) par rapport à la quantité totale de papiers consommés (%)



Les valeurs de 2017 ont été consolidées.

4.6.3. Pour une consommation responsable

4.6.3.1. La réduction de la consommation de papier

Le plan de prévention sur la consommation du papier

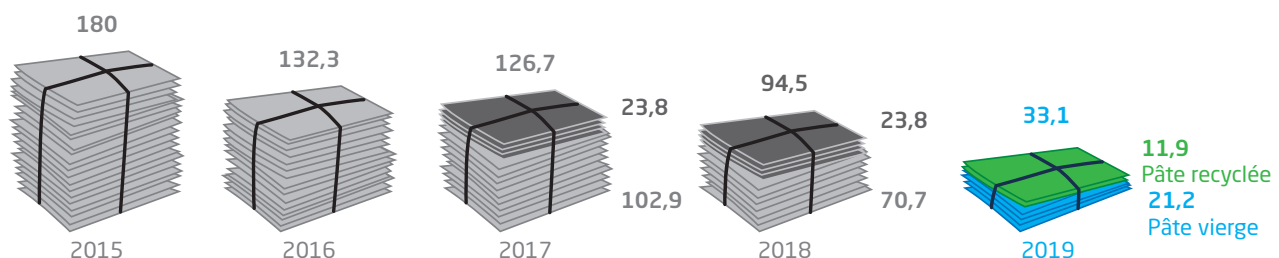
En 2017, le Département a élaboré son plan de prévention sur la consommation du papier, prévu par la loi de transition énergétique, en vue de mieux préserver cette ressource. Mis à jour en 2019, le plan révèle qu'en 2018 la consommation de papier a baissé de 48 % par rapport à 2015. En d'autres termes, ce sont 85 tonnes de papier non consommé ce qui représente 17 millions de feuille A4 économisées sur 3 ans.



Une rationalisation des commandes

La consommation de papier a diminué de 65 % en 1 an. Cette baisse considérable est due à une meilleure rationalisation des commandes ainsi qu'à la dématérialisation croissante des procédures et au déploiement des imprimantes mutualisées et du programme REMMI (rationalisation de l'éditique et modernisation des moyens d'impression) depuis 2018.

Quantité de papiers commandés en tonnes



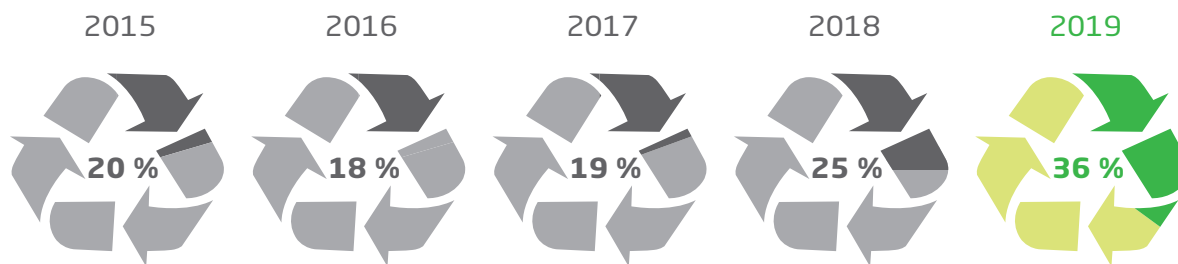
Favoriser l'usage du papier recyclé

Avec un taux de 36 % en 2019, la part d'usage de papier recyclé est en augmentation par rapport à l'année antérieure. L'achat par défaut de papier recyclé en est la raison majeure.

Les quantités achetées en nombre de feuilles sur 2019 :

- Papier recyclé : 2 275 000 feuilles,
- Pâte vierge : 2 952 375 feuilles.

Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés (%)



Perspective(s) :

L'initiative d'arrêter d'utiliser des enveloppes kraft, perturbateur de recyclage, a été enclenchée et se poursuivra en 2020.

Rationaliser et moderniser les moyens d'impression

Depuis le lancement et le déploiement du projet REMMI (rationalisation de l'édition et modernisation des moyens d'impression) en avril 2018 (ainsi que le marché d'infogérance correspondant), tous les sites centraux et distants ont été progressivement équipés en matériels de location, neufs et mutualisés. Le logiciel de gestion éditique, installé sur chaque matériel, impose l'impression en recto/verso et noir et blanc par défaut, ainsi que la destruction des impressions non libérées au bout de 12 heures par l'agent via un système de badge identifiant.

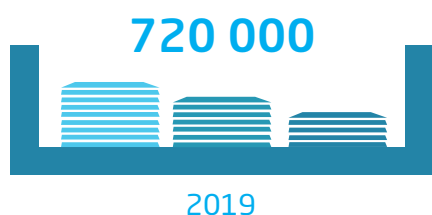
Débutée en octobre 2018, la campagne d'équipement des 120 sites distants du Département s'est poursuivie sur toute l'année 2019 sur le même principe de dotation que les sites centraux, après audit des sites, en respectant les spécificités des métiers concernés. Elle s'est achevée fin décembre 2019. A ce jour, tous les sites (dont les 5 centraux) ont été déployés, représentant 480 imprimantes ou multifonctions.

En 2019, 263 matériels obsolètes (imprimantes ou multifonctions), ont été envoyés dans la filière de traitement spécifique des DEEE qui privilégie la valorisation de ces déchets, portant à 406 matériels le total de machines éliminées et valorisées depuis le lancement du projet REMMI en 2018.

Les premiers résultats en termes de rationalisation et d'économies sont là, avec d'ores et déjà :

- une économie de 720 000 pages sur les nouveaux copieurs pour l'exercice 2019 ;
- une chute de la consommation de couleur (10 fois plus chère que le noir et blanc) ;
- une consommation moyenne de 12 pages par jour ouvré et par utilisateur, des ratios noir et blanc de 62 % et recto verso de 60 %.

Nombre de pages économisées grâce aux documents non imprimés



Début 2019, un projet intitulé FAXbis a été initié au pôle Solidarités. Il consiste à envoyer et recevoir les télécopies via des messageries mail partagées, indépendamment des imprimantes et donc sans support papier.

Perspective(s) :

Ce pilote a vocation à s'étendre à l'échelle de toutes les autres directions courant 2020, participant ainsi à l'effort de dématérialisation, de gain de temps et d'économie de papier attendus dans notre collectivité.

Une gestion responsable des supports imprimés

Le magazine du Département, HDS Mag est imprimé sur du papier éco-certifié issu de forêts gérées durablement (label PEFC). Son supplément HDS+ est imprimé sur du papier 100 % recyclé. L'imprimeur dispose par ailleurs du label Imprim'Vert (publications et imprimés).

La Lettre Bleue, destinée aux professionnels, et l'Abeille, destinée aux collégiens, sont imprimées sur du papier recyclé. L'Abeille est également disponible en braille ainsi qu'en version sonore sur www.hauts-de-seine.fr.

Le programme trimestriel Vallée-Culture, des musées et des parcs départementaux, est également imprimé sur du papier 100 % recyclé.

Les Cahiers des Entretiens Albert-Kahn sont imprimés sur du papier issu de forêts gérées durablement et la plaquette institutionnelle sur du papier issu de sources responsables.

Les impressions sur papier recyclé du Vision'ère Mag ont été rationalisées afin de diminuer les quantités imprimées.

En 2019, le logo Triman a été apposé sur l'ensemble des publications de la communication interne et sur une partie de la communication externe.

Cette gestion responsable permet de limiter écologiquement et budgétairement l'utilisation du papier et de l'encre, les livraisons, les envois postaux, tout en assurant au public un accès large et permanent aux informations du Département.

L'éco-contribution sur les supports imprimés

Le Département, en tant que donneur d'ordre de supports sur papier imprimés, s'acquitte de l'éco-contribution sur un périmètre défini par la réglementation. Il répond à son obligation de « Responsabilité Élargie du Producteur ». Cette éco-contribution est versée à l'éco-organisme CITEO agréé par l'État en vue de la gestion de la fin de vie des papiers mis sur le marché en France. Le Département participe ainsi à l'économie circulaire de la filière papiers. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit une évolution du périmètre à partir de 2017 intégrant notamment les publications des collectivités (en particulier le magazine HDS Mag pour le Département) et les affiches. En 2019, le Département a déclaré 733 tonnes de papiers au titre de l'année 2018 soit une augmentation de 4% par rapport à la déclaration 2018 au titre de l'année 2017. Selon le reporting RSE de CITEO, les tonnages déclarés en 2019 ont permis de financer la collecte des vieux papiers auprès de 27 900 habitants ainsi que la fabrication de 470 tonnes de nouveaux papiers recyclés.

Le pôle communication recourt en priorité au service reprographie interne pour l'impression des supports type affiches de formats A4, A3, flyers, et brochures A5 ou A4 lorsque la quantité ne dépasse pas les 20 000 exemplaires. Cette démarche permet de diminuer la quantité de papiers assujettis à l'éco-contribution et de maîtriser les impressions.

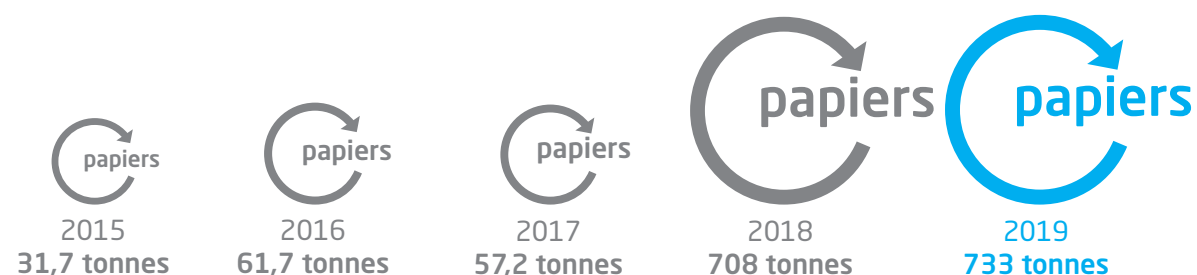
Par ailleurs, le logo Triman réglementaire, a été apposé en 2019 sur près de 93 % du tonnage total.

Perspective(s) :

L'objectif est de généraliser l'apposition du logo Triman à l'ensemble des papiers imprimés assujettis à l'éco-contribution.



Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n



La rénovation des infrastructures et l'innovation technologique

Un plan global de remédiation des applications métier et des infrastructures a été engagé en 2017. Il a défini de nouvelles normes et usages du Système d'Information et de nouvelles infrastructures de stockage ont été acquises afin de supporter la croissance des besoins, notamment en lien avec la dématérialisation et la limitation de l'usage du papier. La dématérialisation permet la réduction de la consommation du papier tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions et en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

4.6.3.2. La suppression des distributeurs de papier à l'HD Arena

En septembre 2019, L'Hôtel du Département Arena a équipé ses sanitaires de 119 sèche-mains électriques, en remplacement des distributeurs de papiers à usage unique. Cette démarche a permis une diminution de l'impact environnemental avec notamment une réduction des émissions de CO2 de 9,3 tonnes par an.

Dans le cadre de ce projet, un partenariat écologique a été construit entre le Département et le fabricant de sèche-mains. Il s'agit d'un programme de reforestation qui consiste à planter un arbre pour chaque sèche-mains acheté. Ainsi, 119 arbres attribués au Département ont été plantés en novembre 2019, dans la forêt de Chantilly. Le site avait été sélectionné pour son projet de reboisement. Chênes sessiles, châtaigniers, et merisiers figurent parmi les espèces plantées.

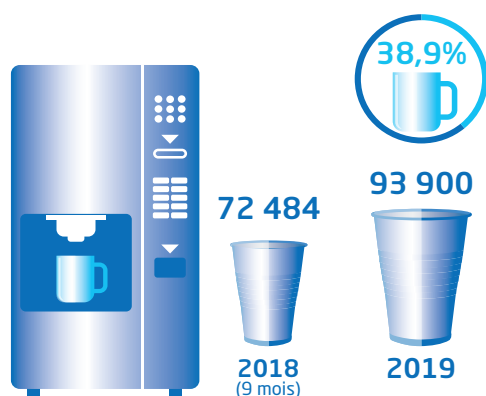
Perspective(s) :

Cette plantation permettra de préserver la flore et la faune local, d'améliorer la qualité de l'eau de la nappe phréatique, de purifier l'air aux alentours ou encore d'augmenter la biodiversité.

4.6.3.3. Limiter l'usage des gobelets en plastique

De nouveaux distributeurs de boissons et denrées ont été installés dans les bâtiments centraux du Département via une convention d'occupation du domaine public. Ils proposent un tarif avantageux pour les agents qui utilisent leur clé rechargeable et/ou qui apportent leur propre contenant. L'objectif est de limiter le nombre de gobelets plastiques produits et jetés : 93 900 gobelets en 2019 contre 72 484 sur 9 mois l'année précédente. L'utilisation des tasses/mugs personnels représente 38,9 % de la consommation des boissons chaudes.

Nombre de gobelets utilisés et taux d'utilisation des tasses personnelles aux distributeurs de boissons



4.6.3.4. Les goodies : la recherche de solutions alternatives plus écologiques

Une réflexion a été engagée par le Département, pour proposer, lors des évènements, des goodies et cadeaux écologiques, issus de circuits courts, utiles et réutilisables. Il peut s'agir, par exemple, de flyers ensemencés et d'objets en amidon de maïs ou en cosse de café.

Perspective(s) :

Le Département s'est rapproché d'une agence d'insertion afin de recycler les bâches imprimées. La démarche devrait se concrétiser en 2020.

4.6.3.5. La valorisation des biens usagés

Divers matériels et mobiliers des services départementaux sont mis de côté par les services, soit par manque d'usage soit parce qu'ils sont devenus inutilisables (vétusté, obsolescence, mauvais état, technologie dépassée).

Le Département recherche donc en permanence le meilleur moyen de traiter ces biens devenus inutiles à l'action départementale, tout en ayant toujours à l'esprit la préservation de l'environnement, l'optimisation des finances publiques et la solidarité.

Au lieu d'être simplement jetés, les biens n'ayant plus d'utilité pour les services, mais encore dans un état d'usage satisfaisant, bénéficient d'une seconde vie. Le Département les valorise économiquement par leur mise en vente aux enchères via un commissaire-priseur.

5 ventes ont été réalisées en 2019, représentant des lots divers : véhicules, mobilier, matériel de cuisine et autres biens notamment techniques (pontons par exemple), pour un montant de 101,3 K€.

Les biens hors d'usage (abîmés, cassés, plus aux normes de sécurité, etc.) sont valorisés. Ils ont été passés en réforme en vue de leur mise au rebut ou en déchetterie afin d'être triés et traités dans les filières adaptées.

4.6.3.6. Encourager l'éco-responsabilité des agents

Une nouvelle rubrique a été créée sur l'intranet, « agent éco-responsable », qui permet de diffuser des articles contenant des conseils et des gestes à avoir.

Lors des matinées d'intégration, au second semestre 2019, un goodies « durable », un mug fabriqué à base de blé, riz et maïs, a été remis aux participants afin d'inciter le personnel à ne plus utiliser les gobelets en plastique à usage unique.

Certaines actions mises en place par le Département dans le prisme du développement durable font l'objet de reportages dans le magazine interne, Vision'ère Mag. En 2019, c'est le cas notamment de la collecte sélective dans les bâtiments centraux, du déploiement des sèche-mains et de l'opération « un sèche-main installé, un arbre planté » ou encore du déploiement de la dématérialisation du courrier.

En complément, les nouveaux arrivants sont invités à signer une charte de l'agent éco-responsable les engageant dans leurs actions quotidiennes.



Mug © CD92

Nombre de signataires de la charte de l'agent éco-responsable



4.7. Une stratégie de développement durable



Les deux Départements ont engagé l'élaboration d'une stratégie globale de développement durable qui sera déclinée en actions concrètes dans les prochaines années :

- la conception, dès 2020, d'un plan vélo interdépartemental s'appuyant sur des infrastructures sécurisées propices aux déplacements de courte et moyenne distance, et améliorant en outre le service à l'utilisateur ;
- la création de nouvelles continuités écologiques ou « coulées vertes » interdépartementales, mettant en réseau les espaces naturels existants afin de régénérer et d'étendre la trame verte de l'ouest francilien ;
- le développement des espaces de nature de proximité, qui deviendront de véritables lieux de respiration et de socialisation en milieu urbain comme rural ;
- le soutien et l'encouragement à l'innovation dans les secteurs d'activité économique à forte dimension environnementale : agriculture, filière bois, etc. ;
- la poursuite et l'amplification de la politique de reconquête de la Seine et de ses berges,
- L'élaboration d'un plan d'actions pour une transition écologique vers une neutralité carbone.

4.7.1. Le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI)

Dispositif participatif, outil d'aide à la décision, le Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI) constitue un lieu de dialogue et de rencontres entre les acteurs des deux territoires, élus et services départementaux. Fort de ses 80 membres aux expertises variées, il apporte des éléments de diagnostic et des préconisations sur toute question intéressant les deux Départements dans le prisme du développement durable.



La 18e saisine du C2DI a porté sur l'attractivité et les solidarités à l'ère numérique. 17 intervenants (chercheurs, membres du C2DI, partenaires institutionnels, élus, agents départementaux...) sont venus partager leurs expériences inspirantes. 18 démarches et projets existants sur le territoire interdépartemental ont en outre fait l'objet de synthèses dédiées.

4 séances ouvertes au grand public ont été organisées, dont 3 ateliers de réflexion collective, avec comme objectif d'élaborer ensemble des propositions. Nouveauté de cette année, la séance d'octobre, dédiée à la culture, au tourisme et au sport à l'ère numérique, a été l'occasion d'accueillir 30 collégiens de Saint-Germain-en-Laye, qui ont pleinement participé aux travaux, aux débats et aux ateliers.

Poursuivant les réflexions amorcées l'an passé sur l'aménagement des territoires à l'ère numérique, 10 nouvelles préconisations ont été émises sur les 7 chantiers suivants : l'inclusion numérique, les données, la dimension environnementale, la cohérence, la coopération, l'innovation et les financements.

Au total, 154 participants ont apporté leurs contributions. Celles-ci ont été synthétisées dans l'avis du C2DI, qui a été présenté devant les élus départementaux rassemblés lors du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Interdépartemental.

Accéder aux travaux en ligne (avis, synthèse, ...) et participer aux séances : <http://www.epi78-92.fr/des-structures-de-mutualisation/c2di-attractivite-solidarite-numerique/>



La séance d'octobre © CD92 / Willy Labre

4.7.2. Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département

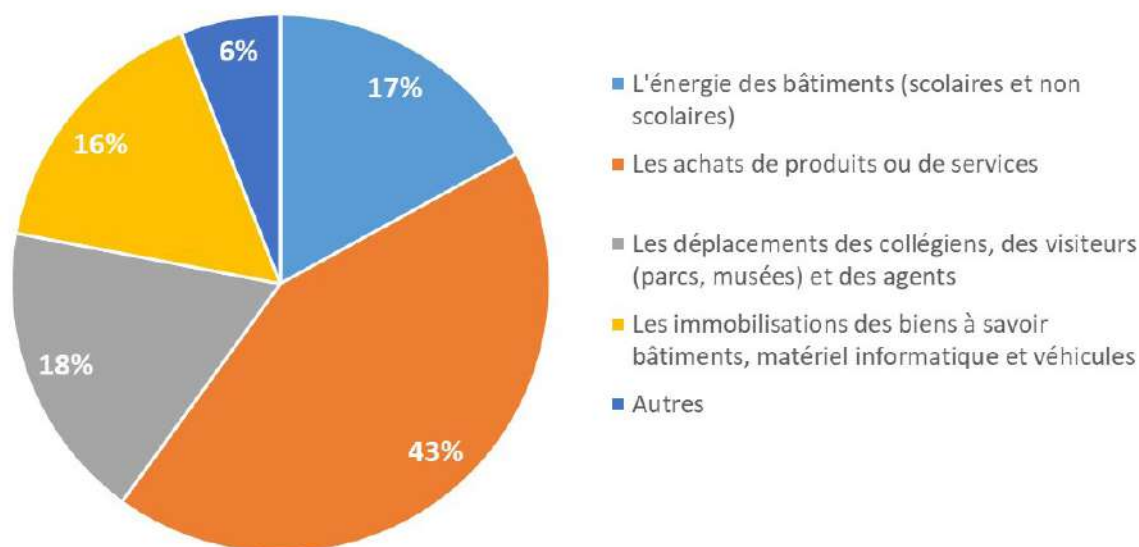
Conformément à la réglementation, le Département a obligation de réaliser son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Dans la perspective de la fusion des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, l'élaboration du BEGES 2019 a été initiée afin d'accorder les périmètres et les méthodes des deux administrations. Il s'agit aussi de disposer d'un diagnostic partagé concernant notre responsabilité face au changement climatique et, en conséquence, d'assurer nos missions de service public dans un cadre plus adapté et vertueux.

Ce bilan a pour objectif d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Il prend en compte les périmètres obligatoires, à savoir le scope 1 (émissions directes de GES) et le scope 2 (émissions de GES indirectes issues de l'énergie). Pour l'année 2019, le Département a fait le choix d'élargir son périmètre d'étude en prenant en compte d'autres émissions indirectes (scope 3) liées par exemple aux achats, aux déchets produits ou encore aux déplacements des usagers et de consacrer une partie de son bilan à l'évaluation du carbone stocké dans la biomasse de son patrimoine (hors scope).

Les émissions globales du Département en 2019 s'élèvent à 115 000 tonnes équivalent carbone. Les postes les plus émetteurs sont les achats de produits ou de services (43 %), les déplacements des collégiens, des visiteurs (parcs, musées) et des agents (18 %), l'énergie des bâtiments (17 %) et les immobilisations des biens à savoir bâtiments, matériel informatique et véhicules (16 %).

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par postes



Perspective(s) :

Ce BEGES 2019 sera proposé au vote en fin d'année 2020. Un plan d'actions co-construit avec le Département des Yvelines sera établi à l'horizon 2021-2022. Il présentera des actions visant à réduire l'empreinte carbone des deux administrations.

4.7.3. L'élaboration du rapport du développement durable

L'élaboration du rapport développement durable du Département est un projet transversal au sein de l'administration. Il associe 21 correspondants répartis au sein des différents pôles, directions et services. Les contributions des services sont collectées et remises en perspective selon les 4 grands chapitres qui organisent ce rapport 2019. Conformément à la réglementation, il est présenté à l'assemblée délibérante départementale préalablement aux débats sur le projet de budget (DOB). Habituellement, le rapport est présenté en octobre ; exceptionnellement dû à la crise liée à la COVID-19, ce rapport est présenté à l'assemblée en décembre 2020.

Ce rapport a vocation à être pédagogique et intelligible par tous. Aussi, la majorité des indicateurs est représentée par des infographies, les articles sont mis en corrélation avec les pictogrammes nationaux des ODD, les actions phares et les zooms sont mis en avant dans des encarts.

Son mode d'édition devant être exemplaire, le rapport est avant tout valorisé de manière dématérialisée sur le site internet du Département : <http://my.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>

Une courte vidéo de vulgarisation en fait la synthèse, en reprenant les chiffres clefs et les principales actions. Il est consultable en ligne avec un sommaire interactif. Enfin, les éditions du rapport depuis 2015 sont téléchargeables en format PDF.

Lorsque le rapport développement durable doit être reproduit, il est imprimé sur du papier recyclé avec l'apposition du logo Triman.



ANNEXES

TABLEAU DES INDICATEURS

ANNEXES : Tableau des indicateurs

Le tableau de suivi des indicateurs a été initié en 2010. Les données présentées sont affichées pour les cinq dernières années.

Un certain nombre d'indicateurs a évolué ou a pris fin au profit de nouveaux indicateurs plus adaptés à l'action départementale.

Les commentaires sur l'évolution des indicateurs sont dans le corps de texte du rapport.

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
1.1.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés	En hectare (ha)	2 889	2 889	2 889	2 889	2 889
1.1.1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés par habitants	En m ² /hab	18,15	18,15	18,15	18,15	18,15
1.1.1	Surface totale des parcs départementaux	Surfaces entretenues en hectare (ha)	602	602	602	627	627
1.1.2	Nombre de parcs départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®	Nombre de parcs	16	16	16	16	16
	Les rassemblements festifs dans les parcs						
1.1.2	Les animations	Nombre d'animations	-	-	-	222	280
	Nombre de participants	Nombre de visiteurs	-	-	-	7 452	7 033
1.1.3	Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	Nombre de personnes	491	452	494	385	500
1.1.4	Nombre total d'arbres plantés par le Département	Nombre d'arbres	1 327	1 359	1 351	999	941
	Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales	Alignement d'arbre en nombre	462	669	307	499	435
1.2.1	Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs	Tonnage moyen par benne	1,35	1,35	1,23	1,50	1,18
1.2.1	Taux de remplissage des bennes	Pourcentage			91%	112%	87%
1.2.2	Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes	Surface en m ²			75 581	191 620	63 940

Ref. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
1.2.2	Pourcentage des installations de régulation traitées en techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales	Pourcentage			7%	20%	25%
1.2.3	Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade	En mètre linéaire	4 708	808	-	-	-
	Linéaire d'aménagement de berges à l'étude	En mètre linéaire cumulé	7 914	8 722	8 722	8 722	8 722
		En mètre linéaire	-	520	1 970	2 800	2 800
2.1.2	Pourcentage de femmes enceintes suivies / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	19%	18%	17%	14%	11%
2.1.2	Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	56%	68%	64%	61%	N.C.
2.1.2	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI	Pourcentage	15%	13%	12%	9%	N.C.
2.1.2	Taux de couverture des bilans de santé par rapport au nombre d'enfants de 3-4 ans scolarisés	Pourcentage	82%	78%	58%	67%	58%
2.1.3	Nombre de mineurs et majeurs de moins de 21 ans accueillis par l'ASE dans l'année	Nombre de personnes en cumulé	4 313	4 357	4 839	5 203	5 875
2.1.3	Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre	Nombre	311	416	638	874	1 336
2.1.3	Nombre total de jeunes suivis par une aide éducative dans l'année	Nombre	5 534	5 725	5 456	5 469	5 132
2.1.3	La part des mesures éducatives/ensemble des mesures de protection de l'enfance	Pourcentage	57%	56%	57%	54%	49%
2.1.3	Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal	Nombre	23 716	21 445	15 930	12 247	12 211
	Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA sans distinction d'âge						Fin de l'indicateur

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
2.1.3	Situation scolaire des jeunes inscrits dans le dispositif EPHETA (en pourcentage) A l'entrée de l'atelier	scolarisés de - de 16 ans	-	-	-	-	22,6%
		scolarisés de +de 16 ans	-	-	-	-	13,4%
		déscolarisés de - de 16 ans	-	-	-	-	26,2%
		déscolarisés de +de 16 ans	-	-	-	-	13,4%
		en voie de rescolarisation de - de 16 ans	-	-	-	-	17,7%
		en voie de rescolarisation de +de 16 ans	-	-	-	-	6,7%
		scolarisés de - de 16 ans	-	-	-	-	33,3%
		scolarisés de +de 16 ans	-	-	-	-	27,5%
		déscolarisés de - de 16 ans	-	-	-	-	4,4%
		déscolarisés de +de 16 ans	-	-	-	-	4,4%
2.1.4	A la sortie de l'atelier Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux Domaine de l'insertion sociale Domaine de l'insertion par le logement : accès et maintien Domaine de la prévention et protection des mineurs et majeurs vulnérables Domaine du droit et accès à la santé Domaine de l'insertion professionnelle	en voie de rescolarisation de - de 16 ans	-	-	-	-	10,1%
		en voie de rescolarisation de +de 16 ans	-	-	-	-	20,3%
		Nombre	-	-	141 704	134 528	126 534
		Pourcentage	-	-	38,3%	37,3%	39,0%
		Pourcentage	-	-	35,0%	41,9%	33,0%
		Pourcentage	-	-	14,5%	10,8%	11,0%
		Pourcentage	-	-	7,3%	6,0%	11,0%
		Pourcentage	-	-	4,9%	3,9%	7,0%

Ref. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
2.1.4	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel	Nombre	4 065	6 430	6 332	3 578	3 078
2.1.4	Nombre de bénéficiaires du RSA bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité	Nombre	2 629	2 563	3 299	2 549	1 893
	Nombre d'heures prévisionnelles cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre d'heures	391 809	476 273	621 680	792 077	N.C.
	Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre d'heures	273 717	423 717	588 717	778 717	N.C.
	Emplois créés et retour à l'emploi de 2010 à fin 2018						
	Emplois créés	Nombre	-	-	-	1 341	N.C.
	Eaux	Pourcentage	-	-	-	6%	N.C.
	Voirie	Pourcentage	-	-	-	14%	N.C.
	Bâtiments et transports	Pourcentage	-	-	-	20%	N.C.
	Services	Pourcentage	-	-	-	28%	N.C.
	Espaces verts	Pourcentage	-	-	-	32%	N.C.
	Personnes en retour à l'emploi	Nombre	-	-	-	1 112	N.C.
	Eaux	Pourcentage	-	-	-	6%	N.C.
	Voirie	Pourcentage	-	-	-	14%	N.C.
	Bâtiments et transports	Pourcentage	-	-	-	22%	N.C.
	Services	Pourcentage	-	-	-	26%	N.C.
	Espaces verts	Pourcentage	-	-	-	32%	N.C.

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
	Répartition des postes de Travail d'Intérêt Général (TIG) au sein des directions opérationnelles du Département						Fin de l'indicateur
	Nombre de bénéficiaires de PAM 92	Nombre	3 494	3 569	3 346	3 281	N.C.
	Nombre de courses effectuées	Nombre de courses	31 380	34 889	35 714	34 931	N.C.
	Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92	Nombre	20 340	18 300	21 834	14 580	N.C.
	Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	Nombre	47 028	45 262	45 802	40 167	N.C.
	Nombre de dossiers du dispositif "Initiatives Jeunes Solidaires" (IJS)						
2.1.7	IJS : nombre de dossiers reçus	Nombre de jeunes concernés	62	62	62	29	33
	IJS : nombre de dossiers éligibles	Nombre de jeunes concernés	61	60	60	25	25
	IJS : nombre de projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	42	44	53	25	23
2.1.7	IJS : montant global attribué	En euros	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	83 000 €
	Répartition des jeunes lauréats du dispositif "IJS"						
2.1.7	IJS : nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	188	172	178	117	96
	IJS : nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre de jeunes concernés	170	184	240	49	46
	IJS : nombre total de participants	Nombre de jeunes concernés	358	356	418	166	142

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
2.1.7	IJS : origine des pays des projets soutenus						
	Mexique		2	2	2	2	2
	Nicaragua		1	4	7	7	7
	Haïti				7	7	7
	Panama		2	2	3	3	3
	Equateur		1	1	1	2	2
	Pérou		15	18	24	26	29
	Bolivie		4	5	6	7	8
	Guatemala		-	-	2	2	2
	Maroc		4	4	4	4	4
	Tunisie		1	1	1	1	1
	Zambie		-	-	-	-	-
	Sénégal		15	15	16	17	17
	Mali		7	7	7	7	7
	Burkina Faso		22	22	23	23	23
	Bénin		9	10	11	13	16
	Togo		19	24	29	30	30
	Cameroun		4	4	6	7	7
	Burundi		1	1	1	1	1
	Kenya		2	2	2	2	2
	Tanzanie		1	1	1	1	1
	Rwanda		-	-	-	-	-
	Guinée		-	-	1	1	1
	Comores		1	1	1	1	1
	Madagascar		34	42	49	51	55
	Mongolie		1	3	4	5	5
	Népal		2	5	6	6	7
Arménie		14	15	16	16	16	
Inde		22	26	30	32	33	
Laos		2	2	3	3	3	
Cambodge		27	33	39	43	44	
Vietnam		25	30	35	40	45	
Philippine		2	3	4	5	6	
Indonésie		2	2	2	2	2	
Timor oriental		-	-	1	1	1	
Fidji		-	-	1	1	1	

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
2.1.8	Accompagnement social des agents						
	Nombre d'agents suivis	Nombre	-	514	397	477	445
	Nombre d'entretiens	Nombre	-	884	728	817	744
	Nombre d'aides de solidarité accordées	Nombre	-	285	288	235	204
2.1.8	Nombre de subventions enfants ou jeunes adultes handicapés	Nombre	-	115	108	103	111
	Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département au 31 décembre						
2.1.8	Complémentaire santé	Nombre d'agents	-	-	1 735	1 650	1 634
	Complémentaire prévoyance	Nombre d'agents	-	-	1 520	1 465	1 358
2.2.2	Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	-	-	2,2	3,0	1,9
	Nombre de visites du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	-	2,0	17,2	19,7	22,8
2.2.3	Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine	Nombre de collégiens	-	-	44 000	58 000	65 000
2.2.4	Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative	Nombre de collégiens	-	-	-	72 000	75 000
2.2.5	Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)	Nombre de collèges	8	16	8	8	8
	Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92	Nombre de collèges Nombre de collège en cumulé	2 19	5 24	3 27	3 30	3 33
2.2.5	Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges	Nombre	140	73	120	100	141
2.2.5	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges	Nombre de collégiens	1 876	3 933	3 555	2 946	2 850
2.2.5	Nombre de prêt de borne Développement Durable (supports interactifs)	Nombre	45	30	45	35	36

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
2.2.5	Nombre de collégiens sensibilisés à la sécurité routière	Nombre de collégiens	5 935	4 944	9 425	6 201	2 838
2.2.7	Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté	Nombre d'ordinateurs	200	250	150	470	450
2.2.8	Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine	Nombre d'ordinateurs en cumulé depuis 2013	730	980	1 130	1 600	2 050
		Nombre de collège en cumulé	-	1	7	26	31
2.3.2	Vacan'Sports (Nombre de participants sur réservation)	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	16 984	16 160	16 210	15 928	20 176
2.3.4	Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre)	Nombre de passages	13 535	11 905	11 073	16 488	12 169
2.3.4	Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées	Nombre de jeunes concernés	1 973	1 973	2 216	2 353	2 477
2.3.4	Vacan'Sports : Participation des jeunes en situation de handicap	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	989	835	631	1 085	807

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
2.4.1	Fréquentation de La Seine Musicale	Nombre d'événements				173	192
		Nombre de spectateurs				320 000	380 000
2.4.2	Fréquentation en Education artistique et culturelle	Collégiens					12 500
		Participants (public éloigné)					1 400
2.4.3	Fréquentation du service éducatif des archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	Nombre d'élèves	3 439	4 348	5 408	3 656	3 396
2.4.4	Fréquentation des festivals de musique contemporaine (Chorus, La Défense Jazz Festival et La Défense Tour Circus jusqu' 2014)	Nombre de personnes	86 047	71 155	51 900	52 500	52 700
		Nombre de personnes	189 726	195 599	132 469	152 209	190 121
2.4.5	Nombre de téléchargements de l'application Découverte Hauts-de-Seine	Nombre de téléchargements					511
2.4.5	Nombre de téléchargements de l'application Randonnées Hauts-de-Seine	Nombre de téléchargements depuis mai 2019					1 187
2.4.6	Fréquentation du site Internet Archives & Patrimoine (Ouverture du site le 23 janvier 2012)	Nombre d'utilisateurs sur le site internet	-	-	238 177	307 483	394 586
2.4.8	Nombre d'Alto-séquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique	Nombre			5 288	4 242	7 090

2019	2018	2017	2016	2015	2014	Unité	Indicateur	Réf. Rapport
Composantes du développement durable dans les contrats depuis l'origine (2013) (en pourcentage)								
53	63	69	66	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Amélioration de la performance énergétique	
21	26	33	31	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Démarche certifiée ou apparentée HQE	
13	20	20	20	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Amélioration de la gestion de la ressource en eau	
3	5	-	-	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Amélioration de la gestion des déchets	
2	3	-	-	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Protection des ressources naturelles et/ou de la biodiversité	
14	3	-	-	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Amélioration du cadre de vie et renforcement de la cohésion sociale	2.5.3
18	19	19	17	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Amélioration de l'accès aux équipements publics des personnes à mobilité réduite (PMR)	
4	7	8	7	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Agenda 21 ou stratégie apparentée de développement durable	
7	11	-	-	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Urbanisme durable et prévention du bruit	
3	3	-	-	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Mesures en faveur des modes de transports doux	
3	4	4	4	-	-	Valeur cumulée depuis 2013	Haute Qualité d'Usage (HQU)	

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
3.1.4	Linéaire de tramways aménagés	En Km cumulés	27,3	27,3	27,3	27,3	28,2
	Lignes de tramways dont l'offre a été renforcée	En nombre de lignes / an	-	-	-	3	Fin de l'indicateur
		En nombre de km commerciaux supplémentaires / an	-	-	-	150 753	Fin de l'indicateur
3.1.4	Lignes de bus dont l'offre a été renforcée	En nombre de lignes / an	13	6	28	22	20
		En % de lignes / an	6%	3%	14%	11%	10%
		En nombre de km commerciaux supplémentaires / an	468 369	372 329	2 261 485	1 386 602	1 462 090
	Linéaire de couloirs de bus aménagés sous Maîtrise d'ouvrage du Département	En Km cumulés	20,7	20,7	23,8	24,4	Fin de l'indicateur
3.1.4	Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département	En Km cumulés	124,5	136	144	146	150,5
3.1.5	Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	Nombre des agents abonnés	2 503	2 335	2 171	2 177	2 349
	Part des agents ayant bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transports	Pourcentage des agents abonnés	42%	43%	43%	48%	N.C.
3.1.5	Nombre de véhicules mutualisés en cumulé	Nombre de véhicules en cumulé	-	166	379	345	340
	Consommation totale de carburants	Nombre de litres	262 428	236 231	213 201	194 497	174 471
3.1.5	Consommation totale de GPL	Nombre de litres	1530	715	1112	652	85
	Part du GPL	Pourcentage	0,6%	0,3%	0,5%	0,3%	0,05%
3.1.5	Ancienneté de la flotte automobile	Nombre d'années	-	-	-	8,5	7
	Nombre de véhicules dans la flotte automobile	Nombre de véhicules	727	712	680	667	601
3.1.5	Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile	Nombre de véhicules	229	243	271	281	269
	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile	Pourcentage	31,5%	34,1%	39,9%	42,1%	45,0%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
3.2.1	Nombre d'artisans labellisés « Artisan du tourisme »	Nombre				39	65
	Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives						Fin de l'indicateur
3.4.1	Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives (APA Habitat comprise)						
	Maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques	Pourcentage	-	-	63%	52%	66%
	Lutte contre l'habitat indigne	Pourcentage	-	-	25%	34%	25%
	Adaptation liée à la perte d'autonomie	Pourcentage	-	-	8%	8%	6%
	Santé et hygiène	Pourcentage	-	-	2%	3%	1%
	Sécurité des biens et des personnes	Pourcentage	-	-	2%	3%	2%
3.4.2	Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés	Nombre de CEE en kWh	26 399	-41 108 000	1 200 000	0	70 000 000
	Consommation énergétique totale des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	Nombre de CEE en kWh cumulés et actualisés	119 999 000	78 891 438	80 091 438	80 091 438	150 000 000
3.4.2	Consommation énergétique totale corrigée (correction climatique) des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	En Gwhef	128,69	128,17	138,62	137,21	130,35
		En Gwhef	130,94	122,47	138,90	138,88	132,81

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	
3.4.2	Consommation énergétique des bâtiments de l' <u>administration</u> (sans éclairage public)	En Gwhcf	49,50	42,31	51,95	51,75	44,69	
	Consommation énergétique des bâtiments de l' <u>administration</u> (sans éclairage public)	Pourcentage	38%	33%	37%	38%	34%	
	Consommation énergétique des bâtiments de l' <u>enseignement</u> (sans éclairage public)	En Gwhcf	79,19	85,86	86,66	85,46	85,66	
	Consommation énergétique des bâtiments de l' <u>enseignement</u> (sans éclairage public)	Pourcentage	62%	67%	63%	62%	66%	
	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l' <u>administration</u> (sans éclairage public)	En Gwhcf	50,18	40,93	52,03	52,23	45,27	
	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l' <u>administration</u> (sans éclairage public)	Pourcentage	38%	33%	37%	38%	34%	
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments de l' <u>enseignement</u> (sans éclairage public)	En Gwhcf	80,76	81,54	86,87	86,66	87,54	
	Consommation énergétique corrigée (correction climatique) des bâtiments de l' <u>enseignement</u> (sans éclairage public)	Pourcentage	62%	67%	63%	62%	66%	

Ref. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
	Principaux postes d'investissement du budget du Département						
	Culture	Millions d'euros	-	-	34,0	16,0	25,0
	Routes et voiries	Millions d'euros	-	-	58,0	60,0	68,0
	Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement	Millions d'euros	-	-	-	-	62,0
4.1.1	Collèges	Millions d'euros	-	-	58,0	50,0	56,0
	Aménagement et développement urbain	Millions d'euros	-	-	19,0	31,0	37,0
	Logement	Millions d'euros	-	-	14,0	12,0	4,0
	Transports en commun	Millions d'euros	-	-	63,0	84,0	81,0
	Eaux et assainissement	Millions d'euros	-	-	22,0	32,0	31,0
	Environnement (Espaces verts/Espaces naturels/PDIPR/déchets/pollution)	Millions d'euros	-	-	7,0	7,0	17,0
	Sport	Millions d'euros	-	-	10,0	10,0	12,0
4.1.2	Montant de la dette par habitants hors partenariat public-privé (PPP)	En euros /hab	115 €	95 €	73 €	71 €	51 €
	Montant de la dette par habitants avec partenariats public-privé (PPP)	En euros /hab	130 €	109 €	169 €	165 €	140 €
4.2.3	Part de clauses sociales dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	Pourcentage	14,0%	14,0%	14,0%	12,0%	14,0%
4.2.3	Part de clauses environnementales dans les marchés publics (hors procédure adaptée < 25 000 € HT)	Pourcentage	10,0%	10,0%	23,8%	18,0%	26,0%
4.3.1	Nombre de jours de formation	Nombre de jours	15 979	14 775	10 239	7 607	8 637
	Nombre d'agents concernés par les jours de formation	Nombre d'agents	3 432	3 506	2 931	2 264	2 319
4.3.1	Nombre d'apprentis	Nombre	11	17	12	13	16
	Nombre de stagiaires	Nombre	429	489	480	289	281

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
4.3.2	Nombre d'agents accompagnés dans leur évolution professionnelle						
	Accompagnement individuel	Nombre	-	-	-	247	199
	Accompagnement collectif	Nombre	-	-	-	32	20
4.3.2	Les Rendez-vous de la mobilité						
	Nombre de rendez-vous	Nombre	-	-	-	5	1
4.3.3	Nombre d'agents	Nombre	-	-	-	134	33
	La mobilité interne						
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A	Nombre d'agents	-	44	57	47	121
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie B	Nombre d'agents	-	53	84	57	31
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie C	Nombre d'agents	-	81	113	123	107
4.3.4	Nombre total d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne	Nombre d'agents	95	178	254	227	259
	Part des mobilités internes dans les recrutements	Pourcentage	-	38%	47%	45%	49%
	Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés	En K euros	47	39	40,0	112,9	107,9
4.3.4	Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)	Nombre d'agents	394	411	423	448	425
	Taux d'emploi légal des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (au mois de mai de l'année)	Pourcentage	6,43%	6,47%	6,68%	7,36%	7,42%
4.3.5	Part des femmes dans les effectifs	Pourcentage	72,3%	72%	72%	72%	72%
4.3.5	Part des femmes en catégorie A	Pourcentage	71%	71%	71%	72%	72%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
4.4.2	Nombres d'agents en télétravail	Nombre d'agents	-	-	-	85	523
	Nombre de procédures sur la plateforme de dématérialisation du Département	En unité	370	319	314	287	Fin de l'indicateur
4.4.3	Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le Customer Relationship Management (CRM)	Nombre d'organismes	-	4 000	17 352	26 453	31 000
		Nombre de contacts	-	8 000	30 000	39 548	44 000
4.4.3	Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants (de mars à décembre en 2018)	Nombre de feuilles	-	-	-	1 029 232	1 686 959
4.4.3	Nombre de téléformulaires de contacts reçus et traités sur l'année (excepté en 2018 d'avril à décembre)	Nombre de téléformulaires	-	-	-	3 896	15 289
4.6.2	Quantité de bouteilles plastiques et canettes triées	En tonnes	-	-	-	-	2,3
4.6.2	Quantité de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) collectés	En tonnes	21	18	22	20,6	16,3
4.6.2	Quantité de piles usagées collectées (mise en place en avril 2011)	En Kg	0	0	452	0	344
4.6.2	Quantité de lampes et tubes usagés collectés en Kg (mise en place en 2011)	En Kg	99	218	249	N.C.	N.C.
	Quantité totale de papiers triés (avec archives confidentielles)	En tonnes	-	277,7	315,6	191,5	114,0
4.6.2	Quantité de papiers bureautiques triés (hors archive confidentielle)	En tonnes	253	225,1	248,4	151,3	96,0
	Part des papiers triés (hors archive confidentielle) par rapport à la quantité totale de papiers consommés	Pourcentage	140,6%	170,1%	196,1%	160,1%	290,0%

Réf. Rapport	Indicateur	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
4.6.3	Quantité de papiers commandés	En tonnes	180	132,3	126,7	94,5	33,1
	Quantité de papiers commandés (pâte recyclée)	En tonnes	-	-	23,8	23,8	11,9
	Quantité de papiers commandés (pâte vierge)	En tonnes	-	-	102,9	70,7	21,2
4.6.3	Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés	Pourcentage	20%	18%	19%	25%	36%
4.6.3	Nombre de pages économisées grâce aux documents non imprimés	Nombre	-	-	-	-	720 000
4.6.3	Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n	En tonnes	31,71	61,7	57,2	708	733
4.6.3	Nombre de gobelets utilisés par les distributeurs automatiques dans les bâtiments centraux	Nombre	-	-	-	72484 (sur 9 mois)	93 900
	Taux d'utilisation de son mug personnel au distributeur de boissons	Pourcentage	-	-	-	-	38,9%
	Nombre de signataires de la charte de l'agent éco-responsable	Nombre de signataires	232	41	69	50	48
4.6.3	Bilan des thématiques abordées au Club IDEES depuis sa création	Nombre de signataires en cumulé	1 406	1 447	1 516	1 566	1 614
							Fin de l'indicateur

N.C. : Non communiqué

Département des Hauts-de-Seine
Pôle attractivité, culture et territoire
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement
Service études, paysages, patrimoine et environnement
Unité des politiques environnementales

Elaboration et coordination :
Fabienne Michels - Magali Esteves - Lucile Mauranne -
Olivier Bouviala
21 correspondants développement durable

Maquette :
DDT - SIT - Mathilde Richet

Illustrations :
DDT - SIT - Céline Aubert - Alexandre Médina -
Mathilde Richet - Ghislaine Zwarycz

Couverture :
Département des Hauts-de-Seine - Pôle communication

Impression :
Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Novembre 2020

@ : <http://my.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

www.hauts-de-seine.fr

92731 Nanterre Cedex - Tél. 0 806 00 00 92

